



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2012

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Jean-Claude MICHEL,
doyen de l'assemblée

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 26 avril 2012
2. **Nominations** (par mesure de simplification, les termes sont inscrits au masculin mais il va sans dire que les nominations sont ouvertes indifféremment aux hommes et aux femmes)

Bureau du Conseil général, soit :

- | | |
|---|------------------------|
| | 1 président |
| | 1 vice-président |
| | 1 secrétaire |
| | 2 questeurs |
| 3. Conseil communal | 5 membres |
| 4. Commission financière | 5 membres ¹ |
| 5. Conseil d'établissement scolaire
(un cinquième membre sera nommé par et
au sein du Conseil communal) | 4 membres ² |
| 6. Commission de police du feu | 7 membres |
| 7. Commission de salubrité publique
(un cinquième membre sera nommé par et
au sein du Conseil communal) | 4 membres |
| 8. Commission de naturalisation | 5 membres ³ |

¹ Obligatoirement membres du conseil général

² idem

³ Idem

9. Commission technique	5 membres
10. Commission immobilière	5 membres
11. Commission d'urbanisme	5 membres
12. Commission des relations publiques	6 membres
13. Commission structure parascolaire	6 membres
14. Conseil intercommunal du centre scolaire des Cerisiers (un troisième membre sera nommé par et au sein du conseil communal)	2 membres
15. Conseil intercommunal du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la Béroche (un cinquième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	4 membres
16. Conseil intercommunal du Syndicat des eaux de la Haute Béroche (SEHB) (un deuxième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	1 membre
17. Conseil intercommunal du Syndicat du service du feu de la Béroche (un cinquième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	4 membres ⁴
18. Conseil intercommunal du Syndicat du Service de l'action sociale de la Béroche et Bevaix (SIASBB) (un troisième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	2 membres
19. Conseil intercommunal du Syndicat du théâtre régional de Neuchâtel (un deuxième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	1 membre ⁵
20. Conseil général de Paroisse	8 membres ⁶

⁴ En principe membres du Conseil général

⁵ Obligatoirement membre du Conseil général

⁶ Obligatoirement membres du Conseil général

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2012

En ouverture de séance, M. Jean-Claude MICHEL donne lecture de l'arrêté du conseil communal, du 14 mai 2012, validant l'élection tacite du conseil général du 17 avril 2012 puis poursuit en déclarant que c'est avec beaucoup de plaisir qu'il ouvre cette séance et qu'il souhaite s'impliquer dans la vie communale. En tant que doyen de l'assemblée il remercie les jeunes qui s'investissent au sein du Conseil général et déclare trouver cet engagement réjouissant.

Il est procédé à l'appel qui fait constater la présence de tous les membres du conseil général, à l'exception de MM. Stefano PROFICO et Frédéric VOEGLE, excusés.

M. Jean-Claude MICHEL informe l'assemblée que le point 18 de l'ordre du jour est retiré puisque le Syndicat intercommunal du Service de l'action sociale de la Béroche et Bevaix (SIASBB) est dissout depuis le mois de mars 2011. M. Raymond VUILLONNET indique que la nomination de la commission intercommunale de la bibliothèque manque à l'ordre du jour. Il lui est indiqué, après vérification, que les membres de cette commission sont nommés par le Conseil communal. L'ordre du jour modifié est ensuite accepté.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2012 ne fait l'objet d'aucune remarque; il est approuvé à l'unanimité.

2. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL (1 PRESIDENT(E), 1 VICE-PRESIDENT(E), 1 SECRETAIRE ET 2 QUESTEURS)

M. Alain KNEUSS, au nom du groupe des Intérêts communaux, propose la candidature de M. Jean-Pierre JACOT pour la présidence.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du Parti libéral-radical, propose la candidature de M. Bernard SCHUMACHER pour la vice-présidence.

M. Raymond VUILLIOMENET, au nom du parti socialiste et verts, propose la candidature de Mme Véronique HENGRAVE BURNIER au poste de secrétaire.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du Parti libéral-radical, propose les candidatures de Mme Pauline SCHUMACHER et M. Michaël HUGUENIN-DEZOT pour les postes de questeurs, vu que traditionnellement les membres les plus jeunes assument cette fonction et qu'ils se trouvent faire partie du Parti libéral-radical.

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation. Ensuite, M. Jean-Pierre JACOT prend la direction des délibérations. Il fait part de son émotion et sa fierté à être nommé président du Conseil général. Il souhaite la bienvenue à tous les nouveaux et anciens Conseillers généraux et déclare être persuadé que la nouvelle législature va très bien se passer.

3. NOMINATION DU CONSEIL COMMUNAL (5 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	NUSSBAUM Frédy GLARDON Aldo WEIBEL Cédric
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	DEGRAUWE Marc
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	COLIN Laurent

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénomés sont élus par acclamation puis le président prononce une suspension de séance afin de permettre au nouveau Conseil communal de constituer son bureau et procéder à la répartition des dicastères.

A la reprise des délibérations, M. Frédy NUSSBAUM, nouveau président de commune, fait part de l'organisation du conseil communal comme suit :

Nos	Dicastères	Titulaires	Sections	Exceptions
0	ADMINISTRATION	NUSSBAUM Frédy		
1	SECURITE PUBLIQUE	COLIN Laurent	Protection juridique Police Police du feu Défense nationale	
2	ENSEIGNEMENT	WEIBEL Cédric	Ecole enfantine Ecole primaire Ecole secondaire Conciergerie	
3	CULTURE, LOISIRS, SPORTS	WEIBEL Cédric	Bibliothèque Tâches culturelles Sports, loisirs	
4	SANTE	COLIN Laurent	Contrôle denrées ali- ment. Ambulances	
5	PREVOYANCE SOCIALE	COLIN Laurent	Protection jeunesse Aide sociale GSR	
6	TRAFIC	NUSSBAUM Frédy	Routes Trafic régional	
7a	ENVIRONNEMENT	COLIN Laurent	Urbanisme	
7b	ENVIRONNEMENT	DEGRAUWE Marc	Services des eaux Déchets, eaux usées RUN	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	GLARDON Aldo	Agriculture Sylviculture Tourisme	
9	FINANCES ET IMPOTS	DEGRAUWE Marc	Impôts Gérance fortune et dette Patrimoine administra- tif Patrimoine financier	NUSSBAUM Frédy NUSSBAUM Frédy

Le bureau du Conseil communal est le suivant :

Président	M. Frédy NUSSBAUM
Vice-président	M. Laurent COLIN
Secrétaire	M. Aldo GLARDON

4. NOMINATION DE LA COMMISSION FINANCIERE (5 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	CATTILAZ Séverine PROFICO Stefano
HENGRAVE BURNIER Véronique	Parti socialiste et verts	VUILLIOMENET Raymond
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	SCHUMACHER Bernard GUINCHARD Christian

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

5. NOMINATION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (4 MEMBRES)

Mme Séverine CATTILAZ déclare être surprise que ce point figure à l'ordre du jour puisque selon ses informations le Conseil d'établissement scolaire sera dissout à la fin des vacances scolaires pour être remplacé par un Comité d'école ouvert à toutes personnes intéressées à l'école, que ce soit des Conseillers généraux ou pas. Par conséquent, les personnes nommées ce soir ne seront jamais appelées à siéger.

A la demande du Conseil communal, l'administrateur communal répond que ce point a été délibérément maintenu vu que le Conseil d'établissement scolaire n'a pas encore été dissout par le Conseil général de Gorgier et qu'il figure toujours dans la liste des autorités qui doivent être nommées, selon la loi sur les communes et le règlement du Conseil d'établissement scolaire du 11 mars 2009. Par conséquent, formellement et légalement les membres de ce Conseil doivent être désignés. Il précise que la suppression du Conseil d'établissement scolaire doit être soumise au Conseil général par le Conseil communal.

Mme Nicole VAUTHIER, enseignante du Cercle scolaire régional Les Cerisiers, précise qu'en tous les cas une autorité doit être désignée, quelque soit son nom et que des élus devront y siéger.

Le président conclut que quatre membres doivent être désignés et demande s'il y a des propositions.

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	TRAVOSTINO Laurence VOEGELE Frédéric
HENGRAVE BURNIER Véronique	Parti socialiste et verts	VUILLIOMENET Raymond
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	SCHUMACHER Pauline

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

6. NOMINATION DE LA COMMISSION DE POLICE DU FEU (7 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
BIGNENS Jean-Christophe	Intérêts communaux	KNEUSS Alain KAESER Ivan SCHNEITER Jean Thierry CHRISTEN Serge
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	SCHUMACHER Véronique DIVERNOIS Jean-Daniel
HENGRAVE BURNIER Véronique	Parti socialiste et verts	VUILLIOMENET Raymond

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

7. NOMINATION DE LA COMMISSION DE SALUBRITE PUBLIQUE (4 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	HUGUENIN-DEZOT Michaël
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	LAGARES Carmen
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	ZANIER Christine GUINCHARD Jean-Paul

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

8. NOMINATION DE LA COMMISSION DE NATURALISATION (5 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	ALT Geneviève RENTSCH Sylvie
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	NOIRAT Sylvie VAUTHIER Nicole
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	PERRET Alain

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

9. NOMINATION DE LA COMMISSION TECHNIQUE (5 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	GUINCHARD Jean-Paul JACOT Jean-Pierre
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	NOIRAT Sylvie
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	CHAUVEAU Fanny SCHUMACHER Bernard

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

10. NOMINATION DE LA COMMISSION IMMOBILIERE (5 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	KAESER Ivan MICHEL Jean-Claude
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	PERRET Alain PORRET Michel
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	HENGRAVE BURNIER Véronique

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

11. NOMINATION DE LA COMMISSION D'URBANISME (5 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	GEHRET Jacques André BIGNENS Jean-Christophe
DIVERNNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	DIVERNNOIS Jean-Daniel GUINCHARD Christian
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	LAGARES Carmen

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

12. NOMINATION DES RELATIONS PUBLIQUES (6 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	RENTSCH Sylvie CATTILAZ Séverine GUINCHARD Mary France
DIVERNNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	SCHUMACHER Pauline PERRET Fabienne
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	LAGARES Carmen

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

13. NOMINATION DE LA COMMISSION DE LA STRUCTURE PARASCOLAIRE (6 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	ZANIER Christine CHRISTEN Serge
DIVVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	SCHUMACHER Bernard CHAUVEAU Fanny
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	HENGRIVE BURNIER Véronique VAUTHIER Nicole

M. Raymond VUILLIOMENET déclare que le Parti socialiste et verts se permet de proposer deux candidates pour siéger au sein de cette commission en divergence avec ce qui avait été prédéfini. Il précise que son parti pense être l'instigateur de la création de la structure parascolaire communale et que ses deux représentants ont accompli un travail considérable qui permet à notre commune d'offrir une prestation appréciée des parents d'élèves et des futurs habitants. Il communique que son parti a financé les premières enquêtes de faisabilité et qu'il tient tout particulièrement à assurer le suivi du fonctionnement de ce service.

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

14. NOMINATION DES DELEGUES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CENTRE SCOLAIRE DES CERISIERS (2 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	HENGRIVE BURNIER Véronique
DIVVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	PERRET Alain

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

15. NOMINATION DES DELEGUES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT POUR L'EPURATION DES EAUX USEES (4 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	JACOT Jean-Pierre BIGNENS Jean-Christophe
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	NOIRAT Sylvie
SCHUMACHER Bernard	Parti libéral-radical	DIVERNOIS Jean-Daniel

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

16. NOMINATION DES DELEGUES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE BEROCHE SEHB (1 MEMBRE)

Portes parole	Parti politique	Candidat
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	BIGNENS Paul

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

17. NOMINATION DES DELEGUES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT DU FEU DE LA BEROCHE (4 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
BIGNENS Jean-Christophe	Intérêts communaux	KNEUSS Alain KAESER Ivan
HENGRIVE BURNIER Véronique	Parti socialiste et verts	VUILLIOMENET Raymond
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	PRINCIPI Daniel

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

18. NOMINATION DES DELEGUES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT DU THEATRE REGIONAL DE NEUCHATEL (1 MEMBRE)

Portes parole	Partis politique	Candidat
VUILLIOMENET Raymond	Parti socialiste et verts	VAUTHIER Nicole

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

19. NOMINATION DES DELEGUES AU CONSEIL GENERAL DE PAROISSE (8 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	BIGNENS Jean-Christophe SCHNEITER Jean Thierry MICHEL Jean-Claude JACOT Jean-Pierre
DIVERNOIS Jean-Daniel	Parti libéral-radical	PERRET Alain DIVERNOIS Jean-Daniel
VAUTHIER Nicole	Parti socialiste et verts	HENGRIVE BURNIER Véronique VUILLIOMENET Raymond

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Pierre JACOT, président, lève la séance; il est 21h05.

Le rédacteur

Le président

La secrétaire

J.-P. Charmillot

J.-P. Jacot

V. Hengrave Burnier



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 4 OCTOBRE 2012

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Jean-Pierre JACOT, président

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 14 juin 2012.
2. Demande de crédit de Fr. 67'000.- concernant le remplacement de la fontaine de la rue du Centre.
3. Demande de crédit de Fr. 76'000.- concernant l'achat du solde des terrains à "Roncinier", nécessaires pour la construction de l'infrastructure routière.
4. Demande d'autorisation de contracter un emprunt de Fr. 1'500'000.-.
5. Communications du Conseil communal.
6. Divers.

Abréviations utilisées dans le présent procès-verbal pour désigner les partis politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PS Parti Socialiste

L'ordre du jour ci-dessus est approuvé par l'assemblée.

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2012

Présents : 25 conseillers généraux

Absents, excusés : Mme CHARMILLOT Laura
M. SCHUMACHER Bernard
M. PROFICO Stefano

11 sièges sont vacants.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2012 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 67'000.- CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA FONTAINE DE LA RUE DU CENTRE

M. Frédy NUSSBAUM communique un bref rappel des démarches et discussions qui ont amené le Conseil communal à présenter cette proposition au Conseil général, notamment la consultation de la commission technique et d'experts en la matière. Il indique qu'une réparation de la fontaine existante est déconseillée en raison du manque de garanties qui peuvent être fournies.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que le GIC accepte la demande de crédit à l'unanimité.

Mme Véronique HENGRAVE BURNIER déclare que le PS accepte la demande de crédit.

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR accepte la demande de crédit à l'unanimité.

M. Frédy NUSSBAUM remercie les membres de la commission technique pour leur engagement dans ce projet.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 76'000.- CONCERNANT L'ACHAT DU SOLDE DES TERRAINS A "RONCINIER", NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION DE L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE

M. Frédy NUSSBAUM communique un bref rappel des démarches et discussions qui ont amené le Conseil communal à présenter cette proposition au Conseil général, notamment :

- En 2000 le plan d'aménagement communal a été accepté pour cette zone à bâtir en moyenne densité.
- En 2004 un crédit de Fr. 10'200.- est accepté pour l'établissement d'un plan directeur de quartier, suite au souhait des propriétaires de réaliser leurs terrains.
- En 2008 un nouveau crédit Fr. 68'000.- est accepté pour l'établissement du plan de quartier.
- En 2012 l'établissement du plan de quartier arrive à son terme avec un léger dépassement de crédit puisqu'actuellement Fr. 110'000.- sont dépensés (coût de Fr. 3.85 par m²), ceci indépendamment de la volonté du Conseil communal car les dépenses supplémentaires sont liées à des exigences du service de l'aménagement du territoire (la norme de Fr. 3.- à Fr. 4.- du coût d'établissement d'un plan de quartier est respectée).
- En mars 2012 un crédit de Fr. 1'465'000.- est accepté pour l'achat de terrains à l'office fédéral des routes et à l'Etat de Neuchâtel, crédit encore non utilisé.
- En mars 2012 un crédit de Fr. 85'000.- est accepté pour l'étude d'une route, crédit encore non utilisé.

Il indique qu'aujourd'hui, la nouvelle demande de crédit est soumise pour l'acquisition du solde des terrains nécessaires, composé de 2 parcelles dont une appartenant aux CFF et dont le prix a été négocié sur la base du prix convenu avec l'Etat de Neuchâtel, ce qui permet une économie de Fr. 12'000.- par rapport au prix de vente initial fixé par les CFF. Il précise que le Conseil communal préfère une démarche par étapes afin de bien comprendre tous les éléments du dossier plutôt qu'agir globalement sans maîtriser le sujet. Il informe qu'une autre façon de faire aurait été de demander un crédit global de Fr. 6'108'000.- avec une fourchette de plus ou moins 25% ce qui l'amène entre Fr. 4'500'000.- et Fr 7'600'000.-, mais le Conseil communal est d'avis que le Conseil général n'apprécierait pas de se prononcer sur un crédit de cette ampleur.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare que le PLR accepte la demande de crédit puisqu'elle va dans la poursuite du dossier de Roncinier. Il remercie M. Frédy NUSSBAUM pour les précisions apportées en préambule puisque le PLR souhaitait connaître les dépenses déjà engagées et celles restant à faire. Il demande que les éléments communiqués soient clairement indiqués au procès-verbal.

M. Frédy NUSSBAUM répond que les investissements encore à engager sont :

1. La réalisation de la route dont le coût est estimé à Fr. 1'500'000.-, dont Fr. 1'000'000.- à la charge des propriétaires, soit Fr. 500'000.- à la charge de la commune.
2. L'équipement du quartier dont le coût n'est pas encore connu, mais qui sera aussi en partie à charge des propriétaires.

M. Raymond VUILLIOMENET, indique qu'il y a lieu d'ajouter à ces montants Fr. 68'000.- et Fr. 21'000.- correspondant au crédit d'étude pour les giratoires. Il précise qu'il est satisfait de connaître l'enveloppe globale qu'il avait demandé depuis longtemps et qu'il considère que le Conseil communal avance à l'aveuglette.

M. Frédy NUSSBAUM répond que les deux montants mentionnés par le sus-nommé concernent le crédit pour l'établissement du plan de quartier pour le premier et l'établissement du plan directeur de quartier pour le deuxième.

M. Alain KNEUSS déclare que le GIC accepte la demande de crédit et qu'il se réjouit de l'avance de ce dossier.

M. Christian GUINCHARD souhaite que soit calculé et communiqué le coût global au m2.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. DEMANDE D'AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT DE FR. 1'500'000.-

M. Marc DEGRAUWE communique un bref rappel des éléments qui ont amené le Conseil communal à présenter cette proposition au Conseil général.

M. Raymond VUILLIOMENET au nom du PS déclare :

*"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,
Le groupe socialiste-Les Verts acceptera la demande d'autorisation de contracter un emprunt de Fr. 1'500'000.-.
Toutefois, à titre personnel, je voudrais y ajouter un commentaire : c'est la 2ème fois, sauf erreur, depuis peu de temps que le Conseil général est appelé à se prononcer sur un tel sujet. Je m'en étonne quelque peu.*

Lorsque l'emprunt initial avait été contracté, normalement en 2009, cela découlait d'un objet accepté par le Conseil général. Or, lors de chaque demande de crédit, comme c'est d'ailleurs le cas ce soir, un article de l'arrêté accepté mentionne généralement que le Le Conseil communal est autorisé, le cas échéant, à contracter un emprunt pour le financement de cet investissement auprès du prêteur de son choix et aux meilleures conditions du moment. Par conséquent, lors du renouvellement dudit emprunt, il me semble que cela devrait toujours être de la responsabilité du Conseil communal de le faire et toujours aux meilleures conditions du moment sans que le Conseil général soit amené à se prononcer à chaque fois. S'il tel n'était pas le cas, en admettant que cet emprunt doive se renouveler tous les cinq ans, nous serions amenés à nous prononcer encore quatre à cinq fois ! De plus, si nous avions cet usage pour tous les emprunts, tels que présentés dans le rapport, notre Conseil passerait son temps à voter des renouvellements d'emprunts ! Pour conclure je dirais qu'il est primordial d'avoir un Conseil communal fort, capable de prendre les décisions de sa compétence et de laisser le Conseil général dans sa fonction de législateur de lois et règlements en faveur de la cité."

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il s'agit d'une exigence des prêteurs et M. Marc DEGRAUWE précise qu'il est sain de rappeler au Conseil général les dépenses qui ont été engagées dans le passé ainsi que les emprunts qui y sont liés.

Mme Sylvie RENTSCH déclare que le GIC accepte la demande de crédit à l'unanimité.

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR accepte la demande de crédit à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Eco point de Combamare

M. Marc DEGRAUWE fait part du problème de discipline rencontré à l'éco point de Combamare où il est constaté que les utilisateurs y déposent des déchets non autorisés, malgré les informations qui y sont affichées. Il informe que l'image de notre commune est détériorée et que les voisins se plaignent de cette situation.

M. Alain KNEUSS, voisin de l'éco point, demande qu'une caméra y soit installée et que des mesures punitives soient prises.

M. Marc DEGRAUWE répond qu'il surveille personnellement l'éco point et qu'il intervient lorsqu'il surprend des utilisateurs négligents.

Canons utilisés pour la protection des vignes

M. Aldo GLARDON informe avoir reçu une plainte d'un habitant de la commune concernant les détonations des canons utilisés pour la protection du vignoble contre les oiseaux. Il indique que le matériel utilisé est vieux et difficile à régler et que le Conseil communal envisage de choisir une autre solution.

Aménagement de parois antibruit le long de la ligne CFF

M. Frédy NUSSBAUM informe que les travaux visant à installer des parois antibruit se dérouleront à partir du 15 octobre 2012 jusqu'au 31 mars 2013. Ces travaux représentent la pose de 800 mètres de parois antibruit pour un coût de Fr. 3'000'000.- environ, pour un tronçon partant de l'est de la gare jusqu'à la propriété de M. Aloïs STEIN. Il précise que ce chantier amènera certainement des perturbations de trafic routier et que dans la mesure du possible des informations seront publiées dans la presse locale.

Election complémentaire au Conseil général

M. Frédy NUSSBAUM informe que notre commune a l'obligation de mettre sur pied une élection complémentaire au Conseil général pour en compléter l'effectif, que les présidents des groupes politiques en ont été informés et qu'ils doivent trouver des candidats. Il précise que l'élection sera à nouveau tacite si le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges à attribuer.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS informe que le PLR dispose de 2 candidats et demande quelle est la durée du processus d'élection entre le moment où l'élection complémentaire est annoncée et le moment où les candidats sont proclamés élus. M. Frédy NUSSBAUM répond que la durée de ce processus est d'environ 3 mois.

M. Raymond VUILLIOMENET demande que le Conseil communal fixe un délai pour l'annonce des candidats. Il indique que selon sa compréhension, l'élection sera à nouveau tacite si le nombre de candidats est insuffisant et qu'une élection complémentaire devra être déclarée chaque fois qu'un candidat devra être élu. M. Frédy NUSSBAUM confirme ce fait.

M. Laurent COLIN indique que de son point de vue le Conseil communal et le Conseil général n'ont de toute façon aucune légitimité puisqu'issus d'une élection tacite et que ceci devrait être communiqué à la chancellerie cantonale. M. Frédy NUSSBAUM lui précise que les listes de candidats ont été publiées dans la feuille officielle et qu'aucune opposition aux listes n'a été déposée, et que ce fait légitime les autorités en place.

S'ensuit un large débat au cours duquel, tour à tour, Mme Véronique HENGRAVE BURNIER, MM. Alain KNEUSS, Frédy NUSSBAUM, Alain PERRET, Christian GUINCHARD, Marc DEGRAUWE, Raymond VUILLIOMENET et Ivan KAESER s'expriment. Il en ressort que le problème rencontré aujourd'hui provient du fait que l'effectif du Conseil général n'a pas été réduit à la fin de la législature précédente, pour des questions de délai. Un large consensus se dégage pour qu'au début de l'année 2015 le processus de diminution de l'effectif soit lancé, puisqu'il est obligatoire de connaître le nombre d'habitants de notre commune au début de la dernière année de la législature en cours.

6. DIVERS

Défense incendie du château de Gorgier

M. Alain KNEUSS rappelle au Conseil communal, suite à l'incendie du temple de Saint-Aubin, que la défense incendie du château de Gorgier doit être améliorée.

M. Marc DEGRAUWE répond qu'il a pris connaissance du dossier et qu'il est favorable aux variantes B et C qui consistent à installer des hydrants devant le château et derrière son portail d'entrée. Cette infrastructure est à financer par un crédit d'investissement à chiffrer. Il précise qu'il s'agit des variantes les moins chères, les plus rapides à réaliser et qu'il s'agit d'un dossier prioritaire.

Canons utilisés pour la protection des vignes

M. Ivan KAESER revient sur le problème des canons à vigne, indique qu'il est la personne qui s'est plainte de cette situation et qu'il représente un groupe de citoyens mécontents de l'utilisation abusive de ces canons. Il déclare :

"Ces canons se trouvent en Brenaz et sur le Clos. Cette surface viticole représente 7 hectares : soit 1/6 du vignoble de Gorgier.

En septembre 2012 je me suis plaint auprès de M. Aldo Glardon. Je l'ai informé que les canons fonctionnaient à un rythme effréné.

J'ai également informé le bureau communal du dysfonctionnement des canons à vigne.

Je dois constater que certaines choses ont été mises en œuvre mais que les canons se dérèglent systématiquement.

*Ma plainte est totalement fondée, car je peux vous indiquer que les déflagrations ont lieu toutes les 30 secondes en moyenne. Ce qui nous fait lors d'une journée d'utilisation de onze heures, **1320 déflagrations !!!***

*Si la totalité du vignoble de Gorgier était recouvert par ce système d'effarouchement, au même taux de couverture d'en Brenaz, cela nous ferait **que 7920 déflagrations.***

En septembre 2002 je me suis plaint de la même nuisance et pour finalement obtenir une réponse du Conseil communal en octobre 2002.

Mes plaintes ayant été entendues, le Conseil communal a prié Mme Herta Jacot de bien vouloir régler les canons à vignes afin d'espacer les détonations de façon à garantir leur efficacité et préserver le voisinage.

En septembre 2006 les nuisances ont recommencé. Les canons installés se sont très rapidement mis à dysfonctionner, dans la semaine qui a suivi leur mise en service.

L'explication du moment, étant que les canons étaient réglés correctement toutes les vingt à trente minutes mais qu'ils étaient vieux et se déréglaient tout seuls et étaient dès lors impossible à régler.

Suite à de nombreux entretiens avec M. Wittwer, et des courriers, la commune a pris des engagements afin de limiter les nuisances et de mettre hors service les canons trop usagés.

Durant cinq années, les canons ont été réglés avec professionnalisme et rigueur par M. Jämes Jacot et les nuisances étaient tout à fait acceptables, les déflagrations étaient suffisamment espacées et le bruit correctement dirigé.

Il est évidant que la population ne saurait faire les frais d'un matériel inadéquat et défectueux, dont le constat d'obsolescence a été établi en 2006.

Je comprends bien qu'il est indispensable de mettre des moyens de lutte efficaces afin de protéger les cultures.

Mais actuellement la méthode utilisée est inadéquate et surtout improductive.

En effet, dans cette situation, les gardes vignes ne respectent pas les prescriptions d'utilisation préconisées par les fabricants et font fonctionner ces appareils dans une totale anarchie au mépris des recommandations des autorités et des associations professionnelles.

Les canons au propane sont irritants pour les oiseaux mais ceux-ci ont l'option de s'en aller vers un endroit plus calme. Ils sont probablement plus irritants pour les voisins qui n'ont pas la possibilité de se réfugier ailleurs.

L'efficacité de ces engins est fréquemment remise en question, sachant que les animaux en général, ne sont sots et comprennent rapidement qu'ils ne courent le moindre risque.

Il suffit d'observer les oiseaux en pleine activité à proximité des canons.

Les oiseaux s'accoutument rapidement aux canons qui sont stationnaires ou dont les détonations sont régulières ou trop rapprochées. On ne gagne pas en efficacité à élever la fréquence de détonations.

Indépendamment de l'impact sur la santé des personnes soumises aux bruits, il ne faut pas sous-estimer le risque lié à l'utilisation de gaz inflammable et explosif.

Le bon sens me fait dire qu'un accident est tout à fait envisageable et risque de se produire à tout moment, ces engins sont laissés tels quels et n'importe qui peut s'en approcher. Imaginez une seconde qu'un groupe d'enfants décide de jouer avec.

Laisseriez-vous une bouteille de gaz accessible devant votre maison ? Laisseriez-vous vos enfants jouer à proximité d'un tel engin ?

Qui sera responsable ? Qui sera coupable ?

Je tiens également à vous signaler que la bouche de certains canons est directement dirigée en regard de la route, donc risque de lésions auditives graves. Je vous rappelle que les vignes sont à ban mais pas les chemins parcourant les vignes.

En conclusion, j'aimerais vous sensibiliser qu'un bruit même de faible intensité, peut, par son caractère répétitif, être désagréable (par ex : une goutte d'eau dans le lavabo).

La sensation de bruit est subjective, elle est perçue de manière différente, selon l'individu.

Peut-être que la majorité de la population de Gorgier se rend à son travail ou une autre activité pendant une grande partie de la journée et n'est pas soumise aux effets des détonations.

Mais certaines personnes travaillent de nuit, elles ont besoin de pouvoir récupérer et se reposer afin d'assurer la sécurité de la population, les soins aux malades et personnes dépendantes et assurer d'autres tâches s'effectuant la nuit.

A mon avis, il est nécessaire de régler ce problème dans les plus brefs délais, afin que les besoins de chacun soient respectés.

Il est nécessaire de faire respecter les engagements de la commune pris par écrit en 2002 et 2006 et faire cesser immédiatement ces nuisances.

Pour conclure, je désire poser deux questions :

Pourquoi, M. Glardon ne place-t-il pas un tel dispositif proche de son domicile et de ses vignes ?

Est-ce que les 35 hectares de vignes non couverts par les canons subissent plus de dégâts ?"

M. Aldo GLARDON répond qu'il préférerait installer des canons plutôt que des filets dans les vignes à proximité de son domicile puisqu'il s'agit d'une solution plus simple et moins onéreuse. Il indique que chaque vigneron protège ses vignes comme il l'entend et qu'il est intervenu pour régler les canons chaque fois qu'il a été sollicité par M. Ivan KAESER. Il précise que tous les canons qui pouvaient être supprimés l'ont été mais que ceux qui restent sont nécessaires pour des zones où les étourneaux sont présents et contre lesquels les canons sont efficaces. Néanmoins, il indique que le Conseil communal prévoit leur suppression pour l'année prochaine.

Commission d'urbanisme

M. Jean-Christophe BIGNENS demande que la commission d'urbanisme soit convoquée. Le Conseil communal en prend note.

Aménagement de parois antibruit le long de la ligne CFF

Mme Laurence TRAVOSTINO déclare être surprise d'apprendre ce soir que les travaux d'aménagement des parois antibruit le long de la ligne CFF vont démarrer.

M. Frédy NUSSBAUM lui indique que ces travaux ne sont pas du ressort de la commune et qu'ils sont sous la conduite des CFF à qui il faut s'adresser pour toute question.

Structure d'accueil parascolaire communale

M. Serge CHRISTEN indique que la distribution d'eau chaude est croisée avec l'eau froide sur le lavabo équipant les locaux de la structure parascolaire et que l'eau chaude est trop chaude. Il indique que des enfants se sont brûlés. Le Conseil communal en prend note.

Séance de parents d'élèves

M. Alain KNEUSS indique qu'une séance de parents d'élèves a été convoquée ce soir par l'école primaire et que plusieurs Conseillers généraux n'ont pas pu y assister. Il demande d'éviter dans la mesure du possible que cette situation se reproduise en avisant les enseignantes de la date du Conseil général.

Journée syndicale des enseignantes

M. Alain KNEUSS indique que l'école est fermée un jour en raison de la journée syndicale des enseignants et que cette situation engendre des difficultés aux parents qui travaillent, pour faire garder leurs enfants. Vu que les enseignants bénéficient d'un horaire de travail allégé, il suggère que cette journée syndicale se déroule le samedi ou en soirée, et non pas durant une journée scolaire.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Pierre JACOT, président, lève la séance; il est 21h00.

Le rédacteur

Le président

La secrétaire

J.-P. Charmillot

J.-P. Jacot

V. Hengrave Burnier



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2012

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Jean-Pierre JACOT, président

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012
2. Budget 2013
3. Dissolution du Conseil d'établissement scolaire
4. Communications du Conseil communal
5. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PS	Parti Socialiste

L'ordre du jour ci-dessus est approuvé par l'assemblée.

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2012

Présents : 21 conseillers généraux

Absents, excusés : Mme HENGRAVE BURNIER Véronique
Mme SCHUMACHER Pauline
M. CHRISTEN Serge
M. PROFICO Stefano
M. SCHNEITER Jean-Thierry
M. VOEGELE Frédéric

Absent, non excusé : M. KAESER Ivan

11 sièges sont vacants.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET 2013

M. Marc DEGRAUWE, conseiller communal, chef du dicastère des finances, passe le budget en revue page après page.

Au compte 113.318.02 "Médailles chiens", M. Raymond VUILLIOMENET demande pourquoi il n'est prévu que Fr. 50.-. M. Marc DEGRAUWE indique que le stock est suffisant.

Au chapitre de l'enseignement, M. Marc DEGRAUWE indique que le découpage est différent en raison du transfert des écoles primaire et enfantine au Cercle scolaire régional Les Cerisiers. A ce titre M. Raymond VUILLIOMENET demande si la classification se fera selon la nouvelle dénomination "HarmoS". M. Marc DEGRAUWE indique que la demande en a été faite au Cercle scolaire régional Les Cerisiers mais que ce point n'est pas acquis. Au niveau des bâtiments scolaires, Mme Séverine CATTILAZ constate qu'ils restent à la charge de la commune alors que le bâtiment du collège des Cerisiers est à la charge du Cercle scolaire secondaire Les Cerisiers. M. Marc DEGRAUWE répond qu'il s'agit d'une décision prise dans la législature précédente et que les bâtiments concernés restent propriété de la commune. M. Alain PERRET confirme ces éléments.

Au compte 209.318.01 "Commission relations publiques" M. Jean-Christophe BIGNENS demande la raison qui a conduit à diminuer le budget à Fr. 5'000.-. M. Marc DEGRAUWE répond que le budget a été établi sur la base des dépenses 2012. Mme Sylvie RENTSCH rend attentif que le repas des aînés est à prévoir en 2013 alors qu'il n'a pas eu lieu en 2012.

Mme Laurence TRAVOSTINO demande ce qu'il en est de la caravane dentaire. M. Cédric WEIBEL répond que l'association de la caravane dentaire a été dissoute et que les coûts liés aux frais dentaires des élèves sont à la charge du Cercle scolaire régional Les Cerisiers.

Au compte 812.435.02 "Vente de bois de feu", M. Jean-Christophe BIGNENS demande si la commune prévoit d'en vendre en 2013. M. Marc DEGRAUWE indique qu'il s'agit du bois vendu au Cercle scolaire régional Les Cerisiers.

M. Alain KNEUSS demande si le montant porté au compte par nature N390 ne devrait pas être identique à celui du compte par nature N490. M. Marc DEGRAUWE répond par l'affirmative et indique que ce point sera corrigé dans les comptes 2013.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS a remarqué que le rapport du Conseil communal fait mention de l'augmentation des coûts du guichet social régional pour Fr. 251'700.-. Il demande qui décide et si notre commune est consultée. M. Laurent COLIN répond que cette situation est liée à l'augmentation du nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale et que notre commune n'a pas pouvoir de décision dans l'octroi des aides. A la demande de M. Jean-Daniel DIVERNOIS, M. Laurent COLIN explique que les coûts du guichet social régional sont répartis entre les communes membres selon une clef de répartition calculée sur le nombre d'habitants et le nombre de dossiers d'aide sociale par commune. M. Marc DEGRAUWE complète la réponse en indiquant qu'un membre du Conseil communal participe au Comité directeur du guichet social régional et que les décisions y sont prises collégalement. Il ajoute que le Conseil communal est intervenu à plusieurs reprises par courrier auprès dudit Comité directeur concernant l'explosion des coûts et pour déterminer si les prestations payées sont pertinentes. Il complète en indiquant que, pour sa part, le canton reporte aussi un certain nombre de coûts sur les communes. M. Alain PERRET indique que la part de Gorgier augmente d'environ Fr. 20'000.- et non pas de Fr. 251'700.- comme le prétend avec insistance M. Laurent COLIN. Le président clôt la discussion.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS constate que la police unique coûtera plus chère pour moins de prestations et que la péréquation financière se monte toujours à plus d'un million de francs pour notre commune. Il déplore cette situation.

M. Raymond VUILLIOMENET au nom du PS déclare :

"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Face à ce budget présenté pour l'exercice 2013, nous, gens de gauche, devrions nous insurger, protester et refuser. Comment peut-on réduire un budget de fonctionnement de manière si mathématique ? Tous les postes budgétaires liés au fonctionnement de nos services diminuent ! Ceci, sans tenir compte des besoins réels. Car en fait, une commune : ce sont des biens et des services en faveur de la communauté. Si nous en réduisons ses capacités, nous lésons forcément des administrés qui, progressivement, perdront confiance en leur commune. C'est en tout cas la lecture que nous faisons de ce budget !

A notre avis, il eut fallu pouvoir trouver dans ces pages des projets pour la commune, des objectifs à long terme, des perspectives d'avenir. Selon nous, un budget communal ne se gère pas comme une entreprise commerciale.

Depuis plusieurs années, je déplore le fait que les actifs de la commune diminuent et que la fortune fond comme neige au soleil. Et maintenant, c'est le budget de fonctionnement qui disparaît progressivement ! Autrement dit : la commune s'efface, s'amenuise, elle se dissout.

Et c'est en raison de ce phénomène que nous accepterons ce budget si peu ambitieux. Car, en allant dans ce sens, nos services n'auront plus les moyens de fonctionner et nous serons amenés à nous tourner vers nos voisins. Et c'est exactement l'objectif que nous nous fixons pour le devenir de notre communauté. Mais nous n'avions pas pensé y parvenir par cette voie là !

En outre, si nous acceptons ce budget, c'est parce que nous sommes curieux et restons dans l'expectative de faire l'exercice de la rigueur et de voir dans quelles mesures les aléas de la vie et de nos infrastructures résisteront et seront contenus dans ce budget.

Alors, rendez-vous en avril 2014 !"

Mme Christine ZANIER déclare que le GIC a étudié le budget présenté, qu'il l'accepte et qu'il remercie le personnel de l'administration communale pour son travail.

M. Alain PERRET déclare que le groupe du PLR a étudié le budget présenté et qu'il l'accepte.

Le budget 2013 est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. DISSOLUTION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Mme Sylvie RENTSCH déclare que le GIC accepte le rapport.

M. Bernard SCHUMACHER déclare que le PLR accepte le rapport.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Collège du Point-virgule

M. Cédric WEIBEL informe l'assemblée que 3 classes de l'école primaire participeront à l'émission "Le calendrier de l'avent" de la télévision Canal-Alpha, les 2, 7 et 12 décembre 2012.

6. DIVERS

Eclairage de Noël

M. Alain KNEUSS remercie le Conseil communal pour le nouvel éclairage de Noël.

Date retenue pour la dernière séance de l'année du Conseil général

M. Alain KNEUSS constate de nombreuses absences à la séance du Conseil général de ce soir et pense qu'elles sont dues aux repas d'entreprises qui sont organisés en fin d'année. Il demande à l'avenir de ne plus convoquer le Conseil général le vendredi soir.

Rue de la Payaz

M. Alain KNEUSS constate que le talus bordant la voie CFF à la rue de la Payaz empiète moins sur la chaussée. Il demande si cette situation est définitive.

M. Frédy NUSSBAUM répond que le Conseil communal ne connaît pas les intentions des CFF à ce sujet mais qu'il se renseignera.

En fonction de la réponse des CFF, M. Alain KNEUSS suggère d'améliorer l'aménagement des places de parc existantes.

Défense incendie du château de Gorgier

M. Alain KNEUSS indique qu'un exercice du SIS et du SFB a démontré qu'il faut 1h30 pour amener de l'eau en suffisance pour permettre une intervention en cas de sinistre au château.

M. Marc DEGRAUWE informe que le Conseil communal présentera prochainement une demande de crédit au Conseil général pour installer 2 nouvelles bornes hydrants au château.

Jetons de présences du Conseil communal

M. Alain KNEUSS pose la question au Conseil général s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter la rémunération du Conseil communal et de prévoir des jetons de présence pour les Conseillères et Conseillers généraux.

M. Frédy NUSSBAUM répond que le Conseil communal en prend note.

Terrain de beach-volley

M. Michaël HUGUENIN déclare : " *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

Au printemps 2011, j'adressais au Conseiller communal en charge de la culture et des sports un courrier en tant que citoyen, afin de proposer une réfection digne de ce nom pour le terrain de beach-volley de Chez-le-Bart.

En effet, celui-ci connaît alors un grand succès populaire, mais les installations vieillissantes découragent bientôt les volleyeurs les plus motivés et les pieds les plus encornés. Je reçois alors la réponse que la chose sera étudiée, sans autres précisions.

En m'arrêtant un instant sur le budget consacré aux sports dans notre commune, je ne constate aucun crédit alloué à un projet de ce type.

Entre-temps, le terrain tient plus de la litière pour chats que de la place de sport et les courageux qui s'y risquent encore doivent sautiller entre les briques de verre, les restes de feux d'artifice, les déjections félines et les châteaux de sable, avant de s'encoupler sur les enfants jouant avec tous les éléments précités.

Mesdames et Messieurs, à une époque où l'on déplore de plus en plus le manque d'activités physiques et où les maladies cardiovasculaires se dressent en épouvantails dans nos vies, il est sain et avantageux pour une commune d'encourager la pratique du sport, indirectement, comme c'est le cas, en soutenant les sociétés et clubs locaux, mais aussi directement, en proposant des infrastructures accueillantes !

J'aimerais dès lors poser la question suivante : à quand la résurrection du terrain de Chez-le-Bart, à l'image du terrain de la plage de Saint-Aubin, ou, encore mieux, de celui d'Auvernier?!

Merci de votre attention."

M. Cédric WEIBEL indique en avoir pris note.

Rue du Châble et incendie d'une benne de déchets verts

M. Jean-Christophe BIGNENS intervient concernant le problème de ruissellement d'eaux de surface sur la rue du Châble. Il indique que cette situation est délicate et dangereuse (formation de plaques de glace) et qu'elle est causée par des propriétaires qui bouchent les rigoles d'évacuation régulièrement entretenues par les cantonniers. Il félicite l'employé communal qui, aujourd'hui encore, a débouché les rigoles, mais constate que déjà ce soir des rigoles ont été rebouchées. Ensuite il signale qu'un utilisateur a versé aujourd'hui un bidon de cendres contenant des braises dans une benne de déchets verts à la rue de la Payaz, provoquant l'incendie de ladite benne et l'intervention de 15 pompiers.

M. Frédy NUSSBAUM convient que la situation de la rue du Châble est un souci pour le Conseil communal et indique que les saignées permettant l'évacuation des eaux de surface dans les champs ont été mises à l'enquête publique et qu'elles doivent rester ouvertes. Il indique que le Conseil communal a pris acte de la situation et qu'il cherchera une solution, les cantonniers ne pouvant rester sur place pour les maintenir ouvertes.

Palmier de l'EEP Bellevue

M. Alain PERRET demande si le Conseil communal peut donner une information concernant le projet culturel envisagé à l'EEP Bellevue, consistant à l'installation d'un palmier métallique.

M. Frédy NUSSBAUM indique que le Conseil communal n'a pas d'informations autres que celles parues dans la presse et qu'il se renseignera à l'occasion d'une prochaine séance avec la direction de l'établissement. Il informe qu'une demande de permis de construire doit dans tous les cas être déposée et que les citoyens auront la possibilité de s'opposer à ce projet dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire.

M. Alain KNEUSS demande si le Conseil communal ne dispose pas d'un bras de levier avec les projets en cours.

M. Frédy NUSSBAUM répond que le bras de levier est faible vu que la commune est aussi demandeuse, notamment avec la création d'un trottoir à la rue des Cerisiers.

Délégué au Conseil général de paroisse

M. Jean-Daniel DIVERNOIS informe que M. Alain PERRET délégué PLR au Conseil général de paroisse a été nommé au Conseil de paroisse et propose de le remplacer par M. Michaël HUGUNENIN.

M. Frédy NUSSBAUM répond que cette nomination ne peut pas se faire ce soir et qu'elle doit être mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Comité d'école

Mme Séverine CATTILAZ demande des nouvelles du nouveau Comité d'école, créé tout récemment.

M. Cédric WEIBEL répond qu'il est composé de 11 membres et qu'il s'est constitué cette semaine.

Commission de naturalisation

M. Alain PERRET demande quand sera constituée la commission de naturalisation.

M. Aldo GLARDON répond qu'elle sera prochainement convoquée pour se constituer et traiter une demande de naturalisation.

Liste des autorités communales

M. Alain KNEUSS demande que le livret contenant la liste des autorités communales soit mise à jour.

M. Frédy NUSSBAUM indique qu'il est prévu de le faire en début d'année prochaine, vu que quelques commissions doivent encore être constituées et que de nouveaux Conseillers généraux doivent être élus.

Déclaration de Monsieur le président du Conseil communal

M. Frédy NUSSBAUM déclare : "*Monsieur le président, Mesdames Messieurs,*

Nous arrivons au terme de notre dernier Conseil général pour l'année 2012. J'aimerais remercier, mes collègues du Conseil communal pour le travail effectué durant l'année, pour leur assiduité aux séances, pour la qualité des débats et la bonne ambiance qui en découle. Je remercie également notre administrateur et ses collaboratrices pour leur travail, leur disponibilité, leur souci de servir au mieux nos administrés. Merci également aux personnes qui entretiennent notre patrimoine, les bâtiments, les voies de communications, les forêts. Nous résidons dans une belle région et il est important d'en prendre conscience.

Un tout grand merci aux membres du Conseil général; donc à vous tous merci pour votre engagement, l'étude des dossiers, le travail dans les commissions, vos apports d'idées et tout ceci dans une ambiance constructive et respectueuse. Merci pour l'énergie et le temps que vous consacrez pour que notre commune fonctionne selon nos attentes.

Les fêtes de fin d'année approchent, je vous propose que l'on ait une pensée pour les personnes qui ont été dans le chagrin et que celles-ci trouvent les ressources nécessaires à gérer ces situations.

En conclusion, j'aimerais au nom du Conseil communal vous souhaiter à vous, à vos familles, à vos proches, de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et tous nos vœux de bonheur, de santé et plein de bonnes surprises pour l'année 2013.

Vous êtes toutes et tous invités à partager le repas de fin d'année et ceci dans une ambiance de détente.

Bon appétit et excellente soirée."

Déclaration de Monsieur le président du Conseil général

M. Jean-Pierre JACOT déclare :

"Dans quel monde vivons-nous ?

Aujourd'hui, on frappe gratuitement pour se défouler, le portable, les mails et autres technologies modernes ont remplacé le contact direct. Que nous reste-t-il comme chaleur humaine à partager avec nos semblables ?

Aujourd'hui, on veut ériger des œuvres d'art hors prix, pour permettre aux prisonniers de s'évader mentalement (physiquement ils y arrivent très bien). Ne pourrait-on pas utiliser cet argent autrement ?

Les parents fuient leurs responsabilités éducatives et demandent aux instituteurs, jardinières d'enfants et autres gardes, de les remplacer. Les jeunes, heureusement pas tous, n'ont plus de respect pour les choses, et plus grave encore, pour leurs égaux. Il y a de plus en plus d'interdits et de moins en moins de respect, où est la faille ? Notre génération et les suivantes ne savent plus faire les choses tout seuls, nous ne sommes plus responsables de nos actes. Bref nous vivons de plus en plus égoïstement et oublions les vraies valeurs de la vie.

Réapprenons à éduquer nos enfants, à leur enseigner les règles de base de la politesse, bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci, ce n'est pas si compliqué que ça. Apprenons leur à patienter lorsqu'ils nous réclament un nouveau jouet, ou autre chose, afin qu'ils sachent que tout ne tombe pas du ciel sur un simple claquement de doigts, mais qu'il faut travailler, pour gagner sa vie et pouvoir s'offrir de petits plaisirs. Passons du temps avec eux, faisons leur découvrir la nature, plutôt que de jouer à des jeux vidéos ou autre "Nintendo". Pensons à nos voisins âgés, qui sont seuls, une petite visite de temps en temps, un petit service et ils seront heureux et nous aussi par la même occasion. Et si au lieu d'envoyer un mail ou texto pour un anniversaire on écrivait une jolie carte à la main ?

Mais à part tout ça, je n'oublie pas ce que la vie est, et que grâce à ceux que nous aimons, enfants, petits-enfants, amis nous sommes heureux, sachons en profiter le plus possible.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui donnent de leur temps et œuvrent à fond pour le bien être de leur commune et de ses habitants.

Et pour finir sur une note positive, je souhaite à toutes et à tous, que la magie de Noël vous apporte mille petits bonheurs. Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année empreinte de joie, paix et sérénité. Qu'elle se déroule selon vos souhaits les plus chers et qu'elle vous comble de santé et de réussite.

Joyeuses fêtes à tous et encore merci."

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Pierre JACOT, président, lève la séance; il est 20h55.

Le rédacteur

Le président

La secrétaire

J.-P. Charmillot

J.-P. Jacot

V. Hengrave Burnier



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 14 FÉVRIER 2013

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Jean-Pierre JACOT, président

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 30 novembre 2012
2. Demande de crédit de Fr. 145'000.- concernant le renforcement de la défense incendie du château de Gorgier
3. Nomination d'un délégué¹ au Conseil général de paroisse en remplacement de M. Alain PERRET, nommé au Conseil de paroisse
4. Communications du conseil communal
5. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PS	Parti Socialiste

L'ordre du jour ci-dessus est approuvé par l'assemblée.

¹ Obligatoirement membre du Conseil général

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2012

En ouverture de séance, M. Jean-Pierre JACOT donne lecture de l'arrêté du Conseil communal du 21 janvier 2013, validant l'élection complémentaire tacite du Conseil général du 7 janvier 2013. Il est ensuite procédé à l'appel nominatif :

Présents : 31 conseillers généraux

Absents, excusés : Mme CHARMILLOT Laura
M. PRINCIPI Daniel
M. PROFICO Stefano
M. SCHNEITER Jean-Thierry

4 sièges sont vacants.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2012 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. DEMANDE DE CREDIT DE Fr. 145'000.- CONCERNANT LE RENFORCEMENT DE LA DEFENSE INCENDIE DU CHATEAU DE GORGIER

M. Marc DEGRAUWE communique un bref rappel des démarches et discussions qui ont amené le Conseil communal à présenter cette proposition au Conseil général. Il indique notamment qu'un exercice du service du feu a montré qu'il fallait plus d'une heure et demie pour amener suffisamment d'eau au château en cas d'incendie. Il rappelle que plusieurs variantes ont été étudiées dans le passé pour compléter ou renforcer la petite conduite qui alimente actuellement le château depuis son réservoir. Il informe que le choix du Conseil communal s'est porté sur la variante la meilleure marché qui consiste à amener une nouvelle conduite de 150 mm depuis le bas du chemin du Chat jusque dans la cour du château où il est prévu d'installer deux nouvelles hydrantes. Il précise que la solution proposée permettra plus tard de raccourcir le chemin entre la station de pompage de Moulin et le réservoir du château afin d'économiser l'énergie utilisée pour le pompage.

Mme Nicole VAUTHIER au nom du PS déclare :

"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe "socialistes et verts" a lu attentivement le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de Fr. 145'000.- pour le renforcement de la défense incendie du château de Gorgier. Notre groupe est tout à fait d'accord sur le principe d'une amélioration de ladite défense incendie, qui est actuellement manifestement insuffisante.

Cependant, nous ne pouvons accepter cette demande de crédit sans obtenir réponse à une question que nous avons concernant le paragraphe de la page 2 qui fait allusion à un futur investissement supplémentaire de Fr. 200'000.- en cas, je cite, de « problème avec la conduite actuelle du tronçon F ».

En effet, ce paragraphe est pour le moins peu clair. Faut-il comprendre que l'éventuel remplacement de la conduite actuelle du tronçon F serait motivé par la vétusté de cette conduite ou alors par son incompatibilité avec la nouvelle conduite, du fait que les deux conduites n'auront pas le même diamètre ? Dans cette seconde hypothèse, il nous semble que pour des spécialistes du génie civil, c'est un problème de physique élémentaire que de calculer si le projet présenté par le Conseil communal apportera au final les résultats escomptés en terme d'alimentation en eau ou si le projet est une pure utopie aussi longtemps qu'on garde la conduite actuelle du tronçon F. Notre question est donc la suivante : le Conseil communal a-t-il demandé à des ingénieurs de faire ce calcul et est-ce que ce calcul a été réalisé ?

En d'autres termes, peut-on déjà prévoir que l'actuelle conduite du tronçon F devra inévitablement être remplacée pour que les résultats escomptés soient atteints (auquel cas il serait honnête envers notre assemblée de le dire tout de suite) ou est-il impossible pour qui-conque de dire aujourd'hui si de nouveaux travaux seront nécessaires dans quelques temps ?

Nous vous remercions de votre attention et de la réponse que vous aurez l'obligeance de nous donner."

M. Marc DEGRAUWE répond qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre la conduite du tronçon F et la nouvelle, que la conduite F a nécessité quelques réparations dans le passé et que si elle devait être changée dans le futur, à ce moment là il faudra envisager d'augmenter son diamètre à 150 mm.

M. Alain PERRET déclare que le PLR accepte la demande de crédit à l'unanimité.

M. Ivan KAESER au nom du GIC déclare :

"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Après de nombreuses années d'interpellations dans les divers, l'incendie du temple, les élections, un exercice d'alimentation d'eau au château de Gorgier en collaboration avec le SIS, enfin une demande de crédit. C'est avec une grande satisfaction et soulagement que le président de la commission du feu et le rapporteur informe que le GIC, après discussion, accepte la demande de crédit et remercie le nouveau Conseil communal d'avoir empoigné le problème dès le début de la nouvelle législature."

M. Ivan KAESER demande pourquoi il n'est pas prévu de boucler la nouvelle conduite avec le réservoir du château. Il explique que son expérience de pompier montre qu'il est plus confortable d'avoir un réseau bouclé afin de disposer d'une double alimentation.

M. Marc DEGRAUWE répond qu'il est possible de boucler le futur tronçon mais que l'apport supplémentaire en eau est considéré comme faible puisqu'il se fera par gravitation et que par conséquent l'effet boucle sera limité. Il indique par ailleurs que le passé a montré que la quantité d'eau à disposition en amont est faible et que par conséquent cet apport supplémentaire n'est pas suffisant en terme de sécurité. Il précise qu'il existe tout de même une opportunité de créer ce bouclage puisque la canalisation du tronçon D est dans un état qui permet de l'exploiter, contrairement à ce qui avait été dit. Il conclut en indiquant que cette option sera étudiée durant les travaux, en fonction de la profondeur de la canalisation existante.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. NOMINATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL GENERAL DE PAROISSE EN REMPLACEMENT DE M. ALAIN PERRET, NOMME AU CONSEIL DE PAROISSE

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose la candidature de M. Gilles LAUENER. Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Cercle scolaire régional Les Cerisiers

M. Cédric WEIBEL déclare :

"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Une communication concernant le Cercle scolaire régional Les Cerisiers. Pour mémoire, en janvier 2011 le Grand Conseil votait la loi sur les nouvelles structures de la scolarité obligatoire. Il faisait le choix d'une régionalisation de l'école obligatoire. En juin 2011, le Conseil général acceptait à l'unanimité le règlement général du Cercle scolaire régional Les Cerisiers. La rentrée 2012 correspondait à la première rentrée effective sous la direction du nouveau Cercle scolaire régional Les Cerisiers.

Maintenant que nous sommes dans le vif du sujet, nous connaissons les premiers effets de la régionalisation de l'école. Les conséquences pour l'école primaire de Gorgier sont, selon les prévisions des effectifs et l'organisation des classes : une classe de degré 1H-2H qui va fermer et des élèves de 1H-2H qui vont être scolarisés à Saint-Aubin. Des transports sont à l'étude pour ces élèves. A la rentrée 2013, l'horaire bloc sera instauré.

La répartition des classes répond aux exigences dictées par le canton, soit une moyenne de 18 élèves pour le cycle 1, de 19 élèves pour le cycle 2 et de 20 élèves pour le cycle 3. Ces moyennes se font sur l'ensemble du cercle et pour chaque cycle. Cette répartition a été acceptée par le Comité scolaire.

Pour rappel, un élève de Saint-Aubin était venu garnir les rangs à Gorgier pour éviter la fermeture d'une classe.

Merci de votre attention."

Commission intercommunale de la bibliothèque

M. Cédric WEIBEL informe que la commission intercommunale de la bibliothèque a engagé une nouvelle collaboratrice pour remplacer Mme Eliane LONGARETTI qui a fait valoir son droit à la retraite.

CFF - parois antibruit

M. Frédy NUSSBAUM informe que les travaux d'installation des parois antibruit le long de la ligne CFF vont reprendre dès que les conditions météorologiques le permettront. Il indique que ces travaux vont générer quelques perturbations de trafic au niveau des ponts situés à la rue de Combamare et à la rue de la Foulaz. Les déviations nécessaires seront mises en place pour 1 à 2 jours.

Zone sportive En Seraize

M. Frédy NUSSBAUM informe que les travaux de démolition et de reconstruction des vestiaires débiteront dès que les conditions météorologiques le permettront.

5. DIVERS

Cercle scolaire régional Les Cerisiers - école communale de Gorgier

Mme Laurence TRAVOSTINO déclare :

"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le dossier dont je vais vous parler concerne la rentrée scolaire 2013 - 2014 qui prévoit que quelques élèves de Gorgier devront intégrer une classe de, et à Saint-Aubin. Ce problème me tient très à cœur même si je ne suis pas concernée. En tant que maman, je ne peux rester indifférente à la situation qui préoccupe les parents qui ont reçu un courrier du Centre scolaire régional. Nous ne comprenons pas la logique d'envoyer des enfants à St-Aubin alors que nous avons toutes les infrastructures nécessaires à Gorgier. Bien sûr, cela concerne qu'une poignée d'enfants, 4-5 maximum, mais tout de même. A ce jour, il faut respecter les règles du jeu arithmétique que l'enseignement nous impose. Nos enfants ne sont-ils que des pions que l'on déplace à des fins budgétaires et de moyenne à respecter ?

De plus que dire de la lettre envoyée aux parents pour la structure d'accueil La Parenthèse à St-Aubin ? Celle-ci est pleine ! De nos jours, beaucoup de parents travaillent tous les deux et chaque rentrée scolaire est faite d'incertitude et de questions plus ou moins nombreuses auxquelles il faudrait pouvoir répondre rapidement à des fins d'organisation et de logistique pour eux. Où va notre enfant à midi ? A-t-on une grand-maman ou un proche pour nous aider ?

Cette semaine, j'ai rencontré M. Caccia qui est le directeur des Cerisiers. J'ai eu beaucoup de plaisir à le rencontrer et cette rencontre a été pour moi très enrichissante. Il a notamment répondu à mes très nombreuses questions et inquiétudes et je dois dire même si sur le moment j'en suis sortie satisfaite et apaisée, avec le recul, je me rends compte que son discours est bien rodé. Pour lui ce n'est pas un souci d'envoyer nos enfants à St-Aubin il faut que l'on ouvre notre esprit puisque nous faisons partie du cercle scolaire.

La moyenne d'une classe pour le cycle 1 est de 18 élèves. Pour le cycle 2, la moyenne est de 19 élèves. Ce qui veut dire que dans une classe, il peut y avoir 12 élèves et dans une autre 24 élèves. A ce jour nous avons à Gorgier 130 élèves répartis en 7 classes. Donc cela fait une moyenne de 18,57 élèves par classe. De plus, nous pouvons mixer les niveaux alors finalement où est le problème ? Pourquoi vouloir fermer à tout prix cette classe ?

Quant à l'avenir de l'enseignant concerné par cette fermeture de classe, il est engagé par le cercle scolaire et sera placé ailleurs à l'intérieur du cercle scolaire à moins qu'un autre enseignant souhaite aller ailleurs à sa place. Mais certes, s'il choisit d'aller enseigner ailleurs nous allons perdre quelqu'un de fantastique qui en fait énormément avec ses élèves, après tout nous sommes humains et je pense que quand quelque chose va bien ou que quelqu'un travaille bien il faut aussi le dire et le souligner.

Ce que je retiens de la discussion avec M. Caccia, c'est qu'il y a de nombreuses réflexions en cours sur les transports scolaires, les structures d'accueil qui doivent encore être discutées avec les différents intervenants et les conseillers communaux qui font partie du comité du cercle scolaire. Pour l'instant rien n'est encore défini. Ce ne sont pas des discussions qui se font à la légère, il faut tenir compte de l'avis de tout le monde et des besoins.

Mais ce que je peux dire c'est que cette future rentrée se fera avec l'horaire bloc c'est déjà une excellente nouvelle pour l'organisation des parents.

Il y aura une séance d'information, qui n'est pas encore agendée, pour les parents concernés par la rentrée 2013, avec le directeur des Cerisiers et la sous-directrice du cycle 1 afin de répondre aux questions des parents et d'apporter de nouvelles informations. J'ai demandé à M. Caccia si je pouvais être présente et il m'a cordialement invitée.

Si nous voulons vraiment maintenir la classe ouverte, cela coûtera à la commune Fr. 120'000 et il n'y aura aucune subvention.

Par contre, si on ne peut éviter la fermeture de classe j'espère qu'elle restera tel quel en attendant sa réouverture. Il serait regrettable que nous n'ayons plus de salle disponible si l'effectif des élèves venait à remonter.

J'ai fait toutes mes classes à Gorgier dans le vieux collège comme on l'appelle désormais et maintenant que je suis maman, il est pour moi normal que mes enfants fassent leur scolarité primaire au collège du "Point-virgule" et je pense sincèrement que tous les parents qui habitent la commune le souhaitent aussi, c'est pourquoi je souhaiterais que l'on discute sérieusement de cette possibilité de débloquer Fr. 120'000.- pour garder cette classe ouverte. C'est un confort et une proximité certaine d'avoir nos enfants dans le village certes mais nous avons les infrastructures, alors utilisons-les !

J'aimerais demander aux délégués du syndicat intercommunal des Cerisiers de tout entreprendre pour maintenir cette salle de classe.

Merci."

Carrefour de la rue des Prises et de la rue de l'Etoile

M. Jean-Claude MICHEL demande au Conseil communal d'étudier la pose d'un miroir de circulation au carrefour du Châtaignier afin de faciliter l'engagement des véhicules en provenance de la rue de l'Etoile sur la rue des Prises.

Transport public - abonnement "onde verte"

M. Ivan KAESER constatant que la Béroche se trouve en zone 3 de l'abonnement "onde verte" juge cette classification injuste et pénalisante pour les utilisateurs des transports publics, notamment de par le fait que la limite de zone se situe à l'arrêt de bus des Platanes. Il demande aux Conseils communaux des communes de la Béroche de profiter de la nouvelle législature pour demander d'intégrer la région de la Béroche à la même zone que la commune de Bevaix.

Patrouilleurs scolaires

M. Jean-Christophe BIGNENS, constatant de forts mouvements d'enfants dans les périodes de fin de matinée (11h30-12h00) et de début d'après-midi (13h30-14h00), demande pourquoi les patrouilleurs scolaires ont été supprimés et s'il est possible de les remettre en place.

Courrier de Mme et M. Mertenat aux Conseillères et Conseillers généraux

M. Jean-Pierre JACOT, président du Conseil général, déclare :

"J'ai bien reçu la lettre de Mme et M. MERTENAT du 30 janvier, d'après ce que je sais tous les membres du Conseil général l'ont reçue, donc je ne pense que sa lecture soit indispensable à moins que quelqu'un le désire. Si ce n'est pas le cas, je peux vous lire une lettre que j'ai reçue en réponse.

Monsieur le président,

Par la présente nous prenons acte du courrier à l'attention des membres du Conseil général, de Mme et M. MERTENAT, et nous vous donnerons notre position par écrit prochainement au président du Conseil général.

Les Groupes politiques de Gorgier"

Mme Séverine CATTILAZ demande que le Conseil communal fasse le nécessaire pour obtenir la fermeture du site Internet créé à ce sujet par Mme et M. MERTENAT.

M. Frédy NUSSBAUM informe que le Conseil communal a pris acte.

Eglise catholique romaine - visite pastorale de Mgr Charles MOREROD

M. Jean-Pierre JACOT, président du Conseil général, donne lecture d'un courrier d'invitation à une rencontre avec Mgr Charles MOREROD, adressé par l'église catholique romaine. Cette rencontre devant se dérouler le vendredi 22 février à 17h30 à Fleurier et étant dans l'impossibilité de s'y rendre, il invite les personnes intéressées à lui en faire part à l'issue de la séance.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Pierre JACOT, président, lève la séance; il est 20h30.

Le rédacteur

Le président

Le vice-président

J.-P. Charmillot

M. J.-P. Jacot

B. Schumacher



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2013

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Jean-Pierre JACOT, président

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 14 février 2013
2. Comptes 2012 et rapport de la commission financière
3. Rectification de la limite communale découlant du remaniement parcellaire
4. Nomination de la commission financière pour l'exercice 2013-2014
5. Nomination du bureau du conseil général, à savoir
 - 1 président(e)
 - 1 vice-président(e)
 - 1 secrétaire
 - 2 questeurs
6. Nomination d'un délégué¹ au Conseil général de paroisse en remplacement de Mme Véronique HENGRAVE BURNIER, démissionnaire
7. Nomination d'un membre à la commission de la structure parascolaire en remplacement de Mme Véronique HENGRAVE BURNIER, démissionnaire
8. Nomination d'un membre à la commission immobilière en remplacement de Mme Véronique HENGRAVE BURNIER, démissionnaire

¹ Obligatoirement membre du Conseil général

9. Nomination d'un membre au Conseil régional du Cercle scolaire régional Les Cerisiers en remplacement de Mme Véronique HENGRIVE BURNIER, démissionnaire
10. Communications du conseil communal
11. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PS Parti Socialiste-Les Verts

Après sa lecture par le président, l'ordre du jour est approuvé par l'assemblée.

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

28 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés Mme CHARMILLOT Laura

MM. GEHRET Jacques-André PROFICO Stefano
PERRET Alain BIGNENS Jean-Christophe

Absent, non excusé M. SZABO Johann

5 sièges sont vacants.

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTES 2012 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Marc DEGRAUWE commente les graphiques joints aux comptes en indiquant que la répartition des charges par rubrique montre que l'enseignement et la prévoyance sociale constituent la plus grosse partie des charges totales de notre commune. Il précise que le Conseil communal n'a pas d'influence sur ces dépenses puisqu'elles sont gérées par des entités intercommunales. Il informe que le Conseil communal n'a pas trouvé de réponse positive à sa demande auprès du Cercle scolaire régional Les Cerisiers concernant la mise en place d'une commission financière. Il commente le compte administratif et indique que les investissements 2012 sont essentiellement liés à l'achat des terrains de "Roncinier".

Les comptes sont ensuite passés en revue et les interventions suivantes sont enregistrées :

90 Impôts

M. Marc DEGRAUWE commente cette rubrique et indique que l'augmentation constatée pour les personnes physiques est liée à des rattrapages sur les années antérieures et que ce phénomène n'est pas pérenne.

94 Gérance fortune et dettes

M. Alain KNEUSS constate qu'en moyenne nous payons environ 2% d'intérêts alors que nous avons fait un prêt à la STEP à 1,48%. Il s'étonne que le Conseil communal prête de l'argent à un taux inférieur à celui payé.

M. Marc DEGRAUWE explique que ce n'est pas le cas et que le prêt en question a été consenti aux mêmes conditions que l'emprunt qui a permis de mettre à disposition cet argent. Il précise que ce prêt a été consenti sur sa proposition car la STEP n'obtient pas les mêmes conditions que notre commune auprès des prêteurs.

Compte des investissements

M. Alain KNEUSS demande que soit épuré les crédits utilisés et terminés, pour des questions de lisibilité.

M. Raymond VUILLIOMENET déclare : *"Le groupe socialiste-Les Verts a examiné avec attention les documents remis au sujet des comptes 2012. Il approuvera au final les comptes mais souhaite s'exprimer sur le rapport du conseil communal à l'appui des comptes.*

Nous désapprouvons la présentation de ce rapport, tant sur la forme que sur son contenu.

Sur sa forme : un nuage de chiffres qui ne viennent absolument pas à l'appui des comptes. Un tel rapport devrait expliciter certains points des comptes, mais cette présentation-là, noie le lecteur et absolument aucune conclusion probante n'en ressort. Il aurait fallu faire un tableau présentant les soldes de chaque rubrique.

Sur le contenu : nous estimons que les quelques rares analyses présentées dans ce document sont erronées. Prenons l'exemple de la phrase en dernière ligne de la première page : « L'évolution du poste de la prévoyance sociale est le plus important ». En effet, en portant son regard quelques lignes plus haut, nous constatons une augmentation de 30,4%. En regard des autres postes qui se situent dans une fourchette de 0,2 à 10,5 %, c'est considérable ! Ah, ce social, il ne fait qu'augmenter ! Et ces gens « aux sociaux » qui nous coûtent cher !!! etc., etc... Ceci est absolument faux ! En effet, ce tableau ne contient que les charges des dicastères mentionnés. Pour y trouver les recettes, il faut tourner la page, et là nous constatons que la prévoyance sociale rapporte 26,2 %. La différence ne fait donc plus que 4% ! En outre, ce chapitre comprend notamment les frais liés à la protection de la jeunesse. On notera au passage que le parascolaire améliore son résultat de Fr. 40'000.- par rapport à ce qui avait été budgété. La structure d'accueil de la petite enfance ainsi que le centre d'animation et notre participation au Noc-tambus voient leurs frais augmenter quelque peu. Mais que ne ferait-on pas pour nos enfants qui, bientôt siègeront ici à notre place !

Reste le social : le fonctionnement du service dont la charge est essentiellement constitué de salaires. Salaires sur lesquels le fisc piochera sa part ainsi que le pouvoir d'achat des intéressés qui favoriseront le commerce régional.

Examinons au final les prestations sociales versées aux bénéficiaires qui sont en diminution par rapport au budget de près de Fr. 16'000.-. Donc, nous prétendons que l'analyse du conseil communal est erronée sur ce sujet.

Nous pourrions également commenter l'affirmation que le poste des impôts est le plus marquant, lorsqu'on observe que les chiffres en pourcentage sont parmi les plus faibles au niveau des recettes. Tout est donc relatif et on fait dire à un rapport ce que l'on veut !

Pour conclure, je mets au défi quiconque dans cette salle de comprendre rapidement le tableau des investissements.

C'est la raison pour laquelle nous demandons au conseil communal, pour ses prochains rapports, de ne plus noyer les élus dans une élucubration de chiffres mais au contraire de les éclairer. Merci !

M. Christian GUICHARD déclare que le PLR a attentivement examiné les comptes 2012 et qu'il les accepte tels que présentés. Il remercie l'administration communale, les membres du Conseil communal de la législature précédente ainsi que ceux de la nouvelle. Il indique que le PLR souhaite que la rigueur et la bonne gestion continue de prévaloir.

Mme Séverine CATTILAZ en tant que présidente de la commission financière déclare que la commission financière félicite le Conseil communal et les collaborateurs de l'administration communale pour la bonne tenue du budget. Elle constate qu'un résultat aussi favorable ne s'est pas produit depuis plusieurs années. Elle communique que les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres de la commission financière et qu'il en est de même pour le GIC.

Au vote, les comptes 2012 sont approuvés à l'unanimité.

3. RECTIFICATION DE LA LIMITE COMMUNALE DECOULANT DU REMANIEMENT PARCELLAIRE

M. Frédy NUSSBAUM introduit le sujet en indiquant qu'un document a été déposé sur la table des Conseillères et Conseillers généraux et que ce document explique le changement de limite. Par ailleurs, il informe que le rapport explique les raisons légales qui ont amené l'Office cantonal des améliorations foncières à proposer de rectifier les limites territoriales, afin notamment de correspondre au chemin existant. Cet élément fait que l'opération n'est pas neutre et augmente de 154 m² le territoire de Gorgier. Il indique que ce toilettage n'induit pas de coût puisque l'opération est à la charge du canton.

M. Michaël HUGUENIN-DEZOT déclare que le PLR a activement étudié le dossier, qu'il se réjouit de gagner autant de territoire et qu'il accepte cette proposition à l'unanimité.

M. Jean-Paul GUINCHARD déclare qu'il en va de même pour le GIC.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. NOMINATION DE LA COMMISSION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 2012-2013

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, propose les candidatures de M. Alexandre ORLUSIC et de M. Pierre-André CORNU.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose les candidatures de MM. Christian GUINCHARD et Johann SZABO.

Mme Sylvie NOIRAT, au nom du PS, propose la candidature de M. Raymond VUILLIOMENET.

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

5. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Pour la présidence, au nom du PLR, M. Jean-Daniel DIVERNOIS propose la candidature de M. Bernard SCHUMACHER.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

M. Jean-Pierre JACOT, président sortant, souhaite la bienvenue à M. Bernard SCHUMACHER qui prend place sur le "fauteuil" présidentiel et déclare :

*"Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Monsieur l'administrateur communal,*

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en me confiant la présidence du Conseil général.

Je remercie notre président sortant M. Jean-Pierre JACOT, pour son travail tout au cours de l'année écoulée. Tu auras conduit notre Conseil sereinement avec les bonnes remarques au bon moment en sachant maintenir des débats sans éclat mais avec rigueur.

Aujourd'hui, c'est un autre « Pétiolet » du coin qui te succède et je profite de l'occasion pour te féliciter, une fois de plus pour tes 60 ans que tu as fêtés samedi dernier. Au nom du Conseil je te remercie.

Des débats sereins et sans éclat c'est ce à quoi notre commune peut espérer à l'avenir. Une commune où il fait bon vivre, où les soucis se limitent à la fontaine, qui sera bientôt du passé, aux éclairages de Noël qui font déjà partie du passé, à quelques tuyaux à remplacer, à un projet immobilier qui attend des décisions de promoteurs et à l'éventuelle fermeture d'une classe, sujet émotionnel mais, avec un peu de bon sens, une solution sera vite acceptée.

Je vous rappelle que nous représentons ici tous un peu plus d'une cinquantaine de citoyens habitant notre commune. Alors pensez-y lors de vos revendications et remarques. La requête que je présente correspond-elle bien au désir des citoyens que je représente ou est-elle juste pour mon confort personnel ?

Mesdames et Messieurs nous avons la chance de vivre dans une magnifique région. Bien peu d'habitants se rendent compte de la qualité de vie qui y règne. C'est à nous de préserver ses avantages, ses atouts, en s'y intéressant de près et de tout faire pour les maintenir, quelques fois même au prix de sacrifices.

Aujourd'hui, trop souvent nous connaissons nos droits et nous les faisons appliquer à grand coup d'avocat, mais souvent les devoirs du citoyen sont oubliés et peu connus. Vous faites ici tous partie de ceux qui s'engagent pour le bien de la communauté et je vous en remercie. Je vous encourage tous à faire des propositions, des remarques constructives et de débattre sereinement des sujets qui nous préoccuperont au cours de l'année à venir.

Je vous incite aussi à vous intéresser à la vie politique cantonale car il ne suffit pas seulement de demander et d'établir des requêtes pour nous, petite commune, mais il faut aussi imaginer nos doléances au sein d'un canton malmené avec des fiances dans un triste état.

Nous portons aussi notre part de responsabilité et ce sera aussi à nous de contribuer à l'amélioration de notre situation cantonale.

Je vous remercie."

Pour la vice-présidence, M. Raymond VUILLIOMENET propose pour le PS la candidature de Mme Nicole VAUTHIER.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

Pour le poste de secrétaire, M. Alain KNEUSS propose pour le GIC la candidature de Mme Laurence TRAVOSTINO.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

Mme Pauline SCHUMACHER et M. Michaël HUGUENIN-DEZOT, étant les plus jeunes membres de l'assemblée, sont désignés comme questeurs.

6. NOMINATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL GENERAL DE PAROISSE

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose la candidature de M. Michaël HUGUENIN-DEZOT. Aucune autre proposition n'étant formulée, le pré-nommé est élu par acclamation.

7. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE LA STRUCTURE PARASCOLAIRE

M. Raymond VUILLIOMENET, au nom du PS, propose la candidature de Mme Nadège BODER SCHNEIDER. Aucune autre proposition n'étant formulée, la pré-nommée est élue par acclamation.

8. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION IMMOBILIERE

M. Raymond VUILLIOMENET, au nom du PS, propose la candidature de Mme Nadège BODER SCHNEIDER. Aucune autre proposition n'étant formulée, la pré-nommée est élue par acclamation.

9. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL REGIONAL DU CERCLE SCOLAIRE REGIONAL LES CERISIERS

M. Raymond VUILLIOMENET, au nom du PS, propose la candidature de Mme Carmen LAGARES. Aucune autre proposition n'étant formulée, la pré-nommée est élue par acclamation.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Fontaine rue du Centre

M. Frédy NUSSBAUM informe que la nouvelle fontaine a été mise en place, comme chacun a pu le constater. Il précise que l'aménagement de la base doit encore être choisi en collaboration avec la commission technique.

Vestiaires FC Béroche-Gorgier "En Seraize"

M. Frédy NUSSBAUM informe que les travaux de construction des vestiaires ont débuté et que tout se passe à convenance.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers - déplacement d'enfants

M. Cédric WEIBEL informe que le Conseil communal a pris en compte les différentes remarques concernant le déplacement d'élèves de l'école communale de Gorgier vers celle de Saint-Aubin. Il indique que le Conseil communal a fait des propositions au Comité scolaire du Cercle régional Les Cerisiers afin d'éviter cette situation mais qu'elles n'ont pas été retenues pour les raisons suivantes :

- dans l'intérêt des enfants et des enseignants, le Cercle scolaire souhaite avoir des effectifs raisonnables par classe,
- le Cercle scolaire ne souhaite pas avoir une école à deux vitesses,
- une modification de la répartition des élèves aurait des incidences sur les autres communes,
- le déplacement d'élèves est la seule solution pour garantir la survie des écoles dans les plus petites communes.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers - effectif par classe

M. Cédric WEIBEL informe qu'à la rentrée 2013 l'effectif par classe sera le suivant :

1^{ère} HarmoS 10 élèves
2^{ème} HarmoS 15 élèves
3^{ème} HarmoS 11 élèves
4^{ème} HarmoS 17 élèves
5^{ème} HarmoS 22 élèves
6^{ème} HarmoS 24 élèves
7^{ème} HarmoS 15 élèves

Cercle scolaire régional Les Cerisiers - coût par élève

M. Cédric WEIBEL informe que le Cercle scolaire Les Cerisiers a fait une économie de

Fr. 633.- par élève sur l'exercice passé.

Déchets - Eco points

M. Marc DEGRAUWE informe que les bennes des 9 Eco points de La Bé-roche ont été changées à la fin du mois de mars. Il indique que l'entreprise Meisterhans qui vide ces bennes confirme que l'utilisation de ces Eco points est bien répartie. Il précise qu'il subsiste cependant un point noir avec l'Eco point de Combamare (parking à l'extrémité ouest de la rue de la Gaine) car une minorité d'utilisateurs considèrent ce point de collecte comme une déchè-terie. Par conséquent, le Conseil communal a décidé de dénoncer les per-sonnes qui déposent des déchets à côté des bennes et cette semaine une vingtaine de dénonciations (Fr. 200.- d'amende) ont été établies.

Défense incendie du château de Gorgier

M. Marc DEGRAUWE informe que les travaux ont commencé et qu'ils de-vraient être terminés d'ici 4 à 5 semaines.

Futures demandes de crédit

M. Marc DEGRAUWE informe qu'il soumettra deux demandes de crédit au prochain Conseil général, soit une concernant la défense incendie du quartier des Placettes et une autre concernant le risque d'inondation du quartier du Châble.

11. DIVERS

Déchets - Eco point de Combamare

M. Alain KNEUSS revient sur l'intervention précédente de M. Marc DEGRAUWE et indique que, de son point de vue, les nouvelles bennes à papier présentent deux défauts, soit leur taille plus petite que les anciennes et le système central qui empêche d'y introduire de gros cartons. Pour pallier à cette situation, il demande qu'une deuxième benne à papier soit installée.

M. Marc DEGRAUWE reconnaît qu'une erreur a été faite dans le choix des bennes car l'introducteur à papier est encore trop grand puisqu'elles ne sont pas faites pour les gros cartons qui doivent être amenés à la déchèterie du Rafour. Il précise que les nouvelles bennes sont vidées 2 fois par semaine (mardi et vendredi) alors que les anciennes l'étaient une fois. Il communique qu'il ne souhaite pas rendre cet Eco point plus attractif car le 80% des infractions constatées sont commises par des habitants d'autres communes. Il informe qu'il est disposé à installer une benne à papier supplémentaire mais à un autre endroit de la commune, aux Prises ou à la Payaz par exemple.

M. Alain KNEUSS se déclare à moitié d'accord avec M. Marc DEGRAUWE en indiquant qu'il faut tenir compte aussi des besoins des habitants du quartier qui paient des taxes pour un service qui doit être mis à disposition.

M. Marc DEGRAUWE répond qu'il faut aussi tenir compte des personnes qui habitent à proximité de l'Eco point et qui en subissent les nuisances.

M. Alain KNEUSS propose de rendre plus difficile l'accès en voiture en interdisant l'entrée du parking par l'ouest.

Mme Nicole VAUTHIER propose que des panneaux d'information soient installés afin d'informer les utilisateurs sur les déchets qu'il est autorisé de déposer.

M. Marc DEGRAUWE prend note de la proposition.

Déchèterie intercommunale - récupération de la ferraille

M. Ivan KAESER a constaté qu'un ferrailleur récupère de la ferraille et demande s'il s'agit d'une activité commerciale et le cas échéant quelles sont les conditions convenues avec la déchèterie. Le Conseil communal prend note et se renseignera.

Taxe au sac - VADEC SA

M. Alain KNEUSS pose la question suivante : *"L'an dernier, quelques mois après l'introduction de la taxe au sac, Vadec annonçait dans les journaux que l'amélioration du tri des déchets avait pour corollaire une forte diminution des déchets à incinérer à tel point qu'il n'était plus possible de produire suffisamment de chaleur pour satisfaire les besoins du chauffage à distance de Bôle et Colombier.*

Les journaux relataient alors que Vadec devait « importer » des déchets et notamment des déchets provenant de la région de Balsthal ou de l'est du canton du Jura.

Le délégué du Conseil communal à Vadec peut-il nous dire si ces déchets ont été achetés ou reçus gratuitement par Vadec et si les frais de transports qui, eux, n'auront certainement pas été offerts, ont été payés par les comptes du seul chauffage à distance de Bôle et Colombier ou si la taxe au sac a été mise à contribution pour ces frais, ne serait-ce que dans une faible mesure. Si tel devait être le cas, cela voudrait dire que la taxe au sac que chaque citoyen paie sert, dans une certaine mesure, à subventionner le chauffage à distance alimenté par l'usine de Cottendart.

A défaut de connaître la réponse à ma question, le Conseil communal pourrait-il s'informer directement auprès de Vadec afin d'avoir la certitude que le chauffage à distance est autofinancé à 100%."

Le Conseil communal prend note et se renseignera.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers - pétition

Mme Laurence TRAVOSTINO communique l'information suivante : *"Avec l'aide et le soutien de mon groupe j'ai créé une pétition pour le maintien de tous les élèves au collège du Point-virgule, concernant la rentrée 2013-2014.*

Celle-ci est en circulation depuis vendredi dernier et elle sera remise aux autorités scolaires des Cerisiers début mai.

Je vous invite tous à venir vers moi à la fin de la séance du Conseil général pour la signer.

Je vous remercie."

Pavillon de bains

M. Daniel PRINCIPI, constatant que le pavillon de bains est fermé, demande au Conseil communal de lui redonner sa fonctionnalité initiale en l'ouvrant uniquement durant la journée afin d'éviter les problèmes qui ont amené sa fermeture. Il propose que la gestion de l'ouverture et de la fermeture soit assurée par le tenancier de "La Capsule".

Rue de la Gaine - zone de rencontre 20 km/h

M. Alain KNEUSS constate que depuis l'automne dernier, la rue de la Gaine est déclarée zone de rencontre. Il indique que les habitants n'ont pas été informés de ce changement comme il l'avait demandé et souhaite que le marquage au sol soit fait et que soit évaluée la possibilité de refaire le surfacage de cette rue.

Fontaine de la rue du Centre

M. Jean-Daniel DIVERNOIS remercie le Conseil communal pour l'aménagement du tour de la fontaine par des bordures arrondies et constate que cela démontre que notre commune est capable d'arrondir les angles.

Intersection de la rue des Pinsons et de la rue du Tronchet

Mme Pauline SCHUMACHER communique l'information suivante : *"Nous avons constaté qu'à l'intersection du chemin des Pinsons et de la rue du Tronchet, il y a une haie de lierre qui déborde fortement sur la route. Lorsqu'une voiture monte la rue du Tronchet en venant du chemin des Pinsons, c'est très dangereux pour les piétons qui descendent.*

Il y a pas mal d'écoliers le long de cette rue et c'est très étroit à cet endroit. Il serait bien de la faire tailler avant qu'il y ait un accident.

Merci."

Carrefour de la rue des Prises et de la rue de l'Etoile

M. Jean-Claude MICHEL remercie le Conseil communal d'avoir fait tailler les buissons qui masquaient la visibilité à l'intersection de la rue des Prises et de la rue de l'Etoile. Il indique qu'il n'est plus nécessaire d'y poser un miroir de circulation.

Fontaine de la rue du Centre

M. Alain KNEUSS informe que les habitants auraient souhaité qu'une cérémonie soit organisée lorsque la nouvelle fontaine a été posée et demande si quelque chose est prévu lorsque les travaux seront terminés.

M. Frédy NUSSBAUM informe que même le Conseil communal a été surpris par la rapidité de la pose et qu'il prévoit d'organiser une cérémonie d'inauguration en y invitant la population.

M. Ivan KAESER donne son avis en indiquant que la symbolique est forte et qu'il est important d'inaugurer la fontaine en bonne et due forme.

Employés communaux - déneigement

Mme Christine ZANIER relève l'excellent travail fait par le Service de la voirie durant l'hiver très rigoureux que nous avons traversé.

Conseil général - nouveaux candidats

M. Alain KNEUSS informe que le GIC a trouvé deux candidats à un siège au Conseil général. Il souhaite que le Conseil communal organise rapidement une élection complémentaire au Conseil général. Il invite le PS et le PLR à se joindre au GIC s'il dispose de candidats, afin d'organiser une seule élection complémentaire.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers - déplacement d'enfants

M. Cédric WEIBEL complète son intervention précédente en indiquant que les parents d'élèves concernés seront informés d'ici la fin du mois et que des transports scolaires seront organisés pour leurs enfants.

La parole n'étant plus demandée, M. Bernard SCHUMACHER, président, lève la séance; il est 20h58.

Le rédacteur

Le président

La secrétaire

J.-P. Charmillot

B. Schumacher

L. Travostino



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2013

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Bernard SCHUMACHER, président

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 25 avril 2013
2. Demande de crédit de Fr. 227'000.- concernant la défense incendie du quartier des Placettes
3. Demande de crédit concernant la participation de la commune de Gorgier au financement d'une nouvelle offre de transport public pour le Littoral ouest
4. Demande de crédit de Fr. 207'000.- concernant la réalisation de la mesure M12 du PGEE
5. Demande d'autorisation concernant la création d'un poste de collaborateur/trice qualifié/e à 50% pour la structure parascolaire communale
6. Communications du conseil communal
7. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

L'ordre du jour ci-dessus est approuvé par l'assemblée.

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2013

Présents : 26 conseillers généraux

Absents, excusés : Mme Laura CHARMILLOT
Mme Christine ZANIER
M. Michaël HUGUENIN-DEZOT
M. Jean-Daniel DIVERNOIS
M. Ivan KAESER
M. Raymond VUILLIOMENET

Absents, non excusés : M. Stefano PROFICO
M. Frédéric VOEGELE

5 sièges sont vacants.

M. Frédy NUSSBAUM prie l'assemblée de bien vouloir excuser le Conseiller communal M. Laurent COLIN qui est retenu professionnellement, en raison des intempéries.

Concernant le procès-verbal de la séance du 25 avril 2013, Mme Nicole VAUTHIER relève une erreur de formulation au bas de la page 9. Elle indique qu'il s'agit de l'effectif par année et non pas par classe comme cela est écrit. Elle dit que cette précision est importante puisque les élèves de deux années scolaires peuvent être réunis dans une même classe.

Mme Séverine CATTILAZ indique en page 6 au point 4 que ce n'est pas M. Pierre-André CORNU qui a été nommé à la commission financière mais elle-même.

Ledit procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

2. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 227'000.- CONCERNANT LA DEFENSE INCENDIE DU QUARTIER DES PLACETTES

M. Marc DEGRAUWE remet aux membres de l'assemblée une version corrigée du rapport et explique qu'une erreur de calcul liée à un "bug" informatique s'est produite. Il s'en excuse. Ensuite, il établit l'historique du dossier en expliquant que le quartier des Placettes est alimenté par pompage depuis le réservoir des Vignettes et qu'en cas d'incendie une pompe d'appoint doit être actionnée. Il indique que le projet consiste à alimenter ce quartier en le connectant au réseau d'eau de la Haute-Béroche et ainsi amener l'eau par gravitation. Il informe que le coût total du projet s'élève à Fr. 227'000.- et que le coût récurrent annuel pour l'amortissement et les intérêts bancaires s'élève à Fr. 6'000.-.

Mme Carmen LAGARES déclare que le PSV accepte la proposition à l'unanimité.

M. Daniel PRINCIPI déclare que le PLR accepte la proposition à l'unanimité.

M. Alain KNEUSS en tant que président de la commission de la police du feu remercie le Conseil communal d'avoir pris à cœur les dossiers du Château et des Placettes. Il déclare que le GIC accepte la proposition à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. DEMANDE DE CREDIT CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE GORGIER AU FINANCEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC POUR LE LITTORAL OUEST

M. Aldo GLARDON introduit le sujet en indiquant qu'il s'agit d'une bonne opportunité d'améliorer l'offre de transport pour notre région en raison du financement conjoint des communes du Littoral et de l'Etat de Neuchâtel.

Mme Nicole VAUTHIER déclare que le PSV accepte avec empressement la proposition à l'unanimité.

M. Serge CHRISTEN déclare que le GIC accepte la proposition à l'unanimité malgré l'inégalité de la clef de répartition des coûts du projet.

Mme Pauline SCHUMACHER déclare pour le PLR :

"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a examiné le rapport en détail et avec intérêt.

L'amélioration des transports publics proposée pour notre région est réjouissante.

Toutefois la charge pour notre commune nous paraît excessive par rapport aux autres communes. Bien qu'une clef de répartition des charges ait été définie, il est difficile de s'en contenter et nous n'avons à ce jour pas compris pourquoi une solution plus équitable n'ait pas été cherchée.

Mais étant donné que ce projet apporte une sérieuse amélioration de la liaison avec Neuchâtel nous ne voulons pas le remettre en cause. De plus, cette mesure est à l'essai pour 3 ans. Il sera temps de reconsidérer les coûts à la fin de la période de test.

Nous demandons toutefois à votre autorité de tout faire auprès de "TransN" pour supprimer la zone tarifaire 15, qui pénalise sévèrement la Béroche.

De plus, il nous paraît indispensable de faire une promotion de cette nouvelle offre en la rendant attractive pour de nouveaux utilisateurs.

Le groupe PLR acceptera la demande de crédit, à l'unanimité."

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote. Il est accepté par 24 voix et 1 abstention.

4. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 207'000.- CONCERNANT LA REALISATION DE LA MESURE M12 DU PGEE

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en expliquant les problèmes récurrents d'inondation rencontrés par des habitants de la rue du Châble et par la dégradation de la chaussée. Il précise que le Conseil communal a décidé de réaliser la mesure 12 du PGEE avant la mesure 8 car cette dernière n'amène aucune amélioration à la préservation des biens. Il informe que tous les habitants du quartier ont demandé par courrier au Conseil communal d'améliorer la situation et que la commission technique s'est rendue sur place pour évaluer le problème. Il indique que le Conseil communal et la commission technique ont décidé de ne pas réaliser complètement le projet préconisé par une étude faite en 2008 en raison des expériences et de la paille amenée par les fermes en amont qui bouche les canaux d'évacuation. La nouvelle étude réalisée cette année montre qu'une variante du projet initial est réalisable. Cette variante préconise la création d'une grille canadienne et elle permet de raccourcir la conduite d'évacuation des eaux claires de 170 mètres, de diminuer les coûts de Fr. 72'000.- ainsi que de collecter plus d'eau de surface et les déchets des fermes situées en amont. Il précise que la création d'une grille canadienne peut engendrer en hiver des problèmes de gel en raison du métal mais qu'une alternative existe en passant par le chemin communal au dessus de la ferme de M. Locatelli. Il confirme que le Conseil communal et la commission technique considère que cette variante meilleure marché répond aux attentes. Il résume les coûts en indiquant que l'investissement se monte à Fr. 207'000.- et que le coût récurrent annuel s'élève à Fr. 9'000.-.

M. Jean-Christophe BIGNENS déclare pour le GIC :

"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe des intérêts communaux a pris connaissance avec satisfaction de la volonté du Conseil communal de résoudre les problèmes d'évacuation des eaux de surface du chemin du Châble.

Toutefois, le projet présenté a un goût d'inachevé. Les changements apportés à la partie haute du tracé afin de raccourcir la longueur du projet nous paraissent dictés par une volonté d'économies non justifiées en l'état.

Le projet initial prévoit un collecteur depuis l'intersection avec le chemin de Champs Bettens et nous sommes d'avis qu'il doit être réalisé dans son ensemble. Il y a lieu de relever que, lors de fortes pluies ainsi qu'à la fonte des neiges, d'importantes quantités d'eau proviennent de la partie supérieure du chemin du Châble ainsi que du chemin non goudronné, en amont de Champs Bettens. Si ces eaux ne sont pas récoltées, elles continueront de provoquer des inondations en aval.

Enfin, la construction d'un ouvrage, type grille canadienne, à l'endroit le plus pentu du chemin du Châble, ne paraît pas pertinente aux yeux des usagers réguliers de cette route qui craignent des problèmes en hiver.

Sur la base de ces considérations, le Groupe des intérêts communaux propose un amendement à savoir une modification de l'article premier de l'arrêté qui aura la teneur suivante :

Article premier : un crédit de Fr. 207'000.- est alloué au Conseil communal pour la réalisation de la mesure M12 du PGEE dans sa totalité telle que prévue dans le plan initial adopté par le Conseil général et sanctionné par le Conseil d'Etat en 2006. Le cas échéant, un crédit complémentaire sera demandé au Conseil général pour la partie non prévue dans le rapport et ce dans les meilleurs délais."

M. Jean-Christophe BIGNENS précise encore que les intempéries de ce jour ont amené une grande quantité de gravats au chemin du Châble et que la solution qu'il propose permettrait de les stopper au niveau de la route de Champs Bettens. Il déclare qu'il est prêt à entrer en discussion avec le Conseil communal pour permettre la création d'un désableur en amont du chemin de Champs Bettens sur son terrain.

Mme Nadège BODER SCHNEIDER déclare pour le PSV :

"Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste-Les Verts a lu avec attention le rapport concernant une demande de crédit de Fr. 207'000.- pour la construction d'un nouveau collecteur d'eau clair au chemin du Châble. Nous félicitons le Conseil communal pour la solution envisagée. Cela permettra de régler un problème qui, comme l'indique le rapport, perdure depuis plusieurs années déjà.

L'ensemble de notre groupe acceptera cette demande de crédit."

M. Daniel PRINCIPI déclare que le PLR juge ces travaux nécessaires et accepte la proposition à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement est lu et est soumis au vote. Il est accepté par 15 voix et 10 abstentions.

M. Marc DEGRAUWE informe l'assemblée qu'il sera nécessaire de dépenser environ Fr. 85'000.- de plus pour réaliser ces travaux. Il demande si concrètement il peut débiter les travaux ou s'il doit au préalable présenter la demande de crédit complémentaire.

M. Frédy NUSSBAUM répond que le Conseil communal a pris acte de la décision du Conseil général et qu'une demande de crédit complémentaire sera présentée prochainement.

M. Jean-Christophe BIGNENS exprime sa surprise sur le fait que les agriculteurs n'ont pas été préalablement consultés et indique que le puits perdu situé en aval de la ferme de M. Cornu pourrait être transformé en désableur.

M. Christian GUINCHARD indique que les travaux peuvent commencer puisque la construction de la conduite d'évacuation des eaux de surface doit commencer dans la partie basse du projet.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté amendé est lu et est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR/TRICE QUALIFIE/E A 50% POUR LA STRUCTURE PARASCOLAIRE COMMUNALE

M. Cédric WEIBEL introduit le sujet en résumant les éléments communiqués dans le rapport du Conseil communal.

Mme Nicole VAUTHIER demande si le Conseil communal envisage de ne plus utiliser de stagiaire.

M. Cédric WEIBEL répond que ce n'est pas le cas et que le Conseil communal a bien la volonté d'engager un stagiaire l'année prochaine.

M. Christian GUINCHARD constate que l'utilisation de la structure parascolaire va en augmentant et il demande, par souci d'équité, que quelque chose soit fait pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants.

M. Jean-Christophe BIGNENS s'inquiète de la sécurité des enfants aux abords du passage piéton de la rue des Prises. Il constate que les enfants qui fréquentent la structure parascolaire traversent régulièrement la rue des Prises dans leur fréquent va et vient entre l'ancien et le nouveau collège. Il demande que des patrouilleurs scolaires soient mis en place aux heures de forte fréquentation afin de garantir la sécurité.

M. Frédy NUSSBAUM lui demande de préciser sa question.

M. Jean-Christophe BIGNENS complète son intervention en précisant qu'il ne s'agit pas d'une question mais d'une constatation. Un grand nombre d'enfants est là en même temps et il lui paraît pertinent de sécuriser les abords du collège, notamment le passage piéton qui devrait être surveillé par des adultes.

M. Frédy NUSSBAUM lui demande s'il s'agit d'améliorer la sécurité ou la discipline des enfants et M. Jean-Christophe BIGNENS répond que c'est les deux.

M. Jean BERGAMIN déclare que le GIC accepte la proposition à l'unanimité.

M. Johann SZABO déclare que le PLR accepte la proposition à l'unanimité.

M. Daniel PRINCIPI déclare que le PLR accepte la proposition à l'unanimité et demande au Conseil communal d'étudier les éventuelles synergies à développer avec la crèche "La Belle Aventure" de Chez-le-Bart.

Mme Nicole VAUTHIER déclare que le PSV se réjouit de voir qu'il y a de plus en plus d'enfants qui fréquentent la structure parascolaire et accepte la proposition à l'unanimité. Elle indique que le PSV pense que cela peut attirer des familles dans notre commune et à terme sauvegarder l'école communale.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote. Il est accepté par 23 voix et 2 abstentions.

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Enquête public des éco points

M. Marc DEGRAUWE informe qu'une enquête publique est en cours concernant les éco points installés sur des terrains appartenant à la commune, car ils ont été construits il y a une dizaine d'années sans avoir au préalable obtenu le permis de construire nécessaire selon la législation sur l'aménagement du territoire. Il communique que des oppositions vont certainement être déposées pour l'éco point de Combamare.

Eco point de Combamare

M. Marc DEGRAUWE fait un résumé de toutes les mesures qui ont déjà été prises pour améliorer la situation de l'éco point de Combamare, sans résultat probant. Il rend attentif que des riverains ont pris des avocats pour défendre leurs intérêts et que ces riverains ont fait part de leur détermination à obtenir gain de cause. Il regrette que quelques utilisateurs négligeants pourraient provoquer la fermeture de l'éco point.

Il informe que 33 utilisateurs ayant déposé des déchets à côté des bennes ont été amendés aux mois d'avril, mai et juin, et qu'il s'agit de 18 habitants de la commune de Gorgier, 12 de celle de Saint-Aubin-Sauges, 1 de celle de Montalchez et 2 d'autres communes. Il indique qu'il n'y a eu qu'une dénonciation au mois de juin, ce qui montre que cette action permet d'améliorer la situation et qu'elle a fait grand bruit. Il précise que malgré tout, certaines personnes déposent de grandes quantités de verre tôt le dimanche matin et que les voisins demandent que soit établi un règlement d'utilisation de l'éco point, avec un horaire d'ouverture. Renseignements pris, il s'avère que cette mesure ne peut pas être mise en place sans adapter le règlement communal des déchets. Avant de prendre cette mesure, il envisage de supprimer la benne pour le verre.

M. Alain KNEUSS est d'avis qu'il faut établir un horaire d'utilisation même s'il faut adapter le règlement communal et qu'il faut supprimer la benne pour le verre en la remplaçant par une benne supplémentaire pour le carton. M. Marc DEGRAUWE lui répond qu'il n'est pas favorable à la modification du règlement pour permettre l'introduction d'un horaire car cela nécessiterait la mise en place de mesures de contrôle. Concernant la benne supplémentaire pour le carton, il indique qu'il craint que cette action ne fasse qu'empirer la situation puisque cette possibilité engendrerait une plus grande fréquentation de l'éco point. Il précise qu'il préfère ajouter des bennes supplémentaires dans les autres éco points de la commune, comme par exemple à la rue de la Foulaz.

Arrêté du 14 février 2013 pour le renforcement de la défense incendie du château de Gorgier

M. Marc DEGRAUWE informe le Conseil général que le taux d'amortissement de cet investissement est porté à 1,32% au lieu de 5%.

7. DIVERS

Circulation à la rue de la Gaine

Mme Laurence TRAVOSTINO informe que de nombreux véhicules empruntent la rue de la Gaine dans le mauvais sens et elle demande qu'une signalisation adéquate soit mise en place.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers - pétition

Mme Laurence TRAVOSTINO donne lecture du courrier qu'elle a reçu du bureau du comité scolaire du cercle scolaire régional Les Cerisiers :

"Madame,

En préambule, notre Comité tient à rappeler que, suite aux décisions du Grand Conseil neuchâtelois, ainsi qu'aux décisions des 7 conseils généraux des communes concernées, relatives à la mise en place du cercle scolaire régional Les Cerisiers, la notion d'école communale, qu'elle soit de Gorgier, de Bevaix ou de Vaumarcus par exemple, a évolué.

En effet, c'est une école régionale qui a été mise en place, afin de répondre aux exigences posées par les institutions législatives susmentionnées. Cette école régionale est placée sous une direction unique, elle-même placée sous une autorité scolaire unique, représentée par le Comité scolaire du cercle.

Dans ce contexte, une des missions essentielles dudit Comité scolaire est de décider, en toute équité, ce qui doit servir l'intérêt général du cercle scolaire régionale. Il doit, par conséquent, éviter, dans toute la mesure possible, de prendre des décisions qui pourraient favoriser telle commune plutôt que telle autre, tout en appliquant les lois et arrêtés de l'Etat, tel l'arrêté du 17 octobre 2012 concernant le subventionnement des classes. Cet arrêté a également conditionné l'organisation des classes du cercle, telle qu'elle a été acceptée par notre Comité scolaire en décembre 2012, puis confirmée le 25 avril 2013.

Compte tenu :

- de ce qui précède ;
- des explications détaillées qui ont été fournies lors des rencontres de parents ;
- des réponses qui ont été apportées, notamment celles relatives au retour, dès la rentrée 2014-2015, des élèves de Gorgier qui passeront en 3^{ème} Harmos, de l'école primaire de St-Aubin-Sauges à l'école primaire de Gorgier ;
- des projections d'effectifs que nous tenons à votre disposition et qui, ce jour, permettent la réouverture d'une deuxième classe de 1^{ère} / 2^{ème} Harmos à Gorgier en 2015-2016, preuve évidente de notre volonté de maintenir, dans toute la mesure du possible, les élèves dans leur commune de domicile ;
- du grand soin avec lequel la direction a veillé à équilibrer les effectifs des classes de 1^{ère} et 2^{ème} Harmos de la Béroche et ceci dans l'intérêt des élèves et de leurs maîtres, afin de garantir la meilleure qualité d'enseignement possible, ainsi que d'accueil et de vie scolaire dans les locaux adéquats ;
- du grand soin avec lequel la direction du cercle et de l'entreprise de transport concernée ont organisé et planifié des transports d'élèves qui permettront aux élèves d'être déposés devant l'école de St-Aubin-Sauges, puis repris dans la cour même de l'école à la fin des leçons ;

- *enfin, compte tenu du souci, également expliqué, de garantir l'existence de l'ensemble des écoles villageoises du cercle en équilibrant au mieux leurs effectifs et ceci dans le respect des exigences d'une vie scolaire de qualité telle que susmentionnée ;*

Vous comprendrez, nous en sommes convaincus, que le Comité scolaire ne puisse pas entrer en matière pour le maintien d'une classe de 25 élèves de 1^{ère} et 2^{ème} Harmos, ni pour l'ouverture d'une deuxième classe de 12 élèves de l'école primaire de Gorgier.

Nous formulons le vœu sincère que les séances d'informations publiques organisées par notre directrice adjointe en charge du cycle 1, les 7 et 16 mai 2013, ainsi que les rencontres qu'elle a eues avec les parents qui les avaient souhaitées, tout comme notre rencontre de ce 6 juin avec les parents des cinq élèves concernés, auront su convaincre les uns et les autres et sauront vous convaincre du bien-fondé de l'organisation mise en place pour la prochaine rentrée scolaire.

Nous espérons, dans l'intérêt de l'ensemble de nos élèves, de leurs maîtres et de notre cercle régional, pouvoir compter sur votre soutien, dans un climat de confiance et de collaboration retrouvées et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués."

Elle informe qu'elle n'est pas satisfaite par cette réponse. A son avis, les élèves concernés doivent rester scolariser à l'école communale de Gorgier et, sans mettre en doute les compétences de M. Cédric WEIBEL, elle ne comprend pas qu'il ne soit pas possible de maintenir des classes de 12 et 13 élèves ouvertes puisque la classe de 3^{ème} année aura un effectif de 11 élèves. Par ailleurs, elle regrette la lenteur du cercle scolaire Les Cerisiers pour apporter une réponse.

M. Cédric WEIBEL répond que le cercle scolaire Les Cerisiers a dû traiter au préalable le courrier des parents concernés avant de répondre à la pétition.

Mme Nicole VAUTHIER explique au Conseil général comment l'Etat calcule les effectifs des classes. Elle indique que les années 1 à 4 constituent le cycle 1 et que pour ce cycle l'indice d'encadrement est de 18. Cela signifie que l'Etat divise le nombre d'élèves par 18 ce qui donne le nombre de classe possible, dans le cas présent 2,94 classes (53 élève divisés par 18) donc 3 classes subventionnées. Pour le cycle 2 constitué des 5^{èmes}, 6^{èmes}, 7^{èmes} et 8^{èmes} années, l'indice d'encadrement est de 19 et le résultat est de 3,21 ce qui permet d'obtenir 1 classe subventionnée par niveau. Elle informe que les communes annoncent les effectifs prévisibles, ce qui permet au cercle scolaire régional Les Cerisiers d'anticiper le nombre de classes nécessaires. Elle précise qu'il est pédagogiquement possible de combiner les années 1 et 2, mais pas les années 2 et 3 et qu'un effectif de 25 élèves n'est humainement pas gérable par une seule enseignante. Elle communique que les effectifs annoncés par les communes montrent que le même problème se reproduira pour l'année scolaire 2014-2015. Elle indique qu'ensuite, la situation s'améliore et elle encourage le Conseil communal à d'ores et déjà tenir compte des futurs habitants du quartier de Roncinier.

Faisant partie des parents concernés, M. Alain KNEUSS informe qu'il a reçu un courrier le 18 janvier pour l'informer que son enfant sera scolarisé dans la commune de Saint-Aubin-Sauges et qu'il devra fréquenter la structure parascolaire de cette commune bien qu'aucune place ne soit disponible. Il indique qu'il n'y pas eu d'autres informations avant le début du mois de mai pour confirmer cette décision. Il regrette qu'aucune réunion de tous les parents du cycle n'ait été organisée comme cela a été organisé dans d'autres cercles scolaires. Il explique la situation d'un couple qui avant de venir s'établir dans la commune s'est renseigné sur le lieu de scolarisation de son enfant et sur les transports scolaires et qui au final voit son enfant transporté 1h15 par jour au lieu des 10 minutes prévus. Il souhaite qu'à l'avenir, ce genre de situation soit géré plus efficacement et fasse office d'une meilleure communication.

M. Frédy NUSSBAUM informe que le Conseil communal a proposé des solutions pour éviter cette situation, mais qu'elles n'ont pas été retenues par le Comité scolaire du cercle scolaire régionale Les Cerisiers.

Demande de crédit concernant la défense incendie du quartier des Placettes

M. Alain PERRET remercie le Conseil général et le Conseil communal d'avoir accepté cette demande de crédit.

Circulation à la rue de la Payaz

M. Gilles LAUENER demande que la vitesse des véhicules circulant sur la rue de la Payaz soit contrôlée car il constate que la limitation à 30 km/h est peu respectée.

Benne pour les déchets verts de la rue de la Payaz

M. Gilles LAUENER informe que le stationnement de véhicules à proximité de cette benne empêche sa bonne utilisation. M. Marc DEGRAUWE précise que cette benne ne se trouve pas sur un terrain communal et que le propriétaire sera approché pour voir s'il est possible d'en acheter une partie pour y créer un Eco point.

Plage

M. Johann SZABO constate que nous possédons une des plus belles plages de la région et il y constate la dégradation de certaines infrastructures, notamment le terrain de beach-volley. Il demande que le sable de ce terrain soit changé et s'il est envisageable d'installer vers la petite plage un même grill que ceux installés à la place de pique-nique du Devens.

Bannière communale

M. Jacques-André GEHRET constate avec plaisir que la bannière communale orne la salle. Il rend attentif que le tissu qui la constitue est délicat et qu'il faut éviter de la fixer avec des clous.

Zone 20 km/h à la rue de la Gaine

M. Alain KNEUSS remercie le Conseil communal concernant le passage de la rue de la Gaine en zone limitée à 20 km/h. Il demande si des aménagements complémentaires sont prévus, comme par exemple des panneaux de rappel au milieu de la rue. M. Aldo GLARDON répond qu'un panneau supplémentaire doit être installé à la rue de la Grève ainsi que des marques de rappel au sol. M. Alain KNEUSS considère que la signalisation n'est pas suffisante.

Temple de Saint-Aubin

M. Alain PERRET informe que la population est invitée le samedi 21 juin 2013 à 09h30 pour assister à la pose du coq sur le clocher et visiter le nouveau clocher.

Chemin du Devens

M. Jean-Christophe BIGNENS remercie le Conseil communal pour les travaux d'entretien entrepris sur cette route. Il informe que le Conseil de Paroisse demandera à la commune de Saint-Aubin-Sauges d'en faire de même sur la partie empruntant son territoire. Il précise que cette route draine une partie du trafic amont de la commune et évite ainsi de charger le centre du village.

Déprédations

M. Frédy NUSSBAUM informe avoir pris bonne note des doléances des Conseillers généraux, notamment par rapport à la plage, et il informe que les divers aménagements mis en place sur tout le territoire communal sont souvent victimes de déprédations. Il précise qu'il n'est pas évident de vouloir égayer le village dans ces conditions.

La parole n'étant plus demandée, M. Bernard SCHUMACHER, président, remercie les participants pour la bonne tenue de l'assemblée. Il indique qu'il a été dépensé en 1h10 Fr. 472'920.- avec un amendement qui porte les dépenses au delà du demi-million et qu'il a été créé un demi-poste de travail supplémentaire, tout cela pour le bien de la communauté. Il remercie aussi tous les habitants qui fleurissent leurs balcons car il trouve magnifique ces temps de traverser le village. Il insiste sur les paroles de M. Frédy NUSSBAUM en indiquant qu'il en va de la responsabilité de chacun d'ouvrir l'œil et d'annoncer au bureau communal les auteurs des incivilités, sans faire la police. Il remercie les membres du Conseil général pour leur travail et du temps consacré à la vie de la commune et leur souhaite un bel été et de belles vacances. Ensuite il invite tout le monde à l'apéritif d'inauguration de la fontaine de la rue du Centre. Sur ces mots, il lève la séance à 21h14.

Le rédacteur

Le président

La secrétaire

J.-P. Charmillot

B. Schumacher

L. Travostino



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2013

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Bernard SCHUMACHER, président

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 20 juin 2013.
2. Budget 2014.
3. Demande d'autorisation pour l'achat de la parcelle de forêt no 5838 du cadastre de Gorgier de 5'266 m².
4. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Mme Geneviève ALT, démissionnaire.
5. Communications du Conseil communal.
6. Divers.

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

L'ordre du jour ci-dessus est approuvé par l'assemblée.

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2013

En ouverture de séance, M. Bernard SCHUMACHER informe que Mme Geneviève ALT a démissionné du Conseil général. Ensuite, il souhaite la bienvenue à MM. Michel MERMOT et Charles-Philippe HUGUENIN qui ont été élus tacitement au Conseil général et qui siègent ce soir pour la première fois. Il est ensuite procédé à l'appel nominatif :

Présents : 31 conseillers généraux

Absents, excusés : Mme Laura CHARMILLOT
Mme Sylvie NOIRAT
M. Stefano PROFICO
M. Frédéric VOEGELE

4 sièges sont vacants.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET 2014

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en informant que le budget présenté ce soir correspond à celui présenté à la commission financière, malgré les changements importants qu'il aurait fallu lui apporter suite à la demande tardive du canton de comptabiliser la charge de recapitalisation de la caisse de pension sur l'exercice 2013. Il précise que notre commune appliquera la directive en question et que cela signifie que les comptes 2013 porteront cette charge non prévue au budget 2013 et que les comptes 2014 seront allégés de cette charge, prévue dans le présent budget.

Le budget est passé en revue page après page :

020.304.00 : M. Marc DEGRAUWE précise que la charge extraordinaire prévue à ce poste sera dans les faits réglée sur l'exercice 2013, et que par conséquent l'exercice 2014 n'aura pas à la supporter. A la demande de M. Jean-Daniel DIVERNOIS, M. Marc DEGRAUWE confirme qu'il s'agit bien d'une charge unique. A la demande de M. Serge CHRISTEN, M. Marc DEGRAUWE informe que l'impact de cette mesure sur les comptes 2013 se monte à environ Fr. 400'000.- de charges supplémentaires. Il précise qu'il y a aussi lieu de tenir compte d'une charge supplémentaire pour les syndicats intercommunaux. M. Alain KNEUSS demande si à ce jour le Conseil communal connaît le montant qu'il faudra payer pour la recapitalisation de la caisse de retraite Prévoyance.ne. M. Marc DEGRAUWE répond que le montant global pour notre commune est connu mais qu'il reste à déterminer le montant par collaborateur afin de permettre la ventilation par dicastère. Il explique qu'une règle de trois a pour l'instant été appliquée afin de permettre cette ventilation. M. Alain KNEUSS explique que la démarche le dérange puisque le Conseil général doit se prononcer sur un budget imprécis. M. Marc DEGRAUWE répond que l'imprécision ne concerne que les éléments liés à la recapitalisation de Prévoyance.ne, que les directives concernant la recapitalisation ont été transmises il y a une semaine par le canton et que le budget aurait pu être changé mais qu'il n'aurait plus été conforme à celui présenté à la commission financière.

113.301.00 : M. Jean-Christophe BIGNENS remercie le Conseil communal d'avoir prévu au budget le service de patrouilleur scolaire.

210 : M. Marc DEGRAUWE informe que notre commune a refusé le budget 2014 du Cercle scolaire régional Les Cerisiers puisqu'il ne prévoit pas la charge liée à la recapitalisation de Prévoyance.ne. M. Serge CHRISTEN demande s'il est normal qu'il n'existe pas de commission financière au niveau du Cercle scolaire régional Les Cerisiers. M. Marc DEGRAUWE répond que notre commune a demandé à plusieurs reprises d'en créer une, mais que les autres communes membres de ce syndicat intercommunal n'en veulent pas. Il précise que le compte de fonctionnement dudit syndicat se monte tout de même à plus de Fr. 18'000'000.- et qu'il s'agit certainement du plus gros employeur de la Béroche. Il communique qu'une demande du Conseil communal visant à ramener progressivement le coût par élève au niveau de celui de Cescole a aussi été refusée.

211.352.00 : M. Michaël HUGUENIN-DEZOT pose la question suivante :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

A la lecture du budget des écoles publiques, force est de constater que l'essentiel de la somme totale se résume sous le libellé « participation Cercle scolaire régional Les Cerisiers ». Le fonctionnement de cette structure étant encore peu claire à mes yeux, j'ai tenté de mettre la main sur son règlement général. N'ayant trouvé que le premier règlement (accepté par notre Conseil général d'alors, le 22 juin 2011), j'ai pu lire aux articles 23 à 25 dudit règlement, qu'il serait question d'une vérification des comptes par les communes, dans un tournus bisannuel. Or, il paraîtrait que ces articles ont été abrogés en mai 2012 ! J'ai eu beau chercher, je n'ai trouvé aucune trace de communication de la part du Conseil communal dans les procès-verbaux de l'année 2012... Loin de mettre en doute le travail des délégués au Conseil régional et au Comité scolaire (au total 4 personnes pour Gorgier), il me semble qu'un organe vérifiant les comptes d'une telle entreprise, qui pèse tout de même presque 2 millions dans le budget de notre commune, n'est pas de trop ! Dès lors, sachant qu'aucune volonté de créer une commission financière n'émane de la majorité des communes de la Béroche, ma question est la suivante : qu'est-ce qui a motivé la suppression de cette vérification politique des comptes ? Faisait-elle vraiment doublon avec les organes en place actuellement ? »

M. Cédric WEIBEL prend note de la question et déclare qu'il y répondra lors du prochain Conseil général.

790.362.00 : M. Raymond VUILLIOMENET rappelle que l'adhésion à l'association « RUN » a obtenu en son temps l'aval du Conseil général et il demande si la démission de ladite association ne devrait pas aussi lui être soumise. Il relève que cette démission a des impacts sur la politique régionale et sur nos rapports avec les communes voisines et que ce choix concerne au plus haut point le Conseil général. M. Marc DEGRAUWE répond que l'adhésion à l'association « RUN » a été décidée par le Conseil communal suite à une motion du Conseil général qui demandait d'étudier cette possibilité. Il précise que le Conseil général n'a pas eu à se prononcer sur cet objet. Il informe que le Conseil communal considère aujourd'hui qu'il ne s'agit plus du bon outil pour mettre en place des collaborations intercommunales. Il précise que cela ne signifie pas que notre commune ne collabore plus avec les autres communes et donne des exemples de collaboration tels qu'une rencontre au début du mois de novembre des exécutifs des communes bérochoises, des rencontres régulières des chefs du dicastère du service des eaux et l'établissement d'un document inventoriant les problèmes à résoudre. Il confirme que la démission de l'association « RUN » ne détériore pas, du point de vue du Conseil communal, les collaborations intercommunales et il explique les raisons qui ont poussé le Conseil communal à prendre cette décision, et notamment les absences aux séances de cette association. M. Raymond VUILLIOMENET communique qu'il regrette cette démission car elle est considérée par les autres communes comme un manque de solidarité de la part de la commune de Gorgier. M. Marc DEGRAUWE précise que notre commune fait part d'une grande solidarité à travers la péréquation financière.

I340.501.00 : M. Michaël HUGUENIN-DEZOT déclare :

*« Monsieur le président, mesdames, messieurs,
C'est avec une grande joie que j'ai constaté dans les comptes d'investissements de la commune pour l'année 2014, qu'une somme avait été inscrite sous le libellé « réfection beach-volley ».*

Néanmoins, la surprise a rapidement laissé place à quelques interrogations :

- *La couleur verte de ces feuilles nous indique-t-elle que cette réfection est prévue pour le printemps 2014 ?*
- *Dès lors, est-il prévu de traiter l'objet au Conseil général en début d'année prochaine ?*
- *Le Conseil communal est-il déjà en possession d'un devis ou d'une offre pour cette transformation ? Ou ces 30'000.- ont-ils été avancés de manière arbitraire ?*

Je ne peux vous cacher certaines inquiétudes en ce qui concerne ce projet; va-t-on se contenter de tricoter un nouveau bout de filet et de gratter un peu le sable pour que les chats regagnent en confort ou va-t-on réfléchir à une solution un peu plus durable, afin que cette plage gagne en ergonomie et inspire l'admiration des utilisateurs non pas seulement pour son cadre, mais aussi pour son entretien !

Bientôt 3 ans se sont écoulés depuis ma première lettre au Conseil communal et il serait dommage que je n'aie plus qu'à la copier dans 2 ans pour signaler le même état d'abandon qu'en 2011...

Une rafale d'interrogations, mais finalement une seule et simple question à M. Cédric Weibel : « Où en est-on ? »

Merci d'avance ! »

M. Cédric WEIBEL indique qu'il a l'intention de soumettre une demande de crédit lors d'un prochain Conseil général et que des offres ont d'ores et déjà été demandées.

A la demande de M. Alain KNEUSS, M. Bernard SCHUMACHER accorde une suspension de séance de 5 minutes, soit jusqu'à 20h35.

La séance reprend à 20h35.

Au nom de la commission financière, Mme Séverine CATTILAZ rapporte que ladite commission a largement été informée concernant le budget 2014, que toutes ses questions ont trouvé réponses et qu'elle a approuvé le budget 2014 à l'unanimité.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que le GIC a accepté le budget 2014 lors de la séance de préparation mais que pour ce soir il laisse la liberté de vote à ses membres. Elle informe que le GIC déplore la lenteur avec laquelle le canton transmet aux communes les informations nécessaires à l'établissement de leur budget.

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR remercie le Conseil communal et l'administration communale pour l'établissement du budget et qu'il souhaite que le Conseil communal demande aux syndicats intercommunaux de transmettre leur budget suffisamment tôt afin de permettre à la commission financière d'en prendre connaissance. Il indique que le PLR accepte le budget et qu'il estime à titre personnel que ce n'est pas le budget 2014 qui pose problème mais bien les comptes 2013 qui devront supporter une importante dépense non budgétée. Il recommande de ne pas régler la facture de Prévoyance ne concernant la recapitalisation sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Conseil général pour le faire.

M. Raymond VUILLIOMENET déclare que le PSV regrette la situation dans laquelle nous nous trouvons et que professionnellement confronté à la même situation la question de la légitimité de la démarche a été posée à une fiduciaire qui n'a pas encore pu se prononcer. Vu que l'échéance du paiement à Prévoyance.ne est fixé au 1^{er} janvier 2014, il propose d'accepter le budget tel que présenté et de ne pas comptabiliser cette charge dans les comptes 2013. Il remercie le Conseil communal, l'administrateur communal pour l'établissement du budget 2014 ainsi que celui des investissements, qui permet d'avoir une vision sur les futurs investissements.

M. Bernard SCHUMACHER précise que le courrier du Service des communes informant des directives à appliquer pour la recapitalisation de Prévoyance.ne date du 21 novembre 2013 et qu'il ne laissait pas le temps au Conseil communal de préparer un nouveau budget.

La parole n'étant plus demandée, le budget 2014 est mis au vote et est approuvé par 22 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

3. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE DE FORET NO 5838 DU CADASTRE DE GORGIER DE 5'266 M2

M. Alain PERRET déclare que le PLR accepte cette proposition à l'unanimité.

M. Jean-Pierre JACOT déclare que le GIC accepte cette proposition à l'unanimité.

Mme Nicole VAUTHIER déclare que le PSV accepte cette proposition à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION EN REMPLACEMENT DE MME GENEVIEVE ALT, DEMISSIONNAIRE

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, propose la candidature de Mme Laurence TRAVOSTINO. Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Travaux du service des eaux et du service des eaux usées

M. Marc DEGRAUWE informe que les travaux prévus cette année sur le réseau d'eau ont été réalisés, soit le changement d'une conduite d'eau dans le secteur des Platanes, la protection incendie du château de Gorgier et la protection incendie du quartier des Placettes. Il relève que l'ECAP n'a pas encore été en mesure de calculer les subsides dus pour ces projets.

Concernant le projet du Châble, il informe que le bureau d'ingénieur a rencontré les agriculteurs concernés afin fixer le tracé définitif des conduites d'évacuation des eaux claires.

Transports publics – Mobilité Ouest

M. Aldo GLARDON informe qu'un communiqué de presse et un tout ménage paraîtra ces prochains jours pour informer la population de la nouvelle offre de transports publics. Il précise qu'une inauguration sera organisée le samedi 14 décembre 2014 à Boudry et il invite les membres du Conseil général à participer à cet événement. Il indique que le Conseil communal a prévu de subventionner durant l'année 2014 les cartes multi-courses à hauteur de 25%.

Eclairage public

M. Frédy NUSSBAUM informe que notre commune devra remplacer d'ici à 2015 les ampoules au mercure utilisées pour l'éclairage public. Il indique que le coût de ce projet est évalué actuellement à environ Fr. 260'000.- et que le Conseil communal n'installe plus que des luminaires qui répondent aux nouvelles normes.

EEP Bellevue – œuvre d'art

M. Frédy NUSSBAUM invite les membres du Conseil général à participer à la séance d'information que se tiendra le mercredi 4 décembre 2014 à 20h00 à l'aula du Centre scolaire des Cerisiers.

Remerciements et vœux de fin d'année

M. Frédy NUSSBAUM déclare :

« *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

Nous arrivons au terme de notre dernier Conseil général de l'année 2013. J'aimerais remercier mes collègues du Conseil communal pour le travail effectué, pour leur assiduité aux séances, pour la qualité des débats. Merci également à notre administrateur et ses collaboratrices, aux personnes qui entretiennent notre patrimoine, les bâtiments, les voies de communications, les forêts. Quel que soit notre domaine d'activité nous travaillons tous pour le même objectif, servir le mieux possible notre population. Un tout grand merci aux personnes qui s'engagent pour l'intérêt public, l'étude des dossiers, le travail dans les commissions, les apports d'idées et tout cela dans une ambiance constructive et respectueuse. Merci pour l'énergie et le temps que vous consacrez pour que notre commune fonctionne selon nos attentes.

Les fêtes de fin d'année approchent, je vous propose que l'on ait une pensée pour les personnes qui ont été dans le chagrin et que celles-ci trouvent les ressources nécessaires à gérer ces situations.

En conclusion, j'aimerais au nom du Conseil communal vous souhaiter à vous, à vos familles, à vos proches de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et tous mes vœux de bonheur, de santé et plein de bonnes surprises pour l'année 2014. Vous êtes toutes et tous invités à partager le repas de fin d'année et ceci dans une ambiance conviviale. Bonne appétit et excellente soirée. »

6. DIVERS

EEP Bellevue – œuvre d'art

M. Johann SZABO au nom du PLR déclare :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En novembre 2012 le nom de notre commune a fait les premières pages des plus grands quotidiens suisses :

« Un palmier à Fr. 100'00.- pour égayer la vue des détenus »

« Les prisonniers de l'EEP Bellevue de Gorgier (NE) pourront bientôt admirer un palmier de 18 mètres de haut »

Pour des raisons sécuritaires, l'arbre ne sera pas érigé dans l'enceinte de l'établissement, mais sera visible depuis les cellules. Les détenus pourront ainsi laisser leur imagination voguer vers d'autres horizons, « Symbole de paradis ».

Sur ce, le groupe PLR souhaite connaître la position du Conseil communal quant à l'installation de ce palmier aux prisons de Gorgier.

Nous souhaitons aussi dans la mesure du possible connaître l'avis simplement consultatif du Conseil général.

Le groupe PLR est fortement opposé à ce palmier.

Nous acceptons au fil des années les désagréments de cette prison.

Nous en avons perdu l'accès à la piscine et l'utilisation des salles, sans parler des soucis dus aux évasions et j'en passe.

Nous subissons les inconvénients dus aux travaux qui s'éternisent depuis bientôt 3 ans. »

M. Alain KNEUSS informe que le GIC a aussi abordé ce sujet lors de sa séance de préparation du Conseil général et qu'il est défavorable à ce projet. Il déclare aussi souhaité que le Conseil général se prononce sur ce dossier.

M. Bernard SCHUMACHER, président du Conseil général informe que les prérogatives du Conseil général ne lui permettent pas de se prononcer sur ce sujet sans qu'une motion ait été déposée au préalable.

M. Frédy NUSSBAUM réitère son invitation à participer à la séance d'information organisée le mercredi 4 décembre 2014 à 20h00 à l'aula du Centre scolaire des Cerisiers. Il précise que l'œuvre d'art est légalement imposée par une loi cantonale et que le seul moyen de s'y opposer consiste à faire valoir ses droits dans la procédure d'octroi du permis de construire et notamment de l'enquête publique y relative.

M. Jacques-André GEHRET relève que la loi cantonale en question encourage à prévoir une œuvre d'art dans les projets importants mais qu'elle n'oblige en aucun cas de le faire. Il indique que la mise en place de l'œuvre d'art doit faire office d'un permis de construire avec mise à l'enquête publique et il encourage la population à s'y opposer dans ce cadre. Il précise qu'un grand nombre d'oppositions donneront au Conseil communal des arguments pour refuser le permis de construire.

M. Bernard SCHUMACHER, président du Conseil général propose un vote consultatif sur cet objet afin de déterminer si le Conseil général souhaite ou non la mise en place de l'œuvre d'art. Le Conseil général accepte à l'unanimité de procéder à un vote consultatif.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote et est refusé par 29 voix contre et 1 abstention.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers – temps de transport des élèves

Suite aux informations données par M. Alain KNEUSS lors du Conseil général du 20 juin 2014 concernant le temps de transport des élèves domiciliés à Gorgier et scolarisés à Saint-Aubin-Sauges, Mme Nicole VAUTHIER informe qu'elle s'est approchée de la direction du Cercle scolaire régional Les Cerisiers pour obtenir les temps de transport de ces élèves. Elle informe qu'elle tient à disposition de chacun des groupes politiques les temps de transport communiqués par l'entreprise de transport Bignens.

Entretiens des fontaines

M. Jean-Pierre JACOT signale que les fontaines sont mal entretenues et demande qu'il soit remédié à cette situation.

Campagne TCS « stop aux chocs »

M. Jean-Pierre JACOT demande que les banderoles d'information soient posées durant les 2 semaines qui suivent les rentrées scolaires et qu'elles soient ensuite enlevées.

Eclairage public

M. Yvan KAESER signale que ce matin l'éclairage public de Chez-le-Bart ne fonctionnait pas. M. Frédy NUSSBAUM informe qu'il s'agissait d'une panne temporaire.

Immeuble de la Poste de Gorgier

Ayant appris que la Poste de Gorgier va fermer, M. Raymond VUILLIOMENET demande si la commune pourrait être intéressée à acheter l'immeuble afin d'y créer des locaux communaux, notamment scolaires ou parascolaires.

Journal d'information « Infos Gorgier »

M. Jean-Christophe BIGNENS demande au Conseil communal de bien vouloir prévoir la parution régulière de la brochure d'information « Infos Gorgier ». Il indique que le GIC considère qu'il s'agit là d'un vecteur d'informations à la population, notamment en ce qui concerne les changements au niveau du personnel communal. M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il s'agit effectivement d'une brochure intéressante pour la population, que la charge de travail du Conseil communal n'a pas permis depuis un certain temps de la réaliser et que le Conseil communal va faire de son mieux.

Taxe au sac - VADEC SA

M. Alain KNEUSS demande si le Conseil communal a obtenu une réponse à sa question du 25 avril 2013 concernant l'importation par VADEC de déchets en provenance de cantons voisins. M. Marc DEGRAUWE répond qu'il s'est renseigné auprès de VADEC et qu'il lui a été confirmé que des déchets en provenance des cantons voisins sont achetés pour alimenter le chauffage à distance de la Basse-Areuse et que ces coûts sont pris en charge par la société CADBAR qui gère le chauffage à distance. Il confirme qu'en d'autres termes la taxe au sac ne finance pas le chauffage à distance de la Basse-Areuse.

STEP

M. Alain KNEUSS intervient au niveau de la gestion du Syndicat intercommunal des eaux usées concernant le cadeau de départ du président du Comité directeur de ce syndicat et l'implication du personnel par le comité directeur. Concernant le départ du président après 40 ans de bons et loyaux services, il lui a été rapporté que 3 bouteilles de vin ont été offertes, ce qui lui semble peu. Concernant l'implication du personnel, il lui a été rapporté qu'il y a peu d'échange entre le Comité directeur et le personnel et que les décisions sont prises trop rapidement. M. Marc DEGRAUWE répond que la personne en question a reçu une grosse bouteille de vin qu'elle a retournée car elle s'attendait à un cadeau en espèce de plusieurs milliers de francs. Il indique que le comité a étudié la possibilité d'octroyer un cadeau en espèce mais qu'il a constaté qu'il n'existait pas de règlement le permettant et qu'il s'agissait d'une coutume que le comité a décidé de ne pas poursuivre. En ce qui concerne l'implication du personnel, M. Marc DEGRAUWE informe que le chef de STEP participe aux séances du comité ce qui est parfois gênant. Concernant la rapidité des prises de décisions, M. Marc DEGRAUWE confirme que certains membres du comité en prennent parfois sans en référer aux membres du Comité directeur. M. Marc DEGRAUWE a fait mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance un point concernant le fonctionnement du Comité directeur.

Déclaration de Monsieur le président du Conseil général

M. Bernard SCHUMACHER déclare :

*« Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Monsieur l'administrateur communal,
Je tiens tout d'abord à vous remercier pour le bon déroulement de ce Conseil général.*

En 1h05, nous avons principalement accepté un budget largement déficitaire et plein d'incertitudes, avec un plan d'investissement ambitieux de plus de 2 millions.

C'est là, une belle preuve de vouloir avancer et de continuer à développer notre commune.

Les perspectives d'une nouvelle répartition des impôts des personnes morales devraient certainement être acceptées par le Grand Conseil lors de sa prochaine session et engendrer des recettes importantes pour notre commune.

Nous avons donc raison d'être réalistes et d'avoir accepté ce budget.

En conclusion de ce Conseil de fin d'année j'ai hésité de vous parler de Noël et sa crèche avec la note chrétienne que représente cette fête, ou du père Noël avec l'espoir d'une arrivée massive de cadeaux.

Dans le premier cas, les croyances s'estompent, les pratiquants se font de plus en plus rares et nous rencontrons les paroissiens qu'aux enterrements et aux mariages.

Nous avons tendance à laisser le terrain à d'autres religions venues d'ailleurs. Les rentrées de l'impôt ecclésiastique en témoignent. Les plaintes des pasteurs de l'EREN se font entendre lors de chaque service.

Mais ne sommes-nous pas aussi souvent les mêmes à se plaindre de la montée en puissance d'autres religions ?

Ne nous voilons pas la face, c'est aussi nous qui laissons la place libre.

Pour ce qui est du père Noël, s'il ne débarque pas avec son lot de I-pad I-phone I-truc, il n'est plus toujours le bienvenu.

A Noël ça coûte de plus en plus cher pour les petits enfants, me disait une dame chez la coiffeuse.

La boîte de Lego ou de plot en bois ne suffit plus.

Et oui, le rouleau compresseur commercial est en marche. Son lot de cadeaux qui générera immanquablement son lot de déchets, de cartons à côté des Molok dès le 25 au matin et dès le 26 les bennes ressembleront à des forêts de sapins horizontaux.

Bon, certains diront que j'aurais aussi pu trouver la fameuse citation, cette fameuse phrase dont on ne se souvient plus le lendemain mais qui fait très bien sur le moment.

Pour cela il aurait fallu relire le Petit Prince ou les mémoires de De Gaulle pour la trouver.

Plus facile j'aurai pu en pomper une sur internet et vous la balancer vite fait.

Non simplement je vous propose d'apprécier notre situation de privilégiés, de nantis résidents dans l'une des plus belles régions du canton, au sein d'un pays où tout va pour le mieux.

Eclairage de Noël quasi tout neuf, une magnifique fontaine, un terrain de beach volley promis top qualité pour nos jeunes, un vestiaire du foot bientôt opérationnel et plusieurs kilomètres de conduites remises à neuf pour les générations suivantes.

Oublions un peu les préoccupations de tous les jours, regardons un peu plus loin pour voir combien il fait bon chez nous.

Apprécions les décorations de Noël que nos citoyens installent dans toute notre commune.

Prenons un moment pour apprécier les manifestations de notre région et dès la semaine prochaine par exemple le « sapin chantant ».

Retrouvons-nous un soir pour ouvrir l'une ou l'autre fenêtre de l'Avent chez un ami, chez un voisin. Une magnifique idée que quelques dames ont lancée pour la deuxième année consécutive et dont il faut saluer l'initiative, merci Mesdames.

Je profite aussi de remercier tout le personnel communal pour son travail, souvent dans l'ombre, effectué tout au long de l'année écoulée et qui de plus va faire le service ce soir.

Merci aussi à vous tous qui vous engagez au profit du bon fonctionnement de notre commune.

Il me reste à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, santé et bonheur pour l'année prochaine.

Et si possible déposez vos cadeaux sous un sapin, pas sous un palmier.

Et le lendemain, déposez les emballages dans les containers et pas à côté.

La parole n'étant plus demandée, Bernard SCHUMACHER, président, lève la séance à 21h10 et invite l'assemblée à partager le traditionnel repas de fin d'année.

Le rédacteur

Le président

La secrétaire

J.-P. Charmillot

B. Schumacher

L. Travostino



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2013

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Bernard SCHUMACHER, président

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 20 juin 2013.
2. Budget 2014.
3. Demande d'autorisation pour l'achat de la parcelle de forêt no 5838 du cadastre de Gorgier de 5'266 m2.
4. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Mme Geneviève ALT, démissionnaire.
5. Communications du Conseil communal.
6. Divers.

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

L'ordre du jour ci-dessus est approuvé par l'assemblée.

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2013

En ouverture de séance, M. Bernard SCHUMACHER informe que Mme Geneviève ALT a démissionné du Conseil général. Ensuite, il souhaite la bienvenue à MM. Michel MERMOT et Charles-Philippe HUGUENIN qui ont été élus tacitement au Conseil général et qui siègent ce soir pour la première fois. Il est ensuite procédé à l'appel nominatif :

Présents : 31 conseillers généraux

Absents, excusés : Mme Laura CHARMILLOT
Mme Sylvie NOIRAT
M. Stefano PROFICO
M. Frédéric VOEGELE

4 sièges sont vacants.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET 2014

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en informant que le budget présenté ce soir correspond à celui présenté à la commission financière, malgré les changements importants qu'il aurait fallu lui apporter suite à la demande tardive du canton de comptabiliser la charge de recapitalisation de la caisse de pension sur l'exercice 2013. Il précise que notre commune appliquera la directive en question et que cela signifie que les comptes 2013 porteront cette charge non prévue au budget 2013 et que les comptes 2014 seront allégés de cette charge, prévue dans le présent budget.

Le budget est passé en revue page après page :

020.304.00 : M. Marc DEGRAUWE précise que la charge extraordinaire prévue à ce poste sera dans les faits réglée sur l'exercice 2013, et que par conséquent l'exercice 2014 n'aura pas à la supporter. A la demande de M. Jean-Daniel DIVERNOIS, M. Marc DEGRAUWE confirme qu'il s'agit bien d'une charge unique. A la demande de M. Serge CHRISTEN, M. Marc DEGRAUWE informe que l'impact de cette mesure sur les comptes 2013 se monte à environ Fr. 400'000.- de charges supplémentaires. Il précise qu'il y a aussi lieu de tenir compte d'une charge supplémentaire pour les syndicats intercommunaux. M. Alain KNEUSS demande si à ce jour le Conseil communal connaît le montant qu'il faudra payer pour la recapitalisation de la caisse de retraite Prévoyance.ne. M. Marc DEGRAUWE répond que le montant global pour notre commune est connu mais qu'il reste à déterminer le montant par collaborateur afin de permettre la ventilation par dicastère. Il explique qu'une règle de trois a pour l'instant été appliquée afin de permettre cette ventilation. M. Alain KNEUSS explique que la démarche le dérange puisque le Conseil général doit se prononcer sur un budget imprécis. M. Marc DEGRAUWE répond que l'imprécision ne concerne que les éléments liés à la recapitalisation de Prévoyance.ne, que les directives concernant la recapitalisation ont été transmises il y a une semaine par le canton et que le budget aurait pu être changé mais qu'il n'aurait plus été conforme à celui présenté à la commission financière.

113.301.00 : M. Jean-Christophe BIGNENS remercie le Conseil communal d'avoir prévu au budget le service de patrouilleur scolaire.

210 : M. Marc DEGRAUWE informe que notre commune a refusé le budget 2014 du Cercle scolaire régional Les Cerisiers puisqu'il ne prévoit pas la charge liée à la recapitalisation de Prévoyance.ne. M. Serge CHRISTEN demande s'il est normal qu'il n'existe pas de commission financière au niveau du Cercle scolaire régional Les Cerisiers. M. Marc DEGRAUWE répond que notre commune a demandé à plusieurs reprises d'en créer une, mais que les autres communes membres de ce syndicat intercommunal n'en veulent pas. Il précise que le compte de fonctionnement dudit syndicat se monte tout de même à plus de Fr. 18'000'000.- et qu'il s'agit certainement du plus gros employeur de la Béroche. Il communique qu'une demande du Conseil communal visant à ramener progressivement le coût par élève au niveau de celui de Cescole a aussi été refusée.

211.352.00 : M. Michaël HUGUENIN-DEZOT pose la question suivante :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

A la lecture du budget des écoles publiques, force est de constater que l'essentiel de la somme totale se résume sous le libellé « participation Cercle scolaire régional Les Cerisiers ». Le fonctionnement de cette structure étant encore peu claire à mes yeux, j'ai tenté de mettre la main sur son règlement général. N'ayant trouvé que le premier règlement (accepté par notre Conseil général d'alors, le 22 juin 2011), j'ai pu lire aux articles 23 à 25 dudit règlement, qu'il serait question d'une vérification des comptes par les communes, dans un tournus bisannuel. Or, il paraîtrait que ces articles ont été abrogés en mai 2012 ! J'ai eu beau chercher, je n'ai trouvé aucune trace de communication de la part du Conseil communal dans les procès-verbaux de l'année 2012... Loin de mettre en doute le travail des délégués au Conseil régional et au Comité scolaire (au total 4 personnes pour Gorgier), il me semble qu'un organe vérifiant les comptes d'une telle entreprise, qui pèse tout de même presque 2 millions dans le budget de notre commune, n'est pas de trop ! Dès lors, sachant qu'aucune volonté de créer une commission financière n'émane de la majorité des communes de la Béroche, ma question est la suivante : qu'est-ce qui a motivé la suppression de cette vérification politique des comptes ? Faisait-elle vraiment doublon avec les organes en place actuellement ? »

M. Cédric WEIBEL prend note de la question et déclare qu'il y répondra lors du prochain Conseil général.

790.362.00 : M. Raymond VUILLIOMENET rappelle que l'adhésion à l'association « RUN » a obtenu en son temps l'aval du Conseil général et il demande si la démission de ladite association ne devrait pas aussi lui être soumise. Il relève que cette démission a des impacts sur la politique régionale et sur nos rapports avec les communes voisines et que ce choix concerne au plus haut point le Conseil général. M. Marc DEGRAUWE répond que l'adhésion à l'association « RUN » a été décidée par le Conseil communal suite à une motion du Conseil général qui demandait d'étudier cette possibilité. Il précise que le Conseil général n'a pas eu à se prononcer sur cet objet. Il informe que le Conseil communal considère aujourd'hui qu'il ne s'agit plus du bon outil pour mettre en place des collaborations intercommunales. Il précise que cela ne signifie pas que notre commune ne collabore plus avec les autres communes et donne des exemples de collaboration tels qu'une rencontre au début du mois de novembre des exécutifs des communes bérocholes, des rencontres régulières des chefs du dicastère du service des eaux et l'établissement d'un document inventoriant les problèmes à résoudre. Il confirme que la démission de l'association « RUN » ne détériore pas, du point de vue du Conseil communal, les collaborations intercommunales et il explique les raisons qui ont poussé le Conseil communal à prendre cette décision, et notamment les absences aux séances de cette association. M. Raymond VUILLIOMENET communique qu'il regrette cette démission car elle est considérée par les autres communes comme un manque de solidarité de la part de la commune de Gorgier. M. Marc DEGRAUWE précise que notre commune fait part d'une grande solidarité à travers la péréquation financière.

I340.501.00 : M. Michaël HUGUENIN-DEZOT déclare :

*« Monsieur le président, mesdames, messieurs,
C'est avec une grande joie que j'ai constaté dans les comptes d'investissements de la commune pour l'année 2014, qu'une somme avait été inscrite sous le libellé « réfection beach-volley ».*

Néanmoins, la surprise a rapidement laissé place à quelques interrogations :

- *La couleur verte de ces feuilles nous indique-t-elle que cette réfection est prévue pour le printemps 2014 ?*
- *Dès lors, est-il prévu de traiter l'objet au Conseil général en début d'année prochaine ?*
- *Le Conseil communal est-il déjà en possession d'un devis ou d'une offre pour cette transformation ? Ou ces 30'000.- ont-ils été avancés de manière arbitraire ?*

Je ne peux vous cacher certaines inquiétudes en ce qui concerne ce projet; va-t-on se contenter de tricoter un nouveau bout de filet et de gratter un peu le sable pour que les chats regagnent en confort ou va-t-on réfléchir à une solution un peu plus durable, afin que cette plage gagne en ergonomie et inspire l'admiration des utilisateurs non pas seulement pour son cadre, mais aussi pour son entretien !

Bientôt 3 ans se sont écoulés depuis ma première lettre au Conseil communal et il serait dommage que je n'aie plus qu'à la copier dans 2 ans pour signaler le même état d'abandon qu'en 2011...

Une rafale d'interrogations, mais finalement une seule et simple question à M. Cédric Weibel : « Où en est-on ? »

Merci d'avance ! »

M. Cédric WEIBEL indique qu'il a l'intention de soumettre une demande de crédit lors d'un prochain Conseil général et que des offres ont d'ores et déjà été demandées.

A la demande de M. Alain KNEUSS, M. Bernard SCHUMACHER accorde une suspension de séance de 5 minutes, soit jusqu'à 20h35.

La séance reprend à 20h35.

Au nom de la commission financière, Mme Séverine CATTILAZ rapporte que ladite commission a largement été informée concernant le budget 2014, que toutes ses questions ont trouvé réponses et qu'elle a approuvé le budget 2014 à l'unanimité.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que le GIC a accepté le budget 2014 lors de la séance de préparation mais que pour ce soir il laisse la liberté de vote à ses membres. Elle informe que le GIC déplore la lenteur avec laquelle le canton transmet aux communes les informations nécessaires à l'établissement de leur budget.

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR remercie le Conseil communal et l'administration communale pour l'établissement du budget et qu'il souhaite que le Conseil communal demande aux syndicats intercommunaux de transmettre leur budget suffisamment tôt afin de permettre à la commission financière d'en prendre connaissance. Il indique que le PLR accepte le budget et qu'il estime à titre personnel que ce n'est pas le budget 2014 qui pose problème mais bien les comptes 2013 qui devront supporter une importante dépense non budgétée. Il recommande de ne pas régler la facture de Prévoyance ne concernant la recapitalisation sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Conseil général pour le faire.

M. Raymond VUILLIOMENET déclare que le PSV regrette la situation dans laquelle nous nous trouvons et que professionnellement confronté à la même situation la question de la légitimité de la démarche a été posée à une fiduciaire qui n'a pas encore pu se prononcer. Vu que l'échéance du paiement à Prévoyance.ne est fixé au 1^{er} janvier 2014, il propose d'accepter le budget tel que présenté et de ne pas comptabiliser cette charge dans les comptes 2013. Il remercie le Conseil communal, l'administrateur communal pour l'établissement du budget 2014 ainsi que celui des investissements, qui permet d'avoir une vision sur les futurs investissements.

M. Bernard SCHUMACHER précise que le courrier du Service des communes informant des directives à appliquer pour la recapitalisation de Prévoyance.ne date du 21 novembre 2013 et qu'il ne laissait pas le temps au Conseil communal de préparer un nouveau budget.

La parole n'étant plus demandée, le budget 2014 est mis au vote et est approuvé par 22 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

3. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE DE FORET NO 5838 DU CADASTRE DE GORGIER DE 5'266 M2

M. Alain PERRET déclare que le PLR accepte cette proposition à l'unanimité.

M. Jean-Pierre JACOT déclare que le GIC accepte cette proposition à l'unanimité.

Mme Nicole VAUTHIER déclare que le PSV accepte cette proposition à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION EN REMPLACEMENT DE MME GENEVIEVE ALT, DEMISSIONNAIRE

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, propose la candidature de Mme Laurence TRAVOSTINO. Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Travaux du service des eaux et du service des eaux usées

M. Marc DEGRAUWE informe que les travaux prévus cette année sur le réseau d'eau ont été réalisés, soit le changement d'une conduite d'eau dans le secteur des Platanes, la protection incendie du château de Gorgier et la protection incendie du quartier des Placettes. Il relève que l'ECAP n'a pas encore été en mesure de calculer les subsides dus pour ces projets.

Concernant le projet du Châble, il informe que le bureau d'ingénieur a rencontré les agriculteurs concernés afin de fixer le tracé définitif des conduites d'évacuation des eaux claires.

Transports publics – Mobilité Ouest

M. Aldo GLARDON informe qu'un communiqué de presse et un tout ménage paraîtra ces prochains jours pour informer la population de la nouvelle offre de transports publics. Il précise qu'une inauguration sera organisée le samedi 14 décembre 2014 à Boudry et il invite les membres du Conseil général à participer à cet événement. Il indique que le Conseil communal a prévu de subventionner durant l'année 2014 les cartes multi-courses à hauteur de 25%.

Eclairage public

M. Frédy NUSSBAUM informe que notre commune devra remplacer d'ici à 2015 les ampoules au mercure utilisées pour l'éclairage public. Il indique que le coût de ce projet est évalué actuellement à environ Fr. 260'000.- et que le Conseil communal n'installe plus que des luminaires qui répondent aux nouvelles normes.

EEP Bellevue – œuvre d'art

M. Frédy NUSSBAUM invite les membres du Conseil général à participer à la séance d'information qui se tiendra le mercredi 4 décembre 2014 à 20h00 à l'aula du Centre scolaire des Cerisiers.

Remerciements et vœux de fin d'année

M. Frédy NUSSBAUM déclare :

« *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

Nous arrivons au terme de notre dernier Conseil général de l'année 2013. J'aimerais remercier mes collègues du Conseil communal pour le travail effectué, pour leur assiduité aux séances, pour la qualité des débats. Merci également à notre administrateur et ses collaboratrices, aux personnes qui entretiennent notre patrimoine, les bâtiments, les voies de communications, les forêts. Quel que soit notre domaine d'activité nous travaillons tous pour le même objectif, servir le mieux possible notre population. Un tout grand merci aux personnes qui s'engagent pour l'intérêt public, l'étude des dossiers, le travail dans les commissions, les apports d'idées et tout cela dans une ambiance constructive et respectueuse. Merci pour l'énergie et le temps que vous consacrez pour que notre commune fonctionne selon nos attentes.

Les fêtes de fin d'année approchent, je vous propose que l'on ait une pensée pour les personnes qui ont été dans le chagrin et que celles-ci trouvent les ressources nécessaires à gérer ces situations.

En conclusion, j'aimerais au nom du Conseil communal vous souhaiter à vous, à vos familles, à vos proches de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et tous mes vœux de bonheur, de santé et plein de bonnes surprises pour l'année 2014. Vous êtes toutes et tous invités à partager le repas de fin d'année et ceci dans une ambiance conviviale. Bonne appétit et excellente soirée. »

6. DIVERS

EEP Bellevue – œuvre d'art

M. Johann SZABO au nom du PLR déclare :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En novembre 2012 le nom de notre commune a fait les premières pages des plus grands quotidiens suisses :

« Un palmier à Fr. 100'00.- pour égayer la vue des détenus »

« Les prisonniers de l'EEP Bellevue de Gorgier (NE) pourront bientôt admirer un palmier de 18 mètres de haut »

Pour des raisons sécuritaires, l'arbre ne sera pas érigé dans l'enceinte de l'établissement, mais sera visible depuis les cellules. Les détenus pourront ainsi laisser leur imagination voguer vers d'autres horizons, « Symbole de paradis ».

Sur ce, le groupe PLR souhaite connaître la position du Conseil communal quant à l'installation de ce palmier aux prisons de Gorgier.

Nous souhaitons aussi dans la mesure du possible connaître l'avis simplement consultatif du Conseil général.

Le groupe PLR est fortement opposé à ce palmier.

Nous acceptons au fil des années les désagréments de cette prison.

Nous en avons perdu l'accès à la piscine et l'utilisation des salles, sans parler des soucis dus aux évasions et j'en passe.

Nous subissons les inconvénients dus aux travaux qui s'éternisent depuis bientôt 3 ans. »

M. Alain KNEUSS informe que le GIC a aussi abordé ce sujet lors de sa séance de préparation du Conseil général et qu'il est défavorable à ce projet. Il déclare aussi souhaité que le Conseil général se prononce sur ce dossier.

M. Bernard SCHUMACHER, président du Conseil général informe que les prérogatives du Conseil général ne lui permettent pas de se prononcer sur ce sujet sans qu'une motion ait été déposée au préalable.

M. Frédy NUSSBAUM réitère son invitation à participer à la séance d'information organisée le mercredi 4 décembre 2014 à 20h00 à l'aula du Centre scolaire des Cerisiers. Il précise que l'œuvre d'art est légalement imposée par une loi cantonale et que le seul moyen de s'y opposer consiste à faire valoir ses droits dans la procédure d'octroi du permis de construire et notamment de l'enquête publique y relative.

M. Jacques-André GEHRET relève que la loi cantonale en question encourage à prévoir une œuvre d'art dans les projets importants mais qu'elle n'oblige en aucun cas de le faire. Il indique que la mise en place de l'œuvre d'art doit faire office d'un permis de construire avec mise à l'enquête publique et il encourage la population à s'y opposer dans ce cadre. Il précise qu'un grand nombre d'oppositions donneront au Conseil communal des arguments pour refuser le permis de construire.

M. Bernard SCHUMACHER, président du Conseil général propose un vote consultatif sur cet objet afin de déterminer si le Conseil général souhaite ou non la mise en place de l'œuvre d'art. Le Conseil général accepte à l'unanimité de procéder à un vote consultatif.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote et est refusé par 29 voix contre et 1 abstention.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers – temps de transport des élèves

Suite aux informations données par M. Alain KNEUSS lors du Conseil général du 20 juin 2014 concernant le temps de transport des élèves domiciliés à Gorgier et scolarisés à Saint-Aubin-Sauges, Mme Nicole VAUTHIER informe qu'elle s'est approchée de la direction du Cercle scolaire régional Les Cerisiers pour obtenir les temps de transport de ces élèves. Elle informe qu'elle tient à disposition de chacun des groupes politiques les temps de transport communiqués par l'entreprise de transport Bignens.

Entretiens des fontaines

M. Jean-Pierre JACOT signale que les fontaines sont mal entretenues et demande qu'il soit remédié à cette situation.

Campagne TCS « stop aux chocs »

M. Jean-Pierre JACOT demande que les banderoles d'information soient posées durant les 2 semaines qui suivent les rentrées scolaires et qu'elles soient ensuite enlevées.

Eclairage public

M. Yvan KAESER signale que ce matin l'éclairage public de Chez-le-Bart ne fonctionnait pas. M. Frédy NUSSBAUM informe qu'il s'agissait d'une panne temporaire.

Immeuble de la Poste de Gorgier

Ayant appris que la Poste de Gorgier va fermer, M. Raymond VUILLIOMENET demande si la commune pourrait être intéressée à acheter l'immeuble afin d'y créer des locaux communaux, notamment scolaires ou parascolaires.

Journal d'information « Infos Gorgier »

M. Jean-Christophe BIGNENS demande au Conseil communal de bien vouloir prévoir la parution régulière de la brochure d'information « Infos Gorgier ». Il indique que le GIC considère qu'il s'agit là d'un vecteur d'informations à la population, notamment en ce qui concerne les changements au niveau du personnel communal. M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il s'agit effectivement d'une brochure intéressante pour la population, que la charge de travail du Conseil communal n'a pas permis depuis un certain temps de la réaliser et que le Conseil communal va faire de son mieux.

Taxe au sac - VADEC SA

M. Alain KNEUSS demande si le Conseil communal a obtenu une réponse à sa question du 25 avril 2013 concernant l'importation par VADEC de déchets en provenance de cantons voisins. M. Marc DEGRAUWE répond qu'il s'est renseigné auprès de VADEC et qu'il lui a été confirmé que des déchets en provenance des cantons voisins sont achetés pour alimenter le chauffage à distance de la Basse-Areuse et que ces coûts sont pris en charge par la société CADBAR qui gère le chauffage à distance. Il confirme qu'en d'autres termes la taxe au sac ne finance pas le chauffage à distance de la Basse-Areuse.

STEP

M. Alain KNEUSS intervient au niveau de la gestion du Syndicat intercommunal des eaux usées concernant le cadeau de départ du président du Comité directeur de ce syndicat et l'implication du personnel par le comité directeur. Concernant le départ du président après 40 ans de bons et loyaux services, il lui a été rapporté que 3 bouteilles de vin ont été offertes, ce qui lui semble peu. Concernant l'implication du personnel, il lui a été rapporté qu'il y a peu d'échange entre le Comité directeur et le personnel et que les décisions sont prises trop rapidement. M. Marc DEGRAUWE répond que la personne en question a reçu une grosse bouteille de vin qu'elle a retournée car elle s'attendait à un cadeau en espèce de plusieurs milliers de francs. Il indique que le comité a étudié la possibilité d'octroyer un cadeau en espèce mais qu'il a constaté qu'il n'existait pas de règlement le permettant et qu'il s'agissait d'une coutume que le comité a décidé de ne pas poursuivre. En ce qui concerne l'implication du personnel, M. Marc DEGRAUWE informe que le chef de STEP participe aux séances du comité ce qui est parfois gênant. Concernant la rapidité des prises de décisions, M. Marc DEGRAUWE confirme que certains membres du comité en prennent parfois sans en référer aux membres du Comité directeur. M. Marc DEGRAUWE a fait mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance un point concernant le fonctionnement du Comité directeur.

Déclaration de Monsieur le président du Conseil général

M. Bernard SCHUMACHER déclare :

*« Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Monsieur l'administrateur communal,
Je tiens tout d'abord à vous remercier pour le bon déroulement de ce Conseil général.*

En 1h05, nous avons principalement accepté un budget largement déficitaire et plein d'incertitudes, avec un plan d'investissement ambitieux de plus de 2 millions.

C'est là, une belle preuve de vouloir avancer et de continuer à développer notre commune.

Les perspectives d'une nouvelle répartition des impôts des personnes morales devraient certainement être acceptées par le Grand Conseil lors de sa prochaine session et engendrer des recettes importantes pour notre commune.

Nous avons donc raison d'être réalistes et d'avoir accepté ce budget.

En conclusion de ce Conseil de fin d'année j'ai hésité de vous parler de Noël et sa crèche avec la note chrétienne que représente cette fête, ou du père Noël avec l'espoir d'une arrivée massive de cadeaux.

Dans le premier cas, les croyances s'estompent, les pratiquants se font de plus en plus rares et nous rencontrons les paroissiens qu'aux enterrements et aux mariages.

Nous avons tendance à laisser le terrain à d'autres religions venues d'ailleurs. Les rentrées de l'impôt ecclésiastique en témoignent. Les plaintes des pasteurs de l'EREN se font entendre lors de chaque service.

Mais ne sommes-nous pas aussi souvent les mêmes à se plaindre de la montée en puissance d'autres religions ?

Ne nous voilons pas la face, c'est aussi nous qui laissons la place libre.

Pour ce qui est du père Noël, s'il ne débarque pas avec son lot de I-pad I-phone I-truc, il n'est plus toujours le bienvenu.

A Noël ça coûte de plus en plus cher pour les petits enfants, me disait une dame chez la coiffeuse.

La boîte de Lego ou de plot en bois ne suffit plus.

Et oui, le rouleau compresseur commercial est en marche. Son lot de cadeaux qui générera immanquablement son lot de déchets, de cartons à côté des Molok dès le 25 au matin et dès le 26 les bennes ressembleront à des forêts de sapins horizontaux.

Bon, certains diront que j'aurais aussi pu trouver la fameuse citation, cette fameuse phrase dont on ne se souvient plus le lendemain mais qui fait très bien sur le moment.

Pour cela il aurait fallu relire le Petit Prince ou les mémoires de De Gaulle pour la trouver.

Plus facile j'aurai pu en pomper une sur internet et vous la balancer vite fait.

Non simplement je vous propose d'apprécier notre situation de privilégiés, de nantis résidents dans l'une des plus belles régions du canton, au sein d'un pays où tout va pour le mieux.

Eclairage de Noël quasi tout neuf, une magnifique fontaine, un terrain de beach volley promis top qualité pour nos jeunes, un vestiaire du foot bientôt opérationnel et plusieurs kilomètres de conduites remises à neuf pour les générations suivantes.

Oublions un peu les préoccupations de tous les jours, regardons un peu plus loin pour voir combien il fait bon chez nous.

Apprécions les décorations de Noël que nos citoyens installent dans toute notre commune.

Prenons un moment pour apprécier les manifestations de notre région et dès la semaine prochaine par exemple le « sapin chantant ».

Retrouvons-nous un soir pour ouvrir l'une ou l'autre fenêtre de l'Avent chez un ami, chez un voisin. Une magnifique idée que quelques dames ont lancée pour la deuxième année consécutive et dont il faut saluer l'initiative, merci Mesdames.

Je profite aussi de remercier tout le personnel communal pour son travail, souvent dans l'ombre, effectué tout au long de l'année écoulée et qui de plus va faire le service ce soir.

Merci aussi à vous tous qui vous engagez au profit du bon fonctionnement de notre commune.

Il me reste à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, santé et bonheur pour l'année prochaine.

Et si possible déposez vos cadeaux sous un sapin, pas sous un palmier.

Et le lendemain, déposez les emballages dans les containers et pas à côté.

La parole n'étant plus demandée, Bernard SCHUMACHER, président, lève la séance à 21h10 et invite l'assemblée à partager le traditionnel repas de fin d'année.

Le rédacteur

Le président

La secrétaire

J.-P. Charmillot

B. Schumacher

L. Travostino



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2013

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Bernard SCHUMACHER, président

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 20 juin 2013.
2. Budget 2014.
3. Demande d'autorisation pour l'achat de la parcelle de forêt no 5838 du cadastre de Gorgier de 5'266 m2.
4. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de Mme Geneviève ALT, démissionnaire.
5. Communications du Conseil communal.
6. Divers.

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

L'ordre du jour ci-dessus est approuvé par l'assemblée.

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2013

En ouverture de séance, M. Bernard SCHUMACHER informe que Mme Geneviève ALT a démissionné du Conseil général. Ensuite, il souhaite la bienvenue à MM. Michel MERMOT et Charles-Philippe HUGUENIN qui ont été élus tacitement au Conseil général et qui siègent ce soir pour la première fois. Il est ensuite procédé à l'appel nominatif :

Présents : 31 conseillers généraux

Absents, excusés : Mme Laura CHARMILLOT
Mme Sylvie NOIRAT
M. Stefano PROFICO
M. Frédéric VOEGELE

4 sièges sont vacants.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET 2014

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en informant que le budget présenté ce soir correspond à celui présenté à la commission financière, malgré les changements importants qu'il aurait fallu lui apporter suite à la demande tardive du canton de comptabiliser la charge de recapitalisation de la caisse de pension sur l'exercice 2013. Il précise que notre commune appliquera la directive en question et que cela signifie que les comptes 2013 porteront cette charge non prévue au budget 2013 et que les comptes 2014 seront allégés de cette charge, prévue dans le présent budget.

Le budget est passé en revue page après page :

020.304.00 : M. Marc DEGRAUWE précise que la charge extraordinaire prévue à ce poste sera dans les faits réglée sur l'exercice 2013, et que par conséquent l'exercice 2014 n'aura pas à la supporter. A la demande de M. Jean-Daniel DIVERNOIS, M. Marc DEGRAUWE confirme qu'il s'agit bien d'une charge unique. A la demande de M. Serge CHRISTEN, M. Marc DEGRAUWE informe que l'impact de cette mesure sur les comptes 2013 se monte à environ Fr. 400'000.- de charges supplémentaires. Il précise qu'il y a aussi lieu de tenir compte d'une charge supplémentaire pour les syndicats intercommunaux. M. Alain KNEUSS demande si à ce jour le Conseil communal connaît le montant qu'il faudra payer pour la recapitalisation de la caisse de retraite Prévoyance.ne. M. Marc DEGRAUWE répond que le montant global pour notre commune est connu mais qu'il reste à déterminer le montant par collaborateur afin de permettre la ventilation par dicastère. Il explique qu'une règle de trois a pour l'instant été appliquée afin de permettre cette ventilation. M. Alain KNEUSS explique que la démarche le dérange puisque le Conseil général doit se prononcer sur un budget imprécis. M. Marc DEGRAUWE répond que l'imprécision ne concerne que les éléments liés à la recapitalisation de Prévoyance.ne, que les directives concernant la recapitalisation ont été transmises il y a une semaine par le canton et que le budget aurait pu être changé mais qu'il n'aurait plus été conforme à celui présenté à la commission financière.

113.301.00 : M. Jean-Christophe BIGNENS remercie le Conseil communal d'avoir prévu au budget le service de patrouilleur scolaire.

210 : M. Marc DEGRAUWE informe que notre commune a refusé le budget 2014 du Cercle scolaire régional Les Cerisiers puisqu'il ne prévoit pas la charge liée à la recapitalisation de Prévoyance.ne. M. Serge CHRISTEN demande s'il est normal qu'il n'existe pas de commission financière au niveau du Cercle scolaire régional Les Cerisiers. M. Marc DEGRAUWE répond que notre commune a demandé à plusieurs reprises d'en créer une, mais que les autres communes membres de ce syndicat intercommunal n'en veulent pas. Il précise que le compte de fonctionnement dudit syndicat se monte tout de même à plus de Fr. 18'000'000.- et qu'il s'agit certainement du plus gros employeur de la Béroche. Il communique qu'une demande du Conseil communal visant à ramener progressivement le coût par élève au niveau de celui de Cescole a aussi été refusée.

211.352.00 : M. Michaël HUGUENIN-DEZOT pose la question suivante :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

A la lecture du budget des écoles publiques, force est de constater que l'essentiel de la somme totale se résume sous le libellé « participation Cercle scolaire régional Les Cerisiers ». Le fonctionnement de cette structure étant encore peu claire à mes yeux, j'ai tenté de mettre la main sur son règlement général. N'ayant trouvé que le premier règlement (accepté par notre Conseil général d'alors, le 22 juin 2011), j'ai pu lire aux articles 23 à 25 dudit règlement, qu'il serait question d'une vérification des comptes par les communes, dans un tournus bisannuel. Or, il paraîtrait que ces articles ont été abrogés en mai 2012 ! J'ai eu beau chercher, je n'ai trouvé aucune trace de communication de la part du Conseil communal dans les procès-verbaux de l'année 2012... Loin de mettre en doute le travail des délégués au Conseil régional et au Comité scolaire (au total 4 personnes pour Gorgier), il me semble qu'un organe vérifiant les comptes d'une telle entreprise, qui pèse tout de même presque 2 millions dans le budget de notre commune, n'est pas de trop ! Dès lors, sachant qu'aucune volonté de créer une commission financière n'émane de la majorité des communes de la Béroche, ma question est la suivante : qu'est-ce qui a motivé la suppression de cette vérification politique des comptes ? Faisait-elle vraiment doublon avec les organes en place actuellement ? »

M. Cédric WEIBEL prend note de la question et déclare qu'il y répondra lors du prochain Conseil général.

790.362.00 : M. Raymond VUILLIOMENET rappelle que l'adhésion à l'association « RUN » a obtenu en son temps l'aval du Conseil général et il demande si la démission de ladite association ne devrait pas aussi lui être soumise. Il relève que cette démission a des impacts sur la politique régionale et sur nos rapports avec les communes voisines et que ce choix concerne au plus haut point le Conseil général. M. Marc DEGRAUWE répond que l'adhésion à l'association « RUN » a été décidée par le Conseil communal suite à une motion du Conseil général qui demandait d'étudier cette possibilité. Il précise que le Conseil général n'a pas eu à se prononcer sur cet objet. Il informe que le Conseil communal considère aujourd'hui qu'il ne s'agit plus du bon outil pour mettre en place des collaborations intercommunales. Il précise que cela ne signifie pas que notre commune ne collabore plus avec les autres communes et donne des exemples de collaboration tels qu'une rencontre au début du mois de novembre des exécutifs des communes bérocholes, des rencontres régulières des chefs du dicastère du service des eaux et l'établissement d'un document inventoriant les problèmes à résoudre. Il confirme que la démission de l'association « RUN » ne détériore pas, du point de vue du Conseil communal, les collaborations intercommunales et il explique les raisons qui ont poussé le Conseil communal à prendre cette décision, et notamment les absences aux séances de cette association. M. Raymond VUILLIOMENET communique qu'il regrette cette démission car elle est considérée par les autres communes comme un manque de solidarité de la part de la commune de Gorgier. M. Marc DEGRAUWE précise que notre commune fait part d'une grande solidarité à travers la péréquation financière.

I340.501.00 : M. Michaël HUGUENIN-DEZOT déclare :

*« Monsieur le président, mesdames, messieurs,
C'est avec une grande joie que j'ai constaté dans les comptes d'investissements de la commune pour l'année 2014, qu'une somme avait été inscrite sous le libellé « réfection beach-volley ».*

Néanmoins, la surprise a rapidement laissé place à quelques interrogations :

- *La couleur verte de ces feuilles nous indique-t-elle que cette réfection est prévue pour le printemps 2014 ?*
- *Dès lors, est-il prévu de traiter l'objet au Conseil général en début d'année prochaine ?*
- *Le Conseil communal est-il déjà en possession d'un devis ou d'une offre pour cette transformation ? Ou ces 30'000.- ont-ils été avancés de manière arbitraire ?*

Je ne peux vous cacher certaines inquiétudes en ce qui concerne ce projet; va-t-on se contenter de tricoter un nouveau bout de filet et de gratter un peu le sable pour que les chats regagnent en confort ou va-t-on réfléchir à une solution un peu plus durable, afin que cette plage gagne en ergonomie et inspire l'admiration des utilisateurs non pas seulement pour son cadre, mais aussi pour son entretien !

Bientôt 3 ans se sont écoulés depuis ma première lettre au Conseil communal et il serait dommage que je n'aie plus qu'à la copier dans 2 ans pour signaler le même état d'abandon qu'en 2011...

Une rafale d'interrogations, mais finalement une seule et simple question à M. Cédric Weibel : « Où en est-on ? »

Merci d'avance ! »

M. Cédric WEIBEL indique qu'il a l'intention de soumettre une demande de crédit lors d'un prochain Conseil général et que des offres ont d'ores et déjà été demandées.

A la demande de M. Alain KNEUSS, M. Bernard SCHUMACHER accorde une suspension de séance de 5 minutes, soit jusqu'à 20h35.

La séance reprend à 20h35.

Au nom de la commission financière, Mme Séverine CATTILAZ rapporte que ladite commission a largement été informée concernant le budget 2014, que toutes ses questions ont trouvé réponses et qu'elle a approuvé le budget 2014 à l'unanimité.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que le GIC a accepté le budget 2014 lors de la séance de préparation mais que pour ce soir il laisse la liberté de vote à ses membres. Elle informe que le GIC déplore la lenteur avec laquelle le canton transmet aux communes les informations nécessaires à l'établissement de leur budget.

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR remercie le Conseil communal et l'administration communale pour l'établissement du budget et qu'il souhaite que le Conseil communal demande aux syndicats intercommunaux de transmettre leur budget suffisamment tôt afin de permettre à la commission financière d'en prendre connaissance. Il indique que le PLR accepte le budget et qu'il estime à titre personnel que ce n'est pas le budget 2014 qui pose problème mais bien les comptes 2013 qui devront supporter une importante dépense non budgétée. Il recommande de ne pas régler la facture de Prévoyance ne concernant la recapitalisation sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du Conseil général pour le faire.

M. Raymond VUILLIOMENET déclare que le PSV regrette la situation dans laquelle nous nous trouvons et que professionnellement confronté à la même situation la question de la légitimité de la démarche a été posée à une fiduciaire qui n'a pas encore pu se prononcer. Vu que l'échéance du paiement à Prévoyance.ne est fixé au 1^{er} janvier 2014, il propose d'accepter le budget tel que présenté et de ne pas comptabiliser cette charge dans les comptes 2013. Il remercie le Conseil communal, l'administrateur communal pour l'établissement du budget 2014 ainsi que celui des investissements, qui permet d'avoir une vision sur les futurs investissements.

M. Bernard SCHUMACHER précise que le courrier du Service des communes informant des directives à appliquer pour la recapitalisation de Prévoyance.ne date du 21 novembre 2013 et qu'il ne laissait pas le temps au Conseil communal de préparer un nouveau budget.

La parole n'étant plus demandée, le budget 2014 est mis au vote et est approuvé par 22 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

3. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE DE FORET NO 5838 DU CADASTRE DE GORGIER DE 5'266 M2

M. Alain PERRET déclare que le PLR accepte cette proposition à l'unanimité.

M. Jean-Pierre JACOT déclare que le GIC accepte cette proposition à l'unanimité.

Mme Nicole VAUTHIER déclare que le PSV accepte cette proposition à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION EN REMPLACEMENT DE MME GENEVIEVE ALT, DEMISSIONNAIRE

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, propose la candidature de Mme Laurence TRAVOSTINO. Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Travaux du service des eaux et du service des eaux usées

M. Marc DEGRAUWE informe que les travaux prévus cette année sur le réseau d'eau ont été réalisés, soit le changement d'une conduite d'eau dans le secteur des Platanes, la protection incendie du château de Gorgier et la protection incendie du quartier des Placettes. Il relève que l'ECAP n'a pas encore été en mesure de calculer les subsides dus pour ces projets.

Concernant le projet du Châble, il informe que le bureau d'ingénieur a rencontré les agriculteurs concernés afin de fixer le tracé définitif des conduites d'évacuation des eaux claires.

Transports publics – Mobilité Ouest

M. Aldo GLARDON informe qu'un communiqué de presse et un tout ménage paraîtra ces prochains jours pour informer la population de la nouvelle offre de transports publics. Il précise qu'une inauguration sera organisée le samedi 14 décembre 2014 à Boudry et il invite les membres du Conseil général à participer à cet événement. Il indique que le Conseil communal a prévu de subventionner durant l'année 2014 les cartes multi-courses à hauteur de 25%.

Eclairage public

M. Frédy NUSSBAUM informe que notre commune devra remplacer d'ici à 2015 les ampoules au mercure utilisées pour l'éclairage public. Il indique que le coût de ce projet est évalué actuellement à environ Fr. 260'000.- et que le Conseil communal n'installe plus que des luminaires qui répondent aux nouvelles normes.

EEP Bellevue – œuvre d'art

M. Frédy NUSSBAUM invite les membres du Conseil général à participer à la séance d'information qui se tiendra le mercredi 4 décembre 2014 à 20h00 à l'aula du Centre scolaire des Cerisiers.

Remerciements et vœux de fin d'année

M. Frédy NUSSBAUM déclare :

« *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

Nous arrivons au terme de notre dernier Conseil général de l'année 2013. J'aimerais remercier mes collègues du Conseil communal pour le travail effectué, pour leur assiduité aux séances, pour la qualité des débats. Merci également à notre administrateur et ses collaboratrices, aux personnes qui entretiennent notre patrimoine, les bâtiments, les voies de communications, les forêts. Quel que soit notre domaine d'activité nous travaillons tous pour le même objectif, servir le mieux possible notre population. Un tout grand merci aux personnes qui s'engagent pour l'intérêt public, l'étude des dossiers, le travail dans les commissions, les apports d'idées et tout cela dans une ambiance constructive et respectueuse. Merci pour l'énergie et le temps que vous consacrez pour que notre commune fonctionne selon nos attentes.

Les fêtes de fin d'année approchent, je vous propose que l'on ait une pensée pour les personnes qui ont été dans le chagrin et que celles-ci trouvent les ressources nécessaires à gérer ces situations.

En conclusion, j'aimerais au nom du Conseil communal vous souhaiter à vous, à vos familles, à vos proches de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et tous mes vœux de bonheur, de santé et plein de bonnes surprises pour l'année 2014. Vous êtes toutes et tous invités à partager le repas de fin d'année et ceci dans une ambiance conviviale. Bonne appétit et excellente soirée. »

6. DIVERS

EEP Bellevue – œuvre d'art

M. Johann SZABO au nom du PLR déclare :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En novembre 2012 le nom de notre commune a fait les premières pages des plus grands quotidiens suisses :

« Un palmier à Fr. 100'00.- pour égayer la vue des détenus »

« Les prisonniers de l'EEP Bellevue de Gorgier (NE) pourront bientôt admirer un palmier de 18 mètres de haut »

Pour des raisons sécuritaires, l'arbre ne sera pas érigé dans l'enceinte de l'établissement, mais sera visible depuis les cellules. Les détenus pourront ainsi laisser leur imagination voguer vers d'autres horizons, « Symbole de paradis ».

Sur ce, le groupe PLR souhaite connaître la position du Conseil communal quant à l'installation de ce palmier aux prisons de Gorgier.

Nous souhaitons aussi dans la mesure du possible connaître l'avis simplement consultatif du Conseil général.

Le groupe PLR est fortement opposé à ce palmier.

Nous acceptons au fil des années les désagréments de cette prison.

Nous en avons perdu l'accès à la piscine et l'utilisation des salles, sans parler des soucis dus aux évasions et j'en passe.

Nous subissons les inconvénients dus aux travaux qui s'éternisent depuis bientôt 3 ans. »

M. Alain KNEUSS informe que le GIC a aussi abordé ce sujet lors de sa séance de préparation du Conseil général et qu'il est défavorable à ce projet. Il déclare aussi souhaité que le Conseil général se prononce sur ce dossier.

M. Bernard SCHUMACHER, président du Conseil général informe que les prérogatives du Conseil général ne lui permettent pas de se prononcer sur ce sujet sans qu'une motion ait été déposée au préalable.

M. Frédy NUSSBAUM réitère son invitation à participer à la séance d'information organisée le mercredi 4 décembre 2014 à 20h00 à l'aula du Centre scolaire des Cerisiers. Il précise que l'œuvre d'art est légalement imposée par une loi cantonale et que le seul moyen de s'y opposer consiste à faire valoir ses droits dans la procédure d'octroi du permis de construire et notamment de l'enquête publique y relative.

M. Jacques-André GEHRET relève que la loi cantonale en question encourage à prévoir une œuvre d'art dans les projets importants mais qu'elle n'oblige en aucun cas de le faire. Il indique que la mise en place de l'œuvre d'art doit faire office d'un permis de construire avec mise à l'enquête publique et il encourage la population à s'y opposer dans ce cadre. Il précise qu'un grand nombre d'oppositions donneront au Conseil communal des arguments pour refuser le permis de construire.

M. Bernard SCHUMACHER, président du Conseil général propose un vote consultatif sur cet objet afin de déterminer si le Conseil général souhaite ou non la mise en place de l'œuvre d'art. Le Conseil général accepte à l'unanimité de procéder à un vote consultatif.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote et est refusé par 29 voix contre et 1 abstention.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers – temps de transport des élèves

Suite aux informations données par M. Alain KNEUSS lors du Conseil général du 20 juin 2014 concernant le temps de transport des élèves domiciliés à Gorgier et scolarisés à Saint-Aubin-Sauges, Mme Nicole VAUTHIER informe qu'elle s'est approchée de la direction du Cercle scolaire régional Les Cerisiers pour obtenir les temps de transport de ces élèves. Elle informe qu'elle tient à disposition de chacun des groupes politiques les temps de transport communiqués par l'entreprise de transport Bignens.

Entretiens des fontaines

M. Jean-Pierre JACOT signale que les fontaines sont mal entretenues et demande qu'il soit remédié à cette situation.

Campagne TCS « stop aux chocs »

M. Jean-Pierre JACOT demande que les banderoles d'information soient posées durant les 2 semaines qui suivent les rentrées scolaires et qu'elles soient ensuite enlevées.

Eclairage public

M. Yvan KAESER signale que ce matin l'éclairage public de Chez-le-Bart ne fonctionnait pas. M. Frédy NUSSBAUM informe qu'il s'agissait d'une panne temporaire.

Immeuble de la Poste de Gorgier

Ayant appris que la Poste de Gorgier va fermer, M. Raymond VUILLIOMENET demande si la commune pourrait être intéressée à acheter l'immeuble afin d'y créer des locaux communaux, notamment scolaires ou parascolaires.

Journal d'information « Infos Gorgier »

M. Jean-Christophe BIGNENS demande au Conseil communal de bien vouloir prévoir la parution régulière de la brochure d'information « Infos Gorgier ». Il indique que le GIC considère qu'il s'agit là d'un vecteur d'informations à la population, notamment en ce qui concerne les changements au niveau du personnel communal. M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il s'agit effectivement d'une brochure intéressante pour la population, que la charge de travail du Conseil communal n'a pas permis depuis un certain temps de la réaliser et que le Conseil communal va faire de son mieux.

Taxe au sac - VADEC SA

M. Alain KNEUSS demande si le Conseil communal a obtenu une réponse à sa question du 25 avril 2013 concernant l'importation par VADEC de déchets en provenance de cantons voisins. M. Marc DEGRAUWE répond qu'il s'est renseigné auprès de VADEC et qu'il lui a été confirmé que des déchets en provenance des cantons voisins sont achetés pour alimenter le chauffage à distance de la Basse-Areuse et que ces coûts sont pris en charge par la société CADBAR qui gère le chauffage à distance. Il confirme qu'en d'autres termes la taxe au sac ne finance pas le chauffage à distance de la Basse-Areuse.

STEP

M. Alain KNEUSS intervient au niveau de la gestion du Syndicat intercommunal des eaux usées concernant le cadeau de départ du président du Comité directeur de ce syndicat et l'implication du personnel par le comité directeur. Concernant le départ du président après 40 ans de bons et loyaux services, il lui a été rapporté que 3 bouteilles de vin ont été offertes, ce qui lui semble peu. Concernant l'implication du personnel, il lui a été rapporté qu'il y a peu d'échange entre le Comité directeur et le personnel et que les décisions sont prises trop rapidement. M. Marc DEGRAUWE répond que la personne en question a reçu une grosse bouteille de vin qu'elle a retournée car elle s'attendait à un cadeau en espèce de plusieurs milliers de francs. Il indique que le comité a étudié la possibilité d'octroyer un cadeau en espèce mais qu'il a constaté qu'il n'existait pas de règlement le permettant et qu'il s'agissait d'une coutume que le comité a décidé de ne pas poursuivre. En ce qui concerne l'implication du personnel, M. Marc DEGRAUWE informe que le chef de STEP participe aux séances du comité ce qui est parfois gênant. Concernant la rapidité des prises de décisions, M. Marc DEGRAUWE confirme que certains membres du comité en prennent parfois sans en référer aux membres du Comité directeur. M. Marc DEGRAUWE a fait mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance un point concernant le fonctionnement du Comité directeur.

Déclaration de Monsieur le président du Conseil général

M. Bernard SCHUMACHER déclare :

*« Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Monsieur l'administrateur communal,
Je tiens tout d'abord à vous remercier pour le bon déroulement de ce Conseil général.*

En 1h05, nous avons principalement accepté un budget largement déficitaire et plein d'incertitudes, avec un plan d'investissement ambitieux de plus de 2 millions.

C'est là, une belle preuve de vouloir avancer et de continuer à développer notre commune.

Les perspectives d'une nouvelle répartition des impôts des personnes morales devraient certainement être acceptées par le Grand Conseil lors de sa prochaine session et engendrer des recettes importantes pour notre commune.

Nous avons donc raison d'être réalistes et d'avoir accepté ce budget.

En conclusion de ce Conseil de fin d'année j'ai hésité de vous parler de Noël et sa crèche avec la note chrétienne que représente cette fête, ou du père Noël avec l'espoir d'une arrivée massive de cadeaux.

Dans le premier cas, les croyances s'estompent, les pratiquants se font de plus en plus rares et nous rencontrons les paroissiens qu'aux enterrements et aux mariages.

Nous avons tendance à laisser le terrain à d'autres religions venues d'ailleurs. Les rentrées de l'impôt ecclésiastique en témoignent. Les plaintes des pasteurs de l'EREN se font entendre lors de chaque service.

Mais ne sommes-nous pas aussi souvent les mêmes à se plaindre de la montée en puissance d'autres religions ?

Ne nous voilons pas la face, c'est aussi nous qui laissons la place libre.

Pour ce qui est du père Noël, s'il ne débarque pas avec son lot de I-pad I-phone I-truc, il n'est plus toujours le bienvenu.

A Noël ça coûte de plus en plus cher pour les petits enfants, me disait une dame chez la coiffeuse.

La boîte de Lego ou de plot en bois ne suffit plus.

Et oui, le rouleau compresseur commercial est en marche. Son lot de cadeaux qui générera immanquablement son lot de déchets, de cartons à côté des Molok dès le 25 au matin et dès le 26 les bennes ressembleront à des forêts de sapins horizontaux.

Bon, certains diront que j'aurais aussi pu trouver la fameuse citation, cette fameuse phrase dont on ne se souvient plus le lendemain mais qui fait très bien sur le moment.

Pour cela il aurait fallu relire le Petit Prince ou les mémoires de De Gaulle pour la trouver.

Plus facile j'aurai pu en pomper une sur internet et vous la balancer vite fait.

Non simplement je vous propose d'apprécier notre situation de privilégiés, de nantis résidents dans l'une des plus belles régions du canton, au sein d'un pays où tout va pour le mieux.

Eclairage de Noël quasi tout neuf, une magnifique fontaine, un terrain de beach volley promis top qualité pour nos jeunes, un vestiaire du foot bientôt opérationnel et plusieurs kilomètres de conduites remises à neuf pour les générations suivantes.

Oublions un peu les préoccupations de tous les jours, regardons un peu plus loin pour voir combien il fait bon chez nous.

Apprécions les décorations de Noël que nos citoyens installent dans toute notre commune.

Prenons un moment pour apprécier les manifestations de notre région et dès la semaine prochaine par exemple le « sapin chantant ».

Retrouvons-nous un soir pour ouvrir l'une ou l'autre fenêtre de l'Avent chez un ami, chez un voisin. Une magnifique idée que quelques dames ont lancée pour la deuxième année consécutive et dont il faut saluer l'initiative, merci Mesdames.

Je profite aussi de remercier tout le personnel communal pour son travail, souvent dans l'ombre, effectué tout au long de l'année écoulée et qui de plus va faire le service ce soir.

Merci aussi à vous tous qui vous engagez au profit du bon fonctionnement de notre commune.

Il me reste à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année, santé et bonheur pour l'année prochaine.

Et si possible déposez vos cadeaux sous un sapin, pas sous un palmier.

Et le lendemain, déposez les emballages dans les containers et pas à côté.

La parole n'étant plus demandée, Bernard SCHUMACHER, président, lève la séance à 21h10 et invite l'assemblée à partager le traditionnel repas de fin d'année.

Le rédacteur

Le président

La secrétaire

J.-P. Charmillot

B. Schumacher

L. Travostino



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2014

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Nicole VAUTHIER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 29 avril 2014
2. Demande de crédit de Fr. 65'000.- concernant la réfection du terrain de beach-volley
3. Demande de crédit de Fr. 95'300.- concernant la création de nouvelles places de parc
4. Demande de crédit de Fr. 70'000.- concernant des travaux d'entretien au réservoir du château
5. Adhésion au projet de cabinet médical régional Béroche-Bevaix
6. Nomination d'un membre¹ à la commission de naturalisation en remplacement de M. Alain PERRET, élu au Conseil communal
7. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Cercle scolaire régional Les Cerisiers en remplacement de M. Alain PERRET, élu au Conseil communal
8. Nomination d'un membre à la commission immobilière en remplacement de M. Alain PERRET, élu au Conseil communal
9. Communications du Conseil communal
10. Divers

Abréviations utilisées dans le présent procès-verbal pour désigner les partis politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

¹ Obligatoirement membre du Conseil général

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2014

27 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés	Mme	CHARMILLOT Laura	Mme CATTILAZ Séverine
	MM.	DIVERNOIS Jean-Daniel GUINCHARD Jean-Paul	GEHRET Jacques-André PROFICO Stefano
Absent, non excusés	M.	VOEGELE Frédéric	

5 sièges sont vacants.

Concernant le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014, Mme Nadège BODER SCHNEIDER apporte une clarification concernant le point 10 relatif aux futurs besoins en locaux scolaires. A ce sujet elle précise que ce n'est pas la réforme du cycle 3 qui engendre le besoin de deux salles supplémentaires, mais le transfert de la 8^{ème} année du cycle 3 au cycle 2 qui doit dorénavant être localisé dans le même collège que les années 5, 6 et 7.

Ledit procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Mme Nicole VAUTHIER donne lecture de la pétition adressée au Conseil général par un groupe de 11 citoyens concernant la réfection du terrain de Beach-volley. Elle indique que le Conseil communal y a répondu en informant que l'objet en question sera inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

2. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 65'000.- CONCERNANT LA REFECTION DU TERRAIN DE BEACH-VOLLEY

M. Cédric WEIBEL introduit le sujet en indiquant que le Conseil communal, au vu du coût du remplacement du sable par du sable de quartz, propose de procéder à un réaménagement complet du terrain de beach-volley en le délimitant par des bordures agréées par le BPA, en le mettant aux normes de jeux minimales et en créant un carré de jeux pour les plus petits.

M. Alain KNEUSS exprime sa satisfaction quant au fait que le Conseil communal propose un réaménagement complet et suggère que les pétitionnaires soient invités à participer aux travaux, comme ils le proposent.

Mme Sylvie NOIRAT déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe du Parti Socialiste et les Verts, a bien pris connaissance du rapport pour la réfection du terrain de beach-volley et demande s'il ne serait pas possible de remplacer le sable de quartz assez onéreux par du sable moyen, afin de diminuer quelque peu le coût total du terrain. »

M. Cédric WEIBEL répond qu'il évaluera dans quelle mesure la proposition du PSV est réalisable.

M. Michaël HUGENIN-DEZOT déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe du PLR a bien étudié le dossier et remercie le conseil communal, plus particulièrement Cédric Weibel pour son travail. Gageons que ce terrain fera le bonheur de beaucoup de plagistes.

Notre groupe acceptera donc le crédit qui lui est proposé, mais tient à faire part de quelques interrogations quant à la réalisation du projet :

- *Ainsi, est-il judicieux de placer le bac à sable pour enfants au sud du terrain, où l'activité, en été, est la plus élevée ? Ne pourrait-on pas envisager sa réalisation sur la petite plage ou au nord du terrain ?*
- *Deuxièmement, au-delà des aspects de sécurité, la possibilité de délimiter le terrain par une barrière, comme c'est le cas à Auvernier et pour la plupart des terrains du littoral, a-t-elle aussi été étudiée ? Est-elle aussi couteuse que le caoutchouc ?*

En tous les cas, je me réjouis d'ores et déjà de faire partie d'une commune qui possède l'une des plus belles plages du canton et qui se soucie de son entretien.

M. Cédric WEIBEL informe que l'installation d'une barrière n'a pas été étudiée car le Conseil communal ne souhaite pas faire un aménagement qui casserait l'aspect visuel de la place, et qui de plus pourrait être un obstacle dangereux pour les joueurs.

M. Jean BERGAMIN déclare que le GIC accepte cette proposition à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 25 oui et 1 abstention.

3. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 95'300.- CONCERNANT LA CREATION DE NOUVELLES PLACES DE PARC

M. Frédy NUSSBAUM introduit le sujet en donnant des informations complémentaires concernant les éléments qui ont amené le Conseil communal à proposer la création de nouvelles places de parc. Il s'agit :

- Des nombreuses demandes d'ouverture de la cour du collège pour des événements ponctuels au centre du village. Ces demandes ne peuvent pas toujours être satisfaites et ceci notamment dans la période d'avril à novembre ce qui engendre de l'insatisfaction et de nombreuses critiques.
- La possibilité sur le tronçon aval de la rue de la Vieille Route, en raison de l'abattage d'arbres en fin de vie, d'étendre le parking existant en exploitant une parcelle appartenant à la commune. La localisation de ces nouvelles places de parc est idéale puisque située à égale distance entre la gare et le centre du village et qui permet aussi, le cas échéant, de desservir la plage.
- Le parking du port à Chez-le-Bart a été réorganisé il y a quelques années en supprimant des pins noirs mais il n'a pas été possible de créer toutes les places souhaitées en raison de l'application des normes usuelles en la matière. Aujourd'hui une petite surface occupée par une haie permet la création de 2 places supplémentaires sans entraver la circulation.

- Le parking à la rue de la Foulaz 11 à proximité du bâtiment du Service des travaux publics était historiquement réservé aux pompiers puis au Service des travaux publics et aujourd'hui il est utilisé par tout en chacun sans aucune discipline. L'Eco point qui le jouxte génère beaucoup de va et vient et la haie qui le borde masque la visibilité. Aussi le Conseil communal propose de créer 2 places de parc supplémentaires tout en réglant le problème d'accès au transformateur du Groupe E en posant 2 poteaux amovibles devant son entrée.

M. Frédy NUSSBAUM précise que le Service des ponts et chaussées a donné son aval à ce projet et qu'il s'agit avant toute chose de renforcer des parkings existants et non pas d'en créer de nouveaux.

M. Alain KNEUSS, à titre personnel, estime que la proposition du Conseil communal va dans le bon sens en raison de l'augmentation de la population résidente dans notre commune et du fait que le parc automobile suit cette croissance sans que les locataires ne disposent forcément d'une place de stationnement. Par ailleurs, à sa connaissance, la Commune prélève une taxe pour les nouveaux appartements ne disposant pas de suffisamment de places de stationnement. Il fait part de sa satisfaction puisque deux nouvelles places de parc pourront être créées à la rue du Port à Chez-le-Bart, et que les clients fréquentant le restaurant « La Capsule » qui, il le rappelle, appartient à la Commune, pourront en bénéficier. Il espère que la mesure prise pour limiter le temps de parcage à 6 heures sur le parking du port permettra de faire tourner l'occupation de ces places de parc. Il est satisfait que le Conseil communal n'envisage pas la pose d'horodateurs, ni mette les places de parc en location comme cela se fait dans d'autres communes. Il déclare que le GIC accepte cette proposition à l'unanimité.

M. Raymond VUILLIOMENET déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PSV n'est pas unanime pour se prononcer au sujet du rapport pour la création de places de parc. En effet, les uns approuvent ce rapport tel quel, en souhaitant même l'aménagement d'autres places de stationnement et, si possible, plus près du centre du village. Les autres désapprouvent ces propositions de places éparses dans la commune, ne solutionnant en rien le problème toujours plus aiguë de pouvoir poser son véhicule proche de sa destination du moment ou de son domicile.

Et c'est justement sur ce dernier point qu'ils souhaiteraient voir éclore une solution : car les véhicules posés ad aeternam sur la voie publique devraient pouvoir être éradiqués. Ce qui éviterait la dénaturation des quelques endroits pressentis dans ce rapport et qui font place au bitume. Il semble d'ailleurs qu'ils ne soient pas conformes aux règles de l'aménagement du territoire et de la circulation routière. A titre d'exemple : deux places de parc en accès direct sur la route de la Foulaz, alors qu'une intersection dotée d'une faible visibilité se trouve à proximité.

En outre, avec la solution des quinze ou dix-sept places (le rapport n'est pas très précis à ce sujet) à la Vieille-Route, on a l'impression de faire barrage au projet de passage piétonnier provenant de la rue de la Dîme. En effet, le croquis ne laisse pas entrevoir d'espace entre les dernières places au nord de ce parking permettant ce passage.

Nous apprenons par la bande que ce rapport n'est qu'un vague projet qui sera ultérieurement étoffé. Pourtant, il contient bien un projet d'arrêté mentionnant un montant. La démarche, là aussi, ne paraît pas correcte à certains d'entre-nous.

En conclusion, le groupe PSV laissera la liberté de vote à ses membres. »

M. Gilles LAUENER informe que le PLR est divisé (2 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) au sujet du projet présenté. Il se pose de nombreuses questions :

- Est-ce que c'est à la Commune d'offrir gratuitement des places de parc alors qu'il existe une obligation légale pour toute nouvelle construction d'en prévoir en suffisance ?
- Ces places profiteront-elles aux commerces du centre du village, au vu de leur éloignement ?
- Est-il opportun de construire un parking sur une parcelle constructible, propriété de la Commune ?
- A la rue du Port, ne serait-t-il pas plus opportun d'étudier une nouvelle configuration du parking pour permettre une augmentation du nombre de places de parc, par exemple en prévoyant le parcage en épi ?

Il informe que le PLR laisse la liberté de vote à ses membres.

M. Frédy NUSSBAUM répond aux interventions en déclarant que le Conseil communal s'est aussi posé ces questions et en indiquant que :

- la disposition en épi était l'idée de base de la Commune mais qu'elle n'a pas été acceptée par les professionnels ;
- il faut tenir compte de la présence d'une armoire électrique ;
- l'accès à la route a été une de ses premières préoccupations et qu'il a été accepté par le Service des ponts et chaussées, par ses nouveaux responsables MM. Arlettaz et Zosso.
- le centre du village ne dispose pas d'espace disponible pour y créer de nouvelles places de parc et qu'il faut se résoudre à les créer en périphérie, ce qui nécessite de s'y déplacer à pied.

Il précise qu'il ne s'agit pas de créer de nouveaux parkings mais d'augmenter la capacité de ceux qui existent.

M. Michaël HUGENIN-DEZOT demande si l'optimisation de l'utilisation du parking situé en haut de la rue de la Vieille-Route a été étudiée et s'il est réellement beaucoup utilisé, notamment en soirée.

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il est toujours complet et qu'il s'agit aussi de pouvoir répondre aux demandes importantes, notamment lors de manifestations particulières comme des fêtes d'anniversaires ou nez-rouge où il n'est pas possible de répondre par la mise à disposition de quelques places de parc par-ci, par-là.

M. Michaël HUGENIN-DEZOT précise encore que le parking situé en bas de la rue de Combamare peut aussi être utilisé lors de telles manifestations.

M. Jean-Christophe BIGNENS demande quelle est la durée du temps de parcage prévue.

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'elle ne sera pas limitée comme celui de la rue du Port, qui est régulièrement utilisé comme parking d'échange pour du covoiturage.

Mme Christine ZANIIER demande si l'accès au parking prévu à la rue de la Vieille-Route sera amélioré puisque l'accès depuis le haut n'est actuellement pas autorisé.

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'effectivement afin d'anticiper les nouvelles structures et en raison des problèmes actuels, notamment de parking sauvage à la rue de la Foulaz vers le pont CFF, la construction d'un rond-point permettra d'y entrer et d'en sortir. Il précise que le rapport n'est pas précis car les normes VSS n'ont pas encore été étudiées puisque le Conseil communal souhaite obtenir l'accord du Conseil général avant d'engager plus de moyen dans le projet.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 21 oui, 4 non et 1 abstention.

4. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 70'000.- CONCERNANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU RESERVOIR DU CHATEAU

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en précisant qu'il s'agit de réaliser plusieurs travaux concernant un ouvrage important dans la distribution en eau potable de notre commune, puisqu'il dessert environ un tiers de la population. Cet ouvrage a été construit vers la fin des années 1800 et il s'agit de le mettre aux normes d'aujourd'hui en réalisant des travaux déjà prévus mais non réalisés. Cette opération permettra ainsi de répondre aux obligations légales, notamment en installant une porte à l'intérieur du bâtiment pour empêcher un accès direct à l'eau. Il commente le rapport en précisant les travaux à réaliser ainsi que les choix du Conseil communal.

M. Jean-Christophe BIGNENS déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le GIC soutient la demande de crédit pour l'entretien du réservoir du château et celui des Vignettes, mais demande réflexion pour :

- le réservoir du château, de conserver et rénover la porte en chêne qui fait partie de notre patrimoine depuis sa construction, et si nécessaire de faire un doublage à l'intérieur.*
- le réservoir des Vignettes, la pose d'une clôture de type Landi est une solution inappropriée, chère, et non intègre dans le paysage.*

Inapproprié : actuellement c'est un agriculteur qui fait l'entretien avec une faucheuse et qui exporte le fourrage pour son usage, je vois mal les cantonniers faucher à la faux et emporter l'herbe pour la composter ailleurs.

Cher, Fr. 20'000 : plus annuellement l'entretien des broussailles et l'augmentation du travail pour les cantonniers.

Le paysage : dans un magnifique endroit comme celui-ci il se doit de le préserver.

C'est avec ces quelques mots que le GIC demande au Conseil communal de faire les travaux nécessaires d'entretien des réservoirs pour garantir une qualité de l'eau et de respecter les mises aux normes, mais aussi de veiller sur le patrimoine, le paysage et l'utilité. »

M. Marc DEGRAUWE répond en précisant que :

- la porte extérieure du réservoir du château ne sera par touchée et qu'il s'agit bien de créer une nouvelle porte à l'intérieur du bâtiment. Il prend note que le GIC souhaite qu'elle soit restaurée ;
- le réservoir des Vignettes n'est pas concerné par le présent projet ;
- il n'est pas nécessaire de clôturer le dessus des réservoirs s'il est entretenu par le personnel communal, ce qui est le cas aux Vignettes.

Mme Pauline Schumacher déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est avec intérêt que le groupe PLR a pris connaissance du rapport concernant le réservoir du château. Nous sommes d'avis que ces travaux sont essentiels. La qualité de notre eau est vitale pour notre commune.

C'est pourquoi nous acceptons le crédit à l'unanimité. »

Mme Carmen LAGARES déclare que le PSV accepte cette proposition à l'unanimité.

M. Ivan KAESER demande si, au vu de la réserve financière du Service des eaux qui se montera encore à environ Fr. 400'000.- après les travaux, le Conseil communal envisage de revoir le prix de vente de l'eau. Il demande aussi si la clôture du réservoir est nécessaire, vu qu'elle est prévue en raison d'une recommandation de la Confédération et non pas d'une obligation.

M. Marc DEGRAUWE répond que c'est l'Etat qui exige la clôture du réservoir après avoir constaté que des tracteurs roulent dessus. Il communique que le tarif de l'eau sera réétudié en fin d'année en tenant compte de la réserve disponible. Il précise avoir analysé l'état du réseau d'eau qui est composé de plus de 16 kilomètres de tuyaux, dont la moitié à plus de 130 ans. Il indique qu'une méthodologie a été développée afin de pouvoir évaluer les travaux nécessaires et anticiper les investissements nécessaires. Il s'agit d'établir un plan de gestion de l'eau potable (PGEP), comme cela a été fait pour les eaux claires (PGEE).

M. Alain KNEUSS demande si d'un point de vue esthétique il ne serait pas préférable de poser de grosses pierres.

M. Marc DEGRAUWE précise qu'une haie pourrait aussi être prévue mais que dans tous les cas le propriétaire du terrain, M. Petre Z'ROTZ, devra être consulté. A ce sujet, il informe que la Commune n'est propriétaire ni de l'ouvrage, ni du terrain mais qu'elle bénéficie d'une convention pour l'usage de l'eau et que celle-ci l'oblige à entretenir le réservoir.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

5. ADHESION AU PROJET DE CABINET MEDICAL REGIONAL BEROCHE-BEVAIX

M. Alain PERRET introduit le sujet en synthétisant les éléments présentés dans le rapport.

Mme Laurence TRAVOSTINO déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le GIC a pris connaissance du rapport pour l'adhésion au cabinet médical régional Béroche-Bevaix. Nous remercions le conseil communal pour ce rapport complet et très bien présenté. Le groupe acceptera à l'unanimité l'adhésion au centre médical régional Béroche-Bevaix.

Mme Sylvie NOIRAT déclare que le PSV accepte avec empressement cette proposition à l'unanimité :

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR accepte cette proposition à l'unanimité en demandant au Conseil communal d'être attentif, lors de la signature de la convention, que le maintien de l'antenne prévue à Saint-Aubin-Sauges soit au moins égal à la durée de l'engagement de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

6. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION EN REMPLACEMENT DE M. ALAIN PERRET, ELU AU CONSEIL COMMUNAL

M. Christian GUINCHARD, au nom du PLR, propose la candidature de M. Bernard SCHUMACHER. Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

7. NOMINATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CERCLE SCOLAIRE REGIONAL LES CERISIERS EN REMPLACEMENT DE M. ALAIN PERRET, ELU AU CONSEIL COMMUNAL

M. Christian GUINCHARD, au nom du PLR, propose la candidature de M. Johann SZABO. Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

8. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION IMMOBILIERE EN REMPLACEMENT DE M. ALAIN PERRET, ELU AU CONSEIL COMMUNAL

M. Christian GUINCHARD, au nom du PLR, propose la candidature de M. Daniel PRINCIPI. Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Energie éolienne – participation à la société Neuch-Eole

Suite à la question du PSV lors du dernier Conseil général, M. Marc DEGRAUWE informe que Neuch-Eole est une société anonyme créée par cinq Communes dont un des buts est d'aider à garantir au canton l'approvisionnement en énergie durable. Pour atteindre ce but cette société est prête à prendre des participations dans des sociétés produisant de l'énergie ou de leur prêter de l'argent. Toutes les communes du canton ont été approchées pour participer au capital de cette société à hauteur de Fr. 50.- par habitant, ce qui représente pour notre environ Fr. 100'000.-. Il précise que l'Etat n'y participe pas puisqu'il a investi Fr. 3'000'000.- dans la société Green Watt SA (société du Groupe E SA). Il indique que le Conseil communal a discuté de ce sujet et qu'il a conclu que ce n'est pas le rôle de la Commune d'investir dans un tel projet et qu'il y a par conséquent renoncé.

Prochaine séance du Conseil général

M. Marc DEGRAUWE informe que la prochaine séance du Conseil général est prévue le jeudi 25 septembre 2014 et que plusieurs commissions travaillent sur les sujets qui y seront présentés. Il s'agit potentiellement de :

- Place de jeux à Moulin
- Eclairage public
- Prises 6
- Mesure M8 du PGEE

Il informe que la commission financière sera convoquée après les vacances d'été pour discuter de la rémunération des Conseillères et Conseillers généraux en précisant que notre commune est une exception dans le canton en ne rémunérant pas son législatif.

Fusion de communes - Projet NéoFusion

M. Marc DEGRAUWE informe qu'une séance a eu lieu le 13 mai 2014 et que le Conseil communal y a fait part de son ouverture à étudier tout projet. Il précise qu'il reste 11 Communes prêtes à fusionner dans le district et que 3 scénarios sont envisageables, soit Cortaillod – Bevaix - Béroche ou Boudry – Milvignes – Rochefort - Brot-Dessous ou le district. Il ressort que les participants à cette séance ne croient pas à une fusion du district avant 20 ans. La prochaine séance aura lieu le 20 août 2014. Il donne ensuite à titre d'information quelques chiffres concernant une fusion Cortaillod – Bevaix - Béroche :

- 13'700 habitants ;
- 41 Conseillers généraux représentent 1 élu pour 334 habitants ;
- Fr. 576'000.- pour la rétribution du Conseil communal ce qui ne permet pas de mettre en place un exécutif à plein temps ;
- 289 employés ;
- budget de Fr. 60'000'000.- ;
- pour obtenir un coefficient fiscal égal au nôtre, il faut économiser Fr. 2'200'000.- sur le montant précité ;
- Fr. 2'193.- de fortune nette par habitant, Gorgier en possédant actuellement Fr. 2'090.-

Il précise que dans chaque fusion la fixation du coefficient fiscal est un élément extrêmement délicat et rappelle que la fusion de Milvignes a été acceptée par la commune d'Auvernier avec 5 voix d'écart alors que son coefficient fiscal augmentait de un point.

Roncinier

M. Frédy NUSSBAUM informe que le Conseil communal a sollicité une séance avec le chef du département du développement territorial et de l'environnement et les responsables du Service de l'aménagement du territoire afin de débloquer le dossier. Il estime que le Conseil communal devrait être en mesure de présenter en dossier cet automne. Il se déclare confiant quant au résultat de cette séance.

Place de jeux à Moulin

M. Cédric WEIBEL informe qu'une demande de crédit sera présentée à l'occasion du prochain Conseil général concernant la réfection de la place de jeux à Moulin.

Rue du Crêt-de-la-Fin

M. Aldo GLARDON informe que les transports publics ne circuleront pas sur la rue du Crêt-de-la-Fin du 7 juillet au 18 août 2014, en raison des travaux du chauffage à distance de la commune de Saint-Aubin-Sauges.

Mesure M12 du PGEE - Le Châble

M. Marc DEGRAUWE informe que les travaux doivent débuter vers la fin du mois de juillet.

10. DIVERS

Cercle scolaire régional Les Cerisiers

Mme Laurence TRAVOSTINO déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Il y a environ une semaine, une très grande partie des parents du collège du Point-Virgule, ont reçu une lettre du cercle scolaire pour la rentrée scolaire 2014-2015 avec pour titre : aux parents des élèves concernés. Celle-ci concerne la future organisation des classes en fonctions des affinités entre enfants, de l'équilibre filles-garçons, etc. Cette semaine, les enfants ont reçu les informations par leurs enseignantes pour la rentrée et les parents seront tenus au courant au travers du carnet scolaire.

La première chose que mon fils m'ait dite quant il m'a tendu la lettre c'est : « les maîtresses ont dit qu'il ne fallait surtout pas leur poser de questions car elles ne sont au courant de rien ». Pourtant, il me semble qu'elles devraient être mises au courant de ce qu'il se passe au moins un minimum. Passer par les enfants pour nous donner les informations pourquoi pas, mais dans ce cas-là, je ne suis pas certaine que c'était sain de brasser de l'air au risque de faire peur aux enfants qui risquent d'aller ailleurs pour au final une poignée d'enfants concernés. Tous les enfants ne réagissent pas pareil, certains sont plus sensibles que d'autres et je pense que le cercle a manqué de pédagogie sur ce coup-là.

Encore une fois le cercle s'y prend tardivement pour nous tenir au courant quant à la future rentrée scolaire. L'éducation prône la relation école-famille afin qu'il y ait une bonne qualité des contacts entre les deux. Le manque de communication de la part du cercle scolaire en général laisse vraiment à désirer. Nous sommes souvent mis sur le fait accompli. Les parents souhaiteraient aussi avoir les horaires de la rentrée scolaire de leurs enfants plus vite que le dernier jour. Beaucoup de parents travaillent et il faut pouvoir s'organiser.

Merci ».

Hauteur des haies

Sachant qu'il n'existe aucune limite dans les règlements communaux au niveau de la hauteur des haies, M. Alain KNEUSS demande s'il est possible de le prévoir.

Pavillon de bain

M. Alain KNEUSS informe qu'il a remarqué que d'assez gros bateaux à moteur s'amarrent au pavillon de bains. Il estime que sa réfection a coûté assez chère et qu'il serait judicieux d'interdire de telles pratiques.

Rémunération du Conseil communal

M. Alain KNEUSS suggère de profiter de la réflexion concernant la rémunération du Conseil général pour revoir aussi celle du Conseil communal, notamment en termes d'adaptation au coût de la vie.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nicole VAUTHIER, présidente, lève la séance; il est 21h08.

Le rédacteur

La présidente

Le secrétaire

J.-P. Charmillot

N. Vauthier

G. Lauener



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Nicole VAUTHIER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 26 juin 2014
2. Demande de crédit de Fr. 85'000.- concernant la réfection de la place de jeux de Moulin
3. Demande de crédit de Fr. 2'050'000.- concernant la réalisation des mesures M7 et M8 du PGEE
4. Demande de crédit de Fr. 220'900.- concernant l'assainissement des installations d'éclairage des voies publiques
5. Rémunération des membres du Conseil général et des commissions communales
6. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal de la STEP en remplacement de M. Jean-Pierre JACOT, élu au Comité directeur de la STEP
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

Abréviations utilisées dans le présent procès-verbal pour désigner les partis politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2014

23 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés	Mmes	SCHUMACHER Pauline GUINCHARD Mary-France	CATTILAZ Séverine ZANIER Christine
	MM.	CHRISTEN Serge ORLUSIC Alexandre SZABO Johann	GEHRET Jacques-André SCHUMACHER Bernard VOEGELE Frédéric
Absent, non excusé	M.	PROFICO Stefano	

5 sièges sont vacants.

Concernant le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014, M. Charles Philippe HUGUENIN signale aux pages 3 et 5 une erreur dans l'orthographe du nom de M. Michaël HUGUENIN-DEZOT.

Ledit procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

2. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 85'000.- CONCERNANT LA REFECTION DE LA PLACE DE JEUX DE MOULIN

M. Cédric WEIBEL introduit le sujet en indiquant qu'il est temps de se consacrer à cette place de jeux, après la réfection de celles de Bellevue et du Port. En effet, le cadre magnifique, à la fois proche et éloigné du village, mérite une cure de jouvence des installations de jeux et une adaptation aux normes actuelles. Il signale que cet endroit est bien fréquenté, aussi bien par l'école, que par la structure d'accueil parascolaire et les citoyens de la commune. Ces différents éléments amènent le Conseil communal à proposer son réaménagement en la complétant par une table et un gril, afin de la rendre encore plus attractive.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare que le PLR accepte cette proposition à l'unanimité en demandant au Conseil communal de prévoir la construction en bois rond de la table et de ses bancs.

M. Cédric WEIBEL informe que le choix du modèle de table n'est pas encore arrêté.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS demande si les bûcherons travaillant pour la commune pourraient fabriquer cette table.

M. Cédric WEIBEL prend note de la demande.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS demande si le chemin reliant la place de jeux à la route du Château sera conservé.

M. Frédy NUSSBAUM répond par l'affirmative.

Mme Laurence TRAVOSTINO déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le GIC a pris connaissance du rapport concernant la réfection de cette place. Nous remercions le Conseil communal pour les jeux proposés et la rénovation de celle-ci après 40 ans de bons et loyaux services pour le plus grand bonheur des utilisateurs. Cependant, pourquoi une place ombragée n'a-t-elle pas été pensée pour les mamans qui viennent avec leur poussette ? Le groupe acceptera la demande de crédit à l'unanimité. »

M. Jean-Charles HUGUENIN demande s'il est prévu de rénover le petit chalet.

M. Cédric WEIBEL répond par l'affirmative et précise que ce travail sera fait dans le cadre de l'entretien de la place.

Mme Sylvie NOIRAT déclare que le PSV accepte cette proposition à l'unanimité.

M. Alain KNEUSS fait part d'une remarque du GIC concernant les toilettes. Il relève qu'il a été constaté des déprédations dans les jardins situés aux alentours, malgré la présence du petit wc de chantier. Il demande s'il n'est pas possible de prévoir un ouvrage fixe.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 2'050'000.- CONCERNANT LA REALISATION DES MESURES M7 ET M8 DU PGEE

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en commentant les éléments contenus dans le rapport et en indiquant qu'il s'agit d'un grand projet lié à la colonne vertébrale des eaux usées du village, qui n'a pas été réalisé jusqu'à présent. Il rappelle qu'à la fin des années 1990, un plan général d'évacuation des eaux a inventorié tous les éléments qui pouvaient améliorer la gestion des eaux usées et de surface, l'objectif étant de protéger les zones de captage de la commune et de déterminer ce qui peut être fait avec les eaux de surface. Il explique qu'il existe trois catégories de travaux dans le PGEE, soit, par exemple à la rue du Châble, la mesure M12 ayant trait aux eaux de pluies. Il indique qu'il s'agit dans le cas présent d'une mesure ayant trait aux eaux usées, puisque l'eau du ruisseau de Chenalettaz est amenée à la STEP avec les eaux usées du village. L'eau de ce ruisseau devrait être évacuée dans le lac. Il précise que cette situation est déconseillée voir illégale, depuis de nombreuses années. Il détaille le découpage du projet qui touchera le réseau d'eaux usées, celui de l'eau potable et la route. Il informe que le Conseil communal profitera de ces travaux pour créer un chemin piétonnier entre le parking de la Vieille-Route et la rue du Centre afin d'améliorer la sécurité des élèves se rendant au collège communal. Il précise que les travaux devraient débuter vers le mois d'avril 2015 pour se terminer avant la fin de l'année 2015.

M. Alain KNEUSS remercie le Conseil communal pour son rapport et se dit dérangé et étonné par l'utilisation du terme « illégal ». Il est d'avis qu'il faudrait reprendre toutes les mesures du PGEE si l'illégalité de sa mise en œuvre est démontrée. Ensuite, il demande dans quelle proportion ce projet est autofinancé.

M. Marc DEGRAUWE répond que ce n'est pas tout le PGEE qui est illégal mais uniquement le fait d'envoyer un cours d'eau vers une STEP, soit la mesure en question. Il confirme que ces travaux auraient déjà dû être réalisés avant 2006. En ce qui concerne l'autofinancement, il explique que la commune doit établir une planification financière, sujet qu'il reprendra dans les communications du Conseil communal et il explique qu'à court terme cet investissement ne pose pas de problème, au vu de l'important excédent de revenus escompté sur l'exercice en cours. Il précise que par la suite une planification à long terme sera nécessaire au vu des importants projets que proposera prochainement le Conseil communal.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare que le PLR a examiné le rapport en détail et avec intérêt. Il considère que les mesures pour l'amélioration du PGEE sont importantes, et notamment celles proposées ce soir puisqu'elles concernent plus de 60% des eaux de surface de la commune. Le groupe PLR accepte la demande à l'unanimité, avec les remarques suivantes :

- La séparation des eaux devra se faire avec bon sens en ne cherchant pas à raccorder chaque écoulement à n'importe quel prix.
- Il est souhaitable que les appels d'offre des marchés publics soient rédigés de manière à permettre de les attribuer aux entreprises neuchâteloises.
- Le réaménagement des surfaces le long de la rue de la Vieille-Route devra se faire en accord avec les riverains en tenant compte de la sécurité des piétons et des riverains, notamment en ne supprimant pas les bandes herbeuses qui bordent cette route.

M. Raymond VUILLIOMENET demande si les riverains ont été contactés et s'ils soutiennent le projet.

M. Marc DEGRAUWE répond qu'une séance d'information a été organisée et qu'il n'y a pas eu d'opposition. Il précise que la commune prendra à sa charge l'étude du raccordement de chaque maison ainsi que la pose du raccordement jusqu'à la limite de la parcelle. Le reste des travaux est à la charge du propriétaire concerné. Il précise que la charge financière du raccordement doit être raisonnable et proportionnée.

Au nom du PSV, M. Raymond VUILLIOMENET déclare :

« Naturellement, ce montant de plus de 2 millions pourrait être investi dans des tâches éducatives, sociales ou d'infrastructures de surface. Toutefois, il est nécessaire de le mettre en balance avec ce que cela procure à la commune. »

Une mise en conformité selon la loi sur la gestion des eaux.

Une nette amélioration dans la protection des eaux du lac.

Une protection sanitaire pour les riverains.

Des économies en volume d'eau brassée par la station d'épuration. Ce qui induit des économies financières pour la station d'épuration.

Du respect par rapport à nos voisins qui fournissent eux aussi des efforts en ce sens.

Un rajeunissement important de nos infrastructures souterraines.

Une prévention des fuites d'eau qui elles-mêmes ont un coût élevé en réparation, mais également évitent des incidents y découlant comme des inondations de sous-sol ou toutes autres destructions.

Une amélioration des passages piétonniers dans le centre de la localité déjà très exigu.

Pour toutes ces raisons, le groupe PSV considère que la balance s'équilibre et par conséquent approuvera à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. Alain KNEUSS demande si la création d'un chemin piétonnier n'a pas suscité de réticences de la part de ses riverains.

M. Marc DEGRAUWE répond qu'une discussion à ce sujet doit encore avoir lieu avec les riverains concernés, notamment par rapport à son tracé.

M. Jean-Pierre JACOT déclare que le GIC accepte cette proposition à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 220'900.- CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES

M. Frédy NUSSBAUM introduit le sujet en rappelant que la législation a été durcie en matière de consommation électrique, depuis 2009. Le Conseil communal a souhaité reporter ce projet afin de bénéficier de baisses de coûts ou d'éventuels rabais de la part des fournisseurs. Il informe qu'en 2015 les ampoules utilisées seront interdites de vente et qu'en 2017 elles seront interdites d'utilisation. Il précise que cette nouvelle infrastructure permettra des économies d'énergie, notamment en diminuant l'intensité lumineuse de 22h00 à 05h00 cette mesure permettant une diminution de la consommation électrique de 68%.

M. Alain KNEUSS demande si les néons de l'éclairage du passage sous-voies de la rue de la Foulaz seront changés.

M. Frédy NUSSBAUM répond par la négative en précisant que seuls les éclairages au mercure sont concernés.

M. Daniel PRINCIPI déclare que le PLR a examiné avec attention la demande de crédit et qu'il ne conteste pas les mesures d'assainissement favorables à l'environnement. Cependant au niveau de l'exécution des travaux, il demande comment le Groupe E peut accorder un rabais sur un projet qui a pour but de diminuer la consommation électrique, ce qui est contraire à la logique. Il demande si le Groupe E bénéficie de subventions de la Confédération pour accorder des rabais aux communes. Par ailleurs, le Groupe E disposant d'un monopole sur notre réseau il demande s'il ne serait pas judicieux de solliciter une contre-offre afin de s'assurer que son offre est réellement favorable.

M. Frédy NUSSBAUM répond que ce domaine est très nerveux, que la commune est régulièrement contactée par des fournisseurs et que l'avis du Groupe E à ce sujet a été pris. Il indique que s'agissant du domaine public des prestations sérieuses sont attendues, qu'il est proposé du matériel venant de Chine, ce que le Groupe E déconseille, et que les diminutions de coûts ne sont pas très importantes (quelques centaines de francs par candélabre). Au niveau des subventions, il répond qu'il s'agit d'un accord entre la Confédération et le Groupe E afin de mettre un montant en réserve pour aider et encourager à se mettre en conformité. Il précise qu'il s'est renseigné dans d'autres communes qui ont sollicité des offres auprès d'autres fournisseurs et que celles-ci ne sont pas compétitives.

M. Jean BERGAMIN déclare que le GIC accepte cette proposition à l'unanimité.

Mme Nadège BODER SCHNEIDER déclare que le PSV accepte cette proposition à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

5. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL ET DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en rappelant que suite à la demande des membres du Conseil général concernant leur rémunération, le Conseil communal a étudié dans les communes avoisinantes, la pratique et les principes à ce sujet. Il indique qu'il s'agit aussi de marquer la gratitude de la collectivité par rapport au temps consacré à ce travail de milicien.

M. Jean-Christophe BIGNENS se demande si cette rémunération avait permis une plus grande participation à la présente séance et en doute. Il indique que la rémunération du Conseil communal ou du corps des sapeurs pompiers ne permet certainement pas d'augmenter l'intérêt de la population pour ces tâches. Au nom du GIC, il déclare que le sujet n'a pas obtenu l'unanimité et il remercie les anciens Conseillers généraux qui ont accompli cette tâche sans être rémunérés.

M. Jean-Pierre JACOT demande comment sera établi le montant de l'indemnité de chaque Conseiller communal.

M. Marc DEGRAUWE répond que l'administration communale se basera sur les procès-verbaux des séances qui devront mentionner les personnes présentes et être transmis à l'administration communale.

Mme Nadège BODER SCHNEIDER déclare que le PSV accepte cette proposition à l'unanimité.

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR accepte cette proposition à l'unanimité. A titre personnel, il trouve dommage qu'il faille rémunérer les citoyens qui somme toute remplissent leurs obligations civiques et il espère que cette démarche n'attirera pas les gens pour des raisons financières.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS juge la différence des montants choisis pour rémunérer une séance du Conseil général ou de commission disproportionnée. Il déclare qu'il aurait préféré une moins grande différence entre ces montants afin de favoriser la participation aux séances de commission.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 20 oui, 1 non et 1 abstention.

6. NOMINATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA STEP EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-PIERRE JACOT, ELU AU COMITE DIRECTEUR DE LA STEP

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, propose la candidature de M. Jean-Paul GUINCHARD. Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Théâtre intercommunal de Neuchâtel

M. Cédric WEIBEL rappelle que notre commune fait partie du Syndicat du théâtre intercommunal de Neuchâtel et que ceci permet à nos concitoyens de bénéficier d'une réduction de prix sur les abonnements.

Besoins en locaux scolaires

M. Frédy NUSSBAUM informe que le dossier concernant le bâtiment Prises 6 suit son cours et que les commissions concernées seront informées le plus rapidement possible du projet.

Route de transit Combamare-Foulaz

M. Frédy NUSSBAUM informe que la mise à l'enquête publique démarrera prochainement.

Sécurité publique

Suite à l'abandon par la police cantonale de certaines tâches, M. Aldo GLARDON informe que le Conseil communal élabore un concept avec des agents de sécurité d'autres communes afin d'intervenir sur le territoire communal. Il précise qu'un syndicat intercommunal devra certainement être créé.

Cabinet médical Béroche-Bevaix

M. Alain PERRET informe que la convention entre les communes participantes est établie et qu'elle sera prochainement signée. La convention avec les médecins est en cours de négociation.

Structure parascolaire communale

M. Alain PERRET informe qu'un nouveau fournisseur pour les repas a été choisi, pour un prix légèrement inférieur aux conditions actuelles.

Rémunération du Conseil communal

M. Marc DEGRAUWE informe que le Conseil communal a étudié la proposition de M. Alain KNEUSS de revoir la rémunération du Conseil communal et qu'il en ressort que la rémunération actuelle est dans la norme. Par conséquent, cette rémunération ne sera pas modifiée.

Prix de vente de l'eau

Suite à la question de M. Ivan KAESER lors d'une précédente séance, M. Marc DEGRAUWE informe que le prix de vente de l'eau ne pourra pas être diminué. Il indique qu'il a établi un plan général concernant le réseau de distribution de l'eau potable et qu'il en ressort :

- le réseau d'eau est constitué de 21 kilomètres de conduites,
- l'âge moyen du réseau est de 81 ans,
- 25 fuites connues, dont 7 les 12 derniers mois,
- le renouvellement de tout le réseau coûte Fr. 14'000'000.-,
- l'amortissement coûterait Fr. 174'000.- par année, alors qu'aujourd'hui nous amortissons Fr. 80'000.- par année,
- 9 kilomètres de conduites ont plus de 130 ans,
- il y aura lieu de remplacer dans les 25 ans à venir les 9 kilomètres âgés de plus de 130 ans,
- ce remplacement coûtera en amortissement Fr. 240'000.- par année, soit Fr. 1.- par m³ d'eau vendue,
- l'analyse de risque effectuée permettra de prendre les bonnes mesures, de diminuer le risque de moitié en investissant environ Fr. 1'000'000.-,
- un tiers des habitants de la commune sont desservis par le réservoir du Château qui lui-même est alimenté par une conduite âgée de 130 ans.

Dans un proche avenir, le Conseil communal proposera au Conseil général des mesures ciblées, notamment l'alimentation du réservoir du Château depuis la nouvelle conduite alimentant le nouvel hydrant du Château.

Nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC)

M. Marc DEGRAUWE informe que la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette nouvelle loi obligera le Conseil général à nommer l'auditeur des comptes, à adopter un règlement communal des finances comprenant un paragraphe concernant l'autofinancement et à se prononcer sur le plan financier à 3 ans du Conseil communal. Ces points seront soumis au Conseil général lors de la séance du 27 novembre 2014.

Péréquation financière intercommunale

M. Marc DEGRAUWE informe que le Grand Conseil se prononcera au début de l'année 2015 sur le nouveau modèle de péréquation financière des ressources. Son entrée en vigueur est prévue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 et il devrait diminuer la participation de notre commune. Il précise qu'un groupe de travail travaille sur le modèle de péréquation financière des charges, qui doit aussi être revu.

Report de charges du canton sur les communes

M. Marc DEGRAUWE informe que le canton envisage de reporter sur les communes une partie des économies de Fr. 160 millions exigées par le Grand Conseil.

Fusion de communes - Projet NéoFusion

M. Marc DEGRAUWE informe qu'une séance concernant les scénarios possibles a eu lieu le 20 août 2014 et que la prochaine est prévue au mois de novembre 2014. Il informe que la matière est complexe et que certaines communes doivent encore digérer l'échec de projet de fusion.

8. DIVERS

Rue de la Payaz – adresse postale

M. Ivan KAESER informe qu'il reçoit son courrier avec une mention apposée par la Poste « veuillez indiquer votre adresse exacte » alors qu'il a toujours utilisé l'adresse postale « chemin de la Payaz ». Il se demande s'il s'agit d'une modification décidée par la commune ou par la Poste, puisque les plaques de rue indiquent soit chemin de la Payaz, soit rue de la Payaz. Il constate que la Poste a opté pour la dénomination « rue de la Payaz » et demande jusqu'à quand il recevra son courrier sans que celui-ci soit surtaxé. Il rappelle qu'un problème similaire s'est produit lors de la fermeture du bureau postale de Chez-le-Bart.

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'effectivement il y a des problèmes d'adressage au niveau de toute la Béroche et que cette situation provoque un mécontentement ou de l'agacement au sein de la population. Il informe qu'un contact a été pris avec la Poste, qu'il en ressort qu'une solution doit être trouvée au niveau des bases de données afin que les adresses usuellement utilisées y soient répertoriées.

Immeuble Foulaz 13

M. Ivan KAESER signale qu'un dépôt de matériel sur une dalle du bâtiment Foulaz 13 risque de se dérober et que cette situation est dangereuse pour les usagers du chemin public qui passe à proximité de ce bâtiment.

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il a pris note et qu'il fera le nécessaire afin d'éliminer ce danger.

Chemin du Chat

M. Gilles LAUENER signale que le chemin du Chat est en piteux état et il demande s'il est prévu de le gravillonner.

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'une intervention prévue l'année passée n'a pas pu être réalisée en raison de la météo et qu'il est prévu de la réaliser cette année.

Signalisation routière du carrefour rues du Port, Littoral et Foulaz

M. Gilles LAUENER signale que le feu de signalisation routière e la rue du Port ne se déclenche par pour les deux roues et il demande si un réglage peux être fait.

M. Aldo GLARDON répond que les cyclistes se plaignent aussi de cette situation mais que ce feu devrait se déclencher, en tous cas pour les motocyclistes. Il explique que le fournisseur Siemens essaie de régler au mieux le déclenchement du feu et qu'une solution serait d'installer des détecteurs de mouvements. Cependant cette solution induirait d'autres inconvénients, comme par exemple le déclenchement par des animaux. Il précise que les feux sont laissés par défaut sur la phase « rouge » pour des questions de sécurité afin de ralentir le trafic mais que cette situation irrite les riverains et les cyclistes.

M. Alain KNEUSS signale que la ville de Zurich fait clignoter ses feux à partir de 22h00 et demande s'il est possible d'en faire de même.

Hauteur des haies

M. Alain KNEUSS revient sur sa question du Conseil général du 26 juin 2014 concernant la réglementation de la hauteur des haies.

M. Aldo GLARDON confirme qu'il existe un règlement à ce sujet et qu'il le lui communiquera.

Pavillon de bain

M. Alain KNEUSS revient sur sa question du Conseil général du 26 juin 2014 concernant l'interdiction d'amarrer des bateaux au Pavillon de bain. Il signale qu'une partie de la barrière a été arrachée et il réitère sa demande d'interdire l'amarrage des bateaux.

Radar

Vu que la commune ne touchera plus de participation sur les amendes des radars, M. Alain KNEUSS demande s'il n'est pas envisageable de facturer une location pour la place utilisée lors de ces contrôles, comme par exemple à l'entrée de Chez-le-Bart.

M. Aldo GLARDON répond que la place utilisée à l'entrée de Chez-le-Bart fait partie du domaine public cantonal.

Fêtes des fontaines

M. Jean-Pierre JACOT félicite le corps enseignant et les élèves pour la décoration des fontaines à l'occasion de la fête des fontaines.

Election complémentaire au Conseil général

M. Alain KNEUSS signale que le calendrier choisi par le Conseil communal pour mettre sur pied l'élection complémentaire au Conseil général n'est pas pertinent. En effet, les présidents des groupes politiques ont été informés au début du mois de juillet qu'une élection complémentaire serait organisée et le 18 août 2014 il leur est demandé d'annoncer leurs candidats. En raison des vacances d'été et en fonction du calendrier des séances du GIC, il informe qu'il n'a pas été en mesure d'annoncer ses candidats. A l'avenir, il demande que le Conseil communal consulte au préalable les groupes politiques avant de décider du calendrier d'une élection complémentaire au Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nicole VAUTHIER, présidente, lève la séance; il est 21h14.

Le rédacteur

La présidente

Le secrétaire

J.-P. Charmillot

N. Vauthier

G. Lauener



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 29 AVRIL 2014

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Bernard SCHUMACHER, président

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 28 novembre 2013
2. Comptes 2013 et rapport de la commission financière
3. Adhésion au Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois » (SISPVL)
4. Nomination de la commission financière pour l'exercice 2014-2015
5. Nomination du bureau du conseil général, à savoir
 - 1 président(e)
 - 1 vice-président(e)
 - 1 secrétaire
 - 2 questeurs
6. Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Laurent COLIN, démissionnaire
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

M. Bernard SCHUMACHER donne lecture du courrier du PSV concernant le siège vacant au Conseil communal suite à la démission de M. Laurent COLIN. Ledit courrier informe que le PSV n'est pas en mesure de présenter un candidat et qu'il laisse le siège vacant à disposition des autres groupes politiques.

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013

30 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés	Mme	CHARMILLOT Laura	
	MM.	GEHRET Jacques-André	GUINCHARD Christian
		PROFICO Stefano	SCHNEITER Jean-Thierry

4 sièges sont vacants.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTES 2013 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en indiquant que la comparaison entre le budget et les comptes est difficile dans certaines rubriques en raison de la recapitalisation de la caisse de retraite Prévoyance.ne qui n'était pas prévue dans les comptes 2013. Suite à une directive du canton, cette charge prévue dans le budget 2014 a dû être finalement comptabilisée dans les comptes 2013. Il rappelle que le bénéfice budgété se montait à Fr. 47'102.- et que sans l'opération extraordinaire de recapitalisation de Prévoyance.ne induisant une charge de Fr. 474'848.-, l'exercice 2013 générerait un bénéfice de Fr. 130'971,55.

M. Marc DEGRAUWE informe que le rapport a été étoffé suite à la remarque de M. Raymond VUILLIOMENET, en y ajoutant quelques chiffres. Les comptes sont ensuite passés en revue et les interventions suivantes sont enregistrées :

113.331.00 Amortissement signalisation routière

M. Alain KNEUSS demande pourquoi l'investissement ne figurait pas aux comptes des investissements (page jaune). M. Marc DEGRAUWE répond que les comptes d'investissement ont été épurés suite à la demande du GIC.

300.318.00 Ports, téléphones, divers

M. Alain KNEUSS demande que les dépassements du budget par rapport aux comptes soient commentés.

M. Marc DEGRAUWE en prend note.

5 Prévoyance sociale

M. Marc DEGRAUWE informe que les nouvelles normes comptables MCH2 applicables dès l'exercice 2016 imposeront de comptabiliser les charges selon le principe d'échéance et non plus de caisse, comme actuellement appliqué dans notre comptabilité. Il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que ce changement induira une double charge sur un exercice afin de permettre le rattrapage du décalage. Il informe que cette opération sera peut être effectuée sur l'exercice 2014.

542.318.02 Expertise des comptes

M. Jean-Christophe BIGNENS estime que le prix payé pour l'expertise des comptes est excessif. M. Marc DEGRAUWE répond que ce sujet préoccupe le Conseil communal mais qu'il s'agit du tarif appliqué par les fiduciaires pour ce type de travail.

542.460.00 Subvention fédérale**542.460.01 Subvention cantonale**

M. Alain KNEUSS demande s'il n'y a pas eu une inversion de chiffre entre le budget et les comptes. M. Cédric WEIBEL confirme que la colonne budget 2013 présente bien les montants estimés au moment de son établissement et que les comptes présentent les montants effectivement reçus.

581.352.00 Part à Services sociaux intercommunaux**581.361.00 Aide sociale programme d'insertion**

M. Alain KNEUSS s'inquiète de l'augmentation importante de 7% pour le premier et de 13% pour le second. M. Marc DEGRAUWE explique qu'il s'agit là d'un sujet préoccupant au niveau cantonal puisque l'Etat n'arrive pas à maîtriser ces coûts. Par ailleurs, il indique que les coûts de gestion ont augmenté en raison de la mise en place du système « ACCORD » qui a entraîné une augmentation de personnel. Il précise que le Conseiller d'Etat en charge de ce dossier cherche à réduire la progression d'un facteur 2.

70 Approvisionnement en eau

M. Marc DEGRAUWE informe qu'il s'agit d'une rubrique autofinancée et que la question se pose de savoir si le tarif de vente de l'eau doit être revu à la baisse. Il précise que le résultat de cette rubrique est dépendant des travaux de maintenance qu'il faut entreprendre en raison des fuites d'eau et que pour l'exercice en cours il y en a déjà eu quatre. Le Conseil communal analysera la situation à la fin de cette année et sur cette base envisagera une diminution du prix de vente.

M. Ivan KAESER demande quelle est le montant actuel de la réserve. M. Marc DEGRAUWE répond qu'elle se monte à Fr. 470'000.- et informe que des investissements importants sont à prévoir prochainement, notamment la réfection du réservoir du Château pour plus de Fr. 300'000.-.

90 Impôts

M. Ivan KAESER constate que la population de la Commune approche les 2'000 habitants et que le revenu de l'impôt des personnes physiques se monte Fr. 4'551'584.-. Il demande comment se situe la moyenne de notre revenu fiscal par rapport à la moyenne cantonale. M. Marc DEGRAUWE répond que la moyenne de notre revenu fiscal par habitant est élevée, que les revenus déclarés par nos contribuables le sont aussi, ce qui explique la raison pour laquelle nous contribuons à la péréquation financière. Il précise que les critères de ladite péréquation seront revus en 2015. Il précise également qu'il n'existe pas pour notre Commune de concentration croissante de richesse sur nos plus importants contribuables et que dès lors nous ne courons pas de risque important (perte d'un contribuable important par exemple).

Mme Séverine CATTILAZ en tant que présidente de la commission financière déclare que la commission financière a pris connaissance des comptes dans sa séance du 19 mars 2014, que la version qui lui a été soumise comportait certains chiffres encore provisoires dont les montants définitifs lui ont été communiqués oralement en cours de séance. Elle informe que la commission financière les a acceptés unanimement et qu'elle encourage le Conseil général à en faire de même.

M. Raymond VUILLIOMENET déclare que le PSV a examiné les comptes et qu'il les acceptera. Cependant il indique que le rapport du Conseil communal le laisse quelque peu dubitatif quant à divers sujets qui sont proches des comptes. Il est d'avis qu'il pourrait être amélioré d'un point de vue orthographique et que son tableau annexe exprimé en «kilos francs» n'est pas aisé à comprendre. Le PSV ne partage pas l'optimisme qui transparait dudit rapport, puisque le déficit de plus d'un demi-million va péjorer la fortune de la Commune. Il considère qu'il n'est pas judicieux d'affirmer que le résultat en question est compensé par le résultat bénéficiaire de l'exercice 2012, puisque dans le passé, la Commune a déjà enregistré d'autres exercices déficitaires. De son point de vue, l'exercice sous revue est plutôt médiocre. Il indique qu'il aurait plutôt souhaité connaître les causes de ce déficit, puisque le résultat enregistré est nettement inférieur à celui de l'exercice 2012. Il constate que la cause principale est liée aux recettes fiscales qui faiblissent en 2013 par rapport aux exercices 2011 et 2012, et que, par conséquent, il s'agit d'un effet qui ne peut pas être influencé, puisque un gain de Fr. 300'000.- peut être perdu l'année suivante. Il lui apparaît donc difficile de partager les conclusions du rapport concernant l'avenir.

M. Alexandre ORLUSIC déclare : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Le GIC a bien examiné les comptes qui lui ont été soumis. Il note avec regret l'excédent de charges causé essentiellement par la charge extraordinaire pour la récapitulation de Prévoyance.ne. Toutefois, il tient à remercier le Conseil Communal pour la bonne tenue des comptes et la maîtrise des coûts. Le GIC accepte à l'unanimité les comptes 2013.* »

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare que le PLR partage les remarques faites par le rapporteur du GIC, remercie l'administration communale pour la tenue des comptes et les accepte.

Après lecture de l'arrêté, les comptes 2013 sont mis au vote et sont approuvés à l'unanimité.

3. ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL « SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU LITTORAL NEUCHATELOIS » (SISPVL)

M. Daniel PRINCIPII déclare que le PLR a pris connaissance du sujet qui a provoqué quelques discussions au sein du groupe, en particulier sur l'aspect financier du dossier et la répartition proposée. Par conséquent le PLR a décidé de laisser la liberté de vote à ses représentants.

M. Raymond VUILLIOMENET déclare que le PSV accepte cette proposition.

M. Aldo GLARDON donne quelques informations sur le dossier soumis à l'approbation du Conseil général. Il indique notamment que :

- la création de ce syndicat est en gestation depuis de nombreuses années ;
- le Conseil communal s'est battu pour maintenir des coûts abordables et pour avoir son mot à dire dans la gestion du syndicat ;
- le centre d'intervention de Saint-Aubin reste opérationnel.

M. Aldo GLARDON précise que les coûts ont pu être abaissés de Fr. 4'850'000.- à Fr. 4'600'000.- en raison du calcul des unités de risques par rapport au lieu de sinistre et au départ des interventions. Cette situation est notamment liée au fait que la ville de Neuchâtel assumera une charge par habitant plus importante que celle des autres communes tout en n'obtenant pas la majorité du pouvoir de décision au sein du syndicat. Il relève qu'il est important que les petites communes fassent front face à la Ville de Neuchâtel, que le résultat obtenu n'est certainement pas idéal mais qu'il s'agit de la solution la moins défavorable. Vu qu'un contrôle des coûts sera mis en place, il encourage le Conseil général à accepter l'adhésion à ce syndicat.

M. Alain KNEUSS déclare : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,*

Après le pavé lancé dans la mare par M. le Conseiller d'Etat Jean STUDER, de l'eau a coulé des lances des pompiers et beaucoup de séances, parfois animées, ont eu lieu, avec une certaine pression du Conseil d'Etat.

Chacun a défendu âprement son beefsteak et tiré la couverture le plus possible à soi.

Nos Conseillers communaux, que nous remercions, ont heureusement pu s'entendre avec les autres Communes contre la Ville de Neuchâtel qui a fait preuve d'une certaine arrogance et ainsi défendre l'intérêt des petites communes.

Nous voilà devant un dilemme, soit adhérer au syndicat ou rester seul à devoir payer les prestations au coup par coup avec des montants importants, sans avoir notre mot à dire.

Des deux solutions, choisissons la moins mauvaise.

La suite nous la connaissons. Comme d'habitude et ce, malgré les promesses (voir l'Etat Civil, le Guichet Social, le Centre scolaire) les coûts vont assurément augmenter sans que l'on puisse inverser la tendance.

Le Groupe des intérêts, après avoir débattu laissera la liberté de vote. »

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 25 oui et 4 abstentions.

4. NOMINATION DE LA COMMISSION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 2013-2014

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, propose les candidatures de Mme Séverine CATTILAZ et M. Alexandre ORLUSIC.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose les candidatures de MM. Christian GUINCHARD et Johann SZABO.

Mme Nicole VAUTHIER, au nom du PS, propose la candidature de M. Raymond VUILLIOMENET.

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

5. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Pour la présidence, M. Raymond VUILLIOMENET propose pour le PSV la candidature de Mme Nicole VAUTHIER.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

M. Bernard SCHUMACHER, président sortant, remercie les membres du Conseil général pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et pour leur engagement au profit de la Commune. Il souhaite ensuite la bienvenue à Mme Nicole VAUTHIER qui prend place sur le "fauteuil" présidentiel et déclare :

*« Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères générales et Conseillers généraux,
Monsieur l'Administrateur communal,*

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites et de la confiance que vous me témoignez en me nommant Présidente du Conseil général de notre Commune. Je m'engage devant vous à assumer cette fonction durant un an avec enthousiasme et rigueur.

Je voudrais d'abord remercier Monsieur Bernard Schumacher, président sortant, qui a su diriger nos débats avec bon sens et efficacité. Le remercier aussi de son engagement politique au-delà de notre Commune, lui qui contribue à faire entendre la voix de la Béroche au Grand Conseil.

Contrairement à mes deux prédécesseurs durant cette législature, je ne suis pas une enfant du village. Originaire du Val-de-Ruz, fille d'un pilote de ligne et d'une jardinière d'enfants, j'ai grandi à Hauterive, au milieu des vignes de Champréveyres, comme ici entre lac et montagne. Mes études, ma carrière professionnelle et tout simplement la vie m'ont amenée à habiter en tout 27 ans à la rue du Château à Neuchâtel, mais aussi à Genève, au Liban et au Val-de-Ruz, pour enfin m'établir à Chez-le-Bart, il y a trois ans, avec mon compagnon François Huguenin.

J'ai découvert la Béroche il y a dix ans, en entrant au Collège des Cerisiers, où j'enseigne l'allemand et le français. J'y ai rencontré une jeunesse plutôt saine et privilégiée, respectueuse des valeurs, et j'y entretiens une relation constructive avec les familles. Les nombreuses similitudes avec le village de mon enfance font que je me sens bien à Gorgier-Chez-le-Bart. Outre les rues en pente, les quelques bancs de brouillard en automne et les pétards dans les vignes, j'y retrouve ce qui fait le charme d'une vie villageoise : des commerçants et restaurateurs qui prennent le temps d'échanger quelques mots, des paysans et vigneronns dont je peux observer le travail au gré des saisons, des pêcheurs qui bravent jour après jour toutes les humeurs du temps, des sociétés locales actives, un clocher qui sonne toutes les demi-heures, des maisons et jardins superbement fleuris, une bonne équipe de foot, une plage animée et conviviale. Si j'ajoute à cela un château, des forêts, la gorge escarpée de l'Argentine, des lieux dits chargés de légendes, il n'en faut pas plus pour combler la conteuse que je suis aussi. Et puis, je n'oublierai jamais la première fois que je suis descendue de Couvet par la route de la montagne : c'est d'une beauté à couper le souffle !

Pour toutes ces raisons, après une vingtaine d'années de politique active en ville de Neuchâtel, j'ai eu envie de m'engager pour notre commune. J'ai vite réalisé qu'être socialiste à Gorgier représente un sacré défi et nécessite une bonne dose d'optimisme, voire d'idéalisme. En siégeant depuis deux ans au Conseil général et dans diverses commissions, j'ai appris à mieux connaître plusieurs d'entre vous, à me rendre compte des sensibilités partisans locales, et le défi m'a paru tout à fait surmontable. Cependant, j'ai quand même été étonnée de voir à quel point l'information circule avec peine au sein de nos autorités, étonnée aussi d'apprendre par voie de presse que des décisions d'intérêt général sont prises sans que l'ensemble de notre Conseil ait été associé à la réflexion. Je pense en effet que faire de la politique en démocratie devrait consister à écouter davantage, à consulter plus largement, à s'enrichir de l'avis des autres pour finalement prendre des décisions visant le bien de la collectivité. N'oublions d'ailleurs jamais que là est tout l'enjeu de notre fonction.

Nous devons à mon sens raviver dans notre commune un véritable esprit de concertation. Pour l'année à venir, et pourquoi pas pour toutes les suivantes, j'appelle donc de mes vœux une communication renforcée entre Conseil communal, Conseil général et population, quitte à convoquer des séances supplémentaires, car c'est le seul moyen d'éviter les émotions inutiles, les tensions et les malentendus. Malgré des temps pas faciles, travaillons sereinement et tous ensemble non seulement à préserver et à respecter l'acquis légué par nos prédécesseurs, mais aussi à faire de notre village une commune ouverte au dialogue et tournée vers l'avenir, une commune qui ne soit pas frileuse face à l'évolution de notre société, une commune qui, tout en étant attentive à la qualité de vie des aînés, se prépare activement à accueillir de nouvelles familles, qui seront autant de forces vives et de contribuables, une commune qui, sans dilapider l'argent, ait néanmoins le courage de ses moyens financiers et surtout la fierté de participer à l'effort régional, une commune qui ne rechigne pas à soutenir une organisation scolaire nouvelle, car garantir un bon encadrement et une solide formation des jeunes, c'est prévenir les risques de délinquance et, à moyen terme, économiser à coup sûr sur l'aide sociale, une commune enfin qui, sans perdre son identité (à laquelle nous sommes tous attachés), tente avec confiance l'expérience de la solidarité.

Je vous remercie. »

Pour la vice-présidence, M. Alain KNEUSS propose pour le GIC la candidature de Mme Laurence TRAVOSTINO.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

Pour le poste de secrétaire, M. Jean-Daniel DIVERNOIS propose pour le PLR la candidature de M. Gilles LAUENER.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

Mme Pauline SCHUMACHER et M. Michaël HUGUENIN-DEZOT, étant les plus jeunes membres de l'assemblée, sont désignés comme questeurs.

6. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL COMMUNAL

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose la candidature de M. Alain PERRET. Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Besoins en locaux scolaires

M. Frédy NUSSBAUM informe que Le Cercle scolaire régional Les Cerisiers est compétent pour tout ce qui touche aux locaux scolaires, suite à la mise en place d'HarmoS. La réforme du cycle 3 (H7 et H8) a été acceptée par le Grand conseil et le Cercle scolaire régional Les Cerisiers demande la mise à disposition de 2 salles de classe supplémentaires dans les bâtiments scolaires de notre commune. Par conséquent, le Conseil communal a réactivé le dossier Prises 6 avec des besoins précis.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers- règlement art. 23 et 25

M. Cédric WEIBEL informe que le Comité scolaire de la législature précédente a jugé que les contrôles effectués par les communes à tour de rôle n'apportaient pas grand chose et avait préféré se contenter de contrôle fiduciaire. Cette proposition a été acceptée par le Conseil intercommunal dans sa séance du 23 mai 2012.

Cercle scolaire régional Les Cerisiers- direction

M. Cédric WEIBEL informe qu'un nouveau directeur en la personne de M. Laurent SCHUPBACH prendra ses fonctions à la rentrée scolaire 2014.

Théâtre

M. Cédric WEIBEL informe que le théâtre de Neuchâtel propose un spectacle itinérant « l'Avare » qui s'arrêtera dans notre commune le 21 mai 2014 à 20h00 dans les locaux du Cercle scolaire régional Les Cerisiers (informations sur le site du théâtre).

Mesure M12 du PGEE - Le Châble

M. Marc DEGRAUWE informe que le Syndicat des eaux de la Haute-Béroche accepte que la Commune utilise sa fouille pour y mettre la conduite d'évacuation des eaux claires. Il précise que cette solution permettra d'économiser suffisamment d'argent afin de financer l'extension du projet au haut de la rue du Châble, comme demandé par le Conseil général.

M. Laurent COLIN

M. Frédy NUSSBAUM, au nom du Conseil communal, remercie M. Laurent COLIN pour les 6 années passées au Conseil communal, pour son engagement, les débats de qualité qui se sont déroulés dans une ambiance sereine.

M. Laurent COLIN remercie pour la confiance qui lui a été témoignée au cours de ces années.

11. DIVERS

Place de jeux à Moulin

Mme Laurence TRAVOSTINO déclare : *"Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,*

Avec les beaux jours, les enfants aiment aller jouer aux différentes places de jeux. La place de jeux de Moulin est l'un des endroits auquel j'aime aller avec mes enfants. Moi pour profiter du calme et de la beauté du paysage avec la magnifique vue sur le château et eux pour s'amuser avec insouciance et un très grand plaisir.

Mais à quand une rénovation de cette place de jeux ? Le toboggan bouge beaucoup, la barre qui permet l'appui au sol est là pour faire jolie dans le décor ? Les enfants peuvent facilement se planter une écharde en grimpant dans la maison. L'arceau vert est rouillé et bouge. Et pourquoi ne pas rajouter un ou deux bancs ? La grande table pour pique-niquer est bancale est assez mal en point.

Un petit rafraîchissement de cette magnifique place de jeux ne serait à mon avis pas un luxe afin que nos enfants et nos futurs petits enfants continuent de fréquenter ce lieu magnifique. »

M. Frédy NUSSBAUM la remercie pour son intervention et indique qu'un rapport du BPA est parvenu au Conseil communal concernant cette place de jeux et qu'une réflexion à ce sujet est en cours au sein du Conseil communal.

Cabinet médical Béroche-Bevaix

M. Michaël HUGUENIN-DEZOT fait part de son étonnement sur le fait que le Conseil communal se soit retiré du projet de cabinet médical Béroche-Bevaix, sans explication de sa part et sans soumettre le dossier au Conseil général, comme cela a été fait dans les autres communes.

M. Laurent COLIN répond que le Conseil communal ne s'est pas vraiment retiré du projet mais qu'il n'adhérait pas à l'idée d'apporter une aide financière à une profession libérale et que par ailleurs, il subsistait un malentendu concernant le cautionnement d'éventuels locaux inexploités. Il indique que ces éléments n'ont pas pu être tirés au clair avant la signature de la convention avec les médecins. Il informe que depuis lors une nouvelle séance a eu lieu avec le groupe de travail et que sur cette base le Conseil communal a décidé de donner suite au projet.

M. Marc DEGRAUWE intervient en précisant les éléments apportés par M. Laurent COLIN. Il confirme qu'une séance a eu lieu avec le groupe de travail mardi 22 avril 2014 et qu'il a été décidé que le dossier sera soumis au Conseil général à l'occasion d'une prochaine séance extraordinaire, vu que les montants en jeu n'entrent pas dans les compétences du Conseil communal. M. Marc DEGRAUWE précise qu'il y a bien eu une confusion dans le terme « on veut aider les médecins » ce qui a amené le Conseil communal à demander pour quelle durée et pour quelle raison. Avant la séance du mardi 22 avril 2014 avec le groupe de travail, les réponses apportées aux interrogations du Conseil communal ont été qu'il fallait prévoir un loyer attractif et une participation des communes aux frais de fonctionnement. Ces éléments ont conforté le Conseil communal dans son avis qu'il n'était pas possible d'apporter une aide financière illimitée dans le temps. Depuis lors, le groupe de travail a apporté les précisions attendues en confirmant qu'il s'agit d'un projet immobilier à la charge de la Commune de Bevaix et que les Communes bérochales interviennent uniquement au niveau du cautionnement de locaux non loués et d'une participation aux frais d'entretien du bâtiment, le tout pour 10 ans au maximum.

Terrain de Beach volley

M. Alain KNEUSS informe que des usagers de la plage ont adressé une pétition au Conseil communal, qu'ils lui ont expliqué que le problème provenait de l'abrasivité du sable utilisé et qu'ils proposaient d'apporter leur aide pour l'enlèvement du sable.

M. Cédric WEIBEL répond que le Conseil communal travaille le dossier, qu'une présentation à la commission technique a été faite et qu'il sera soumis un rapport à la prochaine séance du Conseil général.

Cabinet médical Béroche-Bevaix

M. Raymond VUILLIOMENET revient sur la question posée par M. Michaël HUGUENIN-DEZOT et demande de quel droit le Conseil communal refuse un projet régional sans en référer au Conseil général.

M. Marc DEGRAUWE précise que le Conseil communal n'a pas renoncé au projet mais que les autres communes, membres du groupe de travail ont décidé d'exclure notre commune puisqu'elle n'avait pas donné son accord dans le délai fixé. Il précise que le Conseil communal n'acceptait pas uniquement de financer des coûts sans en limiter la durée.

M. Frédy NUSSBAUM intervient en confirmant qu'il a bien eu un déficit d'information et que le Conseil communal ne peut pas présenter un projet au Conseil général si tous les doutes ne sont pas levés. Il confirme que le fait de poser des questions a mis la commune à l'écart mais que ces questions ont permis au projet d'évoluer vers ce qu'il est maintenant. Il indique que le Conseil communal n'a à aucun moment voulu écarter le Conseil général, même si cela a pu transparaître comme tel dans certains articles de presse.

M. Alain KNEUSS apporte son soutien aux démarches du Conseil communal et le remercie pour ses explications. Il rappelle que la commune de Gorgier est prudente, ce qui se traduit dans sa situation financière.

Horloge du collègue

Mme Christine ZANIER s'enquiert de savoir si le Conseil communal prévoit de faire procéder à la réparation de l'horloge du collègue qui ne fonctionne plus depuis quelques jours.

M. Frédy NUSSBAUM confirme que l'horloge en question ainsi que son carillon sont mal en point et que des réparations importantes et coûteuses doivent être entreprises. Il indique qu'elles seront réalisées le plus rapidement possible.

Déjections canines

Mme Christine ZANIER constatant que les rues sont souillées par des crottes. Elle demande s'il ne serait pas judicieux d'envoyer une circulaire aux propriétaires de chien leur rappelant leurs obligations.

M. Frédy NUSSBAUM indique avoir aussi constaté cet état de fait. Il informe que le Conseil communal essaie d'y pallier en mettant en place des panneaux d'information.

Incivilités

M. Ivan KAESER fait part de diverses incivilités constatées au gré de ses balades, notamment :

- une cabane construite par des adolescents dans la forêt du ruisseau de l'Argentine ;
- des déchets laissés par des jeunes sur des terrains privés ;
- consommation de substances interdites par des jeunes ;
- abandon de vélos et trottinettes à La Foule ;
- déchets de pique-niques et diverses bouteilles laissés à la plage de Chez-le-Bart ;
- consommation d'alcool et de cigarettes à la plage par des jeunes de moins de 16 ans.

Il se déclare gêné par les situations décrites et indique qu'elles ne sont pas commises uniquement par des jeunes puisqu'il a aussi constaté que des automobilistes stationnent leur véhicule à des endroits interdits (près de la benne à déchets verts de la rue de la Payaz) ou gênant pour la sécurité des piétons et des cyclistes (trottoir et piste cyclable de la rue du Littoral). Il déclare se poser passablement de questions, notamment vis-à-vis du respect des enfants qui ne sont pas en sécurité le long de la route cantonale, en rentrant de l'école. Il déclare être d'avis que la répression ne sert pas à grand-chose, qu'il s'agit plutôt de questions d'éducation et de responsabilisation et que les contrevenants identifiés devraient participer à la remise en état ou au nettoyage des lieux. Il demande au Conseil communal d'intervenir auprès de la police cantonale afin qu'elle soit plus présente et intervienne lorsqu'elle constate des infractions.

M. Frédy NUSSBAUM confirme que le Conseil communal est préoccupé par ces incivilités. Il invite les membres du Conseil général à se rendre dans les toilettes publiques de la rue du Centre où ils constateront qu'ils ont été taggés et saccagés par des inconnus. Il explique qu'il est difficile d'identifier les auteurs de ces actes, même lorsque des plaintes sont déposées. Il enjoint les membres de l'assemblée à signaler au Conseil communal tout comportement suspect.

M. Aldo GLARDON informe que la police cantonale est malheureusement dépassée par ce genre d'événement et qu'il s'agira du prochain sujet à traiter par le Conseil communal en raison de la remise en question par l'Etat du concept « police unique ». Il constate que les promesses qui ont été faites au moment de sa mise en place n'ont pas été tenues et que les coûts augmentent considérablement sans obtenir des prestations en contrepartie. Il indique qu'un Conseil régional de sécurité a été mis en place afin de réfléchir à la manière de pallier à cette situation et qu'au final les communes devront assumer des coûts supplémentaires. Il explique que le canton envisage de prélever un point d'impôt auprès des communes, tout en supprimant la part des amendes des radars qui leur revient.

Energie éolienne

Mme Nadège BODER SCHNEIDER au nom du PSV déclare : *"Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,*

Comme vous le savez tous, le 18 mai prochain, le peuple devra se prononcer sur la planification éolienne du canton. Notre groupe désire interpeller le Conseil communal à ce sujet, et souhaite une réponse à la question suivante :

- Au cas où le contre-projet du Grand Conseil devait être accepté, le Conseil communal a-t-il étudié l'opportunité d'adhérer à NeuchEole S.A ?

Rappelons que cette société est effective depuis le 5 juillet 2012 et est exclusivement aux mains des communes membres. Elle est à même de détenir des pourcentages importants des parcs en développement. »

M. Frédy NUSSBAUM répond que le Conseil communal en prend note.

Info-radar TCS

M. Alain KNEUSS demande si le Conseil communal a l'intention de mettre sur pied prochainement une campagne de prévention à l'aide de l'Info-radar du TCS.

M. Aldo GLARDON confirme qu'une campagne est prévue prochainement.

Zone de rencontre 20 km/h de la rue de la Gaine

M. Alain KNEUSS informe que de son point de vue la signalisation de la zone de rencontre mise en place à la rue de la Gaine n'est pas terminée, notamment par la mise en place d'un rappel au milieu de la rue.

Règlement du Cercle scolaire régional Les Cerisiers

M. Alain KNEUSS demande que le Cercle scolaire régional Les Cerisiers mette son règlement à disposition sur son site internet.

Réduction de l'effectif du Conseil général

M. Bernard SCHUMACHER demande au Conseil communal s'il souhaite qu'une motion soit déposée afin de permettre la diminution de l'effectif du Conseil général, comme cela avait été prévu de le faire lors de la législature précédente. Il indique qu'il souhaite s'assurer que ce dossier est toujours en cours de traitement.

M. Frédy NUSSBAUM confirme que le Conseil communal a l'intention de proposer au Conseil général de diminuer l'effectif du Conseil général en automne 2015, comme le permet la loi sur les communes. Il précise que ce dossier ne peut être traité qu'à ce moment là puisque le nombre d'habitants au début de la dernière année complète de la législature doit être connu pour calculer le nombre de Conseillères et Conseillers généraux.

Réfection de l'immeuble Prises 6

M. Johann SZABO demande s'il est pertinent de rénover l'immeuble Prises 6 pour y créer de nouveaux locaux scolaires alors que le bâtiment de la bibliothèque pourrait éventuellement y accueillir la structure parascolaire communale. Il considère que ce qui sera fait dans l'immeuble Prises 6 sera du bricolage dans l'urgence qui coûtera beaucoup d'argent. Il déclare savoir que le Conseil communal doit rapidement mettre à disposition ces locaux mais craint que cette rapidité fasse dépenser de l'argent inutilement. Il demande si les nouvelles classes ne pourraient pas être créées dans l'ancien collège.

M. Frédy NUSSBAUM répond que la question est pertinente et qu'elle sera débattue avec la commission immobilière. Il confirme que le Conseil communal n'a pas l'intention d'aller vite mais que le bâtiment de Prises 6 n'est plus aux normes au niveau de son infrastructure électrique et qu'il s'agit là du choix le plus judicieux au niveau des besoins qui sont maintenant identifiés. Il confirme que toutes les idées seront prises en compte.

Déchets verts

M. Raymond VUILLIOMENET remercie le Conseil communal d'avoir mis à disposition des poubelles à proximité des bennes à déchets verts.

Roncinier

M. Gilles LAUENER demande à quoi en est le dossier du plan de quartier de Roncinier.

M. Frédy NUSSBAUM répond que le dossier a été transmis au Service de l'aménagement du territoire pour étude. Il confirme que le Conseil communal espère que ce dossier pourra rapidement être finalisé.

EEP-Bellevue – Œuvre d'art « Palmier »

M. Serge CHRISTEN demande si le Conseil communal a des nouvelles concernant l'œuvre d'art prévue à l'EEP-Bellevue.

M. Frédy NUSSBAUM informe qu'une séance est prochainement prévue avec le Conseil d'Etat à ce sujet.

M. Bernard SCHUMACHER informe que la pétition lancée à ce sujet a permis de récolter 546 signatures.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nicole VAUTHIER, présidente, lève la séance; il est 21h32.

Le rédacteur

La présidente

Le secrétaire

J.-P. Charmillot

N. Vauthier

G. Lauener



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2014

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Nicole VAUTHIER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014
2. Adoption du règlement communal des finances et nomination de l'organe externe de révision
3. Budget 2015 et plan financier 2015-2018
4. Demande de crédit de Fr. 1'387'100.- concernant la rénovation de l'immeuble sis rue des Prises 6
5. Demande de crédit de Fr. 30'000.- concernant l'étude de la mesure M6 du PGEE
6. Communications du Conseil communal
7. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

31 conseillères et conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés Mme SCHUMACHER Pauline

MM. KNEUSS Alain ORLUSIC Alexandre

Absent, non excusé M. PROFICO Stefano

4 sièges sont vacants.

Concernant le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014, M. Jean-Pierre JACOT signale au 3^{ème} paragraphe du point 5 qu'il s'agit de chaque Conseiller général et non pas de chaque Conseiller communal.

Ledit procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Mme Nicole VAUTHIER donne lecture de questions écrites déposées par le PLR avant la séance, auxquelles M. Frédy NUSSBAUM répondra sous le point des communications du Conseil communal :

«Gorgier, le 21 novembre 2014

*Madame la présidente du Conseil général,
Monsieur le président du Conseil communal,*

Suite à notre séance de préparation du prochain Cconseil général, nous vous faisons part de nos inquiétudes.

En application du règlement général de commune, article 3.23, le groupe libéral radical dépose les questions suivantes et souhaite obtenir des réponses lors du prochain Conseil général du 27 novembre 2014.

Roncinier

A plusieurs reprises notre groupe a souhaité qu'une liste totalisant les coûts engendrés par le projet de construction de Roncinier soit établie à l'attention du Conseil général. Malgré les demandes formulées lors de précédentes séances, cette liste n'est toujours pas établie ou du moins pas connue des Conseillers généraux.

Devrait y figurer : Dépenses

- *Plan directeur*
- *Plan d'aménagement*
- *Plan de quartier*
- *Etudes diverses*
- *Ronds-points Combamare et Foulaz*
- *Route parallèle à la voie de chemin de fer*
- *Eclairage publique supplémentaire pour le nouveau quartier*
- *Signalisation routière et concept de circulation*
- *Conteneur enterré « Molok », éco point*
- *Travaux de raccordement des divers services, consommation d'eau*
- *Places de parc (où iront les voitures stationnées au début de la rue de la Payaz ?)*

Avec en regard : Recettes

- Recette fiscale supplémentaire
- Taxes de raccordement à encaisser
- Produit de la vente de la parcelle
- Etc.

Vente de la parcelle communale du quartier de Roncinier : la commission immobilière a-t-elle établi des critères de vente ? Le choix de l'acheteur est-il retenu, a-t-on choisi la meilleure offre et le choix du type d'habitation a-t-il fait l'objet d'un débat ?

Avec les autres projets de construction en cours, Payaz, Platanes, ... nous sommes en droit de nous poser les questions suivantes :

Nos infrastructures correspondront-elles encore à l'augmentation de population prévue :

- Collège, locaux
- Parascolaire, locaux, personnel
- Crèche, locaux
- Déchetterie

Une étude précise est-elle prévue ?

Le Conseil général, par ses diverses commissions, aura-t-il la possibilité de connaître les options retenues par le Conseil communal, le cas échéant d'en débattre ?

Le groupe PLR vous remercie pour les réponses que vous pourrez apporter lors de la séance du Conseil général du 27 novembre prochain.

Le groupe PLR vous présente, Madame la présidente du Conseil général, Monsieur le président du Conseil communal, ses cordiales salutations.

Signataire : *Groupe PLR de Gorgier »*

2. ADOPTION DU REGLEMENT COMMUNAL DES FINANCES ET NOMINATION DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en indiquant que la loi sur les finances de l'Etat et des communes a été modifiée ce qui nous contraint à adapter la réglementation communale. Il considère qu'il s'agit d'un règlement important qui distribue les rôles et responsabilités entre le Conseil général, le Conseil communal et l'Etat. Il précise qu'une nouveauté importante consiste à faire nommer l'organe externe de révision par le Conseil général en lieu et place du Conseil communal. Pour l'exercice qui va se terminer, le Conseil communal propose au Conseil général de nommer la fiduciaire en place et pour les années suivantes de lancer un appel d'offres dans le courant de l'année 2015, conjointement avec la commune de Saint-Aubin-Sauges. Cette modification se justifiant par le fait qu'il n'est pas cohérent que l'exécutif choisisse l'organe chargé de réviser sa gestion.

Au niveau du règlement communal des finances, il décrit les principales nouveautés :

- les comptes soumis au Conseil général devront avoir été préalablement révisés
- le délai de présentation des comptes au Conseil général est fixé à fin juin de l'année suivante
- un plan financier sur plusieurs années devra être joint au budget
- l'équilibre budgétaire devra être respecté
- une mécanique de frein à l'endettement liée au degré d'autofinancement est introduite
- le taux d'endettement est calculé sur la base des dettes contractées diminuées des avoirs de la commune (le taux d'endettement net actuel se monte à 95,7%)
- la norme comptable MCH2 devra être appliquée dans le futur et nécessitera la réévaluation des actifs de la commune
- un contrôle de gestion et un système de contrôle interne devront être mis en place

Il indique que ce règlement doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Au nom du PSV, M. Laurent COLIN déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe a pris connaissance du règlement communal des finances.

En ce qui concerne l'obligation faite au Conseil général de nommer un contrôleur de gestion nous espérons que la décision prise à cette date aura un avantage en plus de l'obligation de se renouveler tous les 3 exercices. C'est d'aider au mieux les acteurs principaux à l'élaboration de ces nombreux projets.

Pour le règlement des finances, nous espérons que dans ce flot de directives d'investissement à court ou à long terme, il subsistera dans ces différents projets, une certaine somme, pouvant être utilisée pour des cas d'urgence ou d'entraide, et que nos concitoyens pourront bénéficier d'une politique communale, conservant un caractère social et à visage humain.

Le groupe PSV approuve le nouveau règlement communal des finances. »

Au nom du GIC, M. Charles-Philippe HUGUENIN déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Le Groupe des Intérêts communaux a étudié attentivement ce projet de règlement quand bien même sa lisibilité n'a pas été simplifiée par les juristes de l'Etat de Neuchâtel.

Notre groupe approuve toutes les dispositions applicables à notre commune, mais nous estimons que les nombreux articles qui ne sont pas nécessaires à notre niveau devraient être supprimés.

En effet, il nous paraît vain d'inscrire dans un règlement communal des règles qui ne nous concernent pas et, là, nous pensons en particulier aux articles 14, 20, 21 et partiellement l'article 18, voire d'autres encore qui, tous, traitent de la question des unités administratives.

Or, de telles unités administratives n'existant pas à Gorgier, il n'y a pas lieu de légiférer à ce sujet.

On est en présence d'un règlement type élaboré par le service des communes ; il doit servir de base de travail mais il ne doit pas impérativement être repris dans son intégralité.

Le service des communes met à disposition du public sur son site internet toute une série de règlements type et, à titre d'exemple, le règlement type de police traitant les modalités du ban des vendanges. Je suis persuadé que le règlement de police de la commune de la Brévine ne contient aucune ligne à ce sujet.

En conclusion, le Groupe des Intérêts communaux propose que l'approbation du règlement communal sur les finances soit reportée à une séance ultérieure et demande au Conseil communal de nous proposer une version épurée, ne contenant que les dispositions applicables dans notre commune.

Le texte ainsi épuré sera un peu plus digeste. Je vous remercie. »

M. Marc DEGRAUWE répond qu'il a proposé deux versions du règlement au Conseil communal, une épurée selon la demande du GIC et celle présentée ce soir. Le choix du Conseil communal s'est porté sur la version non épurée.

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR accepte les propositions à l'unanimité, bien qu'il ait aussi trouvé le règlement indigeste.

Au nom du GIC, M. Jean-Christophe BIGNENS demande une suspension de séance de cinq minutes. Elle est acceptée, il est 20h23.

Les débats reprennent, il est 20h28.

Au nom du GIC, M. Jean-Christophe BIGNENS demande de voter le report de l'objet afin de permettre au Conseil communal d'épurer le règlement, comme demandé par le GIC.

Après consultation de l'administrateur communal, Mme la présidente refuse cette demande puisque la discussion a eu lieu.

M. Gilles LAUENER fait remarquer que la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes impose aux communes d'avoir au 1^{er} janvier 2015 un règlement communal des finances.

M. Jacques-André GEHRET indique pour sa part que beaucoup de communes de taille identique à la nôtre n'ont pas encore adopté ce règlement, à sa connaissance.

M. Jean-Christophe BIGNENS déclare que le GIC refuse ce règlement, tel qu'il est présenté.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS estime que le taux de 10% exprimé à l'article 12 est trop élevé et il préférerait qu'un montant soit prévu à la place.

M. Raymond VUILLIOMENET répond que c'est la commission financière qui a préféré exprimé le dépassement autorisé par un taux plutôt qu'un montant.

La parole n'étant plus demandée, le règlement communal des finances est soumis au vote et est refusé par 17 non contre 13 oui.

L'arrêté nommant l'organe externe de révision découlant de ce règlement n'est pas mis au vote.

3. BUDGET 2015 ET PLAN FINANCIER 2015-2018

M. Marc DEGRAUWE propose de passer en revue le budget et ensuite de commenter le plan financier 2015-2018.

Le budget est passé en revue page après page :

340.365.00 : M. Bernard SCHUMACHER demande quelles sociétés reçoivent quelles subventions. M. Cédric WEIBEL prend note de la question et indique qu'il y répondra dans une prochaine séance.

620.311.00 : M. Bernard SCHUMACHER demande au regard de quel compte des économies seront faites, si la commune achète un système de « mulching ». M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il y aura des économies au niveau de l'évacuation des déchets verts, compte 620.314.00.

800.311.00 : M. Christian GUINCHARD demande que ce compte soit déplacé dans la rubrique « 804 – Vignes ».

M. Marc DEGRAUWE indique que le budget 2015 permet des investissements sans emprunter pour Fr. 1'370'000.-, puisque que le bénéfice se monte à environ Fr. 970'000.- et les amortissements à Fr. 400'000.-.

I210.503.00 : M. Marc DEGRAUWE indique que le montant de l'investissement prévu est inférieur à la demande de crédit qui sera soumise au point suivant. Cette différence s'explique par le fait que les coûts définitifs de l'investissement ont été communiqués après l'établissement du budget. Il précise que des subventions de l'ordre de 20% devraient pouvoir être obtenues.

I340.501.02 : M. Marc DEGRAUWE explique qu'une expertise du débarcadère a démontré que des travaux de rénovation doivent être entrepris.

I620.501.51 : M. Marc DEGRAUWE explique que le montant prévu à ce poste correspond au montant calculé dans le cadre du plan directeur du quartier de Roncinier. Entretemps des offres plus précises ont été demandées et ces offres indiquent que le montant des investissements sera certainement plus élevé.

M. Marc DEGRAUWE explique les investissements, les évolutions de charges et revenus qui ont été pris en considération dans le plan financier 2015-2018. Il indique que ce plan sert à montrer l'évolution financière prévisible sur quatre ans, sur la base des éléments connus au moment où il est établi. Il passe ensuite en revue le plan financier en donnant des explications sur les éléments pris en considération.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que la commission financière s'est réunie le 26 octobre dernier, qu'elle a obtenu toutes les réponses à ses questions et qu'elle a accepté le budget 2015. Elle indique que le GIC en fait de même.

Au nom du PSV, M. Raymond VUILLIOMENET déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe du parti socialiste les Verts a pris connaissance de l'importante documentation mise à disposition en vue de l'acceptation du budget 2015.

Il a beaucoup apprécié le travail considérable nécessaire à mettre en évidence les événements importants qui jalonnent la vie de notre commune ces prochaines années et en plus, permettant de simuler leurs implications dans les comptes communaux. Ainsi, nous avons apprécié la transparence proposée dans ce travail.

Certes, des bouleversements considérables nous sont présentés dans la gestion que nous avons connue cette dernière décennie. Il faudra s'y habituer !

Ceci ne nous empêchera pas de faire nos St-Thomas en observant ces résultats positifs à hauteur du demi-million en nous demandant si cela va laisser le canton indifférent ! Bien sûr, ce ne serait que justice, après les efforts considérables que notre commune a fourni pour alimenter le panier de la péréquation, mais sommes-nous véritablement certains que les communes à la capacité fiscale plus faible ne réagiront pas ? Une certaine prudence pourrait être programmée, à notre avis.

Toutefois, incapable de juger sur des faits, le PSV acceptera le budget 2015 ainsi que la planification faite jusqu'en 2018.

Dans tous les cas, nous remercions le Conseil communal, son administrateur épaulé par toute l'équipe administrative pour le travail important et précis qui est accompli et nous leur faisons part de nos encouragements en vue des modifications comptables annoncées.

Nos remerciements vont également aux autres membres du personnel qui remplissent avec rigueur leurs missions contenues dans le budget que nous votons ce soir.

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR a étudié dans le détail le budget 2015 et le plan financier 2015-2018. Il l'accepte en remerciant le Conseil communal et l'administration communale pour le travail accompli.

La parole n'étant plus demandée, le budget 2015 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 1'387'100.- CONCERNANT LA RENOVATION DE L'IMMEUBLE SIS RUE DES PRISES 6

M. Frédy NUSSBAUM introduit en déclarant :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Si vous permettez quelques informations concernant l'objet cité au point 4 de l'ordre du jour.

Lors de la séance du Conseil général du 29 avril 2014 le Conseil communal vous a informé que le Grand Conseil avait accepté la réforme HarmoS proposée par la cheffe du département de l'enseignement, Madame Hefti-Maire.

Une des propositions est de grouper le cycle 2 dans les communes. Le cycle 2 représente les degrés 7 et 8 HarmoS, ancienne dénomination 5ème année primaire et 1ère année secondaire, ce qui signifie que l'on rapatrie un degré dans les communes.

Les bases légales étant fixées, le cercle scolaire a informé les communes respectives des nouveaux besoins. Pour Gorgier, nous devons mettre à disposition deux salles supplémentaires.

Pour mémoire, l'enseignement et la gestion sont des compétences du cercle scolaire et les bâtiments respectivement les salles de classes sont de la responsabilité des communes.

N'ayant pas de disponible pour la rentrée 2014, une évaluation de la situation a abouti à réactiver le dossier Prises 6 comme solution la plus efficace pour les raisons suivantes : le bâtiment est propriété de la commune, proche des structures existantes, nous sommes sous une dérogation du fournisseur électrique jusqu'au début 2015 et la vétusté du bâtiment ne permet plus la mise en conformité électrique.

De plus, cela nous permet de mettre en valeur notre patrimoine immobilier avec un objectif précis tout en répondant à un besoin à long terme qui est de notre responsabilité.

Le dossier a été travaillé en collaboration de la commission des infrastructures, du cercle scolaire ainsi que la commission des constructions, du service de l'enseignement cantonal comme le règlement le stipule ainsi que les monuments et site. Cette consultation technique élargie, minergie, rapport amiante, bilan énergétique nous assure un objet de qualité répondant aux exigences de l'enseignement avec l'exemplarité demandée aux collectivités publiques.

Les démarches effectuées nous permettent de répondre aux critères pour le subventionnement prévu de 20%.

Le Conseil communal s'est engagé à la rentrée scolaire 2015 au plus tard 2016 à mettre à disposition 2 salles supplémentaires.

En ce qui concerne les coûts, vous avez pu consulter le rapport descriptif : Fr. 147'000.- pour la destruction, Fr. 165'000.- pour l'aménagement et la sécurité, Fr. 1'075'000.- pour la construction ce qui représente Fr. 1'061.- par m3 SIA norme 416.

Selon les statistiques du canton, une classe coûte Fr. 600'000.-. Les commissions immobilière et d'urbanisme ont été consultées également, mais de manière moins intense que la commission technique. Elles soutiennent également le projet.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en fonction des éléments cités, le Conseil communal a le plaisir de soumettre à votre autorité ce projet en vous proposant de l'accepter afin de pouvoir assumer nos obligations scolaires communales.

Je vous remercie de votre attention. »

M. Marc DEGRAUWE précise que ce projet implique le vote d'un crédit mais aussi le transfert d'un objet immobilier du patrimoine financier vers le patrimoine administratif. Il précise que ceci implique que les avoirs de la commune vont diminuer et que par conséquent le taux d'endettement net va augmenter.

Au nom du PLR, M. Bernard SCHUMACHER déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames Messieurs,*

Enfin !

Enfin un beau projet pour « Prises 6 »

Belle utilisation du volume à disposition, matériaux bien choisis, d'une belle esthétique pour un centre de village. Difficile de faire mieux avec cette « ruine » comme point de départ.

Mais, et ce n'est pas un coup de théâtre, vous en conviendrez 1,4 millions pour une salle de classe et deux petites salles, c'est cher le m2.

Oui, les prescriptions exigent un assesseur !

Oui, il est indispensable de créer des sanitaires, des vestiaires !

Oui, il y a urgence !

Nous manquons cruellement de salles de classes.

Je vous rappelle que vous planifiez jusqu'à 46 élèves de plus à l'horizon 2018, ceci à la page 4 du plan financier.

Avec un investissement de 1,4 million nous devons obtenir mieux, c'est notre avis !

Ce que propose le PLR :

En regardant le plan financier pour les 4 années à venir, nous constatons :

Pour 2015

Rénovation « Prises 6 », 1.2 million

Il manque déjà CHF 200'000.- mais les explications ont été données.

Pour 2016

Rien pour les écoles

Pour 2017

Achat d'un bâtiment pour le parascolaire 1.2 million

Aucuns travaux d'aménagement ne sont planifiés

Pour 2018

Réfection de l'ancien collège, 1 million

Une somme à nos yeux bien sous-estimée si l'on veut refaire toute l'enveloppe thermique, tout l'intérieur et envisager la création de classes dans les combles, comme le projet étudié lors de la précédente législature le prévoyait.

Au final, c'est au minimum 3.6 millions mais certainement plus de 4 millions que nous allons investir pour des bâtiments scolaires, dans les 4 ans à venir.

Nous pensons qu'il est temps, qu'il est urgent de mener une réflexion complète, globale et de planifier ces investissements pour la prochaine génération.

Quelques éléments :

Le parascolaire est saturé, et ce n'est pas la commission parascolaire qui va me contredire. Il faut servir quelques fois plus de 30 repas dans la petite salle « Prises 4 », jongler avec 2 services, surveiller 2 groupes. Nous limitons le personnel d'encadrement pour éviter l'explosion des coûts mais avec cette configuration de locaux cela ne peut plus durer longtemps. A la création de la structure parascolaire il avait bien été dit qu'il s'agissait d'une situation transitoire provisoire. Il y a bientôt 3 ans.

Manque de classes. Problème récurrent et je vous rappelle qu'à Gorgier on fait les travaux manuels dans un abri anti atomique au XXIème siècle. (Paradoxe d'une commune qui a une des meilleures fiscalités du canton.)

Avec les perspectives de développement de notre commune, Roncinier, Platanes, Payaz, ... en construisant des 5 pièces, il y aura forcément plus d'enfants.

Crèche. La Belle Aventure à Chez-le-Bart saturée, avec une liste d'attente importante, bien que privée. Notre commune doit aussi mettre à disposition des places d'accueil pour le préscolaire.

Salle de gym. Plus aux normes, (le même genre de normes qui impose l'installation d'un ascenseur pour 2 étages à Prises 6) une salle d'un autre temps qu'il faudra forcément revoir.

Alors Mesdames et Messieurs il est temps de nous poser les bonnes questions :

Raser Foulaz 13 et y construire du neuf ?

Déplacer la bibliothèque ?

Déplacer l'administration ?

Acheter un nouveau bâtiment, si oui lequel et quand ?

Des questions auxquelles il faut absolument répondre avant d'investir 1,4 millions pour une classe et 2 petites salles.

La période nous est favorable. Nous venons d'adopter l'un des meilleurs budgets de ces vingt dernières années et les comptes présagent d'un bon résultat.

Lorsque les fusions de communes auront eu lieu, ce qui est inéluctable d'ici quelques années, c'est avec des politiciens d'autres villages qu'il faudra se battre pour obtenir quelque chose chez nous.

Le PLR vous propose de refuser ce crédit et de constituer une commission temporaire qui devrait se poser ces questions, de mener une large réflexion, peut-être avec la population, d'y répondre rapidement et de venir en appui du Conseil communal pour présenter un dossier solide, d'une vision globale qui devra faire l'unanimité et qui décidera de l'avenir de nos infrastructures.

Nous investirons alors nos 4 millions ou même plus mais de manière réfléchi et pour le long terme.

Il y a urgence nous le savons. Le PLR ne veut pas être à l'origine d'un nouveau pavillon scolaire pour 20 ans, mais s'il faut mettre 1 ou 2 classes dans un container pendant 1 ou 2 ans l'investissement en vaut la peine. Neuchâtel et d'autres communes y ont eu recours temporairement avec succès (ces classes sont bien accueillies par les élèves).

Donnons-nous les moyens de faire bien et juste pour l'avenir. Investir dans le sport nous le faisons, investir dans l'enseignement et la formation c'est la base d'une société qui se développe, qui va de l'avant.

Refusons ce crédit et mettons sur pieds une commission.

Au nom du PLR je vous remercie.

Au nom du GIC, Mme Laurence TRAVOSTINO déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe des intérêts communaux a pris connaissance du rapport concernant la demande de crédit de 1'387'100.- pour la rénovation de l'immeuble Prises 6 et le transfert de ce bâtiment au patrimoine immobilier.

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport très bien présenté et pour les nombreux plans mis à disposition. Même si à plus ou moins court terme, cela ne suffira pas à couvrir les besoins grandissant de notre commune et du nombre d'enfants qui viendront fréquenter l'école du village, nous nous réjouissons de voir ce projet mis en œuvre.

Le groupe des intérêts approuvera à l'unanimité cette demande de crédit. »

Au nom du PSV, Mme Sylvie NOIRAT déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs*

Concernant cette demande de crédit pour la rénovation de l'immeuble des Prises 6, le groupe PSV a du mal à se prononcer.

En effet, nous sommes conscients que nous devons faire des classes supplémentaires en vue de l'arrivée des élèves de 8ème HarmoS et des nouveaux arrivants. Nous sommes aussi conscients qu'il faut également rénover l'immeuble des Prises 6.

Toutefois, nous trouvons de nombreux inconvénients à ce projet, notamment le fait que les élèves vont devoir traverser et longer plusieurs fois par jour la rue des Prises pour pouvoir rentrer d'un collège à l'autre.

Nous savons aussi que nous sommes dans l'urgence. Mais comme dans votre rapport il est stipulé que le Conseil communal a prévu de refaire l'ancien collège et d'acquérir un nouveau bâtiment, ne serait-il pas mieux de prendre le temps de revoir tout cela.

Par conséquent, étant dans le sein de notre groupe pas en accord, nous avons décidé de laisser les votes libres.

Au nom du GIC, Mme Séverine CATTILAZ demande une suspension de séance de cinq minutes. Elle est acceptée, il est 21h17.

Les débats reprennent, il est 21h22.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que le GIC laisse la liberté de vote.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est refusé par 17 non contre 5 oui et 8 abstentions.

5. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 30'000.- CONCERNANT L'ETUDE DE LA MESURE M6 DU PGEE

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en indiquant qu'il s'agit de faire une étude concernant la conduite des eaux usées qui traverse la zone de captage des Tannes, ce captage étant la source principale d'alimentation en eau potable de notre commune. Il précise qu'il existe aussi une autre mesure visant à protéger la zone de captage de Chez la Tante mais que le Conseil communal envisage de l'abandonner car la qualité de son eau n'est pas extraordinaire et qu'il s'agit d'une solution de secours. Il explique que les mesures prises ces dernières années, notamment la possibilité d'alimenter le réservoir des Vignettes par le SEHB, permet cette approche.

M. Jean-Pierre JACOT déclare que le GIC a étudié le dossier et qu'il l'accepte.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare que le PLR a étudié le dossier et qu'il l'accepte.

Au nom du PSV, M. Laurent COLIN déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs*

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport.

Conscient que le temps qui s'écoule ne travaille pas en notre faveur et qu'il est important de poursuivre le programme déjà commencé qui plus est pour ce tronçon d'un âge vénérable.

Le groupe dans son ensemble soutiendra donc la demande de 30'000.- pour le crédit d'étude. »

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Place de jeux de Moulin et terrain de beach volley

M. Cédric WEIBEL informe que les travaux sont prévus au début de l'année prochaine, soit dans le courant du 1^{er} trimestre.

Chœur mixte de la Béroche

M. Cédric WEIBEL informe que le concert donné par cette société aura lieu le samedi 16 décembre 2014, des flyers sont à disposition.

Nouvelles places de parc à la rue de la Vieille-Route

M. Frédy NUSSBAUM informe que ce dossier est bloqué en raison de la nécessité de changer l'affectation de la parcelle concernée, de zone à bâtir en domaine public.

Courrier du PLR concernant le projet de Roncinier

M. Frédy NUSSBAUM répond que le Conseil communal souhaiterait informer davantage concernant ce dossier mais qu'il ne dispose pas d'autres informations que celles données suite à la demande du PLR du 4 octobre 2012, si ce n'est pas rapport au montant des dépenses qu'il s'agira d'engager. Il informe que depuis cette date les oppositions ont été levées vers la fin de l'année 2013 et que des devis de réalisation ont été demandés, une fois les modifications du projet connues. Il indique que ces devis arrivent actuellement et qu'une séance a eu lieu le 19 juin 2014 avec le Service de l'aménagement du territoire et les personnes concernées mais que le dossier reste bloqué au niveau de ce service. Le Conseil communal propose d'organiser une séance d'information pour le Conseil général au début de l'année 2015, avec les mandataires, ceci afin de donner toutes les informations souhaitées.

Cabinet médical Béroche-Bevaix

M. Alain PERRET informe que la convention entre les communes participantes est signée et que celle concernant les médecins est en cours de consultation. Il précise que les communes de la Béroche restent attentives à la création d'une antenne à Saint-Aubin-Sauges. Il indique que la commune de Bevaix pense déposer la demande de permis de construire au début de l'année 2015, débiter les transformations de l'immeuble vers la mi-mai 2015 et ouvrir le cabinet médical au début de l'année 2016.

Rue du Châble

M. Marc DEGRAUWE informe que les travaux liés à l'évacuation des eaux de surface sont terminés.

Mesures M7 et M8 du PGEE

M. Marc DEGRAUWE informe que les appels d'offres seront lancés dans le courant des mois de décembre 2014 et janvier 2015 et que les travaux devraient débiter au plus vite le 16 mars 2015.

Réservoir du Château

M. Marc DEGRAUWE informe que la clôture est commandée et que sa réalisation est dépendante du calendrier d'intervention de l'entreprise concernée.

Fusion de communes - Projet NéoFusion

M. Marc DEGRAUWE informe qu'une séance a eu lieu cette semaine, qu'il a l'impression que les échecs du passé sont digérés et que de nouvelles séances sont prévues dans le courant du 1^{er} trimestre 2015 afin d'étudier différentes options.

Prochaines séances du Conseil général

M. Marc DEGRAUWE informe qu'il souhaite convoquer une séance du Conseil général cette année encore afin de pouvoir lui soumettre une nouvelle version du règlement communal des finances et ainsi respecter la loi. Il propose la date du jeudi 18 décembre 2014 à 20h00.

Il informe que le Conseil communal a été interpellé sur le choix du jeudi soir pour tenir les séances du Conseil général et il demande au Conseil général de se prononcer sur ce choix. Un vote indicatif est organisé et le choix du jeudi soir est confirmé.

Il communique les dates auxquelles le Conseil communal envisage de convoquer le Conseil général en 2015, comme suit :

- Jeudi 23 avril 2015 -> Roncinier, débarcadère, plan d'aménagement
- Jeudi 25 juin 2015 -> comptes 2014, réduction effectif du Conseil général
- Jeudi 1^{er} octobre 2015 -> PGEE mesure M6
- Jeudi 10 décembre 2015 -> budget 2016, véhicule TP

Il informe que les commissions concernées se réuniraient les semaines 13, 22, 37 et 47.

7. DIVERS

Transport scolaire

M. Charles-Philippe HUGUENIN déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai appris par une lettre du CSR reçue le 27 juin 2014 que, je cite : « suite à une réorganisation des transports d'élèves pour la Béroche, la zone de prise en charge (...) a été redéfinie en tenant compte de différents critères, tels que l'âge des enfants et les distances parcourues », fin de citation, et que, je cite, « en conséquence, certains élèves (dont ceux domiciliés au sud de l'avenue du Littoral entre autre), ne pourront plus bénéficier de ces transports ».

Tout d'abord je déduis de ce courrier qu'il semble que la sécurité du déplacement des enfants n'est pour le moins pas prioritaire pour le CSR, signataire. En effet, cet aspect n'est même pas cité...

Ensuite, un arrêté du CG du 27 septembre 1982 donne, je cite, « autorisation au Conseil communal et le charge de l'exécution d'organiser des transports pour les élèves du jardin d'enfants et de l'école primaire domiciliés au sud de l'avenue du Littoral, entre autre ... ».

Ma question : qui a pris pareille décision ? Est-ce le Conseil communal ? Est-ce le Cercle Scolaire ?

Subsidiairement, et le cas échéant, le Cercle scolaire a-t-il le pouvoir de prendre unilatéralement une telle décision, sans en référer au Conseil général ou au Conseil communal ? Ne faudrait-il pas dans ce cas abroger (ou modifier) l'arrêté déjà cité, ce qui me semble être de la compétence du Conseil général...

Je vous remercie de vos réponses. »

M. Alain PERRET informe l'assemblée que ce sujet sera traité le jeudi 4 décembre 2014 par le Comité scolaire du Cercle scolaire régional Les Cerisiers et qu'une réponse écrite lui sera donnée par cette entité.

Electro smog à l'école

M. Charles-Philippe HUGUENIN déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Vu l'heure, je vous fais la version courte de mon intervention.

On a pu lire récemment dans la presse 4) un article intitulé « Les ondes errent dans les classes ». Selon cet article, l'ARA 1) a visité et évalué seize 2) établissements scolaires pour savoir comment les strictes normes adoptées dans un arrêté par les autorités cantonales en 2010 3), étaient appliquées par le SEO.

L'ARA a constaté que ces normes ne sont pas respectées dans 5 écoles sur 11...

Ma question : qu'en est-il à Gorgier, en particulier au collège du Point-Virgule ?

Dans l'attente de plus amples informations, je vous remercie de votre attention.

Remarques et suppl.

- 1) *ARA : Assoc. Romande Alerte aux ondes électromagn,*
- 2) *préscolaires et primaires et 2 crèches - soit moins de 15% de l'EO*
- 3) *en 2010 déjà par les autorités cantonales, pionnières en la matière !*
- 4) *article de Santi Terol ds. L'express – L'Impartial du sa. 1er nov. 2014 »*

M. Alain PERRET suggère à M. Charles-Philippe HUGUENIN de poser directement la question au Cercle scolaire régional Les Cerisiers.

Stationnement sauvage

M. Ivan KAESER signale que le Conseil général a accepté, dans sa séance du 26 juin 2014, une demande de crédit de Fr. 95'000.- pour créer de nouvelles places de parc sur le territoire communal. Il remarque que M. Raymond VUILLIOMENET a eu à cette occasion une remarque prémonitoire concernant les véhicules ventouses et la façon d'aborder le problème. M. Ivan KAESER constate qu'un véhicule ventouse sans plaques d'immatriculation est stationné depuis quelques semaines au bas du chemin de la Payaz, sur le domaine public. Il explique qu'il n'arrive pas à comprendre cette situation puisqu'il s'agit du troisième véhicule qui se trouve dans cette situation à cet endroit depuis une année. Il indique que le message qu'il perçoit en tant qu'habitant du quartier est : « si je ne dispose pas d'une place de parc, je peux remercier la commune d'avoir créé des places de parc où je peux stationner mon véhicule sans plaques d'immatriculation durant l'hiver ». Il exprime sa déception d'avoir accepté ce crédit de Fr. 95'000.-. Il attire l'attention sur le fait que le chemin de la Payaz est une zone 30 km/h fréquentée par de nombreux écoliers.

Chemin de la Payaz

M. Ivan KAESER est satisfait d'avoir reçu ce jour un courrier de la commune, étonnement affranchi en « A », l'informant du changement de dénomination de la rue de la Payaz en chemin de la Payaz. Cependant, il indique que plusieurs habitants ont déjà, comme lui, changé leur adresse par la dénomination rue de la Payaz et il craint de devoir faire un nouveau changement. Il précise qu'il a déjà dû procéder à un changement d'adresse lors de la fermeture du bureau postal de Chez-le-Bart.

M. Frédy NUSSBAUM répond que la Poste exige une dénomination précise qui doit être rue ou chemin et qu'il n'est pas possible de conserver les deux dénominations. Il indique que le Conseil communal est obligé de choisir lorsqu'il existe plusieurs dénominations et que c'est pour cette raison qu'il consulte les habitants afin de faire le bon choix.

Stationnement à la rue des Pinsons

M. Johann SZABO s'étonne d'avoir constaté aujourd'hui la présence d'un panneau indiquant que des places de parc allaient être marquées à la rue des Pinsons. Il estime que l'idée est intéressante mais qu'il aurait fallu au préalable en informer les riverains. Il précise que cette rue est déjà bien pourvue en places de parc.

M. Aldo GLARDON répond que cette décision a été prise à la suite de remarques d'habitants de la rue des Pinsons qui sont gênés pour sortir de leurs places de parc, par des véhicules mal garés. Il précise qu'un arrêté communal datant de 1981 règle le stationnement dans cette rue et que la situation a été réévaluée, en collaboration avec le Service des ponts et chaussées. En ce qui concerne la pose des panneaux, il indique qu'il s'agit d'un malentendu avec l'entreprise chargée du marquage et que ce marquage ne sera réalisé que lorsque l'arrêté communal concerné entrera en vigueur, soit au printemps prochain.

Société de laiterie – immeuble rue de la Foulaz 1

M. Jean-Pierre JACOT informe que la société de laiterie de Gorgier a décidé en assemblée générale de vendre son bâtiment sis à la rue de la Foulaz 1.

Déclaration de Madame la présidente du Conseil général

Mme Nicole VAUTHIER déclare :

« Mesdames et Messieurs,

Cette dernière séance du Conseil général est pour moi l'occasion de vous remercier de votre investissement pour le bien de notre commune, de remercier aussi tous les employés de l'administration et des divers services pour la qualité de leur travail, de remercier enfin les journalistes de la Feuille d'Avis de la Béroche et de l'Express pour l'intérêt qu'ils portent à la vie de notre village et les informations qu'ils communiquent à l'extérieur.

Noël n'est pas encore tout à fait à la porte, nos vignes sont encore parées de quelques feuilles chatoyantes, mais j'aimerais vous souhaiter déjà, ainsi qu'à vos proches, d'heureuses fêtes de fin d'année.

A l'heure où le Monde qui nous entoure connaît guerres et souffrances, ayons à l'esprit la chance que nous avons d'être épargnés ; à l'heure où des jeunes en perte totale de repères sont entraînés à commettre des crimes barbares, continuons à transmettre nos traditions et nos valeurs à nos enfants et veillons, pour eux, à garder solide le ciment de la famille, car là est le jardin où ils puisent leur force et construisent leur destin. La période de Noël s'y prête tellement bien !

Soyons du côté de ceux qui gardent confiance en l'être humain, émerveillons-nous par exemple devant le petit robot « Rosetta », qui, minuscule et fragile dans l'immensité de l'espace, a amené à des milliards de kilomètres un peu de notre savoir, de nos compétences, de nos espoirs.

Osons espérer que l'intelligence l'emportera sur l'absurdité et qu'à l'avenir, il y aura d'autres « Rosetta » et plus jamais de jeep du CICR, échouée, drapeau en berne, au pied de la Collégiale de Neuchâtel.

En remerciant d'avance Monsieur Jacot pour la préparation de notre repas de fin d'année, je vous invite à passer à table. Bon appétit. »

La parole n'étant plus demandée, Mme Nicole VAUTHIER, présidente, lève la séance à 21h50 et invite l'assemblée à partager le traditionnel repas de fin d'année.

Le rédacteur

La présidente

Le secrétaire

J.-P. Charmillot

N. Vauthier

G. Lauener



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 15 JANVIER 2015

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Nicole VAUTHIER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du règlement communal des finances et nomination de l'organe externe de révision
3. Nomination d'une commission des locaux scolaires et parascolaires de 12 membres (+ 2 délégués du Conseil communal nommés en son sein)
4. Communications du Conseil communal
5. Divers

Abréviations utilisées dans le présent procès-verbal pour désigner les partis politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL

27 conseillères et conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés	Mme	CHARMILLOT Laura	
	MM.	BERGAMIN Jean SCHUMACHER Bernard	CHRISTEN Serge SZABO Johann
Absents, non excusés	M.	KAESER Ivan VOEGELE Frédéric	PROFICO Stefano

4 sièges sont vacants.

Mme Nicole VAUTHIER excuse l'absence de M. Aldo GLARDON qui est retenu dans une autre séance.

2. ADOPTION DU REGLEMENT COMMUNAL DES FINANCES ET NOMINATION DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en indiquant que le Conseil communal a épuré le règlement type conformément à la demande du Conseil général. Il indique que l'article 12 concernant les dépassements de crédits a été adapté en les limitant à 10% par crédit et au maximum Fr. 50'000.-. Par ailleurs, il indique que les articles 19 et 20 ont été ajoutés pour permettre de modifier quelques éléments du règlement général de Commune, suite à une remarque d'un membre du Conseil général.

M. Raymond VUILLIOMENET déclare que le PSV a pris note des modifications apportées et qu'il accepte le règlement communal des finances.

M. Daniel PRINCIPI déclare que le PLR a examiné le règlement communal des finances et qu'il l'accepte.

Au nom du GIC, M. Jean-Christophe BIGNENS remercie le Conseil communal pour avoir apporté au règlement communal des finances les modifications demandées et déclare qu'il l'accepte.

La parole n'étant plus demandée, le règlement communal des finances est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

Ensuite l'arrêté nommant l'organe externe de révision découlant de ce règlement est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

3. NOMINATION D'UNE COMMISSION DES LOCAUX SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES DE 12 MEMBRES (+ 2 DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAL NOMMES EN SON SEIN)

M. Alain PERRET introduit le sujet et informe que les Conseillers communaux qui seront membres de cette commission sont M. Frédy NUSSBAUM et lui-même. Il communique que l'objectif de cette commission est de trouver des solutions afin de répondre aux besoins futurs de la commune en termes de locaux scolaires et parascolaires. Il explique que le Conseil communal a établi les évolutions des effectifs scolaires, en collaboration avec le Cercle scolaire régional Les Cerisiers. Afin de permettre de rapidement aboutir, il souhaite que cette commission se réunisse toutes les deux semaines. Finalement il informe que cette commission devrait être constituée de 3 membres du PSV, de 3 membres du PLR et de 6 membres du GIC.

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, propose les candidatures de Mmes Laurence TRAVOSTINO et Sylvie RENTSCH ; MM. Jean-Christophe BIGNENS, Michel MERMOD, Charles-Philippe HUGUENIN et Jean-Claude MICHEL.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose les candidatures de MM. Bernard SCHUMACHER, Daniel PRINCIPI et Johann SZABO.

Mme Nadège BODER SCHNEIDER, au nom du PSV, propose les candidatures de Mmes Carmen LAGARES, Nicole VAUTHIER et Sylvie NOIRAT.

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS propose que les membres de cette commission puissent se faire remplacer par un autre membre de leur groupe politique, en cas d'empêchement.

A la demande de M. Alain PERRET, l'administrateur communal indique que seuls les membres nommés par le Conseil général peuvent siéger dans les commissions nommées par le Conseil général et que la législation ne permet la nomination de membres suppléants.

M. Frédy NUSSBAUM indique qu'il ne voit pas de problème juridique à cette solution, si le Conseil général accepte cette proposition.

Mme Nicole VAUTHIER propose de mettre au vote la proposition qui est acceptée par 5 oui, 3 non et 18 abstentions.

Mme Séverine CATTILAZ déclare qu'elle n'est pas convaincue par l'efficacité de cette solution.

M. Jean-Christophe BIGNENS relève que le GIC souhaite que des membres des commissions parascolaire, immobilière et d'urbanisme siègent dans cette commission.

M. Christian GUINCHARD se demande si le Conseil général n'a pas pris une décision trop hâtive et il propose de régler les conditions pour qu'un membre de cette commission puisse se faire remplacer.

Au vu des différents avis et interventions, M. Alain PERRET propose de renoncer à la mise en place de cette possibilité. Après une nouvelle discussion autour des avantages, inconvénients et aspects légaux, le Conseil général annule son vote précédent par 25 oui et 1 abstention.

[Hors PV : le Service des communes confirme qu'en l'état actuel du droit, les communes, contrairement aux syndicats intercommunaux, ne peuvent prévoir de suppléants, ni au Conseil général ni dans les commissions. Il faudrait pour cela une disposition expresse dans la loi. Des travaux seront lancés afin de réviser cette année encore la loi sur les communes et cette question méritera d'être réexaminée car la question s'est déjà posée dans d'autres communes. Elle a aussi fait l'objet d'une intervention parlementaire.]

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Station de pompage de Moulin

M. Marc DEGRAUWE informe que des travaux de réparations auront prochainement lieu dans la station de pompage de Moulin. Cette intervention nécessitera l'arrêt des installations durant une semaine. Durant cette période, les fontaines seront arrêtées et l'alimentation en eau sera assurée par le SEHB ou la commune de Saint-Aubin-Sauges.

Fusion de communes - Projet NéoFusion

M. Marc DEGRAUWE informe qu'une séance d'information à l'attention du Conseil général aura lieu le 19 février 2015 au Cercle scolaire régional Les Cerisiers. Il invite les membres du Conseil général à y participer.

Association RUN « Région La Béroche »

M. Marc DEGRAUWE informe que le Conseil communal a proposé aux communes membres du Cercle scolaire régionale Les Cerisiers d'adhérer à l'association RUN « Région La Béroche ».

Estavayer-le-Lac – Festival de la rose

M. Marc DEGRAUWE informe que notre commune a été invitée, au titre d'invité d'honneur, à participer au festival de la rose, organisé par la commune d'Estavayer-le-Lac au mois de juin 2015. Le Conseil communal a proposé que la Béroche dans son ensemble participe à cette manifestation.

5. DIVERS

Procès-verbal des séances du Conseil général

M. Charles-Philippe HUGUENIN déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai constaté avec surprise voir fâcherie que l'ordre du jour ne comportait pas l'acceptation du procès-verbal du 27 novembre 2014. Je suis un tout petit peu étonné de voir les délais pharamineux entre la parution de ce fameux procès-verbal et la séance qui précède. Est-ce qu'on pourrait voir pour obtenir un procès-verbal, au moins au niveau du Conseil général, soit par internet, dans un délai plus proche, dans les 15 jours par exemple. »

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il a pris acte de la demande et que le Conseil communal va s'organiser pour y répondre.

Voiture Mobility

M. Jean-Christophe BIGNENS demande ce qu'il en est avec la voiture Mobility de la gare.

M. Marc DEGRAUWE répond que la présence de cette voiture n'est pas de la compétence de la commune mais de l'association RUN « Région La Béroche ». Il informe que l'exploitation de cette voiture était déficitaire et que ce déficit était couvert par cette association qui a pris la décision d'y renoncer, suite à l'impossibilité d'obtenir des statistiques d'utilisation.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nicole VAUTHIER, présidente, lève la séance à 20h35.

Le rédacteur

La présidente

Le secrétaire

J.-P. Charmillot

N. Vauthier

G. Lauener



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2015

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Nicole VAUTHIER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbaux des séances du 27 novembre 2014 et du 15 janvier 2015
2. Réduction de l'effectif du Conseil général
3. Demande d'autorisation pour l'achat du bâtiment de l'ancienne Poste
4. Demande de crédit d'objet et budgétaire de Fr. 20'000.- concernant l'étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle salle de gymnastique
5. Demande de crédit d'objet et budgétaire de Fr. 113'400.- concernant la création d'un trottoir à la rue du Centre
6. Octroi d'une caution de Fr. 50'000.- au Tennis Club Béroche – Bevaix – Boudry
7. Nomination d'un membre¹ à la commission de naturalisation en remplacement de Mme Nicole VAUTHIER, démissionnaire
8. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Sylvie NOIRAT, démissionnaire
9. Nomination d'un membre à la commission de la police du feu en remplacement de M. Raymond VUILLIOMENET, démissionnaire

¹ Obligatoirement membres du conseil général

10. Communications du Conseil communal

11. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PSV Parti Socialiste - Les Verts

**1. APPEL ET PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 27 NOVEMBRE 2014 ET DU 15
JANVIER 2015**

27 conseillères et conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés Mme CHARMILLOT Laura

MM. COLIN Laurent GEHRET Jacques-André
JACOT Jean-Pierre MARECHAL Marc
ORLUSIC Alexandre PROFICO Stefano

Absents, non excusés M. KAESER Ivan SCHNEITER Jean-Thierry
VOEGELE Frédéric

2 sièges sont vacants.

Mme Nicole VAUTHIER souhaite la bienvenue à deux nouvelles Conseillères générales ;
Mmes Laurence DONZE et Françoise MERMOD ainsi qu'à un nouveau Conseiller général,
M. Marc MARECHAL. Elle annonce la démission immédiate de Mme Françoise MERMOD,
pour raison de santé.

Concernant le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2014, Mme Nadège BODER-
SCHNEIDER signale qu'au point 4, 3^{ème} paragraphe, il faut parler du demi-cycle 2 et non
pas du cycle 2. Pour sa part, M. Raymond VUILLIOMENET signale qu'à la page 21, il ne
s'agit pas de M. Nicole VAUTHIER mais de Mme Nicole VAUTHIER. Le procès-verbal est
ensuite approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. REDUCTION DE L'FFECTIF DU CONSEIL GENERAL

M. Marc DEGRAUWE informe que le nombre actuel de sièges au Conseil général s'élève à 39, que ce nombre est énorme et que le quota est difficile à remplir puisqu'il y a 37 conseillers généraux actuellement.

Pour cela, une discussion avec les groupes politiques a eu lieu et la décision de réduire cet effectif a été prise. Selon le règlement, une réduction de 25% est autorisée, ce qui signifie 10 sièges tout en conservant un nombre impair, ce qui amène le nombre à 31 sièges. Si cela est accepté ce soir, un référendum obligatoire sera organisé pour permettre à la population de se prononcer. Il précise qu'après réduction à Gorgier, 1 élu représentera 64 citoyens et qu'en comparaison, il y a 1 élu pour 78 citoyens à St-Aubin, 1 élu pour 125 citoyens à Bevaix et 1 élu pour 114 à Cortaillod. Il souligne qu'il y a encore une forte représentation de la population au Conseil général et il constate que les gens sont encore très motivés pour la politique dans le village, par rapport à d'autres villages.

Mme Nicole VAUTHIER donne la parole aux groupes.

Mme Sylvie NOIRAT pour le PSV déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PSV approuve la modification de l'article 3.1 du règlement général de Commune visant à réduire l'effectif des Conseillers généraux à 31 au lieu de 39 actuellement. »

M. Jean BERGAMIN déclare que le GIC acceptera la proposition de modification de l'effectif des conseillers généraux.

M. Michael HUGUENIN déclare que le groupe PLR a attentivement étudié la proposition de réduction des conseillers généraux et qui, dans le sens du bien commun de cette assemblée et comme cela a déjà été exprimé, acceptera donc sans hésitation.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 25 oui et 1 abstention.

3. DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACHAT DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE

M. Frédy NUSSBAUM introduit le sujet en déclarant :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil général a interpellé à plusieurs reprises l'exécutif en lui demandant d'être attentif aux opportunités de bâtiments disponibles, proches de l'école. En fait, la même philosophie que nos prédécesseurs ont appliquée et que nous utilisons aujourd'hui.

Après la mise en place de la nouvelle organisation de la Poste, nous avons pris contact avec les personnes responsables afin de connaître leurs intentions concernant le bâtiment, tout en faisant part de notre intérêt.

Suite à une période de réflexion, la Poste nous a informés que le bâtiment serait à vendre. L'information nous est parvenue après la décision de non entrée en matière par le Conseil général concernant Prises 6. Cela nous a permis d'inclure le bâtiment de la Poste dans les réflexions de la Commission élargie mise en place.

Vous avez pu prendre connaissance des rapports où il en ressort clairement que l'acquisition du bâtiment de l'ancienne Poste est une bonne opportunité pour permettre l'organisation de nos structures légales communales.

En fonction de ces éléments, le Conseil communal a le plaisir de proposer à votre autorité l'acquisition de ce bâtiment pour le montant de Fr. 630'000.-.

Merci de votre attention. »

M. Bernard SCHUMACHER prend la parole :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En tant que président de la commission des locaux scolaires et parascolaires, je tiens à remercier tous celles et ceux qui ont participé aux travaux de la commission, aux 5 séances et aux autres visites de locaux et rendez-vous, et j'en passe. Merci pour votre engagement et pour votre détermination à trouver des solutions.

Les travaux ont été constructifs et beaucoup de variantes ont été étudiées, écartées, remises en avant pour finalement aboutir au rapport que vous avez sous les yeux.

Il est vrai que l'opportunité d'acheter le bâtiment de la Poste nous a grandement facilité la tâche. Après avoir envisagé d'y installer l'administration communale pour libérer l'entier du bâtiment communal afin de l'affecter uniquement à l'école, nous sommes revenu à une variante plus sage et moins onéreuse en le destinant au parascolaire.

Dans notre rapport, nous avons également proposé de vous soumettre directement un crédit de transformation de Fr. 127'000.- afin que vous puissiez prendre connaissance du montant total qu'engendrerait cet achat pour l'affecter au parascolaire.

Il est nécessaire de faire quelques travaux d'adaptation pour mettre ce bâtiment à disposition du parascolaire. L'exécutif en a décidé autrement et ce crédit de transformation vous sera soumis lors d'une prochaine séance.

Il est vrai que l'opportunité qui se présente est belle à saisir. Cette acquisition permettra de libérer les 2 salles de classes qui sont actuellement occupées par le parascolaire. Prises 4 ne sera plus utilisée pour les repas de midi, donc aussi à disposition.

Cela n'est que la première étape, il manquera encore 4 à 5 salles pour couvrir les besoins estimés pour ces prochaines années.

La commission vous recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit d'achat.

Et pendant que j'ai la parole, le groupe PLR acceptera ce crédit à l'unanimité. Je vous remercie. »

Mme Nadège BODER SCHNEIDER, au nom du groupe PSV déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

« Le groupe PSV remercie les membres de la commission des locaux scolaires et parascolaires pour le travail effectué. Nous sommes unanimes pour dire qu'il nous semble judicieux d'acquérir ce bâtiment qui, comme l'indique le rapport, est idéalement situé et dont le prix est fort intéressant.

Au sujet des deux salles de classe qui seront libérées au départ de la structure parascolaire : nous avons bien compris que ce bâtiment fera l'objet d'une réfection complète dans un avenir proche. Cependant, nous souhaiterions que l'entretien courant se fasse jusque-là.

Merci.»

Mme Laurence TRAVOSTINO au nom du GIC déclare :

«Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le GIC a examiné la demande d'autorisation pour l'achat du bâtiment de l'ancienne poste et nous l'accepterons à l'unanimité.

En effet, nous sommes convaincus que c'est un achat important pour le patrimoine immobilier de notre commune.

L'installation du parascolaire dans ce bâtiment nous permettra de libérer de l'espace dans le vieux collège afin de recréer de nouvelles salles de classe pour combler le manque actuel suite à la réorganisation du cycle 2.

Merci. »

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. DEMANDE DE CREDIT D'OBJET ET BUDGETAIRE DE FR. 20'000.- CONCERNANT L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE GYMNASTIQUE

M. Alain PERRET prend la parole. En préambule, il donne lecture à l'assemblée de la lettre du Cercle scolaire régional Les Cerisiers adressée au Conseil communal en date du 12 mai 2015 intitulée « Halle de gym de Gorgier – respect des normes en vigueur ».

« Messieurs, le cercle scolaire suit avec intérêt les projets de développements immobiliers en cours dans votre commune et les réflexions menées par les autorités communales concernant la mise à disposition de locaux scolaires en suffisance en prévision de l'augmentation de population à laquelle il faut s'attendre.

Dans le cadre de vos réflexions, nous aimerions attirer votre attention sur 2 points concernant la halle de gymnastique de la commune de Gorgier :

- *la halle est trop exigüe pour dispenser de véritables leçons d'éducation physique avec 20 élèves du cycle 2 ; (M. Alain PERRET précise que sont concernés les classes de 5 à 8 (8^e HarmoS = 12 ans)*
- *les vestiaires et douches ne répondent pas/plus aux normes élémentaires de séparation des locaux pour garçons et filles. L'adaptation nécessaire engendre des problèmes d'organisation et une perte de temps lors des leçons.*

D'autre part, au vu de l'augmentation du nombre de périodes de soutien pédagogique, il nous serait fort appréciable de pouvoir disposer d'une salle spécifique uniquement dévolue à son enseignement.

Avec leurs remerciements et signée de de M. Schüpbach et de M. Clerc. »

M. Alain PERRET souligne que selon le rapport de la commission scolaire et parascolaire, l'étape suivante après l'achat de la Poste est de construire une nouvelle salle de gymnastique en passant par une étude de faisabilité dans la zone à Moulin.

M. Bernard SCHUMACHER déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Au nom de la commission et comme vous avez pu le lire dans le rapport, même en achetant la Poste et en y transférant le parascolaire, il manquera encore plusieurs salles de classe dans les années à venir.

La solution de libérer le volume occupé par la salle de gym pour y créer des salles de classes nous paraît judicieux. Nous concentrons l'école au centre de notre village et nous évitons que les enfants de Gorgier ne soient déplacés dans d'autres villages du cercle scolaire pour leur école primaire.

Toutefois, il faut d'abord trouver une nouvelle solution pour la salle de gym, vétuste, plus aux normes, comme le démontre le courrier du 12 mai de la direction du Cercle scolaire :

- *notre salle est trop exigüe pour dispenser de véritables leçons d'éducation physique avec 20 élèves du cycle 2.*
- *les vestiaires et douches ne répondent pas/plus aux normes élémentaires de séparation des locaux pour garçons et filles. L'adaptation nécessaire engendre des problèmes d'organisation et une perte de temps lors des leçons.*

D'autre part, le même courrier demande la mise à disposition d'une salle spécifique dévolue au soutien pédagogique. Vous le constatez, il est temps de bouger.

La meilleure idée mise en avant par la commission serait de construire une nouvelle salle à Moulin. Pas très éloignée du collège, pas de déplacement en bus, parcours facile à sécuriser pour les enfants, à proximité de la place de jeu de Moulin,... Mais est-ce possible ?

En acceptant ce crédit, la commission pourra chercher, avec l'aide d'un architecte, d'un ingénieur, une solution pour que les enfants de la commune puissent continuer à suivre des cours de gymnastique à Gorgier.

A ce jour, aucune servitude, aucune étude ne démontre qu'il n'est pas possible de construire une nouvelle salle de gym sur la parcelle de Moulin. Les lois sur l'aménagement du territoire ont changé et seuls les travaux d'un spécialiste, d'un architecte, dont aucun ne fait partie de la commission, pourra mettre en évidence des solutions.

Mesdames, Messieurs, vous le savez, nous sommes à nouveau dans un processus de fusion des communes de la Béroche. Les initiants veulent aller vite pour obtenir une part de la manne cantonale mise à disposition des communes qui entrent dans un processus de fusion avant fin 2016.

Une fois le processus lancé il ne sera plus toléré que les communes concernées se lancent dans de gros investissements d'infrastructures. C'est donc le dernier moment.

Imaginez une Béroche fusionnée et il y a fort à parier que la nouvelle salle de gym du Cercle scolaire se fasse aux Charrières à St-Aubin.

Les enfants de Gorgier iront faire la gym en bus à l'instar de ceux de Montalchez et de Fresens. Ce n'est pas ce que la commission souhaite offrir à la population de Gorgier.

Ne passons pas à coté de cette étude. Investissons Fr. 20'000.00 pour savoir ce que l'on peut faire chez nous.

Ce n'est pas encore un crédit de construction que nous votons ce soir.

Mais si le résultat de l'étude démontre qu'il est possible de construire une nouvelle salle de gym à Gorgier, qui de surcroît pourrait accueillir les soirées de l'Helvétienne, de la Beline, des Dames paysannes et bien d'autres manifestations de chez nous, il sera alors venu le moment de se poser la question.

Voulons-nous construire pour l'avenir de Gorgier Chez-le-Bart ou simplement nous contenter de ce que nous avons ? La commission vous recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit.

Et pendant que j'ai la parole, le groupe PLR acceptera ce crédit à l'unanimité.

Je vous remercie. »

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Enfin un beau projet pour nos enfants. J'en profite pour remercier le travail de la commission des locaux scolaires et la présence de ses membres. J'ai lu avec intérêt le rapport de la commission, rédigé avec précision. Cependant, il me manque quelques détails :

- 1) Dans l'introduction, il n'est pas mentionné la subvention de 20% qui aurait ramené le coût de Prises 6 de Fr. 1'387'000.- à Fr. 1'109'600.-. Qu'en est-il des subventions actuellement ?*
- 2) Le but de la commission était de chercher des solutions pour des bâtiments scolaires, j'imagine que le 18 février, vous avez omis d'inscrire la visite de Prises 6.*
- 3) Dans le point 4. « Bâtiments à disposition », je pense que là aussi c'est un oubli. Car il n'est pas fait mention de Prises 6. Ou est-ce pour ne pas reprendre un beau projet pour Prises 6 ?*
- 4) Ancienne poste Fr. 850'000.- mais sans le garage et sans changer le chauffage ? Cela me paraît étonnant si l'on parle pour une génération, alors investissons pour que nous n'ayons pas à le faire plus tard.*
- 5) Salle de gym, en effet cette salle n'est certainement pas aux normes, comme tout après 5 ans. Mais a-t-on pensé à améliorer les vestiaires, par exemple en reprenant l'appartement du concierge ? On parle de fusion et il y a des salles de spectacles dans les autres communes (St-Aubin, Cortaillod, Bevaix qui sont en train de refaire la leur). De plus, les élèves du 8^e niveau HarmoS continueront certainement d'aller dans la salle de gym des Cerisiers.*

L'emplacement à Moulin a déjà fait l'objet d'une étude il y a environ 10 ans. C'était pour la crèche ou du parascolaire. Est-ce que la commission en a pris connaissance ? Nos anciens ont fait preuve de courage en faisant construire le bâtiment des T.P. des pompiers et l'abri P.C. Il ne fait aucun doute qu'en cas de fusion il serait très probable que les T.P. de la Béroche l'utilisent pour ce dont il a été prévu.

Au-dessus des T.P., il est prévu de faire une salle de spectacles ou de gym, multitâches, cela me paraît inconcevable avec une ferme remarquable côté montagne, qui accueille les visiteurs dans l'ancien village. On parle aussi de places de parc. Elles manqueront certainement à cet endroit et vu les problèmes géologiques, cela me paraît compliqué.

Il y a 10 ans, on trouvait dangereux de déplacer les enfants à cet endroit pour le parascolaire et je ne pense pas que le trafic ait diminué ! Et, en plus, il y a 2 passages piétons à emprunter plusieurs fois par jour.

Donc, pour conclure, je ne pense pas que les arguments de la commission pour l'étude de la construction d'une nouvelle salle de gym ne justifie l'octroi de ce crédit, à moins que nous ne voulions charger la barque en vue d'une fusion.

Merci.»

M. Raymond VUILLOMENET, au nom du PSV, déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En lien avec l'objet précédent dont on vient voter et en toute bonne cohérence selon les vues de la commission des locaux scolaire et parascolaire, le groupe du PSV approuve la demande de crédit concernant l'étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle salle de gymnastique. »

M. Alain PERRET répond aux questions soulevées par M. Alain KNEUSS. Il indique que des vestiaires pourraient être faits dans l'appartement du concierge mais qu'en aucun cas une salle répondant aux normes de 15m/26m ne serait réalisable. Il précise que c'est justement grâce à cette étude que l'on pourrait savoir si c'est faisable et si cela répond aux interrogations émises (normes, zone, vue, accès sécurisé).

M. Alain PERRET demande à M. Alain KNEUSS s'il a encore une question plus précise à formuler. Celui-ci répond que ce n'est pas le cas.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que suite aux arguments énoncés par M. KNEUSS, le GIC, qui remercie la commission pour son travail, a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres.

M. Jean-Christophe BIGNENS souhaite apporter une information complémentaire par rapport aux salles de gym des Cerisiers. Il indique qu'actuellement les classes ont droit à 2 heures par semaine, qu'elles doivent passer à 3 et que les salles sont pleinement occupées.

Mme Séverine CATTILAZ répond que depuis cette année ils ont déjà 3 périodes pour tous.

Mme Nicole VAUTHIER confirme que les élèves ont déjà 3 périodes de 45 minutes de sport par semaine. Elle précise que la piscine ne concerne pas les élèves de 11^e année car pour ceux-ci ce sont 3 périodes de gym.

Elle précise également qu'actuellement il y a 32 classes et que l'année prochaine il y en aura 31. En faisant le calcul, cela représente plus de 90 périodes étant donné qu'il y a 6 classes de 11^e année et 25 classes qui ne sont pas en 11^e année. Au total il faut 35 périodes de disponible pour les heures de sport, donc que c'est vraiment complet.

M. Alain KNEUSS demande si le fait que l'activité se déroule à l'intérieur est réglementé.

Mme Nicole VAUTHIER répond qu'en été, les leçons se déroulent souvent au bord du lac ou à l'extérieur mais elle ne peut pas affirmer qu'il y ait un règlement à ce sujet.

M. Alain PERRET se renseignera à ce sujet.

M. Michael HUGUENIN fait remarquer que l'assemblée semble unanime, sans parler de norme, pour dire que la salle de gym actuelle est vraiment trop petite et qu'il est impossible de la rénover et de l'agrandir pour pratiquer du sport dans les règles de l'art. Il lui semble juste d'étudier le projet à Moulin, d'autant plus que sans parler des écoles, il y a un manque de salles dans la région pour les demandes des sociétés sportives de la Béroche et qu'il est opportun pour la commune de bouger à ce niveau-là.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 24 oui et 2 non.

5. DEMANDE DE CREDIT D'OBJET ET BUDGETAIRE DE FR. 113'400.- CONCERNANT LA CREATION D'UN TROTTOIR A LA RUE DU CENTRE

M. Aldo GLARDON expose le sujet à l'assemblée. Il explique que selon le rapport, il est prévu dans le cadre de la mesure M7-M8 de faire un cheminement sécurisé pour les élèves entre la rue du Centre et la Vieille Route. Il déclare qu'après présentation du projet aux riverains, ce projet n'a pas fait l'unanimité, d'autant plus qu'il y était prévu un escalier, impraticable pour une personne avec une poussette. Il informe qu'il a été décidé de faire une autre étude, mandatée au bureau d'ingénieur DSI, pour un cheminement sécurisé tout le long de la rue du Centre, cheminement qui n'était pas inclus complètement dans la première étude. Deux variantes sont proposées comme indiqué sur le plan annexé au rapport du Conseil communal. Il a été décidé de choisir celle passant par le nord de la chaussée qui touche le bas de la rue du Tronchet, il y aurait un trottoir franchissable. Celui-ci diminuerait la largeur de la route mais aurait l'avantage de favoriser le ralentissement du trafic. Il souligne le fait avéré que partout où cela a été fait, cela est apprécié car ça ralentit les automobilistes. Il poursuit en précisant que le coût prévu initialement lors de la demande de crédit de Fr. 54'000.00 serait déduit des Fr. 113'000.00. Actuellement ce cheminement sera fait jusqu'à la fin de la mesure M7-M8. Il s'arrêtera à hauteur de la fontaine qui se trouve en face de la Banque Raiffeisen. Puis, quand sera fait la mesure M6, les travaux se poursuivront pour rejoindre le trottoir devant le kiosque. Il dit qu'un des avantages est qu'une enrobée totale sur la route embellira le village grâce à une bordure en pavés, en granit, ce qui sera plaisant et sécurisé pour les enfants.

M. Marc DEGRAUWE précise que comme la solution initialement prévue dans la mesure M7-M8 ne peut pas être réalisée, un vote est obligatoire pour entériner la nouvelle solution proposée. Il s'engage à ce que le montant prévu pour le cheminement piétonnier dans le crédit pour la réalisation de la mesure M7-M8 ne soit pas dépensé.

M. Bernard SCHUMACHER demande si une place de stationnement a été prévue pour déposer et prendre des paquets à la Poste.

M. Aldo GLARDON répond que si un arrêt était créé devant le kiosque, il serait en plein sur le tracé du trottoir. Comme il y a un parking à 25 m, cet arrêt ne se justifie pas puisqu'il existe des moyens de transporter les paquets, comme des béros si on est très chargé. Il explique que ce point a été pensé mais qu'aucune solution n'a été trouvée, que tout n'est pas réalisable et qu'il faut faire des choix et penser à la sécurité.

M. Daniel PRINCIPI demande comment comprendre le terme « trottoir franchissable » sur un trottoir de 1,50 m.

M. Aldo GLARDON explique que c'est un trottoir surélevé avec une bordure en biais qui peut être facilement franchie avec un véhicule, comme les trottoirs qui ont été faits à Saint-Aubin.

Mme Christine ZANIER demande s'il est envisageable ou prévu par la suite de continuer ce trottoir jusqu'au bout de la rue du Centre.

M. Aldo GLARDON répond qu'après les travaux de la mesure M7-M8, il sera prévu également d'étudier la continuité de ce trottoir jusqu'à la fin de la rue du Centre mais que le budget à voter ce soir concerne uniquement le tronçon jusqu'au kiosque.

M. Johann SZABO demande de quelle façon le centre du village sera embelli et s'il le sera tel un beau projet comme à la Payaz ou comme un projet qui n'embellit pas comme à St-Aubin. Il souligne qu'à St-Aubin c'est peut-être pratique mais moche et il demande pourquoi on ne pourrait pas faire la même chose qu'à la Payaz au centre du village étant donné qu'il y a plus de passage.

M. Aldo GLARDON indique qu'il a été prévu des pavés et du goudron mais que s'il a des idées, il peut les donner. M. Johann SZABO répond qu'il suffit de faire les mêmes aménagements que ceux réalisés au chemin de la Payaz.

M. Marc DEGRAUWE précise que le projet proposé permet de refaire la totalité du surfacage de la route alors que la mesure M7-M8 n'en prévoit qu'une partie sous la forme d'une tranchée.

M. Frédy NUSSBAUM intervient pour préciser que ce qui a été fait à la Payaz n'est pas pour une raison plus luxueuse ou autre chose. Il s'agit d'un engagement pris par la commune lorsqu'il y a eu le remaniement sur place et que les propriétaires ont payé eux-mêmes. Il précise que la commune s'est désengagée en 1977 de prendre des charges et elle devait ralentir le trafic et le sécuriser ; et que par ailleurs c'est un coup d'œil agréable et un bon exemple cité jusqu'à Neuchâtel.

M. Johann SZABO trouve dommage que cela ne soit pas au centre du village.

Mme Carmen LAGARES prend la parole pour le groupe PSV qui accepte à l'unanimité le crédit pour la réalisation pour le trottoir à la rue Centre et remercie pour le concept.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS prend la parole pour le groupe PLR et informe que celui-ci a étudié cette demande de crédit et a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres. Il regrette que le chemin piétonnier ne puisse pas être réalisé.

M. Aldo GLARDON rappelle que faire un escalier n'est pas réalisable pour le passage des personnes avec des poussettes et que de scinder en deux une propriété pour créer ce passage n'est pas concevable pour un propriétaire.

M. Jean-Paul GUINCHARD demande d'étudier la possibilité de faire mettre un passage à piétons devant la banque Raiffeisen, endroit où un bon nombre de personnes traversent la route. De plus, cela permettrait de faire ralentir le trafic. Il remercie d'en prendre note. Par la même, il informe que le GIC acceptera à la majorité le crédit.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est accepté par 21 oui contre 1 non et 4 abstentions.

6. OCTROI D'UNE CAUTION DE FR. 50'000.- AU TENNIS CLUB BEROCHE-BEVAIX-BOUDRY

Monsieur C. WEIBEL introduit le sujet en déclarant :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, le Tennis Club souhaite rénover ses 2 terrains qui sont côté Neuchâtel et souhaite aussi acquérir une bulle pour pouvoir pratiquer leur sport durant la mauvaise saison ; mais aussi pouvoir toujours enseigner le tennis à leurs juniors qui, l'hiver malheureusement, quittent le club et souvent vont vers d'autres clubs puisqu'ils n'ont pas de structure En Seraize. Mais pour pouvoir investir, ils ont besoin d'emprunter à la banque et pour cet emprunt ils ont besoin du cautionnement de toutes les communes de la région. La caution est en ordre dans toutes les autres communes sauf la nôtre puisqu'elle est arrivée à terme en 2013. C'est la raison pour laquelle on vous soumet cette nouvelle demande de cautionnement qui se terminera en même temps que les autres, en 2021.

Sinon tout est expliqué dans le rapport du Tennis. Y-a-t-il des questions ? »

Aucune question n'est posée, la parole est donc donnée aux différents groupes :

M. Gilles LAUENER informe que le PLR a examiné cet objet dans sa séance de préparation et accepte à l'unanimité cette demande.

M. Michel MERMOT informe qu'après avoir étudié le dossier, les comptes 2014 et le budget 2015 présentés par le Tennis Club Béroche-Bevaix-Boudry, le GIC acceptera le projet d'accorder le cautionnement de Fr. 50'000.- pour une durée de 7 ans.

Madame Sylvie NOIRAT, au nom du PSV déclare :

« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous pensons que c'est une grande chance pour la commune de Gorgier et ses habitants d'avoir un club de tennis d'un si bon niveau et tenu par des gens compétents. C'est pourquoi le groupe PSV, ayant lu les comptes du club avec discernement, accepte l'octroi d'une caution de Fr. 50'000.- pour que ce club puisse continuer sur son si bon chemin. »

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

7. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION EN REMPLACEMENT DE MME NICOLE VAUTHIER, DEMISSIONNAIRE

M. Raymond VUILLIOMENET, au nom du PSV, propose la candidature de M. Laurent COLIN. Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

8. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION TECHNIQUE EN REMPLACEMENT DE MME SYLVIE NOIRAT, DEMISSIONNAIRE

M. Raymond VUILLIOMENET, au nom du PSV, propose la candidature de M. Laurent COLIN. Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

9. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE LA POLICE DU FEU EN REMPLACEMENT DE M. RAYMOND VUILLIOMENET, DEMISSIONNAIRE

Mme Nadège BODER SCHNEIDER, au nom du PSV, propose la candidature de M. Laurent COLIN. Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Fusion de communes - Projet NéoFusion

M. Marc DEGRAUWE déclare travailler non seulement pour la commune mais aussi avec des dossiers avec les communes environnantes, notamment pour le groupe NéoFusion.

Il explique que ce groupe a été créé par des citoyens et des groupes politiques et que celui-ci a été scindé en deux ; l'un représentant le cercle scolaire de Cescole, l'autre celui du cercle scolaire Les Cerisiers dont il en est le président.

Ce groupe se compose des 7 communes de Cortaillod, Bevaix, Gorgier, St-Aubin-Sauges, Montalchez et Vaumarcus. Chaque commune compte un représentant et Vaumarcus en compte deux. Ils travaillent sur le projet de fusion et en évaluent la faisabilité.

Un document pour un projet de vie pour les 7 communes a été rédigé et sera soumis au vote des exécutifs des 7 communes en juin prochain. Il s'agira également de se prononcer sur un délai raisonnable et d'avancer ni trop vite, ni trop lentement. Il précise que l'ambiance du groupe de travail est bonne.

Il explique que si les exécutifs acceptent ce projet, la future commune représenterait environ 13'700 habitants qui correspond à une commune entre celle de Val-de-Travers et celle de Val-de-Ruz. Elle pourrait avoir un exécutif professionnel afin de traiter les dossiers plus rapidement, étant donné que les dossiers traités sur 5 jours n'avancent pas au même rythme que s'ils sont traités 1 jour par semaine.

Il informe également que le Conseil communal travaille aussi avec les autres communes de la Béroche sur l'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire acceptée par le peuple suisse en votation populaire. Le canton a décidé de mettre en place des groupes de travail basés sur les associations régionales du RUN. Par conséquent, le Conseil communal a demandé son adhésion à l'association RUN « Région La Béroche ». La cotisation à cette association n'étant pas prévue au budget 2015, le Conseil communal a néanmoins pris la décision d'y consacrer la somme de Fr. 10'000.- et d'engager Fr. 20'000.- supplémentaires pour financer la 1^{ère} phase du mandat d'étude pour l'aménagement du territoire. Il explique que le but à atteindre est d'avoir une vision pour la région et cela d'ici à mai 2016. Des discussions avec Bevaix devront avoir lieu car les terrains de sport se touchent. La Béroche dispose de 10'000 m² de terrains à placer de préférence vers le centre des villages.

Association RUN « Région La Béroche »

M. Frédy NUSSBAUM explique que la commission d'aménagement du territoire de la Béroche a été mise en place pour une vision 2030 et avec une projection 2040. Selon directives de la confédération relayées par le canton, le calcul se fait par habitant/emploi et le développement doit se faire autour des moyens de transports.

Il déclare que l'extension des constructions représente 10'000 m² pour l'ensemble de la Béroche et 60'000 m² pour le canton et que le budget pour la première étape s'élève à Fr. 102'000.- pour l'ensemble, y compris le RUN. Il précise que le travail est en cours avec un bureau d'urbanisme compétent et connaissant les directives de la confédération ; le Conseil communal tiendra informé les commissions respectives de l'avancement des travaux.

Mise à l'enquête pour le secteur Roncinier

M. Frédy NUSSBAUM informe que la mise à l'enquête publique pour les structures routières de Roncinier s'est terminée avec le dépôt de 4 oppositions. Elles doivent être analysées afin de trouver les débouchés possibles.

Bâtiment de l'ancienne Poste

M. Frédy NUSSBAUM apporte un complément sur les propos de M. Bernard SCHUMACHER concernant le bâtiment de la Poste. Il informe que le Conseil communal a trouvé sage de reporter la demande de crédit pour la transformation du bâtiment car une nouvelle directive du canton intitulée « Diagnostic bâtiments - directives chantier » reçue à la fin du mois de mars nous oblige à établir une expertise et une analyse du bâtiment pour ce qui concerne l'amiante.

COPIL – Comité de pilotage pour le vignoble neuchâtelois

M. Aldo GLARDON informe que le COPIL souhaite sauvegarder 600 hectares de vignes dans le canton car actuellement, 580 hectares sont déjà plantés dans le canton, dont 30 hectares dans des endroits épars dans les villages et sur des terrains agricoles. Le COPIL souhaite trouver 40 à 50 hectares à replacer à certains endroits. Il ajoute que 30 hectares sont plantés en zone à bâtir et risquent de disparaître.

Il ajoute que le canton désire trouver 40 à 50 hectares à replacer à certains endroits en tenant compte de difficultés comme l'impossibilité de le faire à proximité des cours d'eau, à cause des traitements.

Agent de sécurité

M. Aldo GLARDON explique la problématique actuelle : il y a 5 agents de sécurité entre Milvignes et Vaumarcus, ce qui est très peu en comparaison de la ville de Neuchâtel qui en compte 50.

La possibilité de bénéficier de certains temps de travail et d'employer d'autres agents dans les autres communes est difficile, compte tenu qu'un agent a démissionné à Bevaix et qu'un agent à Boudry est partiellement en arrêt de travail. Il évoque la réflexion de songer à engager un agent de sécurité pour notre commune.

Estavayer-le-Lac – Festival de la rose

Aldo GLARDON informe que toutes les communes de la Béroche ont été invitées en tant qu'hôtes d'honneur au Festival des Roses qui aura lieu les 5-6-7 juin à Estavayer-le-Lac. Il annonce que cette manifestation sera agrémentée de diverses activités telles que des conférences, des animations et des stands, de la musique et un discours de Mme la Conseillère nationale Sylvie PERRINJAQUET. La société de navigation propose des billets pour Fr. 15.- pour la traversée depuis toute la rive nord du lac, billets qu'il est possible d'obtenir dans les communes de la Béroche pour les personnes ne disposant pas d'internet.

11. DIVERS

Nouvelle offre de transport public pour le littoral ouest

Mme Nadège BODER SCHNEIDER déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En décembre 2016 prendra fin la période d'essai concernant la nouvelle offre de transport public pour le littoral ouest.

En tant qu'utilisatrice régulière de la ligne 612, je souhaite attirer votre attention sur le point suivant : les bus partant de St-Aubin au 45' arrivent à Boudry 1 à 2 minutes après le départ du littorail. C'est un peu contrariant surtout aux heures de pointes, vous en conviendrez ! Par contre, où cela devient franchement désagréable, c'est quand ces mêmes bus parcourent le trajet un peu plus rapidement que prévu (lorsque la circulation est fluide ou qu'il y a peu de passagers, par exemple) et que le littorail refuse systématiquement d'attendre les quelque 30 secondes nécessaires aux passagers descendant du bus pour parcourir les quelques mètres les séparant du littorail.

Je ferai part de ce qui précède à la prochaine assemblée de la CITRAP-NE (Communauté d'Intérêts des Transports Publics) et espère que vos autorités pourront également intervenir auprès des TransN. »

Procès-verbal des séances du Conseil général

M. Charles-Philippe HUGUENIN revient sur 2 points :

- 1) Sur le procès-verbal de la séance du Conseil général du mois de janvier concernant la demande qu'il avait formulée pour que les rapports des procès-verbaux soient rendus un peu plus rapidement. Il constate que c'est maintenant le cas puisque nous en sommes à moins de 2 mois et il remercie M. Frédy NUSSBAUM de l'effort accompli, mais il souhaiterait que les procès-verbaux soient encore rendu plus rapidement.
- 2) Concernant le procès-verbal de la séance du mois de novembre, il avait posé une question concernant le transport des élèves et attendait que M. Alain PERRET obtienne une réponse écrite de la part du cercle scolaire régional Les Cerisiers. Il demande si cette réponse a été obtenue et s'il peut en avoir une copie.

M. Alain PERRET répond que ce n'est pas le cas et annonce qu'il relancera MM. Oliver BOVET et Gilles-Henri PORRET, membres de la commission transports du Comité scolaire.

Subvention cantonale pour les bâtiments scolaires

M. Alain KNEUSS demande, suite à son intervention pour les bâtiments scolaires, s'il y aurait encore des subventions du canton ou si elles seront supprimées.

M. Marc DEGRAUWE répond que M. le Conseiller d'Etat Laurent KURT a la tâche de trouver 160 mio de francs d'économies. Etant donné que le budget de l'Etat est constitué pour plus de la moitié de subventions redistribuées. Par conséquent les bénéficiaires de ces subventions vont devoir contribuer à l'assainissement des finances du canton et à la fin du mois de mai M. Laurent KURT transmettra ses propositions aux communes. Des discussions ont eu lieu avec le CDC-Finances et d'autres CDC. Il en ressort que le CDC-Finances est plus enclin à faire des économies alors que les autres CDC sont plus enclin à augmenter les dépenses. Dans tous les cas la décision finale reviendra à M. Laurent KURT qui va certainement couper dans les dépenses et, si cela n'est pas suffisant, reverra la répartition des impôts entre l'Etat et les communes. A titre personnel il se déclare défavorable au système de subventionnement en place qui n'est à ses yeux qu'une redistribution d'argent qui vient s'ajouter à la péréquation financière. Néanmoins pour 2015 cela ne change pas mais il ne peut pas l'affirmer pour le budget 2016.

Nouvelles places de parc

M. KNEUSS demande où en sont les réalisations concernant les places de parc depuis l'automne passé.

M. Marc DEGRAUWE répond que les places de parc des T.P. sont réalisées, celles au port sont en cours puisque la haie a déjà été enlevée mais celles qui ne sont pas réalisées sont situées le long de la rue de la Vieille-Route. Il explique que la problématique est que ce terrain fait partie du domaine constructible et que le canton exige que ce terrain soit transféré au domaine public, ce qui engendre une perte pour le patrimoine financier de la commune. Il indique que le Conseil communal cherche une solution pour compenser cette surface et ainsi éviter la perte de terrain constructible. Il poursuit en informant que pour l'instant le dossier est en attente en raison des travaux concernant la M7-M8 qui se déroulent à proximité.

Commissions communales

M. Jean-Christophe BIGNENS propose qu'il y ait une nouvelle répartition des commissions pour la prochaine législature. Il prend pour exemple le fait que ce soir une même personne ait été élue dans 3 commissions et que cette personne n'était même pas présente. Il estime qu'il n'est pas judicieux qu'une personne ait une trop grande charge.

M. Marc DEGRAUWE répond qu'il a été étudié la solution de réduire le nombre de commissions et qu'il s'avère que seules la commission immobilière et la commission de l'urbanisme pourraient fusionner. Il ajoute que le travail de l'ensemble des commissions représente 734 heures de travail et que les 31 personnes qui siègeront au Conseil général auront en moyenne annuelle 24 heures de charge de travail (un peu plus pour le scolaire par rapport à d'autres).

M. Jean-Christophe BIGNENS remercie pour cette réponse mais attire l'attention du Conseil communal sur la taille des groupes politiques.

Clôture du terrain de football de En Seraize

M. Serge CHRISTEN revient sur un dangereux problème de sécurité avec un grillage au terrain de football pour les enfants qui jouent En Seraize et demande si le Conseil communal a des nouvelles du FC Béroche-Gorgier à ce sujet.

M. Cédric WEIBEL répond qu'il n'a pas de nouvelle mais qu'il va se charger de cela.

Pavillon de bain

M. Alain KNEUSS a constaté que des planches d'accès au pavillon des bains bougeaient et qu'il serait bien de vérifier les barrières et les planches vu que la belle saison est là et que c'est une belle carte de visite pour la région. Il ajoute qu'il avait demandé à poser un panneau interdisant l'amarrage des bateaux et que cela n'a pas été fait.

Effectif du Conseil général - votation populaire

M. Alain KNEUSS signale qu'il a lu dans l'Express de ce jour sous le point de la réduction des membres du Conseil général, que cela devait passer en votation du peuple. Il demande à ce qu'un rectificatif soit fait.

M. Marc DEGRAUWE répond que ce n'est pas une erreur et qu'il est obligatoire de soumettre la décision de ce soir au peuple. Il ajoute qu'il faut même le faire au plus vite afin que le processus puisse aboutir avant les prochaines élections communales.

La parole n'étant plus demandée, Mme Nicole VAUTHIER, présidente, lève la séance à 21h22.

Le rédacteur

La présidente

Le secrétaire

J.-P. Charmillot

L. Travostino



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2015

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Nicole VAUTHIER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 21 mai 2015
2. Comptes 2014 et rapport de la commission financière
3. Demande de crédits complémentaires de :
 - a. Fr. 182'556.- concernant la réfection et l'aménagement de la toute de la Payaz
 - b. Fr. 61'643.- concernant le développement du réseau d'eau au chemin de la Grève
 - c. Fr. 84'430.- concernant la création du chauffage à distance
 - d. Fr. 28'368.- concernant la reconstruction du hangar des travaux publics En Seraize
4. Nomination de la commission financière pour l'exercice 2015-2016
5. Nomination du bureau du Conseil général, à savoir :
1 président(e), 1 vice-président(e), 1 secrétaire, 2 questeurs
6. Communications du Conseil communal
7. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PSV Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2015

31 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés Mme ZANIER Christine
 MM. HUGUENIN-DEZOT Michaël
 COLIN Laurent
 KAESER Ivan
 KNEUSS Alain

M. Gilles LAUENER a informé l'administration communale qu'il arriverait aux environs de 20h30.

2 sièges sont vacants.

En préambule, Mme Nicole VAUTHIER annonce la démission au 1^{er} juillet 2015 de Mmes Pauline SCHUMACHER et Laura CHARMILLOT, qui toutes les deux quittent la commune.

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTES 2014 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en rappelant que tous ont reçu un rapport concernant les comptes 2014. Il suppose que tout le monde l'a lu et ne procède pas à sa lecture. Il informe que la commission financière a également reçu le rapport de l'auditeur et comme l'exige le nouveau règlement financier, les comptes soumis à l'approbation du Conseil général doivent avoir été au préalable validés par une fiduciaire. Il donne lecture des conclusions de la Fiduciaire Lanoir & Cie :

« Les contrôles que nous avons notamment effectués au sens de l'art. 3, 4, 5 et 7 DOR n'appellent pas d'autres commentaires que ceux mentionnés précédemment. »
Il souligne que ces commentaires agissent sur le point 3 de l'ordre du jour dans lequel on veut que l'on régularise les dépassements de crédit de projets qui datent d'autres législatures. Il poursuit la lecture : *"Les vérifications que nous avons effectuées nous permettent d'affirmer que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude et que le système de classement des pièces justificatives est adéquat. Sur la base de notre révision, nous constatons que le bilan, les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement sont conformes à la loi et au règlement. Il ressort des comptes de fonctionnement un excédent de dépenses de Fr. 546'970.05 pour l'exercice 2013 et un excédent de recettes de Fr. 20'854.90 pour l'exercice 2014 qui ont été attribués à la fortune nette. Nous tenons à remercier M. CHARMILLOT, administrateur, ainsi que ses collaborateurs qui nous ont fourni tous les renseignements et documents nécessaires à notre révision. Signé par MM. Y. LANOIR et S. LEHMANN ».*

M. Marc DEGRAUWE remercie ses collègues du Conseil communal avec lesquels, précise-t-il, il a une grande unité de vue et peu de discussions quand il s'agit de gérer les deniers publics avec soin. Il propose de passer aux comptes proprement dit et suggère de lever la main en cas de question.

Il explique que les indicateurs financiers sont issus des fiches statistiques 2013 car celles de 2014 seront données par le canton en novembre 2015.

Au graphique « Evolution de la population », il commente que 14 habitants ont été perdus à fin 2014 et que 5 ont été regagnés au 31 mai 2015.

Concernant la structuration d'investissements nets, il commente :

« Nous avons fait pour Fr. 432'000.- d'investissements et nous avons reçu Fr. 92'000.- de subsides, ce qui signifie que nous avons investi pour Fr. 339'000.- net. Les charges se montent à Fr. 11'598'400.-. Les recettes, arrondies à Fr. 11'989'000.-. Les amortissements se montent à Fr. 370'000.- ce qui fait que l'autofinancement se monte à Fr. 391'000.-, ce qui couvre la totalité des investissements et résulte dans une augmentation de la fortune nette de Fr. 20'855.-. »

Les questions concernant les comptes sont adressées et sont répondues par le chef de dicastère concerné.

Mme Sylvie RENTSCH prend la parole pour le GIC :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est avec surprise, mais aussi une grande satisfaction que le GIC a pris connaissance des comptes 2014 de notre commune, comptes qui bouclent avec un excédent de revenus de plus de 3 millions de francs. En lisant les différentes rubriques, et notamment le compte 029.380.02, nous constatons que le Conseil communal a constitué différentes provisions pour financer les modifications qui interviendront en 2039 pour la caisse de pensions Prévoyance.ne, soit dans pratiquement un quart de siècle. Ici, au chapitre de l'administration, c'est un montant de Fr. 1'163'900.- qui est provisionné. Plus loin, à la rubrique 219.380.02 (Centre scolaire Les Cerisiers), ce sont Fr. 991'800.- qui sont alloués à cette réserve et, enfin, à la rubrique 710.380.01, l'on trouve une provision de Fr. 96'800.- pour le syndicat d'épuration des eaux usées. C'est donc un total de Fr. 2'252'500.-. Ce montant sera dû en 2039 seulement, soit dans 25 ans. L'Etat de Neuchâtel, incapable de faire face à sa propre dette, n'a donné aucune consigne aux communes qui peuvent alors décider de choisir l'une des trois variantes proposées par la Chambre des fiduciaires de Neuchâtel - Jura, soit :

- provisionner la totalité du montant dû ; ou*
- provisionner 1/25e, soit le 4% du montant dû chaque année ; ou*
- juste inscrire une ligne au bilan rappelant que cette somme sera due.*

Gorgier présente ici la variante la plus contraignante. Il est regrettable que le législatif n'ait pas été consulté sur l'option à envisager. D'autres communes, et c'est la majorité, provisionnent peu, voire rien du tout. Nous n'avons pas connaissance d'autres communes qui provisionnent la totalité sur un seul exercice comptable. Il faut savoir qu'une fois la provision constituée, il ne sera plus possible jusqu'en 2039 d'affecter ce montant à autre chose que la caisse de pensions. Or, en un quart de siècle beaucoup d'événements peuvent se produire à ce sujet.

A une époque où on parle de fusion, il est bon de regarder ce que fait la commune voisine. A St-Aubin-Sauges, qui réalise également un substantiel bénéfice en 2014 de Fr. 1'520'000.-, il n'est provisionné que Fr. 821'200.- contre Fr. 2'252'500 à Gorgier. La différence est de près de un million et demi de francs. De plus, St-Aubin prévoit à l'ordre du jour de sa prochaine séance du législatif une baisse du coefficient d'impôt de 5 points. Le GIC estime que provisionner la totalité sur un seul exercice n'est pas souhaitable, ne serait-ce que pour conserver un équilibre avec nos voisins en cas de fusion.

Pour les raisons invoquées, le GIC demande à ce que la provision totale 2014 pour la caisse de Prévoyance ne soit limitée à celui retenu par St-Aubin, au prorata de la population, soit Fr. 665'756.-. Cela implique donc de modifier le compte 029.380.02 pour y inscrire la somme de Fr. 665'756.- puis de supprimer les provisions inscrites aux comptes 219.380.02 Centre scolaire Les Cerisiers, ainsi que le 710.380.01 Syndicat pour l'épuration des eaux usées. Ainsi, dans les discussions liées à une éventuelle fusion, Gorgier et St-Aubin seront dans une situation parfaitement identique au sujet des provisions pour Prévoyance ne ; on enlève ici un probable écueil. Le bénéfice de l'exercice 2014 rectifié sera versé à la fortune nette qui permet d'autres utilisations que la seule caisse de pensions. Nous relevons que notre proposition se situe entre celle du Conseil communal (provisionnement intégral en 2014) et une des autres possibilités qui consiste à constituer la provision par des versements annuels jusqu'à l'échéance de 2039, soit 4% par année ou Fr. 90'000.- par an en chiffre rond. Nous demandons que notre proposition de réduire le montant de la provision pour Prévoyance ne à Fr. 665'756.- soit soumise au vote par bulletins secrets. Merci. »

M. Marc DEGRAUWE répond :

« Vous faites beaucoup de remarques en une fois et vous dites des choses qui sont vraies mais pas tout à fait vraies. Quand vous citez les fiduciaires, vous ne dites pas que si vous ne provisionnez pas la totalité elles vont faire une remarque dans le compte pour dire que la provision est insuffisante. M. GEHRET, vous pouvez vérifier, j'ai la copie ici si vous voulez. Au Conseil communal on a regardé cela et on a dit : nous, on doit léguer des comptes propres et justes et non trafiqués ou faire semblant qu'on a des très bons comptes quand on sait qu'on a à payer en 2038 mais ce sont des dépenses qui n'ont pas été faites par le passé. On paie au futur pour un manque de dépenses du passé. On paie parce qu'on a insuffisamment mis de l'argent dans la caisse et maintenant ils disent attention en 2038 vous devez mettre la totalité qui manque. Nous ne voulions pas une information de la fiduciaire qui dit que la provision était insuffisante, c'est la 1ère remarque.

La 2e remarque, c'est bien la première fois dans ma vie et j'ai fait de nombreux bouclements, que j'entends qu'il faut regarder chez les autres pour faire son propre bouclement. Je n'ai jamais regardé que les lois et les règlements si les autres font des fautes ou des choses différentes, cela ne me regarde pas car je suis la loi et les règlements. Et la fiduciaire a certifié que nous avons suivi la loi et les règlements.

Ensuite vous faites ou vous exprimez une crainte concernant les fusions et vous prenez un seul élément qui est la réserve pour Prévoyance.ne. Déjà il faut savoir que c'est une écriture comptable, il n'y a pas d'argent versé. La caisse de pension n'accepte même pas l'argent aujourd'hui ; c'est simplement une prévision qui reflète l'état réel des comptes de la commune qui dit que dans le futur vous avez une dette et vous devrez la payer comme dans la déclaration d'impôt, il y a une hypothèque sur votre maison, vous l'inscrivez pour soustraire cela de votre fortune, bien que ce n'est peut-être que dans 20 ans que vous allez amortir ce capital. Mais pour la fortune, votre dette hypothécaire montre que vous êtes moins riche que sans elle ; la même chose s'applique ici.

Nous avons une dette à payer au plus tard en 2038. Si Prévoyance.ne continue avec ses rendements actuels, cela sera bien plus vite, donc ce n'est pas de l'argent qui sort de la commune, ça n'affecte pas la trésorerie de la commune. Nous avons plusieurs provisions, ce qui signifie des écritures comptables mais cela ne bloque pas l'argent sur un compte. On devrait peut-être le faire mais c'est une autre discussion. Parce qu'on peut très bien faire la provision et en 2038 ne pas avoir l'argent. Il ne faut pas confondre écriture comptable et trésorerie, ce sont deux choses différentes.

Ensuite vous dites : oui mais si on fusionne ? Oui Madame, si on fusionne, que vont dire St-Aubin ? qu'ils ont toutes leurs canalisations refaites à neuf, qu'ils ont fait des amortissements extraordinaires et si vous regardez dans le rapport ils en ont encore fait cette année. Et vous Gorgier, vous avez 9 kilomètres d'eau qui ont 135 ans, vous allez apporter dans la fusion de la vieillesse et après avec nos impôts communs on devra refaire l'infrastructure de Gorgier, ils peuvent aussi dire ça. Et si on veut fusionner et qu'on commence sur ce ton et essayer de mettre sur une balance : ce que j'apporte et ce que je n'apporte pas, alors ne faisons pas de fusion car cela va capoter. Une fusion c'est avoir la volonté de vivre ensemble et d'apporter un avenir meilleur ensemble avec un point de départ différent pour chacun. Que doivent dire les gens de Montalchez qui paient 77 points d'impôts qui n'ont pas de dette, contrairement à nous, par habitant . Eux ils ont un capital par habitant qu'ils vont amener à la commune et toutes leurs canalisations sont neuves aussi car ils ont été obligés de les faire pour se raccorder à la STEP.

C'est donc quelque chose de très complexe et je ne me permettrai pas de prendre seulement 1 paragraphe du rapport d'une autre commune pour justifier ce que nous devrions faire. La situation est bien plus complexe pour évaluer réellement la valeur en capital en apport de chacun et cela sera d'ailleurs refait cette année-ci car avec MCH2 il faudra bien réévaluer le patrimoine financier des communes. Je vous le dis, St-Aubin a des immeubles leur appartenant mais nous on n'en a pas tellement et on pourrait être très étonné de savoir où l'on se situe vis-à-vis des autres. Je vous répète qu'en cas de fusion on va s'enrichir, peu importe si c'est avec la Béroche ou avec le Cercle scolaire. Le capital par citoyen va augmenter entre 100 et 200 francs, chiffre que je vous ai déjà communiqué lors des comptes de l'année passée.

Qu'ils baissent leurs impôts c'est une autre chose. Nous aussi on peut baisser les impôts mais ce n'est pas la discussion des comptes. Je suis très ouvert à discuter d'une baisse d'impôts mais il faudra après regarder quelles en sont les implications. Ce que je peux dire : le Conseil communal, dans le cadre des fusions, souhaiterait obtenir le coefficient fiscal le plus bas du canton. Donc c'est moins 1 point. C'est ce qui est visé dans les discussions avec les autres communes. Que les autres communes baissent leurs impôts, c'est aussi parce qu'ils veulent diminuer l'écart en cas de fusion. St-Aubin aurait pu diminuer éventuellement de 10 points. Ils ne l'ont pas fait car ils disent qu'avec tous les transferts entre Commune et Etat, ce n'est peut-être pas prudent, alors allons-y en 2 étapes. (C'est écrit dans le rapport du Conseil communal de St-Aubin). J'espère avoir répondu à toutes les facettes de votre question car votre intervention était très longue ! »

Mme Sylvie RENTSCH répond par l'affirmative.

M. Jacques-André GEHRET prend la parole et répond

« j'ai écouté avec attention la réponse de M. DEGRAUWE. Ce sont deux positions qui s'opposent dont il admet l'argumentation des deux et pour lesquelles il n'est pas possible d'affirmer que l'une est juste par rapport à l'autre. Par contre, vous avez cité que les fiduciaires, faute de provisionner le tout, feront une remarque dans le rapport, c'est un gros problème. Et il ne faut pas oublier que si seule la commune de Gorgier respecte, comme vous dites, la loi c'est à dire qu'elle provisionne le tout, cela veut dire que toutes les autres communes sont hors-la-loi. »

Marc DEGRAUWE rectifie en indiquant qu'il a dit qu'elles auront une remarque.

M. Jacques-André GEHRET poursuit :

«Elles n'ont pas provisionné le tout, donc même si elles font du bénéfice donc un excédent de revenu, elles n'ont pas provisionné l'entier de leurs dû à ce effet. C'est vrai qu'il n'y a pas d'argent qui sort mais cet argent sera utilisé dans le cadre de la trésorerie c'est certain. C'est une écriture comptable mais ce montant nous bloque exclusivement pour la caisse de retraite pour 2039 ce qui ne représente pas de marche de manœuvre pendant 25 ans. Si on attribue une différence, c'est-à-dire un montant moins élevé et que le solde, à la fortune nette, celle-ci on pourrait l'utiliser à d'autres fins que celui de la politique de retraite. Il est vrai que Saint-Aubin avait sa séance hier soir par rapport à son histoire d'impôt, mais dans notre intervention pour l'heure ce n'est pas le problème que nous avons soulevé.»

M. VUILLOMENET intervient :

"Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Personnellement je suis dans le métier de la comptabilité depuis 40 ans et j'ai toujours appris que lorsque nous avons connaissance d'une charge à venir, nous devons la provisionner. C'est une règle comptable et si ce risque disparaît, on peut dissoudre. Alors on entend dire que le Grand Conseil pourrait modifier les règles et que cette limite à l'année 2039 pourrait être assouplie, alors il sera temps de dissoudre tout ou partie de cette provision. Mais c'est la déontologie du métier que de provisionner un risque à venir. »

M. Marc DEGRAUWE demande à ce qu'il soit réfléchi aux incidences que génère le fait de provisionner et qu'il y a aussi un frein à l'endettement. Il veillera que si une fusion ou un dossier de fusion est établi, il le sera en toute transparence et en toute honnêteté afin que chacun puisse déterminer les avantages et les inconvénients. Il souligne que l'avantage pour notre commune de respecter strictement la déontologie, et il précise que c'est le souhait du Conseil communal, réside dans le fait qu'elle se trouve dans une position de négociation bien plus forte que celles qui n'ont pas fait tout ce qu'il fallait, mais pour autant que cela soit vrai puisqu'il n'a pas analysé les comptes des autres communes.

Il soulève la question de savoir si cette provision aura une incidence sur la commune et si cette provision freinera les investissements futurs. Il explique que pour les investissements de l'année 2015, selon le règlement qui a été voté, la dette totale ne doit pas dépasser Fr. 6'500.- par habitant. Il rappelle que le Conseil général a déjà voté pour Fr. 3'000'000.- d'investissements et cela sans dépasser la limite d'endettement de Fr. 6'500.- par habitant.

Il poursuit en informant que les investissements pour l'année suivante, puisqu'on passe en MCH2, seront déterminés et dépendront du taux d'endettement net de la commune. Tant que le taux d'endettement net de la commune est plus petit que 100%, l'autofinancement doit être de 50% et que ce n'est pas cette provision qui nous fera franchir la limite de 100% ; ce qui prouve que cette écriture comptable n'influence pas négativement les investissements futurs, bien au contraire.

Il fait remarquer que si la provision est faite sur 40 ans, nous devons chaque année provisionner dans les comptes $1/40^{\text{ème}}$, ce qui diminuera d'autant le montant pouvant être investi et engendrera une diminution de la capacité d'investissement d'environ Fr. 100'000.- par an.

Il termine en disant qu'il ne représente que le pouvoir exécutif de la commune, qu'il veut que les choses soient légales et qu'il se refuse de signer des comptes qui ne respecteraient pas la déontologie ou qui ne seraient pas propres.

Il est 20h30 est M. Gilles LAUENER rejoint la séance et dès cet instant le nombre de Conseiller généraux présents est de 32.

M. Jacques-André GEHRET intervient en disant qu'il n'aime pas trop la dernière phrase de M. DEGRAUWE qui veut dire que toutes les communes du canton de Neuchâtel ne sont pas propres. Il déclare qu'en dernier ressort, c'est le Conseil général qui approuve les comptes et que ce n'est pas les fiduciaires ; que celles-ci ne peuvent que contrôler et faire des remarques mais que ni le canton, ni le Service des communes, n'a donné de directive. Il dit que cela signifie que Gorgier, seul dans son îlot, peut mettre une provision de plus de Fr. 2'000'000.- sans même qu'il y ait eu une proposition.

Il poursuit en déclarant qu'à la lecture du rapport du Conseil communal pour les comptes il résulte un bénéfice de Fr. 20'000.- et qu'en regardant ceux des autres communes, il trouve dommage que le résultat réel du budget « Comptes avant provisionnement » ne soit pas énoncé. Il précise que ce qui chagrine le GIC c'est que le problème est à long terme et que la date exacte n'est pas connue, mais que le canton de Neuchâtel sera confronté au problème en 2039. Il pense que les politiciens auront certainement trouvé une solution pour reporter ou biaiser, mais seul Gorgier aura sa réserve totale et il trouve cela dérangeant par rapport à la pratique d'autres communes et au contribuable qui ne peut pas connaître le résultat réelle des comptes 2014 de notre commune.

Il rappelle que le budget 2015 prévoit pratiquement une hausse de revenus et est conscient qu'il y aura des investissements, mais que ceux-ci sont financés par des prêts. Il considère que le contribuable paie des impôts pour une prestation qui lui est servie et non pour une prestation qui sera servie en 2016. Il demande que la proposition qui a été bien développée par le GIC soit mise au vote.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS demande s'il ne faut pas faire le tour des comptes dans son ensemble avant de passer à des discussions plus précises. Madame Nicole VAUTHIER demande successivement au GIC, au PLR et au PS s'ils sont d'accord de continuer à feuilleter les comptes et ceux-ci l'acceptent. Elle donne la parole à M. Marc DEGRAUWE qui poursuit.

210.315.00 Entretien du matériel

M. Jean-Christophe BIGNENS demande pour quelle raison il y a une grosse différence entre les comptes 2013 et les comptes 2014. M. Alain PERRET répond que c'est dû au remplacement de l'horloge du collège qui a coûté Fr. 12'170.-. M. Jean-Christophe BIGNENS souligne qu'il aurait souhaité que ce point soit mentionné dans les remarques.

581.361.02 Provision principe d'échéance

M. Jacques-André GEHRET demande une explication quant au montant de cette provision, qui lui paraît parfaitement justifiée mais dont le montant l'interpelle un peu puisque l'aide sociale 2014 a coûté Fr. 688'000.-, le budget 2015 parle de Fr. 470'000.- et la provision se monte pratiquement à Fr. 800'000.-.

M. Jean-Pierre CHARMILLOT informe que ce montant a été communiqué par le canton. M. Marc DEGRAUWE rappelle que nous payons environ Fr. 1'000'000.- à l'aide sociale et que depuis cette année, elle est ventilée alors qu'avant cette facture sociale était un tout. Pour information, il dit que St-Aubin a le même chiffre, mis à part qu'ils ont déjà provisionné la majeure partie en 2011 et qu'ils la complètent cette année.

M. Jacques-André GEHRET demande si ce changement interviendra en 2015 ou en 2016 et M. Marc DEGRAUWE répond que c'est maintenant, avec MCH2.

M. Jacques-André GEHRET relève que l'Etat de Neuchâtel a émis un nouveau règlement sur les finances qui demande de faire des prévisions à moyen et à long terme, année après année, puis ensuite l'Etat annonce de nouvelles charges qui modifient complètement les provisions. Il poursuit en disant que c'est à cause de cela qu'en comptabilité on n'arrive jamais vraiment à faire des prévisions plus ou moins sûres.

M. Marc DEGRAUWE confirme que les charges seront toujours plus importantes à l'avenir et que malheureusement il est difficile de les freiner. Par contre, il dit qu'il ne faut pas tout attribuer au canton car les citoyens votent aussi des lois qui engendrent des frais, telle que la LAT. Il rappelle que le peuple va aussi voter les transports et la cadence des horaires et que ces dépenses ne sont pas dues à une mauvaise gestion du canton.

860.410.00 Ristourne Groupe E

Il précise que des changements de loi auront lieu et que les recettes pourraient dès lors diminuer, voire disparaître.

942.330.08 Amortissement immeuble vestiaires Seraize

Jean-Christophe BIGNENS demande pourquoi il n'a pas été prévu un amortissement déjà dans les comptes 2014.

M. Marc DEGRAUWE répond que l'investissement n'était pas terminé et que la règle, qui est appliquée, veut que l'amortissement ne débute qu'à ce moment-là.

862 Chauffage à distance

Au point CAD, il précise que le montant n'est pas calculé sur une année civile mais commence le 1^{er} juillet 2013 et se termine le 30 juin 2014.

Bilan

M. Marc DEGRAUWE précise que la dette à moyen et long terme de Fr. 8'695'900.- est le chiffre magique qu'il faut maintenir en-dessous de Fr. 6'500.- par habitant en 2015 mais qu'en 2016 cela n'aura plus d'importance car le frein à l'endettement ne sera pas basé sur cette ligne uniquement.

Investissement

M. Marc DEGRAUWE indique que ce sont des comptes qui sont très peu regardés et que c'est la raison pour laquelle la fiduciaire rend attentif au fait que des projets ont dépassé les demandes de crédit. Il commente les travaux en cours qui restent dans le budget comme la réalisation de la mesure M8 et les travaux à la rue du Châble.

1942.503.00 Vestiaires FC En Seraize

M. Jacques-André GEHRET relève que ce crédit est dépassé d'environ Fr. 50'000.-.

M. Marc DEGRAUWE répond que ce crédit n'est pas encore bouclé et que l'on cherche encore à obtenir un subside. Il précise que la ligne du dessous mentionne une subvention de Fr. 49'000.- et que sur cette base le réviseur aurait considéré que le montant du crédit a été respecté, bien qu'il ne le soit pas. Dans tous les cas le réviseur n'a pas fait de remarque concernant cet investissement.

Caution

M. Marc DEGRAUWE précise que la caution du tennis n'est pas indiquée puisqu'elle a été votée en 2015.

M. Marc DEGRAUWE informe que les banques demandent les comptes pour déterminer si la gestion est bonne et si tous les cautionnements et les risques y relatifs permettent d'obtenir un crédit et à quel pourcentage.

M. Raymond VUILLOMENET au nom du PSV déclare :

"Etant membre de la commission financière, et même secrétaire, je n'ai pas eu à relever de commentaires des autres membres comme quoi il y aurait des oppositions à la présentation de ces comptes.

Deuxièmement, je voudrais faire la remarque à M. GEHRET que c'est faux de dire que le Conseil général a tout pouvoir pour accepter ou refuser les comptes car si les comptes contenaient des malversations ou des erreurs, ils pourraient être repris, même pénalement.

A part cela, j'avais préparé un texte que j'ai modifié mais j'aimerais prendre la fin de ce commentaire : nous félicitons le Conseil communal pour ses heureuses initiatives et remercions le personnel dans son ensemble pour son travail de chaque jour au service de la population. Ainsi le groupe PSV approuvera à l'unanimité les comptes 2014. »

Mme Sèverine CATTILAZ, au nom au nom de la Commission financière, rapporte :

"La commission financière s'est réunie en date du 27 mai dernier afin d'examiner les comptes 2014. Le provisionnement en vue du financement "Prévoyance.ne" est le point qui a suscité le plus de discussions, notamment pour les raisons suivantes :

- *en pouvant décider de verser tout, une partie ou rien du tout, les communes ne sont pas sur un même pied d'égalité, il serait préférable que toutes procèdent de la même façon.*
- *à l'aube d'une fusion, ne vaudrait-il pas mieux investir pour notre commune ?*
- *un citoyen de Gorgier qui déménagerait au cours des prochaines années dans une commune n'ayant pas procédé à cette réserve verrait cette charge lui revenir une nouvelle fois.*

Toutes les autres questions concernant les comptes ont reçu des réponses claires, à l'entière satisfaction des membres. Lors de cette séance, l'ensemble des membres de la commission financière a accepté les comptes 2014. La commission tient à remercier le Conseil communal, l'administrateur et les employés communaux pour la bonne tenue des comptes. »

Mme Laura CHARMILLOT au nom du PLR déclare :

"Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance et a lu avec grand intérêt les comptes 2014 lors de sa séance de préparation du Conseil général. Tout d'abord, nous tenons à remercier également l'ensemble du Conseil communal et de la commission financière du travail accompli. Le groupe PLR se réjouit des excellents comptes de la commune que nous acceptons ce soir à l'unanimité.

Marc DEGRAUWE ajoute une remarque sur les propos de Mme Séverine CATTILAZ qui affirme que si une personne déménageait dans une commune n'ayant pas procédé à cette réserve, elle serait chargée une nouvelle fois. Il déclare que lors d'une fusion, l'ensemble de l'actif et du passif des communes est réuni et que la seule chose qui est déterminante pour le citoyen est le coefficient fiscal.

M. Bernard SCHUMACHER fait remarquer que le Grand Conseil a étudié la question de cette caisse de pensions et qu'une solution a été trouvée. Il déclare que ce ne sont pas seulement les communes qui doivent recapitaliser mais également les entités cantonales telles que le service des automobiles, le CNB, les hôpitaux, les homes et que cela pègre grandement les comptes de fonctionnement de toutes ces institutions. Il poursuit en soulignant qu'aujourd'hui notre commune présente des comptes que beaucoup de communes souhaiteraient avoir, c'est-à-dire un bouclage avec un bénéfice et avoir recapitalisé sa caisse de pension ; et comme cet argent n'est pas dépensé et n'est pas ventilé, que ce n'est qu'une écriture comptable, cela signifie que nous avons fait ce que l'Etat demande aux communes.

Il dit que lors des prochaines années, le bénéfice pourra être utilisé comme on le souhaite puisque ce point-là aura été rempli, en rapport aux autres communes qui doivent continuer à capitaliser. Tant qu'il n'y a pas de fusion entre les communes, chacune peut faire ce qu'elle veut mais chacune devra une fois arriver à ce montant.

Il indique qu'une motion a été déposée afin de faire le passage en primauté de cotisation avant 2039, comme l'a fait le canton du Jura. Le Grand Conseil doit rendre un rapport et il y a grand espoir que ce passage puisse se faire avant 2039. Il rappelle que le trou continue aujourd'hui à se creuser dans cette caisse de pension si l'on ne change rien et que comme notre commune a l'opportunité de le faire, il faut la saisir.

Mme Séverine CATTILAZ précise que quand elle parlait d'un déménagement, elle ne parlait pas forcément d'un déménagement à St-Aubin et qu'un contribuable 2014 à Gorgier aura contribué à capitaliser à 100% pour cette dépense.

M. Marc DEGRAUWE l'interrompt en précisant que les impôts payés par un contribuable n'ont rien à voir avec la comptabilité et que ce qu'on en a fait ne change rien. Il indique que nous ne sommes pas dans une entreprise où l'on reverse un dividende et qu'il n'a pas d'objection à changer le règlement financier afin de permettre, au mois d'octobre de chaque année, de déterminer le résultat prévisible des comptes pour redistribuer le bénéfice aux contribuables. Cependant cette solution générerait un travail administratif important. Dans tous les cas ce qui a été payé comme impôt en 2014 ne peut plus être diminué.

Mme Séverine CATTILAZ reprend la parole et demande si le bénéfice ne serait pas mieux utilisé en le versant à la fortune, ce qui permettrait de faire face lors d'une année moins favorable qui se solderait par un déficit, alors que la solution du Conseil communal bloque les fonds pour la recapitalisation de la caisse de pension. Elle demande si ce raisonnement est correct.

M. Marc DEGRAUWE répond :

« On n'a pas ce problème car on a des comptes, et M. GEHRET l'a dit, pour les années à venir. Je vous ai fait une planification financière, on aura des excédents d'un million, Fr. 700'000.- et Fr. 500'000.- pour les années à venir. C'est un grand danger car le populisme voudrait qu'on le mette à zéro. Mais pour financer des investissements, vous devez faire la somme du résultat des comptes avec des amortissements, c'est ce qui déterminera combien vous devez emprunter ou pas. Donc pour moi, je ne comprends pas, je ne suis pas votre logique. »

M. Bernard SCHUMACHER demande quel est l'impact sur la péréquation financière d'un bénéfice important.

M. Marc DEGRAUWE répond :

« Je ne pense pas qu'il y en ait une, dans le sens que c'est la capacité financière de la commune qui est déterminée. Maintenant, et c'est une bonne question, on a touché Fr. 1'600'000.- (j'ai arrondi le chiffre) parce que je ne veux pas divulguer le nombre de personnes qu'il y a derrière ces chiffres et afin d'éviter de reconstituer pour savoir qui seraient les personnes concernées. Mais ces Fr. 1'600'000.-, c'est clair, vont entrer dans la péréquation et nous allons en repayer au moins Fr. 300'000.- aux autres communes, ça c'est sûr. Cela ne va pas tarder car je ne connais pas le mécanisme de lissage de la capacité financière de chaque commune, sur combien d'années ils lissent, mais ce montant dans les années à venir, 1/3 ou 1/4 va repartir dans les autres communes. »

Mme Laurence DONZE indique qu'elle a compris que les prochaines années seront plutôt positives.

M. Marc DEGRAUWE répond :

« Oui, vous êtes nouvelle, je pense, dans le Conseil général. J'ai distribué la planification financière que le Conseil communal a établi pour la période 2013-2018 et dans ce qu'on vous a transmis, on vous a dit que les comptes seraient de Fr. 971'000.- positifs pour 2015, Fr. 467'000.- pour 2016, Fr. 740'000.- pour 2017 et Fr. 436'000.- pour 2018.

Maintenant, ceci étant dit, ce chiffre change tous les jours, j'ai un fichier Excel sur lequel je peux regarder quel jour et dès que je vois passer une loi, je l'écris dans mon tableau pour ne pas l'oublier. Par exemple le FIF n'était pas dedans (à la gare à Gorgier, le quai sera prolongé de 150 m) mais on n'aura pas un train de plus mais on va payer Fr. 50'000.-).

Si je regarde ma prévision aujourd'hui, pour la commune, pour 2015 est plutôt de Fr. 1'100'000.-, pour 2016 de Fr. 680' 000.-, Fr. 800'000.-, Fr. 600'000.-, Fr. 300'000.-. Cela dépend aussi du phasage, parfois au canton on bascule un peu les choses différemment, encore beaucoup influencé par le bascule des points d'impôts. Le canton, en principe, a 200 points d'impôts (historiquement 130 pour l'Etat, 70 pour les communes mais les communes avaient la liberté de moduler ces 70 et Gorgier a mis à 60). Le citoyen de Gorgier a donc payé 190 points par rapport à 200 ou plus dans d'autres communes. Ça c'est pour les personnes physiques.

Après, il y a les personnes morales (entreprises). Le canton a une politique qui est de regrouper les entreprises sur des sites, ce qui fait qu'il y a des endroits où certaines communes sont favorisées par les recettes fiscales des personnes morales. On avait un fond pour répartir mais les distorsions devenaient telles que M. KURT disait : on va faire la révolution dans le canton si on ne change pas ! Il a donc dit que les communes ne pourraient plus garder la totalité des impôts des personnes morales, donc c'est environ 1/4 qui va à l'Etat. En contrepartie, l'Etat a donné 7 points d'impôts, donc de 130 il est passé à 123 et les communes sont passées de 70 à 77, ce qui représente de 60 à 67 pour Gorgier. On touche plus de points d'impôts et c'est pour ça que nous avons eu cet excédent important entre autre, à part les citoyens qui se sont mis en règle. Ce qu'il faut comprendre c'est que les impôts des personnes physiques sont beaucoup plus stables que ceux des personnes morales. Vous imaginez maintenant qu'avec le franc fort le bénéfice des sociétés exportatrices sera fortement affecté. Ça change aussi énormément d'une année à l'autre. En regardant dans les comptes, puisqu'on ne peut pas garder plus que 70% des impôts, même pour les communes, on a énormément de recettes des personnes morales cette année-ci et je peux déjà dire pour 2015 que c'est la moitié par rapport à l'année passée. On reçoit des versements chaque mois, c'est ce qui permet de le dire.

Une autre chose : on a une péréquation d'impôts des personnes morales qui est redistribuée en fonction du nombre d'employés sur la commune ainsi que du nombre d'habitant sur la commune. Nous, apparemment, on a beaucoup d'entreprises sur la commune (ce qui ne se voit pas forcément étant donné que ce sont des Sàrl, des indépendants) qui déclarent un équivalent plein temps. Cela fait qu'on a beaucoup d'employés sur la commune et qu'on a bien touché. Finalement, Gorgier se trouve dans une situation où on a énormément bénéficié. On a gagné 7 points et on est une commune où les gens payaient beaucoup, donc c'est un bon revenu et les entreprises en général, Philip Morris pour être clair, ont fait des bénéfices comme ça parce qu'ils transfèrent leur bénéfice de Vaud à Neuchâtel parce que le coefficient fiscal est plus bas (il y en a des dizaines de millions qui font comme ça). Neuchâtel avait donc beaucoup d'impôts qu'ils ont dû mettre dans le pot commun et c'est revenu à nous.

Alors que se passe-t-il à La Chaux-de-Fonds ? Eux ils avaient aussi beaucoup de personnes morales, très fluctuantes et donc dépendantes de la conjoncture. On leur a raflé dans le pot des personnes morales et ils ont reçu 7 points d'impôts de gens qui ne gagnent pas beaucoup et qui ne paient pas beaucoup d'impôts, ce qui explique leur problème. Faut bien regarder que si on a reçu les 7 points d'impôts, ce n'est pas seulement une bascule entre l'Etat et les communes mais en même temps aussi une bascule entre les communes.

Je reviens sur la planification financière : il était prévu qu'après 3 ans on regarde si le système n'était pas tordu et s'il n'y avait pas dedans des choses non prévues. La grande discussion maintenant au niveau de l'Etat et des services de l'Etat est si on doit respecter de faire la révision après 3 ans ou s'il faut intervenir plus tôt avant que ça ne dérape trop. Evidemment ça va influencer ma planification financière mais au moins ce que je peux vous dire c'est que je note chaque ligne qui va passer (p. ex. l'électricité qui va disparaître). Je dis « je » mais c'est le Conseil communal car on en discute et chacun regarde dans son dicastère les éléments qui influencent la planification financière afin de permettre une gestion prudente. Je suis membre du CDC-Finances qui est l'organisme de discussion entre les communes et l'Etat et donc je reçois en première main toutes les informations financières. Voilà cela est pour la prévision à long terme.

Pour faire une remarque sur ce qu'a dit M. Bernard SCHUMACHER, la loi cantonale dit qu'on doit arriver à 100% de capitalisation en 2039 mais la loi fédérale dit qu'au lieu de 25 ans c'est de 40 ans, donc l'obligation de mettre à 100% ne disparaîtra pas, elle est là ! »

Mme DONZE l'interrompt en indiquant que la tendance pour les années à venir est apparemment assez positive selon ce qui a été dit.

M. Marc DEGRAUWE rectifie en disant :

« Il y a des millions et après on descend. Donc on vit maintenant une ou deux années fastes mais après cela va se compliquer puisque comme l'Etat qui a pris les personnes morales qu'il n'avait pas avant, et je parle de la base de l'Etat cantonal, est maintenant beaucoup moins stable qu'avant. Puis maintenant avec le franc fort, c'est le canton qui va trinquer. En plus, quand le Grand Conseil a décidé de couper Fr. 163'000'000.- environ en plus, à Berne ils ont décidé que les cantons riches doivent payer moins pour les cantons pauvres ; il y a encore une fois une coupe de Fr. 60'000'000.- qui arrive, le pauvre M. Laurent KURT en voit de toutes les couleurs ! Il ne faut pas penser que cela n'aura pas d'incidence. »

Madame VAUTHIER reprend la parole et propose de passer au vote sur les comptes à bulletins secrets en premier et ensuite sur la proposition, afin de gagner du temps.

M. Jacques-André GEHRET propose, par soucis de gain temps, de commencer par le vote sur la proposition du GIC et qu'en fonction du résultat, les comptes pourront être approuvés ou modifiés.

Après consultation auprès du PLR et du PSV qui acceptent cette procédure, Mme Nicole VAUTHIER demande à ce que soient distribués les bulletins. Elle demande au GIC de libeller la question.

M. Jacques-André GEHRET formule la proposition du GIC comme suit :

« Limiter la provision au chapitre de l'administration à Fr. 665'756.- pour l'ensemble et supprimer les provisions dans le Cercle scolaire Les Cerisiers et dans le Syndicat des eaux usées. Ramener cette provision de Fr. 2'252'000.- à Fr. 665'000.-. »

Après le vote, Mme Nicole VAUTHIER suspend la séance pour 10 minutes pour permettre le dépouillement. Il est 21h15.

La séance reprend à 21h25.

Mme Nicole VAUTHIER annonce le résultat du vote : 32 bulletins distribués, 32 bulletins rentrés, aucune abstention, 18 oui, 14 non. La proposition du GIC est acceptée.

Mme Nicole VAUTHIER demande à M. Jean-Pierre CHARMILLOT si les comptes modifiés peuvent être votés sans qu'ils aient été validés par l'organe de révision.

M. Jean-Pierre CHARMILLOT répond que de son point de vue, les comptes doivent être modifiés et révisés une nouvelle fois par la fiduciaire avant d'être soumis ultérieurement au Conseil général, de façon à répondre au règlement sur les finances de l'Etat et des communes. Il explique que les comptes modifiés n'ont pas été audités et par conséquent ne peuvent pas être soumis à l'approbation du Conseil général.

Mme Nicole VAUTHIER déclare donc que les comptes ne seront pas votés ce soir. Elle demande au Conseil communal s'ils pourront être votés lors de la prochaine séance du Conseil général ou s'il y a lieu de convoquer une séance extraordinaire.

M. Marc DEGRAUWE résume ce que la modification demandée implique : la modification de dizaines de pages, la réimpression des comptes, l'audit par la fiduciaire, la convocation de la commission financière avec le rapport et la convocation du Conseil général.

M. Jacques-André GEHRET a le sentiment qu'on complique les choses et dit que lorsque le canton se prononce sur les comptes, il n'est pas rare qu'il modifie quelque chose, p. ex. le budget, mais que cela ne veut pas dire que le Grand Conseil va se réunir une nouvelle fois. Il ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas ce soir approuver les comptes 2014, modifiés tels que proposés par le GIC, et l'affaire serait réglée, sans devoir tout réimprimer.

M. Marc DEGRAUWE rétorque que les comptes devront être réimprimés car les banques demandent des comptes votés et audités afin qu'elles puissent déterminer les crédits à accorder.

M. Bernard SCHUMACHER demande si on ne peut pas simplement voter l'amendement du GIC, le joindre à ces comptes, comptes qui seraient votés et ensuite faire valider ceux-ci par l'organe de révision.

Mme Nicole VAUTHIER demande l'avis du PSV par M. Raymond VUILLOMENET qui déclare :

« J'ai l'impression que les comptes de l'Etat ne sont pas audités par un organe fiduciaire donc ils peuvent se le permettre mais comme M. DEGRAUWE l'explique, on doit faire approuver nos comptes et moi j'ai la version avec l'audit de la fiduciaire qui a approuvé les comptes avec Fr. 20'000.- de bénéfice, donc il faut refaire le travail. »

M. Jacques-André GEHRET prétend que la fiduciaire n'approuve pas les compte mais qu'elle les contrôle uniquement.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare qu'il préférerait ne pas trop compliquer les choses mais pense que si les comptes sont approuvés ce soir et que la fiduciaire remarque quelque chose d'incorrect, cela ne lui semble pas juste. Il fait justement remarquer qu'au point suivant de l'ordre du jour il est question d'une remise en ordre suite à un contrôle de la fiduciaire par rapport à un crédit. Il demande de se poser la question de savoir si cela faisait bonne façon que la fiduciaire trouve une anomalie et que les comptes doivent quand même être corrigés.

La décision lui revenant, Mme Nicole VAUTHIER décide de renvoyer, pour modification, les comptes au Conseil communal en le priant de les soumettre à l'organe de révision avant de les présenter dans une prochaine séance au Conseil général.

3. DEMANDE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES DE :

- A) FR. 182'556.- CONCERNANT LA REFECTION ET L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA PAYAZ**
 - B) FR. 61'643.- CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU D'EAU AU CHEMIN DE LA GREVE**
 - C) FR. 84'430.- CONCERNANT LA CREATION DU CHAUFFAGE A DISTANCE**
 - D) FR. 28'368.- CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DU HANGAR DES TRAVAUX PUBLICS EN SERAIZE**
-

Réfection et l'aménagement de la route de la Payaz

M. Frédy NUSSBAUM informe :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous avez pu prendre connaissance du rapport, si j'ose me permettre, il est vrai qu'on en a discuté tout à l'heure, il y a dans chaque ouvrage estimé, reste la théorie quand on réalise un ouvrage, on est soumis à plusieurs contraintes.

On a toujours fait à la pesée d'intérêts ce qu'on doit faire ou quelle est la meilleure des solutions et puis des fois ce changement d'appréciations ou de solutions nécessitent des coûts.

Vous avez vu les commentaires, il y a eu aussi l'opportunité de réaliser la mesure M20 où nous avons pu bénéficier d'une subvention de Fr. 65'000.-. D'autres choses qui sont ciblées dans le rapport où il y a eu beaucoup plus de rocher dans la partie nord et il y a eu aussi des solutions à trouver avec tous les habitants bordiers partie sud de la route. Je suis à disposition si vous avez des questions. »

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 30 oui et 1 abstention.

Développement du réseau d'eau au chemin de la Grève

M. Frédy NUSSBAUM informe :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Oui, effectivement c'est un dossier que je connais moins mais dans le détail c'est la même chose, nous avons dû intervenir avec des travaux qui n'étaient pas planifiés. C'est toujours identique, ça fait des approches purement théoriques et lorsqu'on a dû s'approcher de la réalité, il y avait un pont qu'on a dû faire vers La Capsule. Ces ouvrages étaient plus compliqués que prévu et ce qui nécessite naturellement un coût supplémentaire.

Tous ces éléments-là me font penser qu'on doit progresser, si j'ose dire, avec les erreurs et si vous vous rappelez, lorsqu'on a voulu mettre en observation Prises 6, on a fait des sondages et on a compté un imprévu.

Ça vient de là, c'est de l'expérience. Ou on n'a pas fait de sondage et on a des surprises ; alors si on fait des sondages on s'approche plus de la réalité et lorsque la pesée d'intérêts le demande, on doit impérativement compter un imprévu pour arriver dans la cible, sinon on est très souvent à côté. Voilà le commentaire que je peux apporter. »

M. Daniel PRINCIPI intervient car il n'avait pas pensé que chaque point serait pris séparément et souhaite faire part des remarques du PLR.

« Le PLR a très bien compris qu'il s'agit de régularisation d'une situation mais que finalement c'est assez folklorique, si je peux dire, ces régularisations puisqu'en réalité on a déjà accepté ces dépassements dans les comptes qu'on a votés les années précédentes.

Donc, à l'avenir il serait souhaitable que les explications d'un éventuel dépassement soient connues en temps voulu, explications que nous pourrions trouver dans les pages jaunes "Comptes d'investissements".

Il y a d'ailleurs cette année quelques remarques qui sont sorties, cela nous permet de comprendre un tout petit peu mieux la situation et comme on l'a dit préalablement on a voté au début de l'année un nouveau règlement financier des communes qui précise justement ce sujet de dépassement éventuel de crédit.

Tout en étant conscient que nous sommes jamais à l'abri d'un dépassement pour x raisons mais il ne faudrait pas non plus partir dans une autre extrême en gonflant les futurs crédits pour éviter un dépassement des crédits votés.

Le groupe PLR avait dit qu'il laisserait la liberté de vote pour ce point. »

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 30 oui et 1 abstention.

Création du chauffage à distance

M. Frédy NUSSBAUM informe :

« Mme la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je ne veux pas répéter les mêmes choses, c'est chaque fois les mêmes techniques de développement. Il est vrai que je suis sensible à la remarque, il est vrai que la tendance est de dire : bien voilà on fait des sondages et on est plus précis, on compte un pourcentage d'imprévus mais il y a également une pesée d'intérêts de savoir ce qu'on fait.

Si une route est bouchée ou bouclée, on ne peut pas attendre et dire on va faire une demande de crédit. On doit interpeller la commission financière, on doit mettre en place pour pouvoir expliquer les contraintes qu'on a. C'est un peu plus difficile mais on sera tenu de mettre un pourcentage d'imprévus plus important que ce que l'on mettait jusqu'à maintenant.

Donc c'est la même chose si vous vous rappelez, ceux qui étaient en place pour le CAD, on avait eu un bureau d'étude qui nous avait fait peur avec des chiffres et ayant la crainte que ce projet ne se réalise pas, on a changé de bureau d'ingénieur qui nous a fait un peu plus rêver et le résultat est là : on a quand même dépassé le crédit.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS informe qu'il s'abstient sur ces votes car il pense qu'autant le Conseil communal actuel que les Conseils communaux précédents ont toujours travaillé au plus près de leur conscience, mais il s'inquiète des propos de M. Frédy NUSSBAUM qui dit qu'il faudra prévoir dorénavant plus de pourcentage d'imprévus. Il dit que pour lui le but est de faire au plus près, comme ce qui a toujours été fait jusqu'à présent, mais qu'en cas de dépassement, celui-ci soit annoncé par le Conseil communal. Il se dit froissé que ce soit la fiduciaire qui ait demandé de revenir sur ce point car il aurait préféré que ce soit l'initiative du Conseil communal.

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'effectivement ce genre de chose a été discuté et développé mais que le Conseil communal n'a pas la vue d'ensemble du Conseil général, et comme la fiduciaire l'a vu, il trouve normal et transparent que ce soit relevé. Il souligne que c'est la tendance qui incite à mettre un pourcentage d'imprévus lorsqu'il y a un risque réel mais uniquement s'il est justifié. Il donne l'exemple d'un mur mitoyen dont on ne sait pas ce qu'il y a derrière lui ; il dit qu'on ne peut pas bricoler et ensuite ne pas réparer car il y a une prise de conscience qui demande que si le risque existe, il soit pondéré. M. Frédy NUSSBAUM déclare en prendre acte

M. Jean-Daniel DIVERNOIS ajoute que cela pourrait être fait dans les 6 mois mais pas après plusieurs années.

M. Frédy NUSSBAUM rajoute que ce cas-là était règlementé par un ancien article qui tolérait un dépassement de 10% pour autant qu'il concerne des éléments techniques et imprévisibles, et que cela était le cas. Il ajoute qu'à ce moment-là, le Conseil communal était dans l'incertitude d'obtenir les subventions pour la mesure M20. Une fois le résultat connu, que celui-ci ne dépassait pas 10% d'imprévis et que les subventions sont là, le Conseil général valide les comptes. Il conçoit que le Conseil communal, et c'est peut-être un oubli, aurait dû mettre un point à l'ordre du jour pour entériner ce crédit, tel que cela est fait aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 30 oui et 1 abstention.

Reconstruction du hangar des travaux publics En Seraize

M. Frédy NUSSBAUM informe que l'opportunité d'installer des wc pour les employés communaux dans le hangar s'est présentée lorsqu'il a été possible de s'introduire dans les eaux usées du bâtiment du Groupe E. Il explique que nous avons été contraints, même si nous avons pu nous défendre, de mettre un bitume filtrant tel que la confédération l'impose au Groupe E et que nous ne souhaitons pas mettre du bitume conventionnel entre deux puisque cette place est commune. Il assure que ce coût supplémentaire est une plus-value intéressante pour nos employés qui grâce à ces wc dans le hangar leur évite de courir et de perdre du temps.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 30 oui et 1 abstention.

4. NOMINATION DE LA COMMISSION FINANCIERE POUR L'EXERCICE 2015-2016

M. Serge CHRISTEN, au nom du GIC, propose les candidatures de Mme Séverine CATTILAZ et de M. Alexandre ORLUSIC.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose les candidatures de MM. Christian GUINCHARD et Johann SZABO.

Mme Nadège BODER SCHNEIDER, au nom du PSV, propose la candidature de M. Raymond VUILLIOMENET.

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

**5. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL, A SAVOIR :
1 PRESIDENT(E), 1 VICE-PRESIDENT(E), 1 SECRETAIRE, 2 QUESTEURS**

Mme Nicole VAUTHIER déclare :

« On arrive au point 5 qui marque la fin de mon année présidentielle. Je ne vais pas faire un long discours parce que c'est déjà très tard mais vous dire que j'ai l'impression d'avoir fait plus qu'une année, en fait parce qu'il y a eu 2 fêtes des Cerises. Je crois que cela fait 14 mois que je suis assise en face de vous; et vous dire que cela a été intéressant, que j'ai vécu de très très belles rencontres pendant cette année et des contacts chaleureux aussi avec chacun, que ce soit dans cette salle ou à l'extérieur. Je remercie M. CHARMILLOT pour son soutien logistique pendant les séances et puis vous tous, Conseillères, Conseillers généraux et MM. les Conseillers communaux de vos bons conseils. J'espère que j'ai rempli mon rôle à la satisfaction de chacun et je vous prie donc de proposer une nouvelle présidente, un nouveau président, je donne la parole au GIC à qui revient le siège. »

Pour la présidence, Mme Sèverine CATTILAZ propose pour le GIC la candidature de Mme Laurence TRAVOSTINO.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

Mme Laurence TRAVOSTINO prend place sur le "fauteuil" présidentiel et déclare :

*« Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Monsieur l'administrateur communal,*

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en me confiant la présidence du Conseil général, j'espère m'en montrer digne et je me réjouis de cette nouvelle expérience.

Je remercie la présidente sortante Madame Nicole Vauthier pour son engagement et pour la bonne tenue des séances.

C'est de nouveau une enfant du village qui rejoint cette chaise de présidence, je suis née le 31 juillet 1980 à la maternité de la Béroche et j'ai passé toute mon enfance à Chez-Le-Bart où ma maman a tenu jusqu'en février 2010 l'hôtel du Cygne. Toutes mes classes, je les ai faites à Gorgier au vieux collège puis ensuite aux Cerisiers à St-Aubin.

Maman au foyer depuis plus de 11 ans maintenant, c'est au tour de mes fils Alexis et Maverick de faire leurs classes ici au collège du Point-Virgule.

En 2011, j'ai rejoint le Groupe des intérêts communaux, groupe que j'apprécie beaucoup et dans lequel j'espère évoluer encore pendant de très nombreuses années. Nous venons tous d'horizons différents et cela apporte des discussions intéressantes et enrichissantes.

Depuis juillet 2014, j'ai également rejoint le passeport vacances en tant que bénévole, où j'accompagne des enfants lors de différentes activités. J'ai ainsi pu découvrir des activités que je n'aurais peut-être pas pu faire en temps normal comme par exemple, visite d'une forge, découvrir les coulisses du vivarium du bois du petit château, faire son beurre à la ferme Coué à Travers, découvrir l'histoire des moulins sous la terre autrement et voir de très près des avions à Colombier. Depuis la semaine passée, j'ai également rejoint le comité du passeport vacances.

Je viens aussi de rejoindre le comité de l'APEC (association des parents d'élèves des cerisiers).

Également depuis quelques mois, je fais aussi du bénévolat pour du soutien lecture à la bibliothèque.

Je me réjouis d'ors et déjà de pouvoir diriger ces débats que je souhaite constructifs et respectueux.

Je vous remercie de votre attention. »

Pour la vice-présidence, M. Jean-Daniel DIVERNOIS propose pour le PLR la candidature de M. Michaël HUGUENIN-DEZOT.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

Pour le poste de secrétaire, M. Raymond VUILLIOMENET propose pour le PSV la candidature de Mme Nadège BODER SCHNEIDER.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

Mme Laurence DONZE et M. Frédéric VOEGELE, étant les plus jeunes membres de l'assemblée, sont désignés comme questeurs.

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SWISSCOM

M. Frédy NUSSBAUM déclare que les habitants de la commune ont souvent des questions au sujet des installations Swisscom et principalement des extensions des hauts débits comme mentionné dans la publicité et que lorsqu'ils rencontrent des complications ils téléphonent à Swisscom qui leur demandent de s'adresser à la commune. Il informe qu'à cet effet la commune a pris contact avec l'organisation et qu'elle est en attente d'ici mi-août d'un tableau de bord représentant la commune afin de savoir quelles prestations elle doit fournir pour répondre aux questions des habitants.

CFF

M. Aldo GLARDON informe que les CFF, par l'intermédiaire de Mme Troillet, sont d'accords de signer une convention avec la commune de Gorgier qui donnait le droit de disposer d'un terrain à la gare de Gorgier-St-Aubin, sans le lui vendre, afin de créer un quai adapté aux nouvelles réglementations. Il précise que ce quai sera situé au sud de la route où se trouve actuellement une cabine téléphonique, et que grâce à cela les cars pourront se déplacer un peu au sud de la route pour dégager le devant de la gare, très encombré à certaines heures.

Il pense que l'investissement se montera à environ Fr. 70'000.- pour cet arrêt qui devrait probablement être fonctionnel en décembre 2015. Il fait remarquer que la commune dispose de nombreux arrêts qu'il faudra également modifier afin qu'ils soient rehaussés pour permettre aux personnes handicapées de monter dans le car. Il annonce qu'un crédit sera demandé prochainement.

Association RUN « Région La Béroche »

M. Marc DEGRAUWE informe qu'une réunion du RUN bérochal a eu lieu la semaine passée avec Gorgier et que notre commune a été admise dans cette association.

Fusion

M. Marc DEGRAUWE parle de l'initiative populaire concernant la fusion, initiative qui a été lancée dans les différentes communes de la Béroche mais qui n'est pas la même dans toutes les communes. Il fait remarquer qu'à Gorgier, elle demande de fusionner avec les autres communes de la Béroche, tandis que dans les autres communes, elle demande de fusionner avec ou sans Gorgier, et de signer une convention de fusion jusqu'à la fin de l'année. Afin de se rendre compte de ce qu'il s'agit et du travail exigé pour l'exécutif, M. DEGRAUWE fait distribuer aux membres du Conseil général la convention qui sera votée jeudi soir par les communes du « Grand Entre-deux-lacs ».

Il explique que lors de la prochaine séance du Conseil général, il sera discuté de l'initiative qui a été signée par 185 habitants issus de tous les groupes politiques, qu'il y aura vote et qu'en cas d'acceptation, ce sera en ordre mais qu'en cas de refus, il faudra organiser un scrutin pour la population. Il rappelle qu'il fera de son mieux pour défendre les intérêts de la commune.

Il poursuit en informant que le groupe NéoFusion, compte les 7 communes de Cortaillod, Bevaix, Gorgier, St-Aubin, Montalchez, Fresens et Vaumarcus. Il déclare que dans le cadre de ce groupe, les exécutifs des 6 communes de Bevaix, Gorgier, St-Aubin, Fresens, Montalchez et Vaumarcus sont prêts à aller dans une démarche de fusion, y compris avec Cortaillod. Il souligne que Cortaillod ne s'est pas encore prononcé et a une séance extraordinaire sur ce sujet le 1^{er} juillet. Par ailleurs, il informe que tous les autres Conseils communaux doivent déterminer, si en cas de refus de Cortaillod, ils veulent avancer à 6 et qu'ils doivent donner réponse le 3 juillet. Il poursuit en déclarant qu'en fonction de la décision prise, le groupe NéoFusion invitera les initiants de chaque village pour discuter s'ils retirent ou maintiennent leur initiative, tout en sachant que cela ne pourra pas se faire avant la fin de l'année car il y a énormément de travail.

Il annonce que ces discussions auront lieu lors de la séance du Conseil général du 1^{er} octobre et que d'ici là il écrira un document. Il prévient que la presse risque d'être au courant.

7. Divers

Bibliobus

Mme Nicole VAUHIER souhaite connaître la réaction du Conseil communal quant à la décision du Conseil d'Etat de ne plus subventionner le Bibliobus, vu que cette subvention représentait 50% des frais et que 50% est déjà à la charge des communes. Elle demande si des contacts ont eu lieu avec les autres communes concernées.

M. Cédric WEIBEL répond qu'il n'a eu aucun contact à ce sujet.

M. Marc DEGRAUWE explique que selon le préavis reçu de M. le Conseiller d'Etat Laurent KURT et suite à une discussion avec lui, il en ressort que celui-ci consent à retirer des économies pour autant qu'on lui apporte une autre mesure qui rapporte autant. Par conséquent la situation est claire qu'il n'y aura plus de subvention de l'Etat pour le Bibliobus.

M. Marc DEGRAUWE déclare à cet effet que, pour refléter l'esprit du Conseil communal et bien qu'il n'en n'a pas encore discuté avec ses collègues, c'est dans la logique des choses que ce soit la commune qui prenne en charge ces frais.

Coefficient fiscal

Mme Sèverine CATTILAZ, au nom du GIC, déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Vu le résultat exceptionnellement bon de 2014 qui, je le rappelle, dépasse les 3 millions de francs et vu le budget 2015 qui prévoit un bénéfice de Fr. 971'705. --, soit en deux ans 4 millions de francs d'excédents de revenus, le GIC estime que nos contribuables doivent pouvoir bénéficier d'un juste retour des efforts consentis.

Vous savez également que le coefficient fiscal de notre commune, qui était de 60%, a été modifié par décret du Grand Conseil pour le porter à 67 % dès le 1er janvier 2014. Toujours selon ce décret, le coefficient communal augmentera encore à 70% dès le 1er janvier 2016 et sera ensuite fixé à 69 % dès 2017.

Il s'agit certes d'un transfert de points du canton vers les communes (le barème cantonal est donc modifié d'autant) mais, avec une situation financière aussi aisée que celle de Gorgier, nous déposerons ce soir sur la table du Conseil communal une proposition écrite au sens de l'article 3.21 du règlement général tendant à une baisse du coefficient fiscal de 5 points dès le 1er janvier 2015.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ce sujet ; nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la prochaine séance du Conseil général. »

M. Marc DEGRAUWE demande de préciser la question notamment :

- s'il s'agit d'une diminution pour une année ou pour toujours,
- s'il s'agit de présenter sur cette base une nouvelle planification financière,
- quelles sont les attentes pour le prochain Conseil général,
- s'il s'agit d'évaluer les investissements qui ne pourront plus être faits en fonction des mécanismes de frein à l'endettement.

Mme Sèverine CATTILAZ précise :

- que la demande du GIC est une baisse du coefficient fiscal de 5 points,
- qu'il s'agit de présenter à la prochaine séance du Conseil général cette demande qui est à évaluer en fonction de la situation financière de la commune avec des arguments pour ou contre,
- que finalement le Conseil général puisse se prononcer sur une baisse du coefficient fiscal en toute connaissance de cause.

La parole n'étant plus demandée, Mme Laurence TRAVOSTINO, présidente, lève la séance, il est 22h05. Elle souhaite à tout le monde de belles vacances d'été.

Le rédacteur

La présidente

La secrétaire

J.-P. Charmillot

L. Travostino

N. Boder Schneider



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2015

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Laurence TRAVOSTINO, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 24 juin 2015
2. Demande de crédit d'objet de Fr 1'365'300.- concernant la réalisation de la mesure M6 du PGEE
3. Demande de crédit d'objet de Fr 990'700.- concernant le réseau d'eau et le réservoir du château
4. Demande de crédit d'objet et budgétaire de Fr. 94'800.- concernant la création d'un quai de bus à la gare
5. Initiative populaire communale « pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales » et contre-projet « pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales et la commune de Bevaix »
6. Comptes 2014 et rapport de la commission financière
7. Proposition du groupe des Intérêts communaux concernant la baisse du coefficient fiscal
8. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques en remplacement de Mme Pauline SCHUMACHER, démissionnaire
9. Nomination d'un délégué¹ au Conseil général de Paroisse en remplacement de M. Gilles LAUENER, démissionnaire

¹ Obligatoirement membres du conseil général

10. Nomination d'un délégué à l'association RUN « Région La Béroche »

11. Communications du Conseil communal

12. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PSV Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIIN 2015

Appel

27 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés Mme CATTILAZ Séverine
 MM. BERGAMIN Jean
 CHRISTEN Serge
 KAESER Ivan
 ORLUSIC Alexandre

Absents, non excusés MM. PROFICO Stefano
 VOEGELE Frédéric

M. Jean BERGAMIN a informé l'administration communale qu'il arriverait peut être en cours de séance.

5 sièges sont vacants.

Procès-verbal de la séance du 24 juin 2015

M. Bernard SCHUMACHER signale une erreur dans la date de la séance à la page 1, Il s'agit du mercredi 24 juin 2015 et non pas du jeudi 21 mai 2015. Cette remarque étant enregistrée, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 22 septembre 2015

M. Alain KNEUSS indique que la formulation du point 7 de l'ordre du jour est erronée. Il demande qu'elle soit modifiée par : « 7. Proposition du groupe des Intérêts communaux concernant la baisse du coefficient fiscal ».

2. DEMANDE DE CREDIT D'OBJET DE FR 1'365'300.- CONCERNANT LA REALISATION DE LA MESURE M6 DU PGEE

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en expliquant que l'objectif prioritaire est de protéger la zone de captage classée S3 qui est menacée par la canalisation des eaux usées de la rue des Prises. Cette canalisation a dû être débouchée à plusieurs reprises ces dernières années et un contrôle par caméra a montré la présence d'un grand nombre de racines. Par conséquent, l'étanchéité de cette canalisation n'est plus assurée. Le Conseil communal prévoit de profiter de l'ouverture de la chaussée pour changer les conduites d'eau potable. Il s'agit de la prolongation de la réalisation du projet M7-M8 pour lequel un subside de l'Etat d'un peu plus de Fr. 340'000.- a été obtenu. Concernant le projet M6, un subside de l'Etat sera aussi demandé mais il doit encore être calculé.

Au nom du PSV, M. Raymond VUILLIOMENET déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Le groupe PSV acceptera à l'unanimité cette demande de crédit d'objet qui permet ainsi de terminer les grands travaux entrepris il y a quelques années et qui mettent à l'abri la population de risque de pollution des eaux, alors que nous nous trouvons dans des zones de captage. Il nous paraît important d'engager ces coûts conséquents, demandés ici, alors que les finances communales se portent bien, en ce moment. »

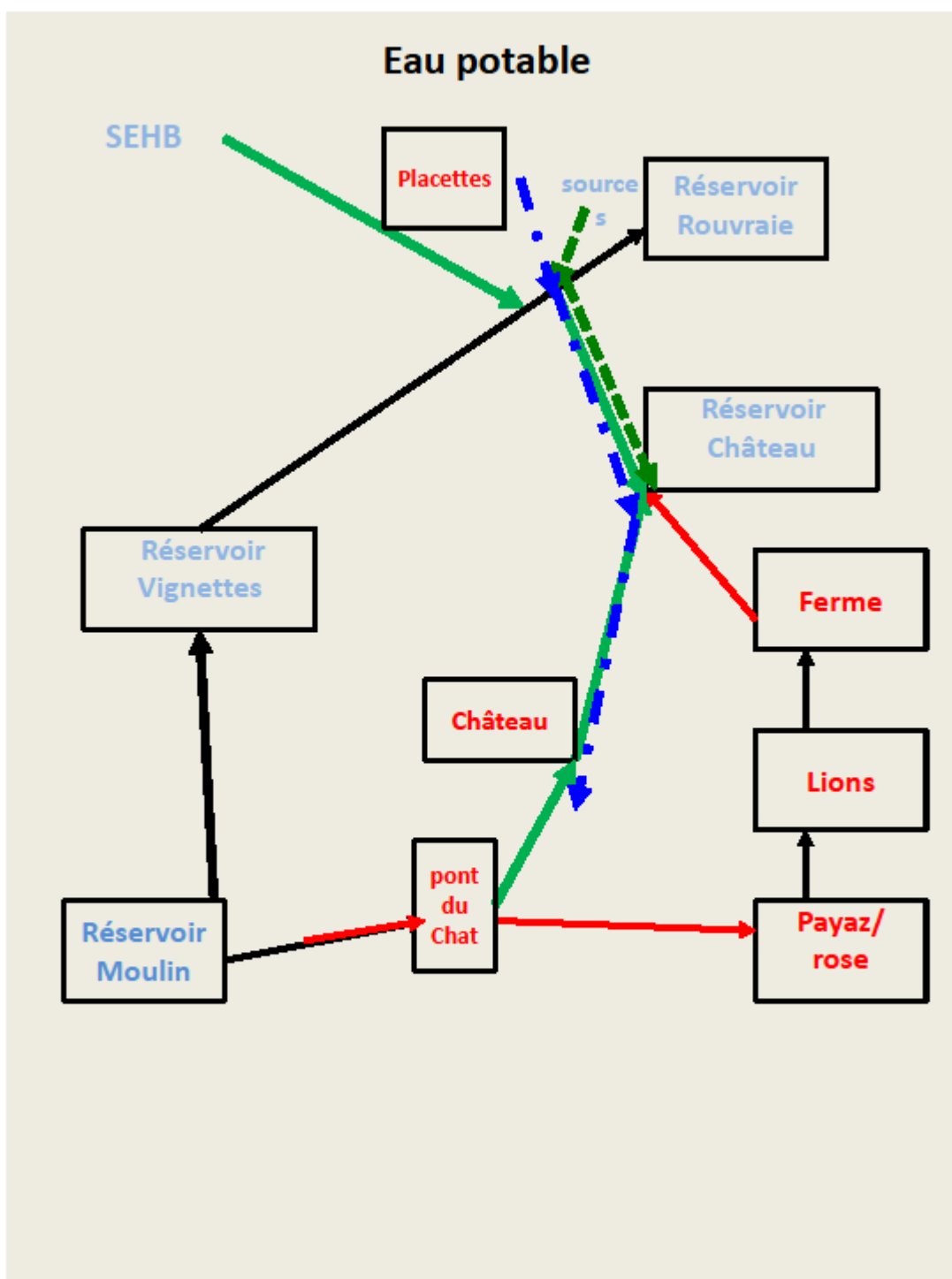
M. Jean-Pierre JACOT déclare que le GIC a étudié le dossier et qu'il l'accepte à l'unanimité.

M. Michaël HUGUENIN-DEZOT déclare que le PLR a étudié le dossier et qu'il l'accepte à l'unanimité. Il remercie le Conseil communal pour son travail de longue haleine sur le sujet et la qualité de celui-ci.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté amendé est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. DEMANDE DE CREDIT D'OBJET DE FR 990'700.- CONCERNANT LE RESEAU D'EAU ET LE RESERVOIR DU CHATEAU

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en présentant le projet avec le schéma suivant :



Au nom du GIC, M. Alain KNEUSS déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Le GIC a étudié le rapport du Conseil communal et se déclare d'accord sur le principe des travaux envisagés.

Toutefois, comme chacun le sait, le réservoir du château n'appartient pas à la commune. Il s'agit d'un ouvrage privé appartenant aujourd'hui au propriétaire de la ferme du château, à savoir M. Z'Rotz.

Néanmoins, la commune assure l'entretien et l'exploitation de cet ouvrage à ses frais.

Mais avant de consentir un investissement de pratiquement un million de francs, à amortir sur une durée de 50 ans, il nous paraît indispensable que la commune puisse disposer de ce réservoir privé sur une longue durée, au moins égale à celle de l'amortissement à venir.

C'est pour cette raison que le GIC propose un amendement qui consiste à inclure un article supplémentaire à l'arrêté et qui aurait la teneur suivante :

Article 3.- : Les travaux ne pourront débuter qu'après l'inscription au Registre foncier d'une convention liant le propriétaire du réservoir du château et la commune de Gorgier, convention qui assure à la commune la disponibilité du réservoir sur une période de 50 ans.

Les articles 3 et 4 de la proposition d'arrêté figurant au rapport seront alors numérotés 4 et 5.

Il nous paraît important que cette convention soit inscrite au Registre foncier afin qu'elle ne puisse pas être contestée par de futurs propriétaires du domaine.

Moyennant cet arrêté, le GIC approuvera le crédit demandé. »

Au nom du PSV, Mme Sylvie NOIRAT déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Le groupe PSV accepte la demande de crédit de Fr. 990'700.- pour la réalisation de ces deux canalisations. C'est un projet qui nous paraît intelligent quant à la résolution de nombreux problèmes futurs, tels que décrits dans ce rapport. »

M. Johan SZABO déclare que le PLR a étudié le dossier et qu'il l'accepte à l'unanimité.

M. Marc DEGRAUWE précise que la conduite prévue reste utile même si la commune ne dispose plus du réservoir du château, le réservoir de la Rouvraie étant dans ce cas de figure utilisé à sa place. Il indique qu'il existe aujourd'hui une convention avec le propriétaire de la ferme du château. Cette convention, datant d'une quarantaine d'années environ, est valable encore 2 à 3 ans et ensuite elle se renouvellera tacitement d'année en année. Il précise que des discussions ont déjà eu lieu avec M. Z'Rotz et que ce dernier est d'accord de prolonger la convention de sept ans. M. Marc DEGRAUWE se déclare prêt à discuter avec le propriétaire du réservoir en rappelant au Conseil général qu'un tiers de la population de la commune est desservie depuis ce réservoir.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement proposé par le GIC est soumis au vote et est approuvé par 15 oui et 11 non.

Le projet d'arrêté amendé est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. DEMANDE DE CREDIT D'OBJET ET BUDGETAIRE DE FR. 94'800.- CONCERNANT LA CREATION D'UN QUAI DE BUS A LA GARE

M. Aldo GLARDON introduit le sujet en rappelant les éléments contenus dans le rapport du Conseil communal et notamment qu'il s'agit de construire sur le terrain des CFF un arrêt de bus répondant aux normes en vigueur.

Mme Nadège BODER SCHNEIDER déclare que le PSV accepte la proposition en souhaitant qu'une zone couverte soit aménagée. Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir en étudier la faisabilité.

M. Aldo GLARDON répond que la possibilité de créer en couvert existe et qu'il l'étudiera. Il soumettra, le cas échéant, une demande de crédit complémentaire au Conseil général.

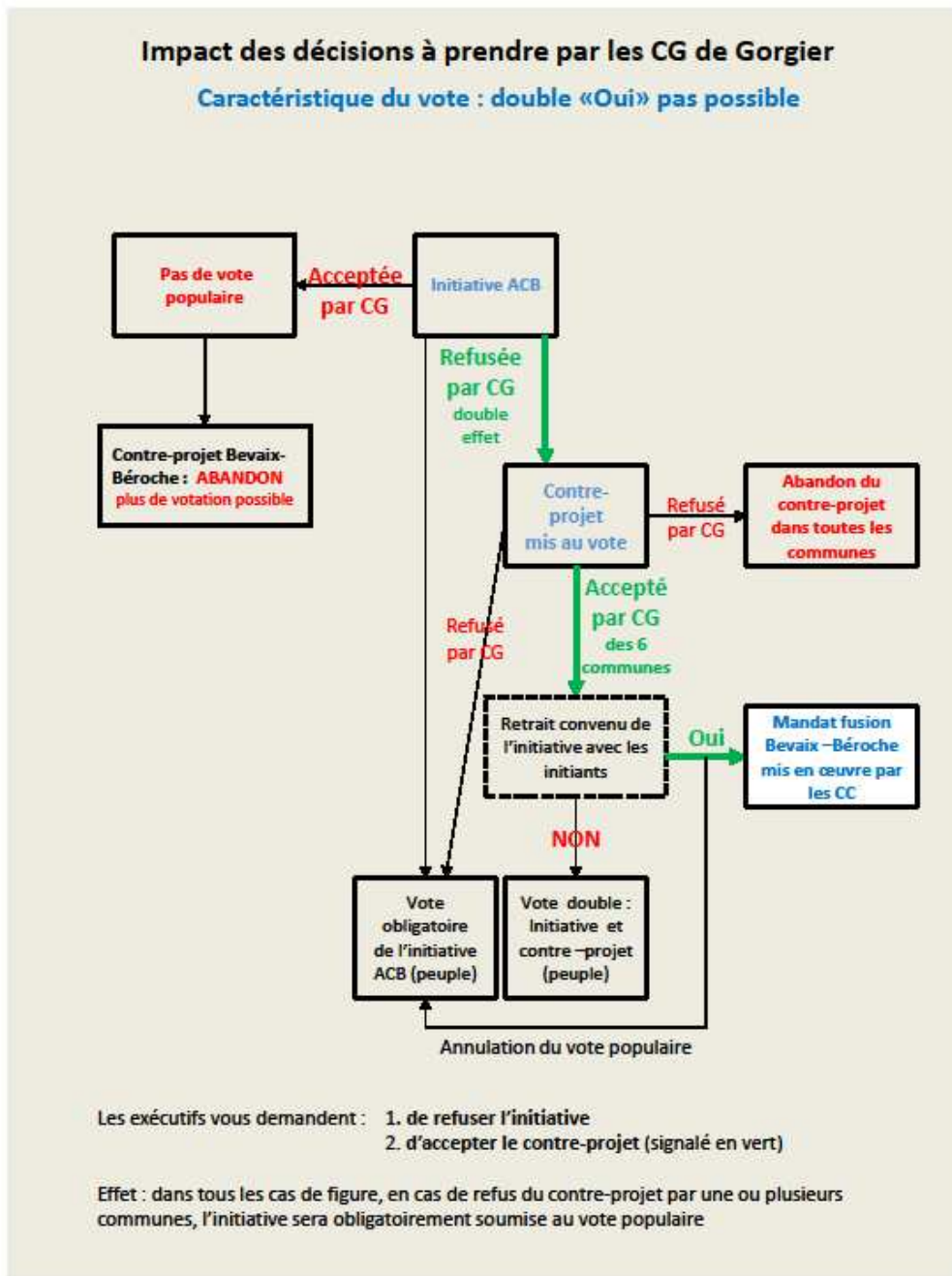
M. Johan SZABO déclare que le PLR se demande s'il ne serait pas judicieux de créer un couvert ainsi que des bancs afin d'éviter aux usagers de traverser la route pour se mettre à l'abri en cas de mauvais temps. Il indique que le PLR accepte à l'unanimité la demande de crédit concernant ce projet.

Mme Christine ZANIER déclare que le GIC a étudié le dossier et qu'il l'accepte à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

5. INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE « POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FUSION ENTRE LES CINQ COMMUNES BEROCHALES » ET CONTRE-PROJET « POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FUSION ENTRE LES CINQ COMMUNES BEROCHALES ET LA COMMUNE DE BEVAIX »

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en présentant aux membres du Conseil général les différentes possibilités de vote avec leur impact sur l'initiative de l'ACB et le contre-projet de Néofusion, selon le schéma suivant :



Mme Mary-France GUINCHARD déclare que le GIC laisse la liberté de vote.

Au nom du PSV, Mme Nicole VAUTHIER déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Le groupe PSV est unanimement convaincu par les arguments, même non exhaustifs, énoncés dans l'annexe 3 du rapport du Conseil communal en faveur d'une fusion des communes bérochales et de Bevaix.

Le groupe PSV est d'avis qu'il faut saisir cette occasion de développement commun et que les craintes légitimes et les quelques désagréments inévitables liés à une telle fusion – c'est en effet le propre de tout changement que de briser la routine – pourront être levées et résolus par l'adoption d'une démarche participative large (autorités politiques, citoyens, employés communaux), telle que proposée par le Conseil communal.

Le groupe PSV appelle de ses vœux une issue heureuse de ce beau défi régional, sur le plan humain, social, économique, d'aménagement du territoire et soutiendra unanimement le projet présenté par le groupe Néofusion.

Je vous remercie. »

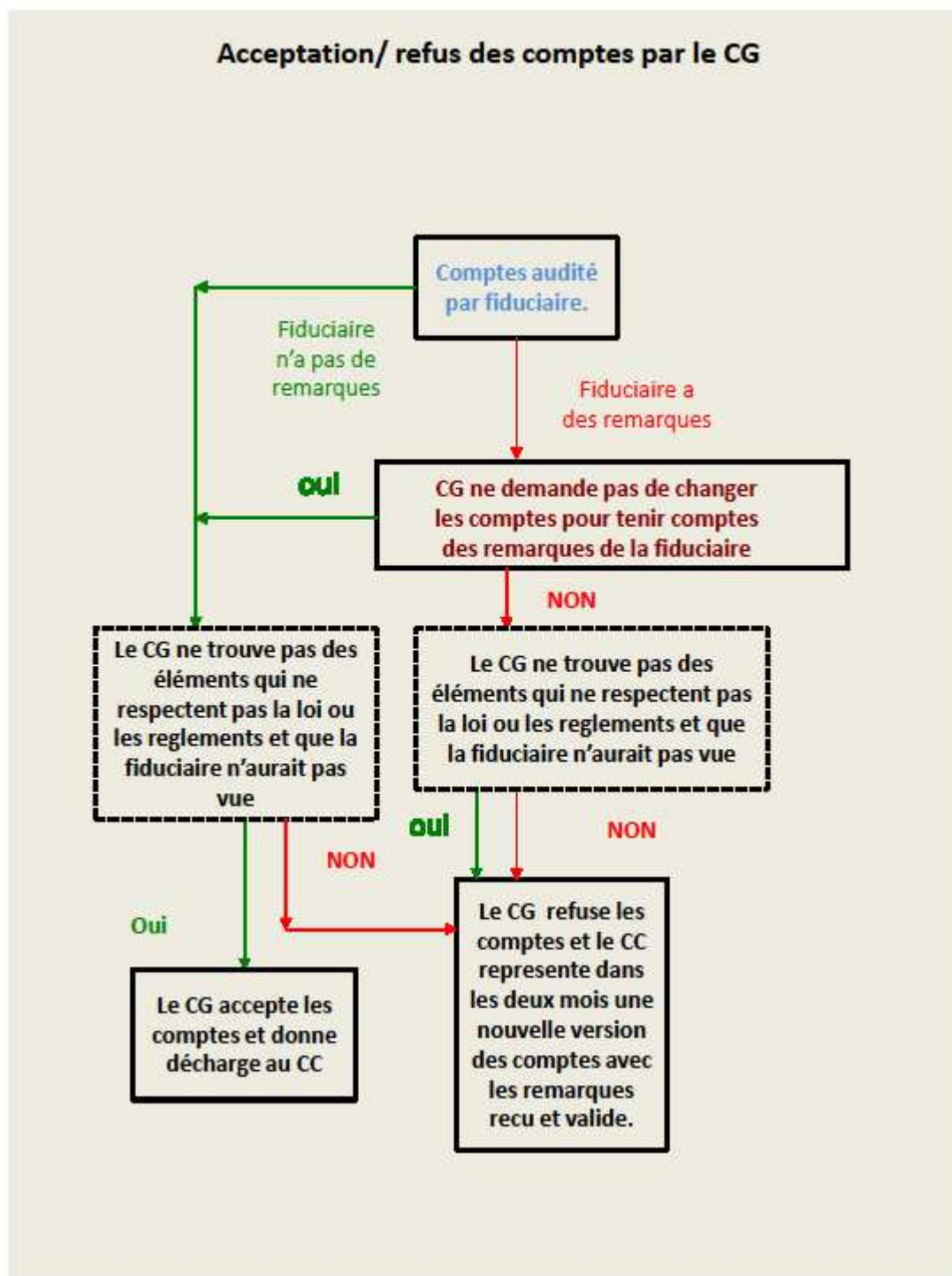
M. Daniel PRINCIPI déclare que le PLR a étudié très attentivement les documents qui ont été soumis et que sa position est de refuser l'initiative « pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales », et d'accepter le contre-projet « pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales et la commune de Bevaix ».

La parole n'étant plus demandée, l'initiative populaire communale « pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales » est soumise au vote et est refusée par 22 non et 4 abstentions.

Ensuite, le contre-projet « pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales et la commune de Bevaix » est soumis au vote et est accepté par 20 oui, 1 non et 5 abstentions.

6. COMPTES 2014 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en présentant aux membres du Conseil général la procédure d'acceptation ou de refus des comptes.



Il précise que le changement principal amené par la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes consiste à présenter au législatif des comptes révisés par une fiduciaire. Par conséquent, le Conseil général ne peut demander que des modifications pour des éléments qui ne répondent pas à la loi ou que l'organe externe de révision a mentionné dans son rapport. Sur cette base, il explique que les comptes 2014, tels que présentés par le Conseil communal, ont été validés sans remarque par la fiduciaire et que le Conseil général n'a pas fait de remarque liée à une défaillance par rapport à la loi. Par conséquent, le Conseil communal a décidé de présenter une nouvelle fois les mêmes comptes que ceux présentés au mois de juin.

M. Marc MARECHAL déclare à titre personnel :

« Concernant l'organe de révision, les comptes présentés à l'organe de révision sont tout à fait conformes en provisionnant en une année l'ensemble du montant dû à prévoyance,ne, très bien. Maintenant il y a d'autres moyens de faire, la proposition du GIC allait dans ce sens en provisionnant un montant important la 1^{ère} année et ensuite un échelonnement pour arriver à une provision complète en 2039. J'ai bien entendu votre démonstration, juste sur le fonds je pense qu'il y a 2 bonnes propositions, celle du GIC si elle avait été proposée à l'organe de révision dans un 1^{er} temps aurait pu être validée, ce qui a été fait dans d'autres institutions. Ce que je regrette c'est la forme et vraiment je vais m'attarder sur une phrase en exemple, je regrette que l'on puisse mettre : « de plus les comptes 2014 tels que soumis sont plus judicieux pour le futur de la commune et de ses citoyens. ». Ceci ne me plaît pas du tout je trouve qu'il y a du respect à avoir sur les Conseiller généraux qui ont voté la proposition du GIC en majorité et je regrette un petit peu la forme, il y a d'autres termes. Voilà c'est juste une remarque dans le but d'un fonctionnement harmonieux et pour éviter tout jugement de valeur. »

Au nom du PSV, M. Raymond VUILLIOMENET déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Le groupe PSV avait déjà accepté les comptes 2014 lors de la dernière présentation. Il ne changera pas d'avis et remercie le Conseil communal pour ses démarches qui ont permis un éclaircissement de la situation. Il remercie tout spécialement le grand argentier pour sa bonne maîtrise des finances à venir. »

Au nom du GIC, M. Alain KNEUSS déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Le GIC a pris connaissance du rapport complémentaire du Conseil communal qui laisse supposer que le législatif n'a plus son mot à dire sur les comptes ou la politique financière de la commune, ce domaine revenant au seul Conseil communal avec la bénédiction d'une fiduciaire.

Il y a là un grave préjudice à l'égard des droits démocratiques.

Si l'interprétation que soutiennent le Conseil communal et le Service des communes à l'égard de la nouvelle loi sur les finances publiques, il n'y a plus lieu que le Conseil général se prononce sur les comptes à venir puisqu'il n'a pas de choix : le législatif ne peut qu'accepter les comptes.

Les explications du Service des communes ne nous convainquent pas pour les raisons suivantes :

- Au dernier paragraphe de la page 1 du rapport le Service des communes dit que le Conseil général ne peut plus modifier les comptes (je vous passe les détails, chacun a lu le rapport).*
- Ensuite le 1^{er} paragraphe de la page 2 dit que le Grand Conseil a adopté un amendement UDC autorisant le législatif à renvoyer les comptes à son exécutif en motivant son refus, ce dernier n'étant pas limité à la seule prise en considération des recommandations de l'organe de contrôle.*
- Au paragraphe suivant on cite l'art 22 al.4 qui précise, je cite : s'il n'approuve pas les comptes, le législatif les renvoie à l'exécutif par voie de décret ou d'arrêté en motivant son refus avec mandat de les présenter à nouveau lors d'une séance ultérieure, mais dans les deux mois au plus tard.*
- Or, c'est bel et bien ce que le GIC a fait lors de la séance du 24 juin 2015, nous avons motivé notre demande de modification. Comme chacun ou presque dans cette salle nous ignorions qu'il faille encore rédiger un arrêté.*

Nous pensons que l'interprétation des nouvelles dispositions telle que le font le Conseil communal et le Service des communes porte une grave atteinte à nos principes démocratiques et nous osons espérer que cette interprétation n'est pas celle du Grand Conseil.

Nous laisserons les juristes débattre de cette situation. Notre groupe ne veut pas polémiquer sur ce sujet car notre seul objectif vise le bien-être de nos administrés et leur assurant des services de qualité.

Nous rappellerons que notre proposition ne portait que sur des opérations de bouclage.

Par souci de gain de paix, ce soir nous ne refuserons pas les comptes 2014 et cela notamment par égard à l'excellent travail accompli par les différents acteurs.

Par contre, au vu des contradictions que j'ai citées, nous ne pouvons pas les approuver non plus et c'est pour cette raison que le GIC s'abstiendra au moment du vote. »

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR accepte les comptes 2014 à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 12 oui et 14 abstentions.

7. PROPOSITION DU GROUPE DES INTERETS COMMUNAUX CONCERNANT LA BAISSSE DU COEFFICIENT FISCAL

Au nom du GIC, M. Jean-Christophe BIGNENS déclare que le GIC maintient sa proposition de baisse du coefficient fiscal qui a été déposée le 24 juin 2015.

Au nom du PSV, Mme Carmen LAGARES déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Le PSV de voit dans l'obligation de refuser la motion du GIC pour une baisse du coefficient fiscal parce que nous trouvons que cette baisse va créer des difficultés à la commune pour financer les projets en cours et ceux du futur. »

Au nom du PLR, M. Bernard SCHUMACHER déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Le Groupe PLR fait part d'une certaine incompréhension avec ce qui nous est demandé.

L'ordre du jour nous parle d'une motion mais le document reçu est formulé comme une proposition avec un arrêté.

Si nous parlons bien d'une motion, c'est à dire une demande d'étude de la proposition reçue, c'est d'une manière favorable que nous la recevons.

S'il s'agit d'une proposition avec l'arrêté, celle-ci nous paraît prématurée et nous ne pourrions pas l'accepter comme présentée.

Mais sur le fond, qui ne voudrait pas d'une baisse d'impôts ?

C'est d'ailleurs l'un des fonds de commerce principal du PLR, moins d'impôts, moins de taxes.

Il faut toutefois bien voir le contexte avant de partir tête baissée à grands coups de hache à la manière UDC.

Qui dit moins d'impôts, c'est moins de recettes donc moins de prestations pour la communauté.

Les mécanismes de réforme de la fiscalité actuellement en cours dans notre canton avec ses reports sur les communes sont complexes.

Comme précisé dans le développement que vous nous avez remis, sur la totalité des impôts payés par le contribuable, la part communale va augmenter.

Mais le but est clair, les charges reportées par le canton vont aussi drastiquement augmenter.

Par exemple, en ce moment nous parlons du financement des transports publics, le fonds FIF (fonds d'infrastructure ferroviaire) le canton devra verser 10.67 millions à Berne et il reportera 40% de cette somme sur les communes soit 4.26 millions par an.

Pour le nouveau RER c'est 110 millions qu'il faudra préfinancer, là aussi les communes passeront à la caisse.

Penser à la polémique du Bibliobus. A Gorgier, nous avons la chance de pouvoir nous l'offrir. Mais le canton ne le financera plus. Les communes devront faire un effort supplémentaire si elles veulent le conserver.

Pour ce qui est de la nouvelle redevance sur l'électricité, il en va d'une charge d'environ 100'000.00 de plus par année.

Quant à la péréquation financière l'augmentation pour notre commune sera importante.

Nous le savons les finances de notre canton sont au plus mal. Le Grand Conseil a demandé avec une motion d'économiser 164 millions avant la fin de la législature. Le PLR et l'UDC ont soutenu cette motion.

Malheureusement le chef des finances, qui peine à trouver des solutions, reporte 40 millions sur les communes ce qui est inacceptable pour le PLR. Mais c'est comme ça.

A Gorgier nous sommes de bons élèves. Nous avons provisionné le montant dû à la caisse de pension, nous avons un des taux d'imposition les plus bas du canton et nous conservons notre capacité d'investissement.

Maintenant avec ce qui nous est proposé, il ne sera certainement pas possible d'exécuter ce que nous avons voté ce soir. Soit des investissements pour 2.45 millions.

*Nous avons aussi de nombreux projets pour améliorer la qualité de vie à Gorgier. Nous venons d'acheter la poste pour le parascolaire, nous parlons d'une nouvelle salle de gym, de la rénovation de l'ancien collège etc....
Êtes-vous sûr que tout cela restera possible ?*

Certainement pas. 5 point de moins, c'est 400'000 francs de rentrée en moins donc une capacité de 800'000 francs d'investissement en moins.

Nous sommes ceux qui payent le moins dans ce canton et nous devrions abandonner ces beaux projets d'amélioration pour notre village pour payer encore moins d'impôts.

Pour montrer à tout le canton que nous sommes les plus riches ?

De plus la période est mal choisie, beaucoup de changement sont en cours et il est difficile de planifier à long terme.

Nous évoquons un processus de fusion. Si nous sommes 5 points en-dessous des autres communes, comment voulez-vous expliquer à nos contribuables que la baisse que nous venons de leur accorder va immanquablement disparaître s'ils acceptent de fusionner ?

Il aurait alors fallu avoir la franchise de s'opposer directement au projet de fusion proposé ce soir.

Pour le groupe PLR, cette motion n'arrive pas au bon moment mais une étude et une présentation d'un plan d'investissement pour les prochaines années par le responsable de nos finances nous paraît indispensable avant de prendre une décision hâtive.

Le plan d'investissement qui nous a été présenté avec le budget est déjà limite et sans marge de manœuvre.

Demandons donc une analyse des conséquences dues à cette baisse d'impôts dans le cadre actuel de la planification financière.

Ceci en tenant compte des futurs reports de charge déjà connu pour notre commune.

Nous déciderons après en bonne connaissance de la situation. »

Au nom du GIC, M. Jean-Christophe BIGNENS confirme que la proposition de baisse du coefficient fiscal est maintenue.

M. Marc DEGRAUWE demande au GIC s'il est bien conscient que la proposition qui sera mise au vote n'est pas une décision sur la baisse du coefficient fiscal mais bien une proposition qui est adressée au Conseil communal pour qu'il l'analyse et y réponde.

Devant les doutes exprimés par M. Jean-Daniel DIVERNOIS concernant la question qui est posée et sa demande de clarification, Madame la présidente donne lecture de l'article 3.21 Motions et propositions du Règlement général de commune du 26 mai 2004 :

¹Tout membre du Conseil général a le droit de demander l'étude d'une question déterminée (motion) ou de présenter un projet d'arrêté rédigé de toutes pièces (proposition).

²Les motions et propositions doivent être déposées sous forme écrite 15 jours avant une séance pour pouvoir être inscrites à l'ordre du jour.

³Les motions et propositions sont développées par leur auteur ou l'un des cosignataires; elles peuvent faire l'objet d'amendements.

⁴Toute motion ou proposition prise en considération est renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport dans une prochaine séance mais au plus tard dans un délai d'un an.

⁵Toutefois, le cas d'urgence prévu à l'article 3.17 ci-dessus est réservé: s'il est admis, la motion ou la proposition prise en considération peut être discutée séance tenante, à la suite de l'ordre du jour, et aboutir à une décision ou un arrêté du Conseil général.

Au nom du GIC, M. Jean-Christophe BIGNENS déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Nous revenons sur les comptes pour lesquels le GIC s'est abstenu et de faire un geste par rapport à la population d'avoir un Conseil communal et une administration qui tiennent bien les comptes et avoir certains bons contribuables et justement on a pu se permettre vu les comptes qui ont été acceptés de capitaliser cette provision par rapport à notre proposition de modification c'est pour remercier. »

M. Christian GUINCHARD demande de préciser si l'objet mis au vote résultera bien au renvoi pour étude de la proposition au Conseil communal.

Madame la présidente répond par l'affirmative.

Madame la présidente suspend la séance pour 5 minutes, il est 20h55.

La séance reprend à 21h00.

La parole n'étant plus demandée, la proposition est soumise au vote et est acceptée par 14 oui, 8 non et 4 abstentions.

M. Marc DEGRAUWE informe que le Conseil communal a maintenant 12 mois pour répondre à la motion et indique que le Règlement financier stipule qu'un plan financier sur plusieurs années doit accompagner le budget. Par conséquent, l'aspect fiscal qui fait partie de ce plan financier sera traité. Il précise qu'un maintien du coefficient fiscal à son niveau actuel sera une prouesse et qu'il faut s'attendre à une augmentation plutôt qu'à une baisse.

8. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES RELATIONS PUBLIQUES EN REMPLACEMENT DE MME PAULINE SCHUMACHER, DEMISSIONNAIRE

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose la candidature de Mme Corinne CHARMILLOT.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

9. NOMINATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL GENERAL DE PAROISSE EN REMPLACEMENT DE M. GILLES LAUENER, DEMISSIONNAIRE

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose la candidature de M. Christian GUINCHARD.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

10. NOMINATION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION RUN « REGION LA BEROCHE »

Aucune proposition n'étant formulée, le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Bâtiment de l'ancienne poste

M. Frédy NUSSBAUM informe que le Conseil communal a pris connaissance des coûts nécessaires à l'assainissement du bâtiment de l'ancienne poste par rapport à l'amiante et à la peinture au plomb. Sur cette base et au vu des bonnes relations entretenues avec La Poste, elle accepte d'entrer en matière sur cet assainissement et sur l'élimination des cases postales. Le Conseil communal est satisfait de cette bonne collaboration et il tiendra informé le Conseil général du développement de ce dossier.

12. DIVERS

Radar informatif

M. Alain KNEUSS demande s'il est envisageable d'installer des radars informatifs sur le territoire communal, comme ceux installés dans plusieurs communes de Suisse romande. A cet effet, il remettra une offre au responsable du dicastère de la sécurité publique. Il précise que ces appareils permettent de faire des statistiques.

Commission des locaux scolaire et parascolaire

M. Bernard SCHUMACHER remercie le Conseil communal pour l'information concernant le bâtiment de l'ancienne poste. Il indique que la commission des locaux scolaire et parascolaire est inquiète du retard pris dans les investissements qui ont été prévus. Il se réjouit que le dossier avance afin de tenir l'agenda permettant de libérer 2 salles de classe à la rentrée scolaire 2016.

M. Frédy NUSSBAUM précise que le Conseil communal attend l'autorisation du Conseil d'Etat pour acquérir le bâtiment de l'ancienne poste.

Circulation routière aux alentours des collèges

M. Jean-Christophe BIGNENS déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Inadmissible, ridicule, incohérent, inacceptable, quel synonyme utiliseriez-vous pour expliquer la situation actuelle aux alentours des collèges aux entrées et aux sorties des classes vis-à-vis de la circulation et des voitures qui sont stationnées. J'aimerais remercier le Conseil communal d'avoir mis en place un patrouilleur qui fonctionnait bien. Depuis lors qu'il n'y a plus de patrouilleur scolaire ou que de temps en temps, c'est un chaos complet. Réfléchissez-y. »

M. Alain PERRET répond que la personne chargée de cette tâche a démissionné. Après discussion avec le Cercle scolaire régional Les Cerisiers et à sa demande, la présence d'un patrouilleur scolaire sera assurée temporairement tous les matins et les débuts d'après-midi les mardis et jeudis. Il informe que le Conseil communal a pris un arrêté pour déclarer zone de rencontre 20 km/h qui est en discussion entre le canton et le Conseil communal. Par ailleurs, il informe que paraîtra une annonce dès la semaine prochaine pour la recherche d'un patrouilleur scolaire. Il indique que la situation devra dans tous les cas être revue dans le futur en raison de la réorganisation des locaux scolaire et parascolaire et du départ à la retraite d'un membre du personnel de conciergerie.

Prochaine séance du Conseil général

Mme Christine ZANIER demande si la date du prochain Conseil général est bien prévue le 10 décembre 2015 et si cette date sera maintenue puisque toutes les dates reçues en début d'année ont été modifiées.

M. Marc DEGRAUWE répond que la date retenue peut paraître tardive mais qu'il s'agit de laisser le temps nécessaire à la préparation du budget 2016 qui devra être présenté selon les nouvelles normes MCH2.

Article de la presse de la séance du Conseil général du 24 juin 2015

La presse étant absente lors de la séance susmentionnée, M. Alain KNEUSS se demande comment elle a pu écrire, avec autant de détails, des articles concernant cette séance.

M. Marc DEGRAUWE répond que la bande audio lui a été transmise. Il précise qu'il n'a pas souhaité rendre compte personnellement de cette séance houleuse, au vu de son implication dans les débats et qu'il a préféré que la presse se fasse elle-même son opinion.

M. Alain KNEUSS est d'avis que les membres du Conseil général doivent être avisés au préalable, par politesse, vu que cette situation ne s'est jamais produite par le passé.

M. Marc DEGRAUWE précise que les séances sont publiques et que la transparence doit être respectée dans une démocratie.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS indique qu'il rejoint la position de M. Alain KNEUSS et qu'il est d'avis que le procès-verbal de la séance doit avoir été distribué aux membres du Conseil général avant que l'enregistrement de la séance soit transmis à la presse.

Plage de Chez-le-Bart

M. Johan SZABO déclare :

*« Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs,*

Concernant la plage de Chez-le-Bart, tout d'abord je tiens à féliciter nos employés communaux pour avoir rendu cet endroit magnifiquement bien entretenu. Je trouve juste dommage de voir depuis de nombreuses années des conduites d'égouts faisant office de pots de fleurs.

Cet été à plusieurs reprises il y avait des chiens en liberté, malgré les panneaux d'interdiction. Je me suis approché d'une personne, elle m'a répondu on s'en fout il n'y a pas de contrôle. »

M. Cédric WEIBEL répond qu'il a pris note concernant les pots de fleurs.

Noctambus

M. Christian GUINCHARD demande s'il est possible de demander à la société TransN que le Noctambus monte jusqu'au village, ceci afin d'éviter à ses usagers de devoir passer dans des endroits peu éclairés. Il précise que selon ses souvenirs notre participation au financement des transports publics est calculée sur le nombre d'arrêts se trouvant sur le territoire communal.

M. Aldo GLARDON répond qu'il transmettra la demande à qui de droit mais qu'il ne s'attend pas à obtenir une réponse positive en raison des économies envisagées par le canton.

Remerciements au Conseil communal

M. Jean-Daniel DIVERNOIS remercie le Conseil communal pour la clarté des explications données ce soir et pour les présentations faites avec un rétroprojecteur.

La parole n'étant plus demandée, Mme Laurence TRAVOSTINO, présidente, lève la séance, il est 21h16.

Le rédacteur

La présidente

La secrétaire

J.-P. Charmillot

L. Travostino

N. Boder Schneider



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Laurence TRAVOSTINO, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015
2. Budget 2016 et plan financier 2016-2020
3. Nomination de l'organe externe de révision
4. Demande de crédit de Fr. 400'000.- concernant la rénovation de l'immeuble sis rue de la Cour 1
5. Demande de crédit de Fr. 85'000.- concernant la rénovation du débarcadère
6. Nomination d'un délégué à l'association RUN « Région La Béroche »
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Appel

25 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés : Mme LAGARES Carmen
 MM. VOEGELE Frédéric
 CHRISTEN Serge
 GUINCHARD Christian
 KAESER Ivan
 MARECHAL Marc
 ORLUSIC Alexandre
 PROFICO Stefano
 SZABO Johann

5 sièges sont vacants.

Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET 2016 ET PLAN FINANCIER 2016-2020

M. Marc DEGRAUWE informe que le budget 2016 a été présenté dans chaque groupe politique et donne la parole au Conseil général.

M. Charles-Philippe HUGUENIN remercie pour le travail effectué. Il souhaite deux choses : l'une étant que les rapports soient envoyés une dizaine de jours avant les séances de groupe pour avoir assez de temps pour en prendre connaissance, ce qui n'était pas le cas lors du dernier envoi. L'autre étant d'obtenir un glossaire pour les abréviations et que les lignes se terminant par 3 petits points soient complétées.

M. Bernard SCHUMACHER demande une explication concernant le point 30.100.00 Salaire du personnel dans lequel un poste de 20% supplémentaire est proposé. Il demande un justificatif sur ce travail supplémentaire, notamment si de nouvelles tâches sont incombées à l'administration communale ou s'il y a plus d'habitants dans notre commune. Il rappelle que le canton se bat pour diminuer le nombre de fonctionnaires.

M. Frédy NUSSBAUM répond que c'est une année chargée. Il explique que d'une part MCH2 a occasionné du retard dans les tâches, qu'il n'y en a pas de supplémentaires mais que celles-ci deviennent de plus en plus compliquées. Il souligne que c'est un travail important au départ pour se familiariser avec toutes ces normes comptables et que la décision a été prise de renforcer l'effectif pour ne pas cumuler de retard. D'autre part, il a été comparé avec les autres communes voisines de même entité, que Gorgier était en dessus de la moyenne de 625 avec 708 habitants pour 2,8 ETP. Il déclare qu'avec cette augmentation Gorgier se situe maintenant à 661, ce qui est encore en dessus de la moyenne.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare :

« Le groupe PLR a bien étudié le budget 2016 lors de sa préparation. Le Conseil communal a apporté beaucoup d'explications pour nous éclairer sur cette nouvelle formule MCH2 et nous aider à comprendre cette nouvelle façon de gérer les dépenses de notre commune. Cela a dû représenter un travail énorme pour le Conseil communal et l'administrateur. Je les en remercie. Le tableau des investissements jusqu'en 2020 nous permet de bien se rendre compte des dépenses futures, c'est une bonne chose. Mais j'ose aussi espérer que ces informations ne serviront pas de prétexte pour dépenser l'argent communal si un projet ne se fait pas ou est différé. Le groupe PLR acceptera le budget tel que présenté. »

Mme Séverine CATTILLAZ déclare :

« La commission financière s'est réunie le 11 novembre. Elle a obtenu à satisfaction de nombreuses informations et réponses à des questions concernant le budget et le plan financier et elle remercie sincèrement les membres du Conseil communal et l'administrateur pour le gros travail qui a été nécessaire pour transcrire l'ancien MCH1 avec le MCH2. Le budget a été accepté. »

M. Alain KNEUSS déclare pour le GIC :

« Le groupe a longuement étudié le budget 2016, non sans mal, avec la nouvelle présentation MCH2 et nous nous sommes demandés s'il devait y avoir bénéfice, comment celui-ci serait réparti. En effet, selon la réponse de M. Leu du 2 juillet 2015, il est stipulé que " il est clair que le Conseil général ne peut plus modifier les comptes, comme il le faisait par le passé. Les débats devant avoir lieu lors de l'adoption des budgets". Compte tenu de la réponse de M. Leu, comment doit-on procéder aujourd'hui ? »

M. Marc DEGRAUWE répond :

« C'est un sujet important. Mon idée était plutôt de partir sur un concept de dividende. Il y a la problématique maintenant de changement de coefficient fiscal qui nous limite à posteriori. Et à priori c'est difficile de savoir ce que l'on fait quand on a un excédent extraordinaire. J'ai aussi abordé ce sujet avec les autres communes environnantes. J'ai demandé à ce que, dans la convention de fusion en préparation, il y ait une clause qui prévoie la répartition des bénéficiaires extraordinaires. On n'a pas décidé au sein du Conseil communal comment le répartir. Mais personnellement je proposerais de le répartir en 3 morceaux : effacement de dette, redistribution à la population et laisser dans la fortune. C'est l'idée, mais on n'a pas finalisé. Quand on présentera les comptes, je viendrai avec un concept mais ce ne peut pas être une baisse d'impôt. Je peux dire que je donne à chaque citoyen Fr. 100.- mais je ne peux pas dire que je donne à chacun 2 points d'impôt. Selon la discussion qui a eu lieu avec tous les administrateurs, cette solution ne semble pas possible. Il faut trouver une autre formulation que je vais travailler avant la présentation des comptes. Il faudra se mettre d'accord et justifier que c'est légal. Il n'y a jusqu'ici pas eu d'autres suggestions qui permettraient de faire mieux. »

M. Alain PERRET mentionne que selon lui cela s'est déjà fait à Gorgier.

M. Alain KNEUSS reprend :

« Vu la réponse du Service des communes, on ne peut plus "décider" lors des comptes, il faut que cela soit clarifié avant. Là, ce n'est pas clair. Ils disent ce que l'on ne peut pas faire mais pas ce qu'on peut faire au niveau du Conseil général. »

M. Marc DEGRAUWE répond qu'il faudra trouver un mécanisme légal avec la commission financière.

M. Alain KNEUSS souhaite juste savoir si l'on doit décider maintenant étant donné que le Service des communes n'a pas donné d'information claire lors de l'acceptation du budget.

M. Marc DEGRAUWE déclare que les dividendes sont en principe décidés au niveau des comptes et non pas au niveau du budget.

M. Raymond VUILLOMENET déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'étude du budget 2016 a été difficile cette année, et pour cause ! Ceci nous amène d'emblée à remercier l'administration et tout spécialement le chef de dicastère qui n'ont pas ménagé leur temps et leur énergie pour nous faciliter la lecture et la compréhension d'une version à l'autre du budget 2016. Ceci nous a permis de constater que son résultat prend une tournure nettement moins optimiste que le budget précédent. Moins optimiste, mais réaliste !

Il y a un an, je disais ceci, je cite : « Cela ne nous empêchera pas de faire nos St-Thomas en observant ces résultats positifs à hauteur du demi-million et en nous demandant si cela va laisser le canton indifférent ! ».

« Et bien la péréquation a repris l'ascenseur et ce n'est pas terminé. Il suffit de s'intéresser aux dernières déclarations du grand argentier cantonal pour se rendre compte que les foudres vont encore s'abattre sur nos communes. Elles auront beau vociférer et protester, mais comme le dit le proverbe : les chiens aboient, la caravane passe ! Les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, faisant les lois, ont toujours pris l'argent là où il se trouve !

Donc, la lecture de la planification financière 2014-2020 nous paraît extrêmement bien pensée et raisonnable. Elle permet d'entrevoir des années un peu scabreuses et délicates à manœuvrer. Il s'agira d'avoir tous nos moyens financiers en état pour traverser ces tourmentes.

Le groupe PSV acceptera à l'unanimité le budget 2016 ainsi que la planification financière tels que présentés. Il remercie encore tous les collaborateurs de la commune ainsi que le Conseil communal pour le bon travail accompli et les services rendus à la population de notre commune. »

M. Alain KNEUSS déclare que le GIC acceptera le budget tel que présenté.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare :

« J'aimerais aussi apporter mon soutien à la remarque d'Alain KNEUSS. Il faut reconnaître que dans toute cette nouvelle façon de faire, l'Etat vient quand même imposer aux communes une diminution du pouvoir du Conseil général dans son action et il faut que ce soit remarqué et compris ; ce n'est pas quelque chose de très correct et difficile à accepter. »

M. Marc DEGRAUWE déclare :

« C'est à chaque niveau, c'est le fédéral vis-à-vis du cantonal et c'est le cantonal vis-à-vis des communes. Et c'est aussi des gens au Grand Conseil qui décident et non pas le Conseil d'Etat. Ce sont des élus que nous avons élus ! C'est un fait que tout devient plus compliqué et que tout devient à plus grande échelle pour être géré. Et cela se voit dans tous les dossiers. »

La parole n'étant plus demandée, le budget 2016 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. NOMINATION DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

M. Marc DEGRAUWE déclare que conformément au règlement financier de la commune, le Conseil général doit approuver le réviseur sur proposition du Conseil communal. Il informe que suite à plusieurs appels d'offre, le Conseil communal propose de reconduire la Fiduciaire Y. Lanoir & Cie. Il souligne que cette tâche paraît moins compliquée pour quelqu'un qui a déjà travaillé sur MCH1 pour vérifier la véracité des comptes.

M. Jean-Christophe BIGNENS déclare que le GIC accepte le choix du Conseil communal de mandater la Fiduciaire Yves Lanoir et Cie à Neuchâtel pour les contrôles des comptes 2015, 2016 et 2017.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare que le PLR acceptera également le choix du Conseil communal.

M. Laurent COLIN déclare qu'après lecture des dossiers, le PSV trouve qu'il est judicieux de reconduire pendant 2 ans encore la Fiduciaire Lanoir et Cie dans son mandat de révision des comptes de la commune.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 400'000.- CONCERNANT LA RENOVATION DE L'IMMEUBLE SIS RUE DE LA COUR 1

M. Frédy NUSSBAUM déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Si vous me permettez quelques informations concernant le bâtiment rue de la Cour 1, anciennement La Poste. Le bâtiment est propriété de la commune depuis le 8 décembre, ce qui nous permet de traiter le point 4. de l'ordre du jour en toute conformité. Vous constaterez que les délais sont relativement courts, cela fait deux jours.

Lors de la transformation de bâtiment construit avant 1994, le maître d'ouvrage, depuis le 01.06.2014, doit joindre au dossier SATAC la notice diagnostique bâtiment. Cette notice traite des matières dangereuses. Le Conseil communal a anticipé en réalisant les expertises : produits polluants et bilan thermique. Il en ressort que des produits dangereux tels que l'amiante et le plomb sont identifiés et devisés à Fr. 23'500.- pour le plomb et Fr. 11'000.- pour le désamiantage et Fr. 5'500.- pour l'expertise. Total environ Fr. 40'000.-.

Lors de la transaction avec M. Haller, préposé de La Poste, nous avons exposé les frais de neutralisation des produits dangereux ainsi que les cases postales à éliminer, qui sont propres à l'activité de La Poste. Après analyse des éléments, M. Haller a accepté de prendre en considération le 100% des devis de dépollution et selon entente et devisé à Fr. 20'000.- l'élimination des cases postales (donc qui sont uniquement réservées aux prestations postales. Nous avons pu obtenir un rabatement de Fr. 60'000.- sur le prix de vente du bâtiment et ceci en liaison également à la bonne entente que nous avons entretenue à trouver une solution pour maintenir les prestations postales à disposition de la population.

Ceci étant dit, concernant la transformation du bâtiment, le cahier des charges et l'objectif sont : équiper l'établissement pour recevoir le parascolaire. Vu le déficit de petite, moyenne ou grande salle, optimiser la surface et le volume à disposition, polyvalence d'utilisation, harmoniser à l'ancienne localité.

Concernant le rapport technique, vous avez pu vous rendre compte de tout le détail pour villa, poste et garage, tout a été conçu en fonction du bilan thermique pour que les interventions soient ciblées, qu'on soit l'exemplarité du bâtiment public sans partir dans le détail qui est toujours important lorsqu'on fait des transformations.

Voilà, Mme la présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, le Conseil communal, les commissions immobilières et les infrastructures scolaire et parascolaire ont le plaisir de proposer à votre autorité cette demande de crédit de Fr. 400'000.- afin de mettre à disposition de l'organisation de l'école un bâtiment rationnel et de qualité pour notre jeunesse. Je vous remercie de votre attention et je suis à disposition pour d'autres questions. »

Mme BODER SCHNEIDER déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS/Les Verts se réjouit de voir ce projet se réaliser. En effet, ce dernier donnera la possibilité à la commune de Gorgier de se doter d'une structure d'accueil parascolaire bien adaptée et répondant aux normes actuellement en vigueur.

La transformation du garage nous semble également essentielle puisqu'elle permettra de répondre, en partie, aux nouveaux besoins scolaires et communaux. En conclusion, rappelons que le déménagement de la structure d'accueil parascolaire libérera l'espace nécessaire à la réalisation des nouvelles salles de classe exigées par le Cercle scolaire et évitera ainsi la pose de containers dans la cour d'école.

Le groupe PS/Les Verts acceptera à l'unanimité la demande de crédit proposée. »

M. Bernard SCHUMACHER déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR soutiendra la demande de crédit de Fr. 400'000.- mais en formulant quelques remarques :

C'est l'impératif de temps qui ne nous permet plus de s'opposer à ce crédit ou de l'amender. Il est regrettable que la commission ad hoc « locaux scolaire/parascolaire » qui a fourni un excellent travail avec 5 séances en 2 mois, ceci il y a 9 mois et d'arriver ce soir avec une demande de crédit 2x plus importante que les estimations présentées dans son rapport.

Certes, les travaux planifiés dans le garage de 28m² n'avaient pas été prévus pour le compte du parascolaire. Il ne nous semblait pas opportun ou utilisable pour le parascolaire.

Il est bien clair que des analyses et un diagnostic « amiante, plomb » ont été fait et que des mesures sont à prendre. Bien que l'on soit en droit de se poser la question : Que feriez-vous chez vous après une telle analyse ? Chez les parents des enfants qui fréquenteront le parascolaire, n'y a-t-il plus d'amiante, plus de plomb dans les peintures ? Accepteriez-vous de payer le changement de votre cuisine simplement parce que l'on doit changer le carrelage ? Accepteriez-vous de payer le ponçage et la peinture de vos boiseries en parfait état parce qu'elles ont été peintes il y a quelques années avec une peinture qui contient du plomb ? Posez-vous ces questions ! Aujourd'hui si l'on accepte de faire ces travaux c'est qu'il s'agit d'argent public et c'est plus simple.

Mesdames et Messieurs, nous ne pourrons plus toujours accepter et payer, nous soumettre aux directives imposées par les services d'un Etat toujours plus exigeant, nous imposant continuellement de nouvelles normes. Il s'agit d'argent public mais ce sont nos impôts.

Plusieurs points nous interpellent tout de même :

- Le jardin à Fr. 22'400.- avec une clôture à Fr. 17'600.-*
- Fr. 110'555.- pour transformer un garage de 28 m2*
- Le carrelage à Fr. 180.- le m2*
- L'élimination des barreaux en fer forgé alors qu'il faut en poser devant certaines fenêtres*

Et j'en passe ! Ce soir, il ne faut plus perdre de temps. Nous demandons juste au Conseil communal d'avancer avec ce dossier et de tout faire pour diminuer les coûts de cette transformation. De faire ce qui est nécessaire, sans plus, ceci aussi en collaboration avec les responsables du parascolaire.

Ni la directrice du parascolaire, ni la commission parascolaire n'ont demandé le changement du carrelage ou de la cuisine. Faut-il que ce projet coûte encore plus cher que la transformation proposée pour « Prises 6 » ?

Pour nous, l'important c'est de déménager au plus vite le parascolaire dans l'ancienne Poste et de libérer les 2 salles qui devront être réaffectées en salles de classe.

Nous devons absolument éviter de poser des containers provisoires dans la cour du collège. Les coûts engendrés seraient encore plus importants et nous aurions une solution provisoire qui risque de durer fort longtemps. Comme nous n'avons plus le choix, en avant ! »

M. Jean BERGAMIN déclare que le GIC acceptera la demande de crédit de Fr. 400'000.-.

M. Jean-Christophe BIGNENS demande quelle commission gère les locaux publics et ceux qui vont être transformés. Il donne l'exemple de l'ancienne Poste dont les parties villa, ancienne Poste et garage ne vont pas forcément être utilisés uniquement par le parascolaire. Il souhaite savoir de quelle manière, précise ou polyvalente, va se faire la gestion de ces locaux.

M. Frédy NUSSBAUM répond que c'est déjà l'administration communale qui gère le planning de l'utilisation des salles en fonction des demandes et que cela ne change pas.

M. Jean-Christophe BIGNENS s'interroge sur le fait que le Cercle scolaire pourrait vouloir gérer l'occupation des locaux le soir alors que des sociétés locales ou des groupes politiques en auraient besoin.

M. Alain PERRET répond que le Cercle scolaire n'a strictement rien à voir avec le parascolaire. Il poursuit en disant que dans le cadre de la rénovation de La Poste, à priori la villa serait dévolue complètement au parascolaire, La Poste sera dévolue au réfectoire du parascolaire et le garage sera certainement dévolu à l'orthophonie ; tout en sachant qu'autant La Poste qui sera le réfectoire du parascolaire et le local d'orthophonie pourront être employés par les sociétés locales. Il confirme que c'est bien l'administration et le Conseil communal qui gère l'utilisation de ces locaux.

M. Jean-Christophe BIGNENS répond être satisfait de la réponse.

M. Frédy NUSSBAUM ajoute que c'est en fonction des demandes et du travail à faire qu'il y a un besoin des salles et que la décision ne peut pas être prise au début de l'année.

M. Laurent COLIN constate qu'il est mentionné dans le point « Rafrachissement du bâtiment » que les volets sont en très mauvais état et qu'il y a un petit descriptif des travaux à entreprendre pour les rénover. Il demande s'il est envisagé de les remplacer par des volets métalliques car si c'est le cas, ceux-ci ne combattent pas la canicule et laissent vraiment passer la chaleur.

M. Frédy NUSSBAUM répond que les volets vont rester tel quel encore une période et qu'il n'y aura pas d'intervention avec des peintures pour neutraliser les produits polluants. Il déclare qu'ils seraient plutôt remplacés pour un meilleur investissement mais ceci est prévu en 2^e étape, en décalage dans le temps.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

5. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 85'000.- CONCERNANT LA RENOVATION DU DEBARCADERE

M. Frédy NUSSBAUM déclare :

« Mme la présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous avez pu prendre connaissance du rapport. Nous avons une demande de l'Office Fédéral des Transports pour qu'on leur fasse parvenir un justificatif de sécurité de conformité de notre débarcadère. On l'a fait faire dans le détail. Vous avez l'imagerie qui parle d'elle-même et on a été quand même surpris par rapport je dirais à ce que notre débarcadère a reçu les assauts du temps. Il est même statiquement en danger par rapport à l'analyse qui a été faite au niveau de la statique et tout ce qu'on voit : des fers qui ressortent et qui fissurent le béton, c'est une chose qu'on doit consolider.

Même si on ne le fait pas, on doit faire un étayage de fortune car on nous a vraiment fait peur, qu'il est en danger et comme le bureau ne prend pas de responsabilité, il s'est empressé de dire que les barrières ne sont plus en conformité non plus. Tout le monde a peur de la sécurité, tout le monde a peur d'être attaqué par rapport à des choses qui ne sont plus dans les normes : les barrières ne doivent plus être horizontales mais verticales.

Je dois dire que personnellement j'ai aussi profité de ces barrières horizontales pour pouvoir plonger dans le lac et derrière le bateau et elles font presque partie d'une infrastructure de détente dans une zone qui est fortement appréciée, notamment dans la période estivale.

Le Conseil communal n'aimerait pas non plus prendre une responsabilité par rapport à un accident ou autre qu'on pourrait difficilement dégager notre responsabilité donc on la transmet également au Conseil général. Voilà, nos barrières ne sont plus dans la conformité, les règlements ont changé, que cela nous convienne ou pas, raison pour laquelle nous avons un devis de Fr. 37'000.- pour les barrières et de Fr. 48'000.- pour la réparation du débarcadère en lui-même, comme le rapport l'indique.

Vous avez reçu un rapport relativement complet pour ce qui est à restaurer et à réparer et je suis à disposition pour d'éventuelles questions. »

M. Alain KNEUSS intervient et s'interroge sur le fait que le rapport a été fait le 24 novembre 2014.

M. Frédy NUSSBAUM répond que c'est bien le cas.

M. Alain KNEUSS poursuit en déclarant :

« Il a fallu une année, je ne dis pas que c'est la commune, mais le projet de réfection date d'octobre 2015 ? ce n'est pas dramatique, mais ce n'est donc pas une erreur ? »

M. Frédy NUSSBAUM répond que ce n'est pas une erreur.

M. Bernard SCHUMACHER déclare :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR acceptera la demande de crédit de rénovation du débarcadère mais souhaite l'amender et souhaite prendre ses responsabilités et de demander d'exclure le changement de la barrière ou d'en différer le changement, tant que son état est jugé bon.

En effet, dans le rapport on peut lire que l'état du garde-corps est bon, scellement en bon état, corrosion superficielle peu développée.

Une fois de plus on se soumet sans discuter à de nouvelles prescriptions absurdes. Prenons nos responsabilités d'élus, refusons d'adapter cette barrière. Elle est en place depuis combien de dizaines d'années ? Certes, l'endroit peut être dangereux pour un petit enfant mais c'est la responsabilité des parents de surveiller ses enfants, pas à la communauté.

Vouloir empêcher la chute d'un enfant sur les côtés du débarcadère uniquement alors que le bout reste ouvert, sans barrière, n'est-ce pas absurde ?

Ne pas protéger les enfants d'une chute probable sur le bord du lac dans des pierres n'est-il pas aussi nécessaire ?

Un accident est toujours regrettable mais pénaliser tous les autres enfants qui comme nous tous ont grimpé et plongé depuis cette barrière, c'est juste décevant.

Responsabilisons les parents, le bord du lac est dangereux, un enfant doit être sous surveillance.

Laissons les autres profiter de l'endroit tel quel. Si nous acceptons de changer cette barrière, gageons que sous peu nous devons poser une barrière sur le bord du Creux-du-Van qui est aussi sur notre commune.

Je vous remercie. »

M. Frédy NUSSBAUM répond :

«Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'amène un commentaire. On n'ose pas le dire qu'on partage partiellement l'idée. Les normes de sévérité et de conformité augmentent et la discipline diminue, c'est notre société qui va dans ce sens-là.

Au niveau de la comparaison si on prend le Creux-du-Van, il n'y a pas de barrière on ne peut pas incomber notre responsabilité. On peut incomber notre responsabilité si la barrière n'est plus conforme, qui ne doit pas faire office d'échelle. Vous allez me dire on peut grimper et puis partir du sommet de l'échelle, de la barrière et plonger, on ne peut rien nous reprocher ! Et c'est cette responsabilité qu'on n'aimerait pas prendre.

Vous avez tous en mémoire qu'à Neuchâtel il y a quelques années, il y a eu 2 accidents et ils ont changé les barrières qui ont coûté environ Fr. 350'000.-. C'est aussi le denier public, c'est aussi un embarras qui ne plaît à personne mais la société évolue dans ces normes et la barrière verticale, vous savez qu'il y a encore des normes de 10 cm depuis le sol, etc. etc. c'est assez compliqué. Mais voilà, la responsabilité de l'ingénieur l'a dit au Conseil communal et le Conseil communal ne veut pas prendre cette responsabilité. On vous la transmet, à vous de choisir !»

M. Jean-Pierre JACOT déclare que le GIC acceptera ce crédit à l'unanimité.

M. Laurent COLIN déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Socialiste/Les Verts a pris connaissance du dossier pour la rénovation et mise en conformité du débarcadère de Chez-le-Bart. Nous adhérons totalement au projet trouvant que le débarcadère est une voie de sortie de la commune pour nos loisirs et peut aussi représenter une entrée pour le tourisme. Le groupe souhaiterait que pour la nouvelle barrière mise en conformité, le Conseil communal dans ses œuvres, insiste tout particulièrement sur la solidité de l'ouvrage. Sachant que celui-ci sera particulièrement mis à l'épreuve par la jeunesse se distrayant sur notre plage. Merci d'avance. »

M. Jean-Daniel DIVERNOIS ajoute un commentaire et dit aller dans le même sens que M. Bernard SCHUMACHER, à savoir que cette barrière va complètement dénaturer l'endroit. Il ajoute que le PLR n'acceptera pas ce crédit, non pas qu'il ne souhaite pas que le béton soit rénové, mais parce que cette barrière l'a sensibilisé au plus haut point. Il pense illogique de mettre des barreaux verticaux tout au long de la jetée alors qu'il ne faut pas en poser le long des cailloux. Il pense qu'un enfant tombant à l'eau à cet endroit est plus dangereux que s'il tombe le long de la jetée où il y a une barrière.

M. Alain KNEUSS déclare :

« Mme la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est rigolo, on parle de barrière à Fr. 40'000.- et l'on a voté des crédits de plusieurs millions pour des tuyaux d'eau qu'on ne voit pas, qui sont nécessaires, et ça me fait juste sourire, et finalement on refait un débarcadère, pourquoi ne pas le faire jusqu'au bout ? Ça serait un peu dommage de s'arrêter aux barrières malgré, et je suis d'accord avec les responsabilités, que la société a changé et on ne peut pas mettre des barrières partout. Mais c'est clair qu'elle ne me dérange pas spécialement cette barrière mais du moment qu'on entreprend des travaux, finalement on n'est plus à ça prêt.

On a mis aussi des réserves pour la caisse de pension, plusieurs centaines de milliers de francs et là on parle de Fr. 40'000.- C'est beaucoup, mais ouais ! »

M. Jean-Daniel DIVERNOIS répond :

« Ce n'est pas une question d'argent, j'essaie de lancer un appel à tous mes collègues du Conseil général pour essayer d'obtenir un soutien de ne pas changer cette barrière ou de la changer avec une même, mais avec un aspect qui ressemble à celle existante. Vous parlez de barreaux verticaux, vous allez encore en mettre un tous les 10,5 cm car la norme est qu'à partir de 11 cm la tête d'un gamin peut passer à travers.

Rendez-vous bien compte de ce que vous allez installer en bas ! Ca me paraît vraiment dénaturer l'endroit. »

Mme Nadège BODER SCHNEIDER dit que selon elle on n'a pas le choix, du moment qu'il y a ces normes.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS répond qu'il faut savoir faire traîner certaines choses. Comme certains dossiers à tous les niveaux de l'Etat.

M. Frédy NUSSBAUM répond :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

On vous entend bien, on est autant contrarié que vous quand on a un rapport qui nous dit ça. Ce sont des responsabilités que personne ne veut prendre. Si on demande à l'ingénieur, son travail c'est de nous le dire. A partir de là, on ne peut plus dire qu'on le sait pas. Et c'est ce qui est désagréable et coûteux ; quand même on le sait mais on ne peut pas comparer avec l'endroit où il y a les pierres et si un enfant tombe on ne peut rien nous reprocher. Si on a une barrière en forme d'échelle on pourra nous le reprocher et on ne pourra pas de dégager de la responsabilité. En cas de problème on ne pourra pas dire qu'on le savait pas. »

M. Jean-Daniel DIVERNOIS demande ce qui se passerait si on rénoverait le béton et qu'on ne touchait pas à la barrière.

M. Frédy NUSSBAUM répond que si on rénove le béton on parle de sécurité et de conformité tel que l'Office des Transports le demande. Il déclare qu'il souhaite que le bateau continue à venir chez nous et que le Conseil communal ne souhaite pas prendre à sa charge le risque de cette responsabilité. Il souligne qu'en cas d'accident, on n'aurait plus qu'à assumer et à payer mais que le Conseil communal appliquera la décision prise par le Conseil général.

Mme Laurence DONZE demande si on peut étudier une possibilité de mettre une barrière qui respecte les normes et l'esthétique du lieu.

M. Frédy NUSSBAUM répond que la commission technique va être sollicitée avec plusieurs propositions et qu'il sera choisi quelque chose qui convienne le mieux possible.

Mme Sylvie RENTSCH demande si les barreaux des barrières qui ont été rénovées à Neuchâtel ont été mis de manière verticale. On lui répond que c'est bien de manière verticale.

M. Frédy NUSSBAUM ajoute que les bureaux qui font les expertises conformité sécurité sont confrontés régulièrement à ce genre de chose et que s'il y avait d'autres possibilités, celles-ci nous auraient été communiquées.

Mme Laurence TRAVOSTINO demande à M. Bernard SCHUMACHER s'il maintient son amendement. Celui-ci répond que cela n'est pas nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est accepté par 20 oui, contre 4 non et 1 abstention.

6. NOMINATION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION RUN « REGION LA BEROCHE »

M. Alain KNEUSS au nom du GIC propose M. Jean BERGAMIN.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Swisscom

M. Frédy NUSSBAUM déclare :

« Mme la présidente, Mesdames, Messieurs,

Une information où l'on est souvent sollicité : au niveau du réseau haut-débit de notre commune pour Swisscom. Très certainement, quand quelqu'un appelle Swisscom parce qu'il a une qualité sur la commune qui n'est pas satisfaisante, on lui répond qu'il faut s'adresser à la commune. Et on a fait de même vers Swisscom pour savoir ce qu'ils entendaient de s'adresser à la commune.

En 2011, on a eu une proposition qui était d'environ Fr. 400'000.- pour améliorer le réseau haut-débit. On attendait une nouvelle proposition par rapport à l'évolution qu'il y a sur notre commune et il y a eu des interventions au niveau des conseillers nationaux que Swisscom n'avait pas le droit de demander de l'argent aux communes pour augmenter ses performances et que cela devait être pris à charge par Swisscom.

Depuis cette intervention-là, Swisscom n'articule plus de tableau de bord, savoir où on en est dans la commune et il n'y aura pas de changement dans notre commune avant 2020-2022.

Donc, si vous téléphonez à Swisscom et qu'ils vous disent de s'adresser à la commune vous pouvez leur dire que ça n'est pas correct, que ce n'est pas une réponse satisfaisante. Merci de votre attention. »

Nouveau quai pour les bus à la gare

M. Aldo GLARDON informe que les travaux sont en cours à la gare pour créer le nouveau quai pour les bus afin qu'il soit opérationnel le 13 décembre, date de l'entrée en vigueur du nouvel horaire des CFF. Il annonce que dès le lendemain les barrières vont être retirées et que les peintures seront faites. Il précise que l'abri arrivera la 3^e semaine de janvier.

Il informe que le chef du département des transports de Neuchâtel vient d'annoncer qu'il refusait pour l'instant que le car postal tourne dans le sens prévu initialement et que c'est une bagarre avec le chef du département des Ponts et chaussées et du département des Transports qui s'est déclarée depuis plusieurs semaines.

Il signale que le chef des transports souhaite que les futurs arrêts sur la commune de St-Aubin soient d'abord rehaussés pour les personnes handicapées. Il rappelle que la commune de St-Aubin avait refusé le crédit de Fr. 600'000.- et que celle-ci proposait de le faire progressivement lors des prochains mois.

Il souligne que TransN profitera pleinement de ce quai sur toute sa longueur que les cars articulés devront donc continuer à emprunter la rue du Port, accès déjà difficile. Il rappelle que pendant 4 mois le car postal a tourné dans le sens souhaité jusqu'à une semaine avant le début des travaux, puis sont repartis dans l'autre sens.

La décision du département des transports le surprend puisqu'il était averti des travaux qui allaient être entrepris et que comme demandé, ceux-ci devaient être terminés le 13 décembre, ce qui est respecté puisque ceux-ci seront prêt le 11 décembre.

Convention réservoir du Château

M. Marc DEGRAUWE déclare que conformément à la demande du Conseil général pour obtenir une convention avec M. Z'Rotz pour la connexion du réservoir du Château, il a prolongé la convention de 50 ans. Il précise que l'acte notarié sera signé et mis dans le registre dès le mois de janvier.

8. DIVERS

Votation communale

M. Charles-Philippe HUGUENIN déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je reviens sur la notice accompagnant la dernière votation communale et j'ai été étonné de constater qu'il y avait une erreur dans un texte qui mentionne que le Conseil général a accepté à l'unanimité alors que ce n'est pas le cas comme on peut s'en rendre compte en lisant le procès-verbal de la séance dans laquelle cela a été voté. Je vous remercie de votre attention. »

Morgue

Mme Christine ZANIER demande ce que va devenir la morgue, vu que l'hôpital de la Béroche va fermer, selon l'information parue dans les journaux. Il lui semble qu'il y a quelques années toutes les communes avaient participé à son financement.

M. Alain PERRET répond que selon l'entretien qu'il a eu avec M. Paul BIGNENS qui a rencontré les services de l'Etat de Neuchâtel, ceux-ci proposent de laisser la morgue encore une année à disposition.

Il informe que la Paroisse temporelle étudie la création d'une nouvelle morgue dans le cimetière puisqu'elle n'existera plus dès que l'hôpital sera vendu. Il confirme que toutes les communes, y compris Provence et Mutrux avaient participé à son financement pour un montant, sauf erreur, de Fr. 270'000.-.

Remerciement

M. Jean-Pierre JACOT tient personnellement à remercier le Conseil communal pour tout le bon travail qu'il a effectué durant cette année 2015 et félicite également le personnel.

Porte bannière

M. Bernard SCHUMACHER déclare :

« Mme la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite encore faire une remarque. Nous avons accepté ce soir avec le budget l'augmentation d'un poste supplémentaire dont acte ! on a eu de bonnes explications.

Mais j'aimerais que les tâches administratives telles que « la charte de bonne conduite » comme on nous l'a mise aux documents joints ce soir fasse plutôt partie de la base de l'engagement d'un employé communal ou d'un élu. Il n'est pas nécessaire de rédiger une telle charte. Pour moi c'est du travail administratif inutile. De plus, avez-vous prévu quelque chose si elle n'est pas respectée ?

Par contre j'espère qu'à l'avenir « Gorgier » pourra avec ce poste de 20% supplémentaire aussi envoyer un porte bannière représenter notre commune dans les rares cérémonies officielles de notre canton.

Pour fêter la nomination du président du Conseil des Etats, Raphaël Comte, notre commune était bien représentée par 2 conseillers communaux, mais notre bannière faisait partie des rares communes non présentes à la cérémonie comme au cortège. C'est regrettable ! Je vous remercie. »

Déclaration de Madame la présidente du Conseil général

Mme Laurence TRAVOSTINO prend la parole :

"Avant de passer à table, j'aimerais remercier l'administration communale et tous ses services pour tout le travail effectué durant cette année. Que ferions-nous sans vous ? Alors encore un très grand merci.

Les fêtes de fin d'année riment très souvent et pour la plupart d'entre nous avec amour, famille, partage, joie, échange. Mesurons-nous vraiment la chance que nous avons ?

Après les terribles évènements de ces dernières semaines, j'aimerais vraiment que la paix règne dans le monde, qu'il n'y ait plus d'attentat, de guerre, plus de famine, plus de personne isolée, l'accès aux soins, l'accès à l'école, de l'eau et de l'électricité pour tous, plus de pollution, plus de réchauffement climatique et encore bien d'autres choses. Malheureusement, je n'ai pas de baguette magique pour résoudre tous ces problèmes.

Pourtant, en 2015, on pourrait espérer voir les choses s'améliorer, le monde a tellement évolué. Mais finalement pour quelle évolution ? Certes, on ne peut pas aimer tout le monde, on ne peut pas comprendre toutes les religions qui nous entourent, on ne peut pas être d'accord sur tout mais on doit se respecter les uns et les autres.

Alors j'aimerais vraiment tous vous inviter à profiter de vos parents, enfants, proches, amis autant que possible. Nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Que la magie de Noël rayonne dans vos cœurs et fasse ressortir votre âme d'enfant. A toutes et à tous, je vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2016. Bon appétit. »

La parole n'étant plus demandée, Mme Laurence TRAVOSTINO, présidente, lève la séance à 20h55 et invite l'assemblée à partager le traditionnel repas de fin d'année.

Le rédacteur

La présidente

La secrétaire

J.-P. Charmillot

L. Travostino

N. Boder Schneider



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 3 MAI 2016

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Laurence TRAVOSTINO, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015
2. Demande de crédit d'objet et budgétaire de Fr. 198'200.- concernant le revêtement en pavé d'une partie de la rue des Prises
3. Demande d'autorisation pour effectuer au bouclage des comptes 2015 un préfinancement de Fr. 2'600'000.-
4. Demande de crédit budgétaire de Fr. 50'000.- concernant le subventionnement extraordinaire du FC Béroche-Gorgier
5. Octroi d'une caution de Fr. 50'000.- au FC Béroche-Gorgier
6. Nomination d'un membre à la commission financière en remplacement de M. Johann SZABO, démissionnaire
7. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Fanny CHAUVEAU, démissionnaire
8. Nomination d'un membre à la commission parascolaire en remplacement de Mme Fanny CHAUVEAU, démissionnaire
9. Communications du Conseil communal
10. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PSV Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

Appel

27 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés : MM. JACOT Jean-Pierre
KAESER Ivan
MARECHAL Marc
MERMOD Michel
ORLUSIC Alexandre

Absents, non excusés MM. PROFICO Stefano
VOEGELE Frédéric

5 sièges sont vacants.

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

M. Bernard SCHUMACHER demande la parole et déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Au nom de la commission des locaux scolaires et parascolaires nous souhaiterions vous présenter le résultat de l'étude de faisabilité pour une nouvelle salle polyvalente et de sport. Nous souhaiterions vivement faire cette présentation au début de ce Conseil général.

En effet, la commission est convaincue que le résultat de cette étude peut avoir une influence importante sur le troisième point de l'ordre du jour. Aujourd'hui, seules les commissions des locaux scolaires et parascolaires, d'urbanisme et immobilière sont informées.

Nous souhaiterions que tout le Conseil général dispose du même niveau d'information pour se prononcer en toute connaissance de cause au point 3 de l'ordre du jour « Préfinancement de 2.6 millions au bouclement des comptes 2015 pour préfinancer les futurs locaux scolaires ».

C'est pourquoi je soumets cette proposition à votre autorité.

Merci »

Aucune objection n'étant émise, Mme la présidente Laurence TRAVOSTINO autorise M. Bernard SCHUMACHER à présenter cette étude.

Présentation de l'étude de faisabilité d'une nouvelle salle polyvalente et de sport par M. Bernard SCHUMACHER

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission des locaux scolaires et parascolaires a reçu l'étude de faisabilité commandée au bureau d'architecture Bart ECN SA.

Mercredi 27 avril 2016, nous avons reçu M. Cédric Bart en présence des commissions d'urbanisme et immobilière pour nous présenter les résultats de ses travaux.

Pour rappel :

Lors du Conseil général du 21 mai 2015, la commission des locaux scolaires et parascolaires vous a proposé un crédit de Fr. 20'000.- pour le financement d'une étude de faisabilité visant la construction d'une nouvelle salle polyvalente et de sport. Ce crédit avait été approuvé par 24 voix contre 2.

Lors de leur séance du 27 octobre 2015, les commissions des locaux scolaires et parascolaires, d'urbanisme et immobilière ont établi un cahier des charges en présence de l'architecte Monsieur Cédric Bart, du bureau Bart ECN SA à Chez-le-Bart.

Etude de faisabilité « Nouvelle salle polyvalente et de sport »

Introduction :

Il s'agit d'une étude de faisabilité.

Le but est de finalement pouvoir dire oui ou non, possible ou pas possible, dans les conclusions.

Aucun critère architectural, type de construction, on ne parle pas de beau ou pas beau, bois ou béton, vitrage jaune ou bleu, etc.

Les volumes sont définis, l'orientation et quelques propositions de disposition.

Situation de départ :

- *Normes pour salle de gym plus à jour*
- *Pression du cercle scolaire*
- *8^{ème} HarmoS à Gorgier, ils ne vont plus au Cerisiers*
- *Plus de « grands » élèves à Gorgier*
- *Vestiaires mixtes plus tolérables*
- *Manque de place dans le collège*
- *Libération du volume de la salle existante pour création de salles de classe*

1. Objectif

Objectif

La commune souhaite :

- adapter les besoins sportif à l'école primaire,
- offrir une salle polyvalente et de sport aux habitants de Gorgier - Chez-le-Bart et ses différentes associations.

2. Emplacement choisi

Situation géographique



*Proximité de la place de jeux, de sport extérieur
Déplacement aisé à pied depuis le collège
Parcelle appartenant à la commune*

3. Vue existante OUEST

Vue existante du site



VUE OUEST

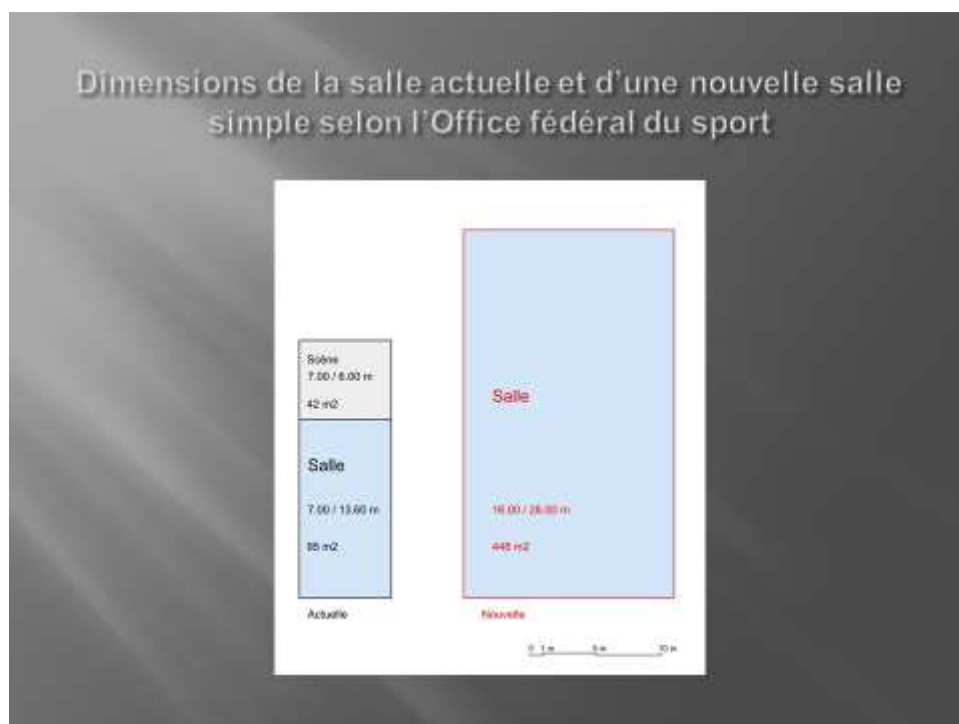
4. Vue existante EST

Vue existante du site



VUE EST

5. Dimensions de la salle existante



Il s'agit d'une salle simple de base, aux dimensions minimums requises pour un collège.

6. Salle actuelle



Photo de la salle actuelle
scène



7. Programme des locaux

Programme des locaux

1. Programme de locaux pour une salle simple selon la Norme 201 de l'Office fédérale du sport

	Locaux pour salle simple		Surface mètre m2	Remarques
1.01	Salle de sport 28x16, hauteur 7m	1	448	
1.02	Halle d'entrée	1	40	Selon projet
1.03	Vestiaire garçons	1	25	
1.04	Vestiaire filles	1	25	
1.05	Douches garçons, zone de séchage	1	20	
1.06	Douches filles, zone de séchage	1	20	
1.07	Salle des enseignants H, douche, WC	1	8	
1.08	Salle des enseignants F, douche, WC	1	8	
1.09	Local des agrès de sport	1	80	
1.10	Toilettes garçons	1	8	
1.11	Toilettes filles	1	8	
1.12	WC handicapés	1	5	
1.13	Local de gardiennage	1	10	
1.14	Local pour appareil de nettoyage	1	10	
1.15	Locaux techniques CVSE	1	80	
1.16	Local infirmerie	1	10	
1.17	Espace sonorisation	1	3	
1.18	Ascenseur	1	4	
	Total		792	

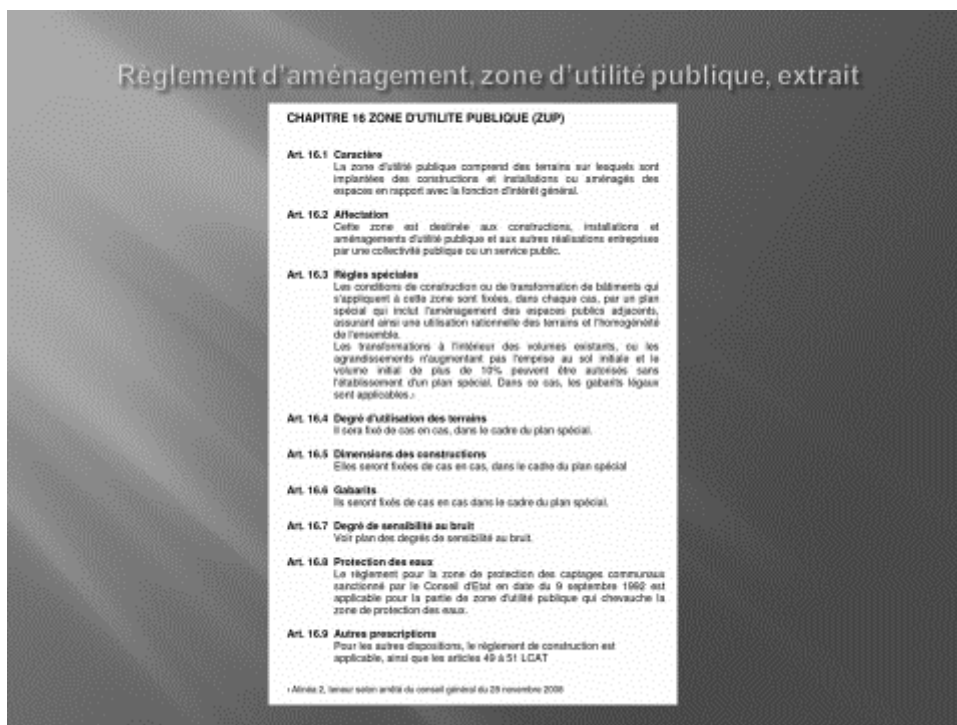
2. Programme des locaux complémentaires pour les associations communales

2.01	Local de rangement : scène amovible	1	50	
2.02	Local de rangement : chaises, tables	1	30	
2.03	Cuisine	1	20	
2.04	Bureau	1	10	

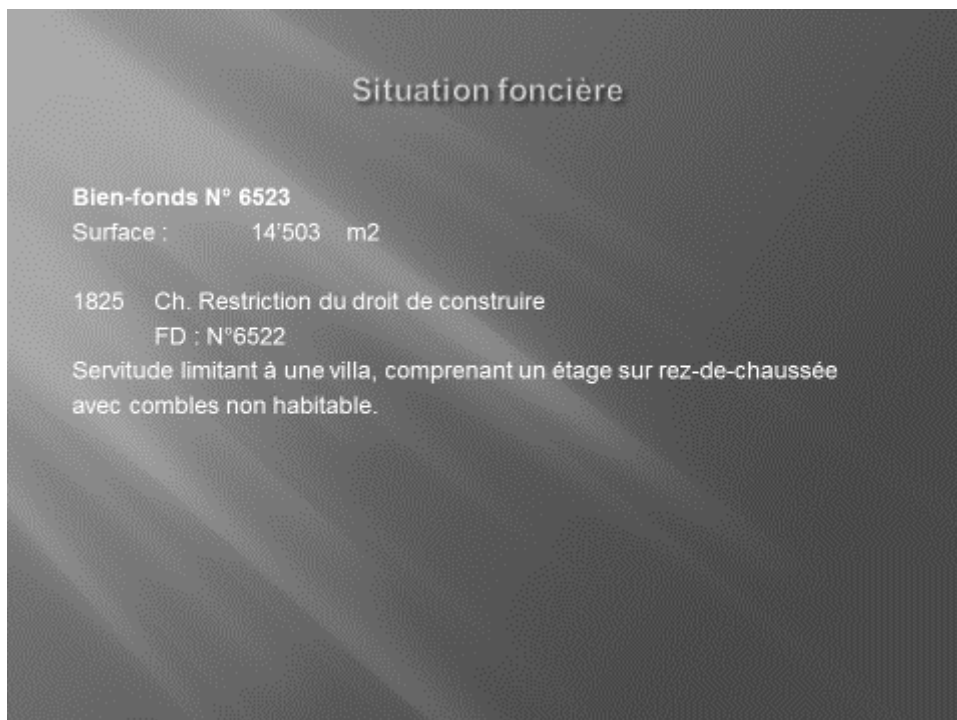
3. Parking

	Affectation		places	Remarques
3.01	Parking voitures	1	29	
3.02	Parking deux-roues motorisé	1	5	
3.03	Parking vélos	1	25	

8. Règlement



9. Situation foncière

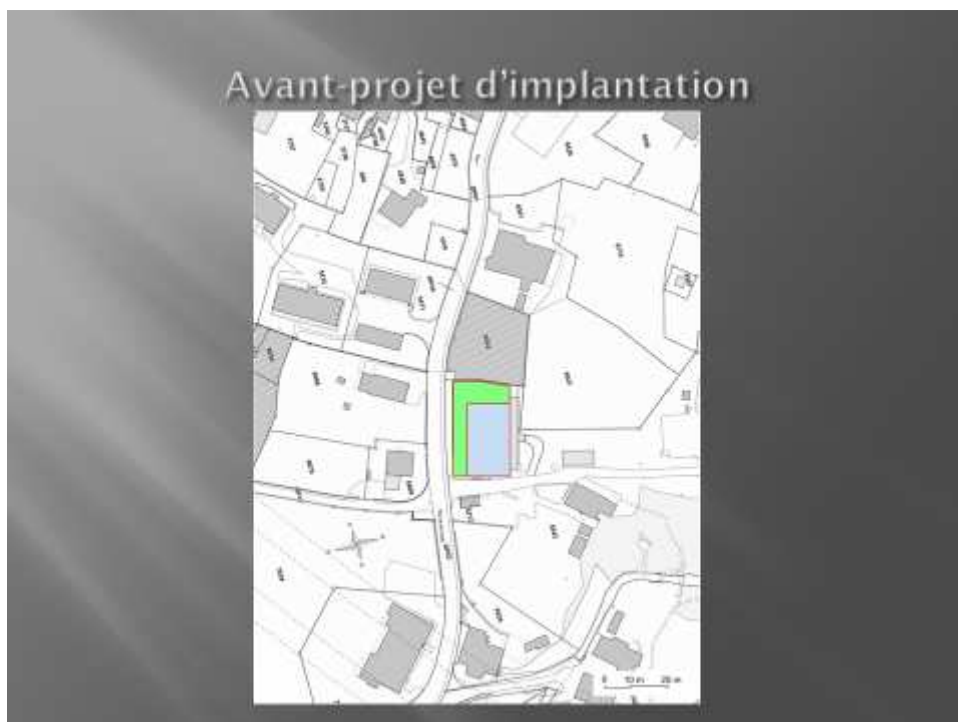


10. Plan d'aménagement



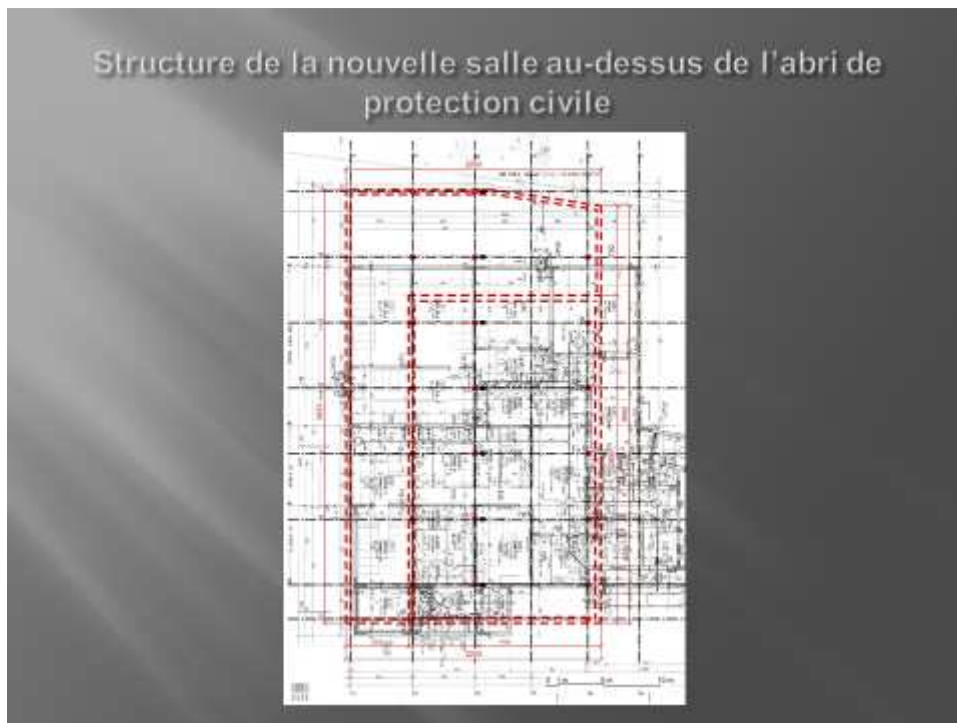
Parcelle de 14'503 m²
Avec 3 zones, ZUP, ZHFD, ZP2

11. Implantation



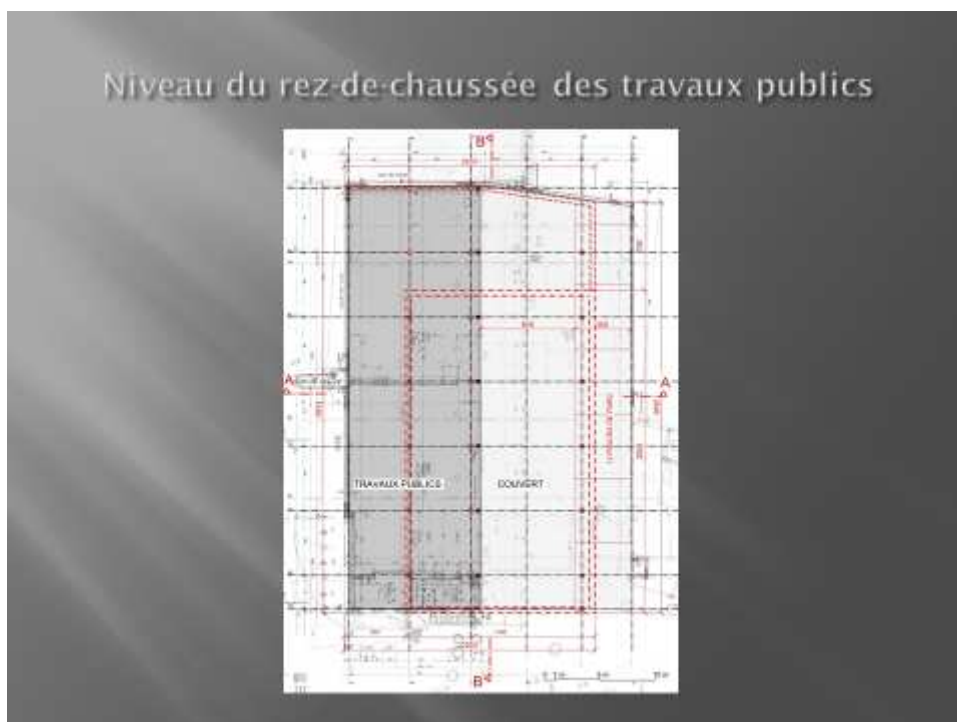
Façade avant orientation EST, très bon ensoleillement, luminosité très favorable
En bleu la salle
En vert les locaux annexes

12. Plan du sous-sol



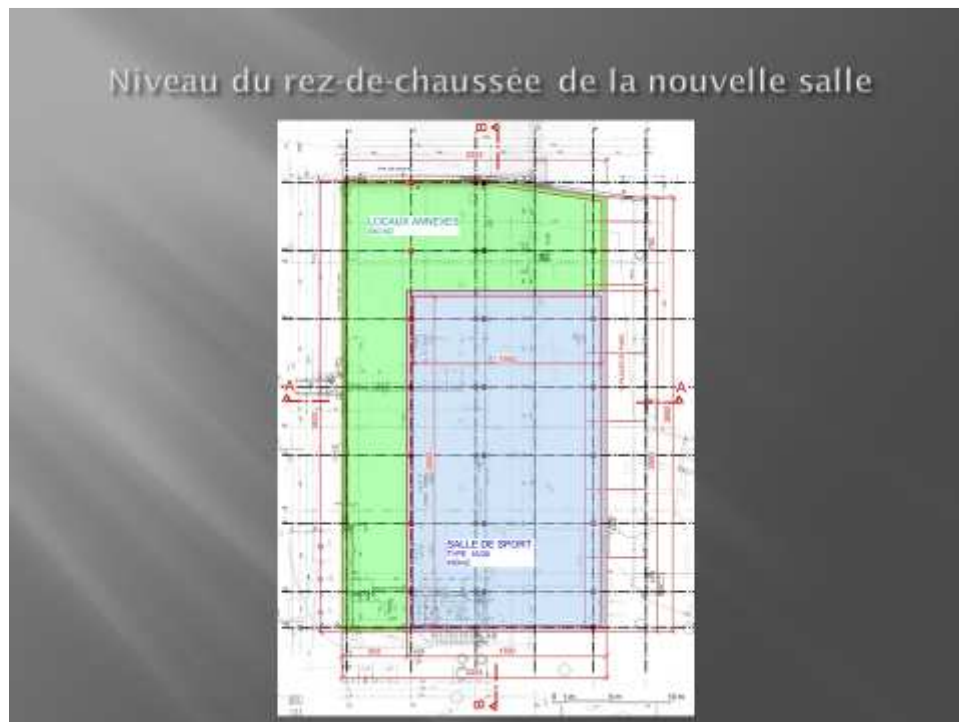
Au-dessus de l'abri de protection civile
Murs porteurs existants
Piliers à ajouter sur les murs de l'abri

13. Niveau du rez-de-chaussée travaux publics



En gris :
Locaux des travaux publics
Local des pompiers
Local chauffé, bureau

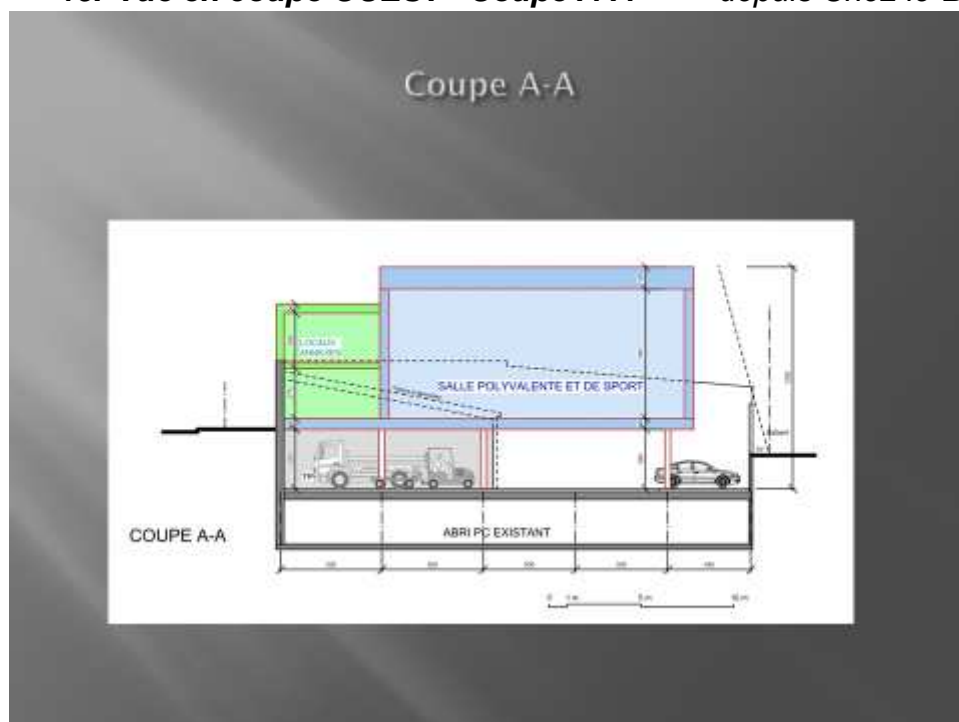
14. Niveau du rez-de-chaussée de la nouvelle salle



Salle en bleu **493m²**

Locaux annexes en vert **360m²** par étage, 2 étages prévus

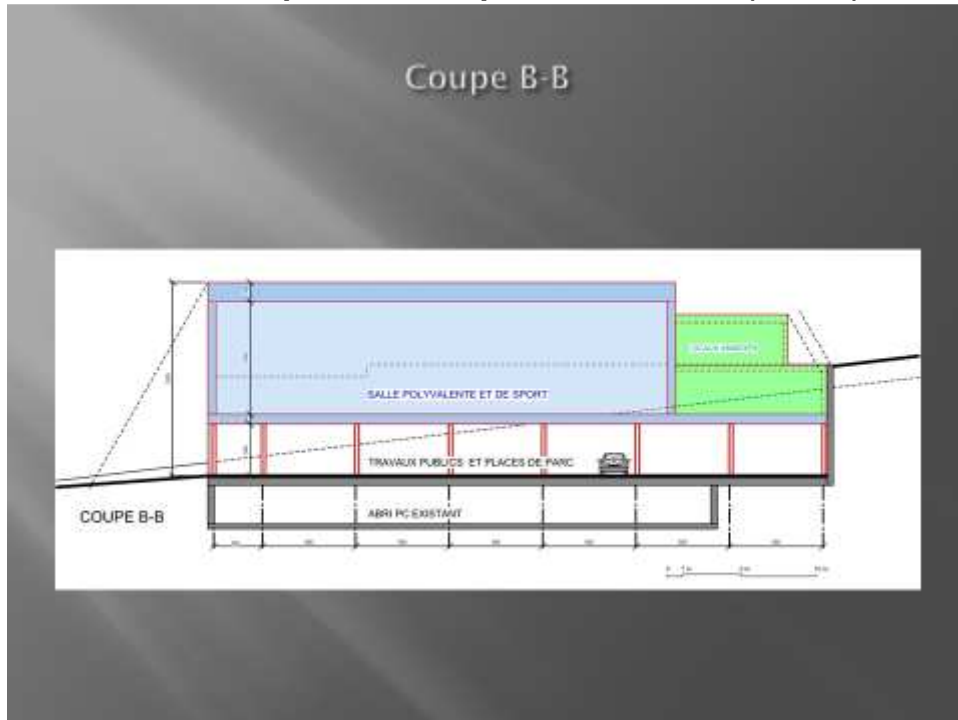
15. Vue en coupe OUEST Coupe A-A « depuis Chez-le-Bart »



Écart de 2m de hauteur entre les bâtiments vert et bleu

16. Vue en coupe EST Coupe B-B

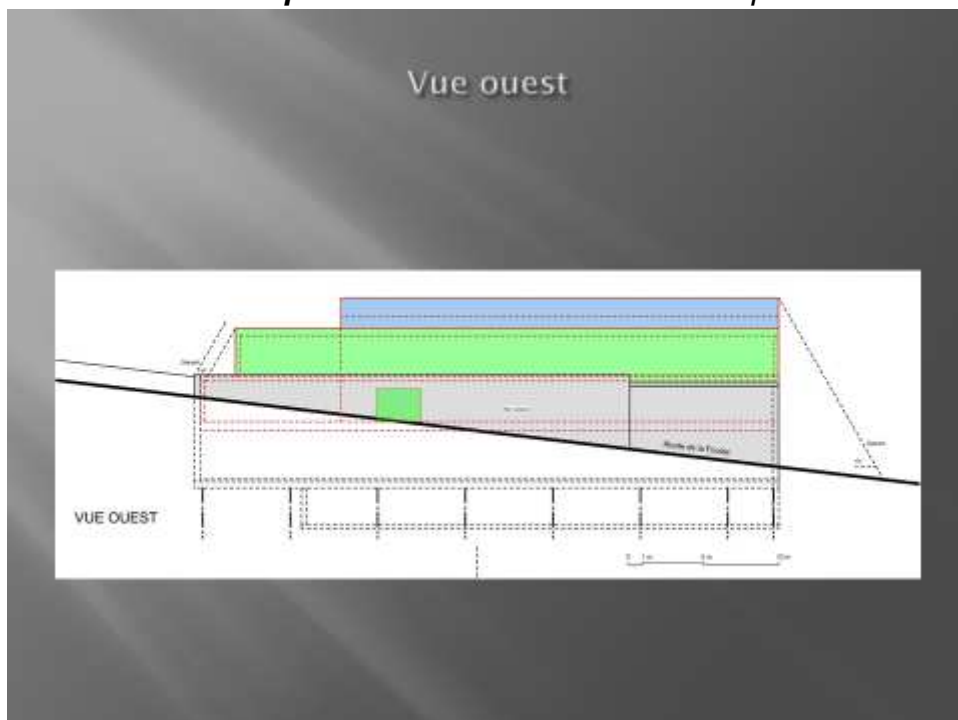
« depuis la place de jeu à Moulin »



*A l'arrière, à droite, 3m depuis le haut du mur existant bâtiment vert
2m de plus pour la salle bâtiment bleu
Moins d'impact en hauteur que la servitude inscrite pour la parcelle située au
nord de la salle
« Servitude limitant à une villa, comprenant un étage sur rez-de-chaussée
avec combles non habitables »*

17. Vue en coupe OUEST

« depuis la route de la Foulaz »



*Accès depuis la route de la Foulaz
Entrée dans le mur existant au niveau de la salle (carré vert dans le mur)
Impact de peu d'importance depuis la route*

18. Estimation des coûts

Estimation des coûts

Estimation des coûts		
CFC	DESIGNATIONS	Coûts
0	Terrain, achat, frais notaire	
	Surface du terrain total 14501 m2	
1	Travaux préparatoire	
	Régler, préparation	6'000
	Démolition, démontage, divers	100'000
2	Bâtiment	
	8200m3 à 520 -	4'264'000
3	Equipements d'exploitation	
	Engins pour la salle de sport	100'000
4	Aménagements extérieurs	
	Aménagement, jardin	30'000
	Accès, place de parc, canalisations	100'000
5	Frais secondaires	
	Taxes	50'000
	Assurance, frais divers	80'000
	Impôts 5% sur 4'000'000	200'000
	Intérêts bancaires	
	TOTAL	Sfr. 4'930'000

*Estimation réaliste, terrain existant,
Ne pas oublier qu'il y a aussi une plus-value pour le bâtiment existant, isolation, étanchéité*

19. Conclusions

Conclusion

- ▣ **Situation**
La situation géographique semble idéale entre les localités de Gorgier et Chez-le-Bart à proximité de la zone existante de jeux extérieurs. La situation favorise la diminution de la mobilité motorisée.
- ▣ **Economie du terrain, développement durable, réglementation.**
La situation au-dessus de l'abri de protection civile et du local des travaux publics permet une économie de terrain significative. La bonne proximité des commodités soutient la politique du développement durable. La réglementation en vigueur et le plan d'aménagement existant permet l'implantation d'une nouvelle salle polyvalente et de sport.
- ▣ **Accès, stationnement**
L'accessibilité est aisée et l'aménagement de places de parc complémentaires est possible.
- ▣ **Statique, ingénierie**
L'étude statique pour implanter la nouvelle structure au-dessus de l'abri de protection civil existant confirme que la construction d'une salle polyvalente est possible. (voir annexe)
- ▣ **Les aspects réglementaires, environnementaux et statiques du site sont tous favorables au projet d'une nouvelle salle polyvalente et de sport.**

J'en ai terminé avec la présentation et je vous propose de revenir aux questions, commentaires ou autres propositions dans les divers.

Au nom de la commission des locaux scolaires et parascolaires, je vous remercie. »

2. DEMANDE DE CREDIT D'OBJET ET BUDGETAIRE DE FR. 198'200.- CONCERNANT LE REVETEMENT EN PAVE D'UNE PARTIE DE LA RUE DES PRISES

M. Aldo GLARDON introduit le sujet en expliquant les éléments qui ont amenés le Conseil communal à proposer de poser des pavés sur la partie avale de la rue des Prises. Il s'agit notamment de :

- sécuriser cette rue,
- profiter des travaux liés à la réalisation de la mesure M6 du PGEE,
- créer une zone de rencontre entre les deux collèges.

Au sujet de la zone de rencontre, M. Aldo GLARDON informe que des tests de vitesse ont été effectués qui démontrent que des véhicules roulent très vite malgré le fait que nous nous trouvions à proximité du collège. Par exemple, un vendredi après-midi à 15h00 un véhicule y a circulé à plus de 50 km/h. Il a été constaté qu'il est difficile de freiner la circulation en créant simplement une zone de rencontre. Les responsables du Service des ponts et chaussées sont venus sur place et recommandent cette solution, qui de leur expérience, permet de freiner la circulation.

Le coût des pavés est important mais le Conseil communal souhaite mettre à profit l'opportunité offerte par les travaux de la mesure M6 pour lesquels une économie d'environ Fr. 20'000.- est escomptée pour l'asphaltage de la chaussée.

Par ailleurs, le retour des 8^{ème} HarmoS au collège communal engendre une augmentation des élèves. Il sera possible de poser des pavés en couleur et de prévoir une cunette au centre de la route pour canaliser les eaux de surface. Ce projet permettra aussi de sécuriser la rue des Prises depuis le carrefour de la Ravine jusqu'au parking des Prises, ce qui est une demande formulée par les riverains lors de la séance d'information concernant les travaux de la mesure M6. Pour ce faire un trottoir franchissable sur le côté est de la chaussée sera créé.

M. Alain KNEUSS demande si un marquage particulier est prévu entre les deux collèges pour canaliser les piétons.

M. Aldo GLARDON répond qu'une zone de rencontre prévoit que les piétons ont la priorité sur le trafic motorisé et qu'il n'est pas autorisé d'y prévoir des aménagements particuliers (trottoir, passages piétons ou tout autre aménagement). Pour simplifier, toute la partie pavée de la rue doit être considérée comme un passage piéton.

M. Alain KNEUSS demande quelle est la moyenne de vitesse mesurée.

M. Aldo GLARDON répond qu'à la descente la moyenne selon la norme V85 est de 37 ou 38 km/h.

Pour le PSV, M. Laurent COLIN déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le PSV soutiendra la demande de crédit de Fr. 198'200.- concernant le revêtement pavé du début de la rue des Prises, trouvant par là que ce sera un plus pour l'esthétique dans l'ancien village. Pour l'affectation de cette zone en zone 20 km/h, le PSV trouve que cela en améliorera la sécurité, mais se demande s'il ne serait pas plus judicieux de demander au transporteur scolaire de s'arrêter devant le bureau communal, ou ailleurs, à proximité pour faire descendre les enfants. L'avantage serait qu'il ne soit pas au milieu d'une foule d'enfants pour effectuer ses manœuvres. »

Pour le PLR, M. Johann SZABO déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR acceptera dans sa majorité le crédit d'objet et budgétaire concernant le revêtement en pavé d'une partie de la rue des Prises. Mais il espère que cette demande ne soit pas un prétexte pour limiter celle-ci à 20 km/h ce qui occasionnerait trop de contraintes pour la circulation et qui ne garantit aucune sécurité supplémentaire. De plus plusieurs études confirment que les revêtements en pavés font office de ralentisseur naturel. »

M. Jean-Paul GUICHCHARD déclare que le GIC accepte la proposition.

La parole n'étant plus demandée, les arrêtés sont soumis au vote et sont approuvés par 21 voix et 5 abstentions.

3. DEMANDE D'AUTORISATION POUR EFFECTUER AU BOUCLEMENT DES COMPTES 2015 UN PREFINANCEMENT DE FR. 2'600'000.-

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en indiquant qu'à la fin du mois de mai seront présentés les comptes 2015 qui bouclent avec un bénéfice de plus de 2,6 millions alors que le budget en prévoyait un d'environ 1 million. Ce résultat est dû à des recettes fiscales extraordinaires de 1,5 million. En raison de ce bénéfice, quelques opérations comptables sont à faire au bilan car si rien n'est fait, le bénéfice est versé à la fortune et il n'est plus utilisable par la suite.

Une autre alternative consisterait à prévoir une réserve conjoncturelle, mais la législation ne l'autorise qu'à hauteur de Fr. 400'000.- et par la suite de n'en dissoudre annuellement que le 50%. Par conséquent le choix du Conseil communal s'est porté sur l'établissement d'un préfinancement qu'il est possible de faire pour un objet déjà traité par le Conseil général.

M. Marc DEGRAUWE explique la mécanique comptable pour l'utilisation future du préfinancement qui consiste à y prélever l'amortissement comptable de l'investissement. Par conséquent, la charge d'amortissement est neutralisée dans le compte de fonctionnement, ce qui améliore le résultat malgré l'investissement consenti. M. Marc DEGRAUWE précise que d'autres communes (Le Locle, Saint-Aubin-Sauges, Vaumarcus) vont aussi procéder à cette opération. Il s'agit de reporter un bénéfice pour permettre d'alléger les charges futures.

Pour le GIC, M. Jean-Christophe BIGNENS déclare,

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe s'est réuni et a débattu sur le rapport du Conseil communal concernant ce préfinancement, une solution justifiée pour le bouclage des comptes 2015. Mais envers la population de Gorgier c'est une exagération. Déjà en 2014 les citoyens ont contribué à un bénéfice de plus de 3 millions qui a servi au rattrapage de prévoyance. ne que, je rappelle, doit se faire d'ici 2035, voire actuellement en 2050. Les comptes 2015 bouclent avec un bénéfice de plus de 2,6 millions, un montant qui a été prélevé en trop aux citoyens pour avoir des comptes équilibrés. Une réserve de quelques dizaines de milliers de francs se justifie, mais pas un tel écart de plus de 2 millions sans en donner retour à la population, ni de payer une nouvelle salle en deux ans. Après le vote des comptes 2014, le GIC s'étant abstenu de voter et a déposé une motion au Conseil communal en demandant de baisser le coefficient fiscal de 5 points d'impôts sur une durée indéterminée. Le groupe voudrait avoir une réponse à sa demande avant de voter ce rapport et demande, au vu de la réponse, la liberté de vote. »

Pour le PSV, M. Raymond VUILLIOMENET déclare,

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

D'emblée je transmets le mot d'ordre du PSV : nous accepterons le processus de préfinancement des locaux scolaires.

Mais je me permettrais d'y ajouter un commentaire qui donne la couleur de notre groupe. En effet, l'argent qui vient de l'ombre a mille peines à être recyclé dans l'économie locale de manière simple et ordinaire. Il doit suivre un parcours compliqué et à la limite des règles établies pour retrouver quelque peu son éclat, au fil des ans. Pour cela il aura fallu tout le talent, la ténacité et l'imagination de notre argentier pour arriver à résoudre ce problème épique.

Nous remercions M. Marc DEGRAUWE des efforts consentis et de la mise en œuvre du processus qui va dans l'intérêt de la commune, donc de chaque citoyen. »

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare que le PLR accepte la proposition.

Mme la présidente Laurence TRAVOSTINO demande à M. Marc DEGRAUWE s'il souhaite répondre à M. Jean-Christophe BIGNENS.

M. Marc DEGRAUWE déclare :

« D'abord un commentaire. Vous avez dit les comptes quelques dizaines de milliers de francs est suffisant. Ce n'est pas juste. Si on ne veut pas investir c'est tout à fait juste car ce sont les amortissements plus le bénéfice qui déterminent la capacité d'investissement. C'est la somme des deux. Donc si vous ne voulez pas investir vous pourriez même faire du déficit si votre amortissement est suffisant. Maintenant si vous voulez investir, le plan d'investissement ce n'est pas le mien mais le vôtre. Si vous voulez investir ça en respectant le frein à l'endettement il faut un résultat positif parce que les amortissements du passé à Gorgier étaient très faibles. Il s'agit du premier élément de réponse. Un résultat équilibré est insuffisant si les amortissements du passé ne correspondent pas aux investissements du futur, si vous voulez conceptuellement comprendre.

Ce ne sont pas tous les citoyens qui ont contribué à ce résultat exceptionnel. C'en est un seul. Tout comme l'année passée ce n'était pas tous les citoyens mais un seul. Donc il faut aussi mettre au milieu du village qui a payé et qui n'a pas payé. Maintenant s'il s'agit de régulation du passé et pourquoi c'est d'autres questions éthiques. Concernant votre demande de baisse d'impôt, j'en ai tenu compte dans la convention de fusion et nous y reviendrons. J'ai prévu qu'en cas de fusion en 2017 il y ait une baisse considérable des impôts à Gorgier pour l'année 2017 et je parle de plus de 10 points. Ce sera le prochain financier qui en décidera et ce prochain financier ce ne sera pas moi. Je ne me représenterai pas au Conseil communal. Vous aurez tout le loisir avec quelqu'un d'autre de diminuer les impôts mais c'est prévu dans la convention de fusion. Donc j'ai ouvert le chemin.

Maintenant, sur le point d'accepter ou non le préfinancement, fusion ou pas fusion, vous avez tout intérêt, si vous voulez baisser les impôts, de l'accepter. En l'acceptant vous réduisez les charges de Fr. 65'000.- pour la commune pour le futur. Je vous répète que pour 2015 déjà, en ayant provisionné prévoyance.ne, les comptes sont allégés de Fr. 42'000.-. Fr. 42'000.- plus Fr. 65'000 font plus de Fr. 100'000.- ce qui représente plus d'un point d'impôt. En acceptant le préfinancement vous ouvrez la voie pour un point d'impôt supplémentaire de baisse. Maintenant chacun fait ce qu'il veut et cela ne changera pas ma vie. »

M. Jean-Christophe BIGNENS remercie M. Marc DEGRAUWE pour les réponses et espère que les membres de son groupe ont obtenu les réponses demandées.

M. Jacques-André GEHRET indique qu'il était partagé, voire opposé à ce préfinancement car il ne disposait pas des informations reçues ce soir de M. Bernard SCHUMACHER. Ces éléments parlent en faveur du préfinancement. D'autre part s'il devait y avoir fusion, si un provisionnement est fait pour un investissement, même si le crédit est demandé dans 2 à 3 ans, il voit mal l'autre commune dire non. Ceci est un argument en faveur du préfinancement.

M. Marc DEGRAUWE précise que les autres communes concernées par la fusion font aussi des préfinancements. Il s'agit de s'assurer que les objets seront réalisés.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 20 voix contre 3 et 3 abstentions.

4. DEMANDE DE CREDIT BUDGETAIRE DE FR. 50'000.- CONCERNANT LE SUBVENTIONNEMENT EXTRAORDINAIRE DU FC BEROCHE-GORGIER

M. Cédric WEIBEL introduit le sujet en indiquant que le FC Béroche-Gorgier souhaite investir pour améliorer les installations dont il dispose En Seraize. Le club s'est approché du Conseil communal pour faire part de son projet qui consiste à assainir la cantine, à installer des grillages et un éclairage sur le terrain des Lions (terrain du haut). Le Conseil communal a estimé que la cantine était de la responsabilité du club vu qu'il est propriétaire de ce bâtiment. Le Conseil communal a proposé de financer ce projet à hauteur de Fr. 50'000 car sans cette aide le club ne peut pas réaliser l'investissement projeté.

M. Michaël HUGENIN-DEZOT déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

A plusieurs reprises durant ces 4 dernières années, j'ai pris la parole à cette place, pour défendre la promotion et le soutien du sport dans notre commune. J'ai fait, et je fais encore partie de plusieurs sociétés sportives locales où je suis actif à plus d'un titre. Et bien figurez-vous qu'à la lecture de ce point de l'ordre du jour, j'ai été surpris, pour ne pas dire irrité par l'objet de la demande.

Je n'ai évidemment aucunement retourné mon maillot, si vous me passez l'expression, mais la manière de soutenir la promotion de l'activité physique se doit, je crois, d'être intelligente, équitable et au profit du plus grand nombre.

Si j'accepterai sans hésiter le cautionnement du point suivant de l'ordre du jour, je me permets de mettre en doute le bien-fondé d'une perfusion pure et simple de Fr. 50'000.-, au profit du club de foot, alors que la peinture des vestiaires rénovés aux frais de la commune n'est probablement même pas encore tout à fait sèche ! Comment peut-on raisonnablement faire un nouveau cadeau de cette valeur à ce même club, sans s'attendre à la frustration des autres sociétés locales, qui elles, font avec les moyens du bord et qui mettront peut-être même l'indépendance de notre assemblée en doute.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas le sportif et amateur de foot qui refusera cet objet, mais bien le conseiller général.

Il y a beaucoup de possibilités qui s'offrent à une commune pour soutenir ses sociétés locales afin de créer des conditions propices au développement de celles-ci ; accéder à une demande de ce type serait à mon humble avis une erreur.

Soutenir, oui ! Devenir sponsor principal : non ! Les armoiries de la commune sont déjà sur la poitrine des joueurs, elles n'ont pas leur place dans le dos, sur les cuisses, le ventre, ou que sais-je ?

Pour toutes ces raisons et néanmoins un peu à contre cœur vis-à-vis de mes nombreux amis membres de ce club, je vous encourage à ne pas accepter ce crédit.

Merci de votre attention. »

M. Serge CHRISTEN demande s'il est prévu dans le budget de changer l'ancien grillage du terrain du bas qui est de son point de vue dangereux. Il précise être déjà intervenu dans ce sens lors une séance précédente.

M. Cédric WEIBEL répond qu'à sa connaissance le projet concerne uniquement le terrain du haut. Pour le terrain du bas le Conseil communal a demandé au club de mettre en état le grillage et le club a répondu que cela a été fait.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que le GIC accepte la demande à l'unanimité.

Mme Carmen LAGARES déclare que le PSV est d'accord avec cette demande.

M. Christian GUINCHARD informe que le PLR a longuement débattu de l'équilibre entre les diverses sociétés locales et qu'il a l'impression que la commune donne souvent aux mêmes sociétés. Cependant le PLR n'est pas opposé à soutenir le sport et il laisse la liberté de vote.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 21 voix contre 2 et 3 abstentions.

5. OCTROI D'UNE CAUTION DE FR. 50'000.- AU FC BEROCHE-GORGIER

S'agissant de la suite du point précédent, M. Cédric WEIBEL n'a pas d'élément supplémentaire à apporter.

Mme Carmen LAGARES déclare que le PSV est d'accord avec l'octroi de cette caution de Fr. 50'000.- en faveur du FC Béroche-Gorgier. Il pense qu'il est important d'avoir des infrastructures de qualité pour garder et motiver nos jeunes et en attirer d'autres pour pratiquer leur sport favori.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que le GIC accepte la demande à l'unanimité.

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR accepte également la demande.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est accepté par 25 voix et 1 abstention.

6. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE EN REMPLACEMENT DE M. JOHANN SZABO, DEMISSIONNAIRE

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose la candidature de M. Daniel PRINCIPI.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

7. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION TECHNIQUE EN REMPLACEMENT DE MME FANNY CHAUVEAU, DEMISSIONNAIRE

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose la candidature de M. Nicolas BAUME.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

8. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION PARASCOLAIRE EN REMPLACEMENT DE MME FANNY CHAUVEAU, DEMISSIONNAIRE

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose la candidature de Mme Corinne CHARMILLOT.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Plan directeur régional

M. Cédric WEIBEL déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Celui-ci est à bout touchant, il doit encore être ratifié par les différentes communes ces prochains jours.

Cela n'a pas été facile d'amener les communes à avoir une vision régionale commune, afin de répondre au mieux à l'application de la nouvelle LAT souhaitée par le peuple.

Pour y arriver, la commission d'aménagement du territoire (CAT) s'est réunie à plusieurs reprises, soit lors d'ateliers en journée ou lors de séances.

Pour établir un PDR, qui réponde aux nouvelles exigences, soit une densification autour des transports publics et des infrastructures existantes, des parcelles ont été gelées, d'autres ont été retirées de la zone à bâtir, certaines ont vu leur affectation changer et des parcelles sont passées en zone à bâtir.

Pour rappel, la région la Béroche a droit à 1 ha supplémentaire à l'horizon 2030 ce qui correspond à 115 habitants/emplois et 2 ha à l'horizon 2040 ce qui correspond à 136 habitants/emplois.

La CAT a pris l'option de densifier et développer le quartier de la gare (ce qui correspond à la nouvelle LAT), tout en laissant un peu de développement pour les plus petites communes. Pour nous, le centre d'intérêt et d'urbanisation se situe sur le plateau de la gare.

Nous avons défendu au maximum les intérêts de la commune au regard des choix stratégiques qui ont été pris. »

Construction d'une morgue dans l'enceinte du cimetière

M. Cédric WEIBEL déclare :

« Comme vous avez pu le lire dans la feuille, il y a un plan spécial en cours d'élaboration pour faire une nouvelle morgue pour fin 2016. Comme le temps presse, nous allons faire une demande urgente pour un cautionnement à la commission financière, objet qui sera traité lors de la séance du 10 mai, puis l'objet sera présenté au Conseil général lors de la séance du 31 mai prochain. »

Bâtiment de l'ancienne Poste

M. Frédy NUSSBAUM informe que les différents corps de métier y travaillent mais qu'il faut rester prudent car le dossier n'a pas encore été retourné par le Service de l'aménagement du territoire. Les remarques de ce service devraient arriver la semaine prochaine. Suite à la demande du Conseil communal, l'exemption des lods a été accordée vu qu'il s'agit d'un bâtiment d'utilisation publique. L'économie réalisée représente Fr. 18'600.-.

Roncinier

M. Frédy NUSSBAUM informe que la mise à l'enquête publique de février 2015 concernant la route de transit Foulaz-Combamare a entraîné 4 oppositions dont 3 sont aujourd'hui levées et 1 reste en traitement. Toutes ces oppositions ont été traitées en collaboration avec le Service des ponts et chaussées et notre mandataire, le bureau d'ingénieurs DSI afin d'assurer leur validité. A ce jour, toutes les parties concernées ont validé par leur signature les modifications apportées au projet. Le Service de l'aménagement du territoire devra, après la levée de la dernière opposition, donner son aval définitif.

Travaux de la mesure M6 du PGEE

M. Marc DEGRAUWE informe que quelques retards ont été pris en raison d'erreur de relevé de canalisation derrière la maison de commune. La rue du Centre sera goudronnée le 19 mai 2016. Le canton a accordé un subventionnement maximale de Fr. 176'000.-.

Fusion des communes de la Béroche et de Bevaix

M. Marc DEGRAUWE informe que les exécutifs des communes concernées sont appelés à signer la convention de fusion finalisée. Elle sera transmise au Conseil d'Etat avant d'être soumise aux Conseils généraux de la nouvelle législature.

10. DIVERS

Commission d'urbanisme

M. Jean-Christophe BIGNENS indique qu'une mise à l'enquête a été déposée pour un immeuble dans le secteur de la rue du Littoral sans que le dossier circule entre les membres de la commission d'urbanisme.

M. Cédric WEIBEL répond que le dossier sera transmis ces prochains jours à la commission d'urbanisme.

Etude de faisabilité d'une nouvelle salle polyvalente et de sport

M. Bernard SCHUMACHER propose de répondre aux éventuelles questions concernant la présentation faite en début de séance.

Il n'y a pas de question.

La parole n'étant plus demandée, Mme Laurence TRAVOSTINO, présidente, lève la séance à 20h53.

Le rédacteur

La présidente

La secrétaire

J.-P. Charmillot

L. Travostino

N. Boder Schneider



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 31 MAI 2016

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Laurence TRAVOSTINO, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 3 mai 2016
2. Approbation du plan spécial de la zone d'utilité publique du cimetière de Gorgier
3. Comptes 2015 et rapport de la commission financière
4. Octroi d'une caution de Fr. 245'000.- en faveur de la Paroisse temporelle de Saint-Aubin dans le cadre de la construction d'une morgue au cimetière de Gorgier
5. Demande de crédit d'objet et budgétaire de Fr. 150'000.- concernant la demande de sanction préalable et définitive de la nouvelle salle polyvalente et de sport
6. Rapport du Conseil communal concernant le coefficient fiscal
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PSV Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 MAI 2016

Appel

23 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés : Mme RENTSCH Sylvie
MM. CHRISTEN Serge
COLIN Laurent
GEHRET Jacques-André
MARECHAL Marc
MERMOD Michel
ORLUSIC Alexandre

Absents, non excusés MM. KAESER Ivan
PROFICO Stefano
VOEGELE Frédéric
SCHNEITER Jean-Thierry

5 sièges sont vacants.

Procès-verbal de la séance du 3 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PLAN SPECIAL DE LA ZONE D'UTILITE PUBLIQUE DU CIMETIERE DE GORGIER

Mme la présidente Laurence TRAVOSTINO suspend la séance afin de permettre à M. ERARD, architecte ayant développé le plan spécial, de répondre à d'éventuelles questions.

Aucune question n'étant posée, la séance reprend immédiatement.

Mme Nadège BODER SCHNEIDER déclare qu'il paraît tout à fait logique et approprié que la nouvelle morgue se construise dans l'enceinte du cimetière, pour les raisons évoquées dans le rapport. Par conséquent, le PSV accepte à l'unanimité le plan spécial et son règlement.

Mme Séverine CATTILAZ déclare que le GIC se rend compte de la nécessité de construire une nouvelle morgue dans un court délai et qu'il accepte le plan spécial à l'unanimité.

M. Johann SZABO déclare que le PLR accepte dans sa majorité le plan spécial.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. COMPTES 2015 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en indiquant que les membres du Conseil général ont reçu un rapport et les comptes 2015. Etant donné, que l'essentiel du rapport explique les recettes exceptionnelles qui ont déjà été commentées lors de la séance du 3 mai 2016, il propose à l'assemblée de passer en revue page par page le cahier des comptes et que chaque chef de dicastère commente les différences de ses dicastères.

A la page de présentation du taux d'endettement net, M. Marc DEGRAUWE fait remarquer que la dette à moyen et long terme a diminué et s'élève à Fr. 7'600'000.-, ceci grâce aux recettes exceptionnelles qui ont permis de ne pas emprunter pour financer les investissements réalisés. Les revenus fiscaux étant importants, notamment en raison de ces recettes exceptionnelles, le rapport entre ces deux critères est devenu plus faible. Par conséquent, le taux d'endettement net est historiquement bas à 52,6%. Cet indicateur est important car il détermine le degré d'autofinancement nécessaire pour les investissements. En dessous de 100% le degré d'autofinancement est de 50%, au-delà de 100% le degré d'autofinancement est de 80%. La situation actuelle donne une marge de manœuvre à la commune pour ses futurs investissements aussi longtemps que les recettes fiscales restent élevées.

7 Environnement

M. Marc DEGRAUWE explique les opérations réalisées au niveau des réserves pour l'eau, les eaux usées et les déchets :

- Eau : prélèvement à la réserve de Fr. 20'632,53, une augmentation du tarif pour la vente de l'eau n'est pas envisagée, la réserve étant suffisante
- Eaux usées : prélèvement à la réserve de Fr. 3'349,79, une augmentation de la taxe d'épuration n'est pas envisagée, la réserve étant suffisante
- Déchets urbains : prélèvement à la réserve de Fr. 20'560,68, une augmentation de la taxe des déchets ménages doit être envisagée à court terme, la réserve étant pratiquement épuisée
- Déchets entreprises : attribution à l'avance déchets entreprises de Fr. 2'645,58, une nouvelle augmentation de la taxe des déchets entreprises doit être envisagée à court terme afin de couvrir rapidement l'avance faite pour ce poste.

90 Impôts

M. Marc DEGRAUWE commente ce poste comme suit :

- Des recettes exceptionnelles d'environ Fr. 1'500'000.- sont le 1^{er} effet, le 2^{ème} étant l'augmentation de l'impôt sur la fortune des personnes physiques qui est de Fr. 250'000.- plus élevé que l'année précédente.
- Les personnes physiques paient plus d'impôt en raison de l'augmentation de leur revenu imposable, ce qui se constate dans le tableau de la page 3 du rapport du Conseil communal. Comme le point d'impôt par habitant valait auparavant Fr. 44,40 alors qu'il en vaut en 2015 Fr. 47,28, l'augmentation est de 1,29% par année.

- Au niveau des budgets, il n'y a pas de recettes prévues concernant l'amnistie fiscale, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en aura pas. Il est probable qu'il y en aura encore cette année puisqu'il s'agit de la dernière année lors de laquelle cette possibilité est offerte.
- Concernant les recettes fiscales des personnes morales, les budgets 2015 et 2016 sont certainement trop pessimistes puisqu'il est constaté que ces recettes ne régressent pas autant qu'il était prévu. L'explication étant que les entreprises localisées sur le territoire de notre commune ne sont pas autant exposées au franc fort (ou à l'euro faible) que ce que nous pensions. En 2016, les recettes de l'impôt des personnes morales seront certainement plus élevées que celles prévues au budget.

M. Marc DEGRAUWE signale que le compte de fonctionnement clôt avec un bénéfice de Fr. 29'531,81 après avoir provisionné environ Fr. 600'000.- pour l'augmentation de la péréquation financière 2017 et préfinancé à hauteur de Fr. 2'600'000.- les bâtiments scolaires.

862 Chauffage à distance – exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016

M. Marc DEGRAUWE informe que le Conseil communal a augmenté le prix de vente du kWh au 1^{er} juillet 2016, puisque l'exercice s'est soldé avec un déficit de Fr. 11'856.-.

Mme Séverine CATTILAZ, au nom au nom de la Commission financière, rapporte :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

"La commission financière s'est réunie en date du 10 mai dernier afin d'examiner les comptes 2015. Elle a obtenu les réponses à ses questions et a accepté à l'unanimité les comptes, avec remerciements à l'administration communale et au Conseil communal. »

M. Jean-Pierre JACOT demande qu'à l'avenir les rapports et les comptes soient remis plus rapidement aux membres du Conseil général afin de laisser plus de temps pour les étudier. Il informe que le GIC accepte les comptes 2015 et qu'il remercie le Conseil communal.

M. Frédy NUSSBAUM répond que le Conseil communal prend note de la demande du GIC.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare que le PLR accepte les comptes 2015 et qu'il remercie le Conseil communal pour le travail et les explications.

Au nom du PSV, M. Raymond VUILLIOMENET déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PSV a examiné les comptes 2015. Il se fait la remarque qu'il est vrai qu'avec un résultat d'une telle ampleur (avant d'enregistrer le préfinancement agréé lors du précédent Conseil général) une variation de quelques milliers de francs à l'intérieur d'un compte nous laisse de marbre ! On peut se dire quelle importance, par rapport à ce résultat phénoménal !

Pourtant, c'est bien notre rôle de veiller à la bonne tenue du ménage communal. Et depuis des années nous nous sommes attachés à examiner par le détail chacun des comptes relatifs au fonctionnement de la commune. Pour ma part, j'ai parcouru ces rubriques depuis 17 ans et, aujourd'hui, je me sens totalement dépassé par les événements, c'est donc bien le bon moment pour m'en aller.

Il faut dire qu'avec la nouvelle loi sur les finances ainsi que les nouvelles répartitions entre les communes et le canton, rien ne ressemble à ce que nous avons fait ces dernières années.

Un homme, en tout cas, a parfaitement appréhendé ces changements et les a magistralement maîtrisés. Nous pensons à M. Marc Degrauwe, notre ministre des finances.

Si je regarde rétroactivement, il y a quatre ans, nous l'avons vu venir avec ses grands couteaux et couper tout ce qui dépassait une moyenne des trois dernières années. De notre côté, nous nous sommes posés sur nos ergots, prêts à bondir en cas de situation excessive. On allait le guetter au virage du prochain exercice comptable ! Et bien, nous n'avons rien vu, car entre-temps, les modifications précitées sont intervenues et des chiffres noirs toujours plus conséquents sont venus garnir nos comptes.

Nous voudrions ici saluer le travail de professionnel que M. Marc Degrauwe a accompli durant cette législature. Il a parfaitement compris toutes les modifications qui nous sont arrivées. Il les a planifiées, estimées, calculées et finalement introduites dans nos comptes. De plus il a été un excellent pédagogue et vulgarisateur.

Personnellement, je me retourne vers le groupe PLR en leur recommandant de ne pas laisser filer un tel homme.

Ainsi, le groupe PSV acceptera les comptes 2015 tels que présentés. »

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 21 voix et 1 abstention.

4. OCTROI D'UNE CAUTION DE FR. 245'000.- EN FAVEUR DE LA PAROISSE TEMPORELLE DE SAINT-AUBIN DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MORGUE AU CIMETIERE DE GORGIER

M. Cédric WEIBEL introduit le sujet en indiquant que ce point est dans la ligne directe du point no 2. En effet, pour réaliser ce projet, la Paroisse temporelle a besoin d'un cautionnement de toutes les communes afin d'obtenir un crédit bancaire.

M. Johann SZABOS déclare que le PLR accepte dans sa majorité la demande.

Mme Nadège BODER SCHNEIDER déclare que le PSV est unanime dans le fait de disposer d'une morgue dans l'enceinte du cimetière. Par contre, s'agissant d'un projet intercommunal, certains membres du groupe pensent qu'il serait plus opportun de présenter ce rapport après la votation sur la fusion des communes tout en étant conscient qu'au niveau délai une solution provisoire devra être trouvée. Le PSV laissera donc à ses membres la liberté de vote.

M. Jean BERGAMIN déclare que le GIC accepte la demande à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est approuvé par 20 voix et 2 abstentions.

5. DEMANDE DE CREDIT D'OBJET ET BUDGETAIRE DE FR. 150'000.- CONCERNANT LA DEMANDE DE SANCTION PREALABLE ET DEFINITIVE DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE ET DE SPORT

M. Marc DEGRAUWE introduit le sujet en expliquant les raisons qui ont poussé le Conseil communal à présenter ce dossier avant les élections communales du 5 juin 2016. Il s'agit principalement de question de délai afin que ce projet puisse démarrer rapidement.

M. Alain KNEUSS a pris connaissance du projet et constate qu'il s'agit de greffer en hauteur un nouveau bâtiment à un bâtiment qui a été bien pensé à l'époque. Il y voit aussi un problème au niveau des places de parc et constate aussi que la commune dispose d'un bel outil qui deviendra moins attractif, alors qu'une fusion est évoquée. Dans ce cadre, il estime que le bâtiment actuel est idéal pour accueillir le Service des travaux publics de la nouvelle commune. Finalement, il n'est pas contre la construction d'une nouvelle salle de gymnastique mais il estime le lieu mal choisi car la présence d'enfants à proximité du Service des travaux publics et des voitures lui paraît compliquée. Il se déclare ouvert à la discussion et précise qu'en cas de manifestation publique, la présence des participants à l'extérieur du bâtiment dérangera le voisinage. Par ailleurs, l'accès à la salle donnant sur la route, il pense que dans quelques années il sera question de créer une zone 20 km/h avec des pavés. Personnellement, il se déclare défavorable à ce projet, mais pas à une nouvelle salle de gymnastique. Il pense que le plateau de la gare est un endroit idéal pour accueillir cette infrastructure, notamment au niveau des transports et des places de parc. Il qualifie le projet de rapide, vite avant la fusion, afin de ne pas baisser les impôts.

M. Alain PERRET répond comme suit :

- Les enfants du collège de Gorgier ne vont pas à la gymnastique en bus ou en train, mais à pied. La norme exige un temps de déplacement de maximum 5 minutes puisque qu'une période de gymnastique dure 45 minutes
- L'emplacement idéal de la nouvelle salle de gymnastique se situe bien à l'endroit prévu puisqu'il est à proximité de la zone de détente de Moulin où les enfants pourront pratiquer la gymnastique à l'extérieur

- Les enfants de la structure parascolaire se rendent régulièrement à Moulin en passant à proximité du bâtiment des travaux publics, ce qui ne pose pas de problème particulier
- La loi sur l'aménagement du territoire acceptée par le peuple suisse exige une densification des parcelles construites
- Les commissions technique, d'urbanisme, financière et des locaux scolaires et parascolaires ont préavisé favorablement le projet, pour autant qu'une hauteur suffisante reste disponible dans les locaux existants

M. Marc DEGRAUWE précise que les terrains du plateau n'appartiennent pas à la commune et que leurs propriétaires les vendent à Fr. 1'000.- le m², pour autant qu'ils veulent les vendre et que le projet puisse être réalisé à cet endroit. Ceci implique une procédure de 5 ans, au minimum.

M. Alain KNEUSS évoque encore le fait que le nouveau bâtiment cachera la magnifique ferme située à l'entrée du vieux village.

M. Jean-Christophe BIGNENS est dérangé par le fait que le projet se déroule en 2 étapes. Il souhaite que les 2 étapes soient menées en parallèle afin de gagner du temps.

Au nom du PLR, M. Bernard SCHUMACHER déclare :

« Madame la Présidente Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR est non seulement unanime mais accueille très favorablement ce rapport.

Il s'agit là de la pièce maîtresse de l'amélioration de nos infrastructures scolaires. Comme la commission des locaux scolaires et parascolaires nous l'a proposé il y a plus d'une année, les étapes de l'amélioration de nos infrastructures se suivent. Bien que la transformation de l'ancienne poste ait pris un gros retard, qu'il devient illusoire de déménager le parascolaire pour libérer 2 salles de classes et de les rafraîchir pour qu'elles soient disponibles à la rentrée, le projet de nouvelle salle, lui, avance. Nous devons tout mettre en œuvre pour que ce projet avance vite. Ne pas perdre de temps. Le chemin est encore long. Nous devons certainement compter avec des oppositions qu'il faudra lever, des tracasseries administratives, des contraintes et des surprises.

Cette idée est bonne et réalisable comme l'a montré l'étude de faisabilité. C'est non seulement l'école qui en profitera mais aussi les sociétés sportives et culturelles, les sociétés autres que le football comme précisé dans le rapport.

Le principe de diviser le crédit en 2 étapes est une très bonne solution. Impliquer les commissions dans les diverses phases du projet en collaboration avec l'architecte nous conduira vers une solution qui donnera satisfaction à toute la population. Nous vous recommandons d'accepter d'une manière unanime ce rapport. C'est le rapport de notre législature et ce sera aux élus de la prochaine législature de le mettre en œuvre. Nous pouvons être fiers de transmettre un tel projet.

Je vous remercie. »

« *Madame la Présidente Mesdames, Messieurs,*

Je tiens d'abord à remercier tous les membres de la commission des locaux scolaires et parascolaires pour leur travail et la rapidité dont a fait preuve cette commission concernant cette salle polyvalente et de sport.

Le groupe PSV estime qu'il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin et accepte le crédit de Fr. 150'000.-, comme il est présenté, soit Fr. 50'000.- pour la sanction préalable et le reste destiné au projet complet avec permis de construire une fois la sanction préalable obtenue.

M. Jean-Paul GUINCHARD déclare que le GIC accepte la demande à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est accepté par 21 voix et 1 contre.

6. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LE COEFFICIENT FISCAL

M. Marc DEGRAUWE introduit en expliquant les tenants et aboutissants du rapport du Conseil communal qui conclut au classement de la proposition. Ce rapport a été établi suite à la dernière séance du Conseil général à l'occasion de laquelle M. Jean-Christophe BIGNENS a interpellé le Conseil communal pour savoir à quoi en était le dossier. Dans un premier le temps, M. Marc DEGRAUWE a envisagé une réponse orale mais après réflexion il a privilégié une réponse écrite. M. Marc DEGRAUWE ne revient pas sur les motivations de la demande d'une baisse de 5 points d'impôt et il explique les impacts de cette diminution pour le contribuable et pour la commune :

- **Contribuable** : tout dépend de la situation du ménage (personne seule, mariée, avec ou sans enfant). La simulation de la page 2 du rapport montre que pour un couple sans enfant le gain annuel est de Fr. 466.- pour un revenu imposable de Fr. 100'000.-, soit l'équivalent d'un café par semaine. Pour un revenu de Fr. 400'000.- le gain est plus intéressant puisqu'il se monte à Fr. 2'832.-, mais cela concerne peu de personne. Au niveau de la fortune pour ce même couple pour une fortune de Fr. 150'000.- le gain annuel est de Fr. 9.-. Pour une fortune de Fr. 4'800'000.- le gain se monte à Fr. 864.- par année. En résumé, le gain est faible pour les bas revenus et plus intéressant pour les revenus élevés.

- **Commune** : les finances de la commune sont guidées par un règlement financier ainsi que par un plan financier et des tâches, celui-ci étant mis à jour régulièrement en fonction des évènements et des décisions prises. Ce plan est remis chaque année aux membres du Conseil général avec le budget de l'année suivante. La mise à jour du plan financier et des tâches tient compte des décisions des autorités cantonales, comme par exemple la révision de la péréquation financière structurelle qui vient d'être communiquée. Elle prévoit de faire participer toutes les communes à hauteur de 5 millions (sauf les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) et les communes de moins de 10'000 habitants à hauteur de 5 millions supplémentaires. En outre, un report de charges de 30 millions du canton envers les communes est attendu pour la participation à l'assainissement financier du canton. Ce report a été pris en compte dans le plan financier et des tâches au prorata, de la population, mais il faut s'attendre à une règle de répartition calculée sur la base de la richesse, ce qui induit pour notre commune une participation supplémentaire estimée à Fr. 100'000.-.

Il est aussi tenu compte dans la mise à jour du plan financier et des tâches, des investissements décidés par le Conseil général puisqu'à chaque séance, il décide de nouveaux investissements en faisant fi de la planification financière, comme lors de la dernière séance lors de laquelle le Conseil général a décidé de poser des pavés qui n'étaient pas prévus ou ce soir une halle de gymnastique à 6 millions alors que la planification financière en prévoit 3. Le calcul du résultat opérationnel en fonction de différents scénarios a été calculé (voir page 4 du rapport), le 1^{er} étant à droit constant (sans participation à l'assainissement et sans suppression de la redevance électrique), le 2^{ème} avec la participation à l'assainissement et le 3^{ème} avec la participation à l'assainissement et la suppression de la redevance électrique. Cette projection montre un bénéfice d'environ Fr. 856'000.- en 2020 avec le 1^{er} scénario et un bénéfice d'environ Fr. 411'000.- en 2020 avec le 3^{ème}. Une baisse de 5 points d'impôt implique pour la commune une diminution des rentrées fiscales d'environ Fr. 500'000.- par année ce qui a pour conséquence de rendre le compte de fonctionnement déficitaire dès 2018 pour le 2^{ème} scénario (avec la participation à l'assainissement). Le règlement communal sur les finances accepté par le Conseil général ne le permet pas et il devra être modifié pour permettre des déficits.

La deuxième problématique est liée aux investissements qui nécessiteront l'augmentation de l'endettement induisant des charges d'intérêts plus élevées. Le degré d'autofinancement spécifié dans le règlement communal sur les finances permet aujourd'hui des investissements annuels à hauteur de 2 millions (Fr. 500'000.- de bénéfice plus Fr. 500'000.- d'amortissement multiplié par 2) pour un degré d'autofinancement de 50%. Par conséquent, en cas de baisse des recettes de Fr. 500'000.-, la commune ne pourra investir qu'un million par année et les investissements devront être décalés dans le temps. Il s'agit de bien réfléchir à cet élément, le Conseil général étant souverain.

- **Conclusion** : Le Conseil communal estime que la baisse durable du coefficient fiscal n'est pas opportune car elle ne permettra pas la réalisation des investissements dont la commune a besoin. Par contre le Conseil communal est favorable à une baisse du coefficient fiscal en 2017 si la loi sur prévoyance ne 2039 change et que la provision de 2,5 millions peut être dissoute. A ce moment là, le Conseil général pourra accorder une diminution de 25 points du coefficient fiscal pour l'année 2017. Il est nécessaire d'attendre que la modification de la loi soit votée par le Grand Conseil. Cette possibilité n'est pas liée à la fusion. En résumé, il s'agit d'attendre l'établissement du budget 2017 pour permettre de décider le coefficient fiscal 2017.

Au nom du GIC, M. Alain KNEUSS déclare :

« Madame la Présidente Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Intérêts communaux a étudié avec soin le rapport du Conseil communal qui fait suite à notre motion du 24 juin 2015 mais il ne peut pas se rallier aux conclusions du Conseil communal.

Ce rapport contient essentiellement des hypothèses et chacun sait que les hypothèses permettent de dire tout ce que l'on veut, y compris leur contraire.

Le GIC préfère examiner la réalité des faits :

- *un bénéfice de Fr. 3'050'000.- en 2014 est une réalité*
- *un bénéfice de Fr. 3'250'000.- en 2015 est une réalité*

Le résultat 2015 nous conforte dans notre proposition d'une baisse de 5 points du coefficient fiscal.

Nous ne devons pas tondre nos contribuables ; nous devons nous contenter de leur faire payer pour les prestations que nous leur servons et non pas celles à venir.

Augmentation du coefficient imposé par le Grand Conseil

Nous rappelons qu'en 2013, le coefficient fiscal communal était de 60 points. C'est ainsi que l'avait fixé le Conseil général plusieurs années auparavant. Ce coefficient s'est avéré suffisant pour satisfaire le besoin de notre ménage communal durant de nombreuses années.

Dès 2014, l'Etat, par Décret du Grand Conseil, a augmenté tous les coefficients communaux, raison pour laquelle nous avons aujourd'hui un coefficient de 67 (2015).

Selon ce Décret, article 2, notre coefficient devrait encore augmenter de 3 points en 2016 pour atteindre 70 points, soit 10 points de plus que ce que nous connaissions jusqu'en 2014. Toujours selon ce Décret, l'indice devra être légèrement réduit dès 2017 pour atteindre 69 points.

Cela n'a pas été voulu par notre Conseil.

Le Décret du Grand Conseil stipule bien que chaque commune peut revenir à son ancien coefficient si elle le désire, ou fixer un autre coefficient qui lui convient. Alors pourquoi payer sur une base de 67 points et faire plus de 3 millions de bénéfice deux ans de suite ? Même si on retire les recettes dites « exceptionnelles », il reste toujours plus de 1'500'000 francs de bénéfice.

Avec une baisse de 5 points, équivalent à 470'000 francs environ, il reste encore plus de 1 million de bénéfice sans aucune recette extraordinaire et sans tenir compte de la hausse de 2 points prévue par le Décret pour 2016.

Amnistie fiscale

On nous dit que l'amnistie fiscale qui est à l'origine d'un surplus d'impôt de 1,5 millions en 2014 et aussi 1,5 millions en 2015.

Il s'agit de deux recettes importantes et, si elles ne sont pas renouvelables sous cette forme, il n'en demeure pas moins qu'elles généreront des impôts non négligeables à futur puisque les sommes détournées seront désormais déclarées. 3 millions de rappels en deux ans doivent bien représenter 300 à 400'000 francs de recettes supplémentaires pour les années à venir, soit pas loin de la diminution d'impôt proposée par le GIC.

En conclusion, nous constatons que notre fiscalité communale est actuellement trop forte et génère des bénéfices injustifiables envers nos administrés. Rappelons qu'un principe essentiel de notre démocratie veut que le contribuable paie pour les prestations qui lui sont servies et non pas celles à venir. Par conséquent, nous proposons au Conseil général d'accepter la proposition du groupe des Intérêts communaux en baissant le coefficient fiscal de 5 points par rapport à celui fixé par le Décret du Grand Conseil qui a augmenté notre fiscalité communale sans notre avis.

Notre proposition d'arrêté garde toute sa validité, à l'exception du coefficient qui doit être ramené à 62 points et non pas 65, soit le coefficient actuel de 67 points en 2016 selon la calculatrice du site internet de l'Etat moins 5 points = 62 points et une entrée en vigueur non plus au 1^{er} janvier 2016 mais au 1^{er} janvier 2017, sans limitation de durée. Il appartiendra au Conseil communal de faire relever l'indice fiscal le moment opportun. »

M. Marc DEGRAUWE répond :

« Votre intervention est longue et ne permet pas une discussion. Vous dites des choses qui ne sont pas justes, vous dites que l'on peut faire dire aux choses n'importe quoi. Je ne dis pas du n'importe quoi OK. Je ne dis pas du n'importe quoi M. KNEUSS. Vous ne parlez pas que quand j'ai repris la commune, que vous dites tellement bien, dans quel état elle était : scandaleux. Vous étiez dans l'injustice et la non loi pour les eaux usées, pour l'eau il n'y avait plus de dossier d'autocontrôle depuis 2008 jusqu'en 2012. Alors ne dites pas que vous étiez bien géré. C'est un scandale cette commune quand je l'ai reprise en 2012. Et comme vous vous comportez c'est aussi une raison pourquoi je ne veux plus travailler pour cette commune. Vous n'êtes pas digne que les gens travaillent pour vous. C'est tout ce que j'ai à dire. »

M. Jean-Christophe BIGNENS informe le GIC considère que le rapport présenté est une communication du Conseil communal, qu'il n'y a pas lieu de le mettre au vote et demande si tel est le cas.

Mme la présidente Laurence TRAVOSTINO, après avoir consulté l'administrateur communal, indique que la proposition du Conseil communal de classer la proposition doit être mise au vote.

Il est 21h05 et M. Bernard SCHUMACHER demande une suspension de séance.

Avant la suspension de séance, M. Christian GUINCHARD demande de préciser sur quoi le Conseil général devra se prononcer.

Mme la présidente Laurence TRAVOSTINO confirme que le vote portera sur la question de classer ou pas la proposition du GIC et demande au Conseil communal de le confirmer.

M. Marc DEGRAUWE explique que le rapport du Conseil communal répond à la proposition du GIC en demandant de ne pas l'accepter telle quelle puisque qu'il considère que la baisse d'impôt doit être évaluée ponctuellement dans le cadre du budget 2017. Il pense qu'il y a lieu de classer la proposition ce qui ne signifie pas que le sujet sera abandonné puisque le Conseil communal préconise de reprendre le sujet plus tard dans l'année. Il confirme que le Conseil est favorable à une diminution du coefficient fiscal d'au moins 20 points pour l'année 2017, uniquement.

Mme Séverine CATTILAZ demande qu'elle est la procédure applicable pour garantir qu'une baisse d'impôt intervienne en 2017.

M. Marc DEGRAUWE explique que les nouvelles Autorités pourraient se réunir au mois de septembre pour analyser les recettes fiscales réelles et voir dans quelle proportion la planification financière, notamment au niveau des investissements, permet de baisser l'impôt. Il s'agit d'équilibrer les recettes et les dépenses.

M. Jean-Christophe BIGNENS demande si la convention de fusion qui sera soumise au Conseil général au mois de septembre pourrait, en cas d'acceptation, bloquer ce processus.

M. Marc DEGRAUWE répond que ce n'est pas le cas puisque la convention prévoit justement que les communes qui ont constitué trop de réserves pourront, en cas d'acceptation, diminuer leur impôt en 2017. En effet, fusion ou pas fusion, si les recettes sont excédentaires l'impôt peut être diminué. L'excédent de recettes en 2015 se monte pour les communes concernées par la fusion à 6 millions, dont la moitié environ pour notre commune. A ce stade, il n'est pas possible de savoir si des fraudeurs vont encore sortir du bois et, par conséquent, dans la planification financière de la fusion, le scénario choisi ne tient pas compte des recettes fiscales exceptionnelles ou d'hypothétiques recettes supplémentaires.

En 2016 la commune devra établir son budget 2017 et déterminer le coefficient fiscal 2017. Ensuite, le Conseil général puis la population (pour autant que le Conseil général lui en laisse la possibilité) voteront sur la fusion. En cas d'acceptation de la fusion, des élections auront lieu en 2017 pour élire les Autorités de la nouvelle commune qui devront établir le budget 2018 en se basant sur la convention de fusion. Dans le cas où elles constatent que les recettes fiscales sont plus élevées que celles prévues par le Comité de pilotage, alors elles pourront adapter le coefficient fiscal. Il est clair que la commune de Gorgier est la plus riche et que si ses citoyens sont près de leurs sous, il ne faut pas qu'ils acceptent la fusion en restant indépendants et en n'étant pas solidaires.

Une suspension de séance jusqu'à 21h15 est accordée.

La séance reprend, il est 21h20 et Mme la présidente Laurence TRAVOSTINO informe que si la proposition du Conseil communal est acceptée, la question du coefficient fiscal sera évaluée dans le cadre du budget, alors que si elle refusée, la proposition du GIC sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

M. Bernard SCHUMACHER déclare que le PLR est totalement favorable à une baisse d'impôt mais qu'il souhaite en débattre lors de la présentation du budget 2017, en toute connaissance de cause de la situation financière à ce moment là. Le rapport du Conseil communal sera donc accepté et l'amendement proposé par le GIC devra être amendé puisqu'il prévoit l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015. Il précise qu'il faudra évaluer dans le cadre des discussions du budget 2017 s'il est possible d'aller au-delà des 5 points demandés.

Mme Nicole VAUTHIER déclare que le PSV est aussi favorable à une baisse d'impôt et qu'il y a lieu d'attendre la présentation du budget 2017 pour en discuter, notamment en regard de la modification de la loi sur prévoyance.ne. Le PSV accepte le classement de la proposition du GIC.

M. Jean-Christophe BIGNENS déclare que le GIC maintient sa proposition puisque que cela fait déjà deux ans que le coefficient aurait pu être diminué.

Le vote qui s'ensuit est de 11 voix pour le classement de la proposition contre 11. Mme la présidente Laurence TRAVOSTINO départage l'égalité en votant contre le classement de la proposition. Par conséquent, le classement de la proposition est refusé par 12 voix contre 11.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Swisscom – fibre optique

M. Frédy NUSSBAUM déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors d'un précédent Conseil général je vous ai informé que le réseau Swisscom ne sera pas amélioré sur notre territoire avant 2022.

Suite à une séance avec un délégué de Swisscom, la commune de Gorgier a été choisie pour une étude afin d'implanter la fibre optique. Les travaux débuteront en 2017.

Nous avons eu beaucoup de demandes qui ont été reportées chez Swisscom avec insistance, raison pour laquelle nous avons le plaisir de vous informer que ce retournement de situation est agréable.

Donc une partie importante du réseau Swisscom de Gorgier sera haut débit en 2017 (50 à 500 Mbits), ceci sans frais pour la commune.

8. DIVERS

Plage de Chez-le-Bart

M. Johann SZABOZ remercie le Conseil communal pour avoir fait peindre les bacs à fleurs de la plage. Par rapport aux barrières du débarcadère, il se demande pourquoi les nouvelles barrières ne sont pas encore posées, la saison devant débuter d'ici 2 à 3 semaines. Il remercie le personnel du Service des travaux publics d'avoir fait de cette plage un paradis.

M. Frédy NUSSBAUM répond que les barrières sont prêtes à être posées mais que les travaux préalables ne peuvent pas être menés en raison du niveau du lac. A la demande de M. Johann SZABOZ il indique que toutes les précautions seront prises si les travaux de pose devaient se dérouler pendant des périodes d'affluence.

Rue de la Vieille-Route

M. Alain KNEUSS demande si les travaux à la rue de la Vieille-Route sont terminés, s'il est toujours prévu d'y créer de nouvelles places de parc, pourquoi le passage piétons sur la rue de Combamare n'est pas marqué et pourquoi il n'y a pas été créé un cheminement piétonnier avec des pavés sur la partie amont, comme cela a été fait sur la partie aval.

M. Aldo GLARDON répond pour le cheminement piétonnier et le passage piétons. Il indique que le Conseil communal a décidé de ne pas créer de cheminement piétonnier sur la partie amont et que le Service des ponts et chaussées refuse le marquage du passage piétons par manque de visibilité. Il précise que ce marquage serait illégal et qu'en cas d'accident la commune en serait responsable. Des discussions sont en cours pour améliorer la visibilité en taillant une haie. Dans le cas où ces discussions n'aboutissent pas, il faudra envisager de poser des feux ou un « gendarme couché ». Il précise que l'amont de la rue de la Vieille-Route est un chemin piétonnier et se demande s'il est nécessaire d'y créer un trottoir puisqu'il n'y a pas de circulation, mise à part les bordiers, ce qui n'est pas le cas de sa partie avale qui dessert un parking.

M. Frédy NUSSBAUM répond pour le parking que le Conseil communal y travaille et qu'il y a lieu de modifier un droit de superficie pour pouvoir accéder au parking prévu de la manière la plus rationnelle possible. Des contacts ont été pris avec les propriétaires de ce droit.

Mme Sylvie NOIRAT demande ce qu'il en est du passage piétons prévu sur la rue de Combamare en haut de la rue de la Vieille-Route.

M. Aldo GLARDON confirme qu'il est toujours prévu de le créer.

Carrefour Payaz-Foulaz

Mme Nicole VAUTHIER signale que le miroir du carrefour du chemin de la Payaz et de la rue de la Foulaz est caché par de la végétation.

Présentation du président du Conseil communal

M. Marc DEGRAUWE commente sa présentation :

La vie politique dans la commune

« Nous arrivons en fin de législature et certains d'entres vous vont arrêter la politique alors que d'autres vont continuer. Je voulais juste vous rendre attentif ce que cela veut dire de continuer.

Conseil général	nombre CG	nombre de séances par an	durée séance (heures)	heures CG
séances conseil général	31	4	3	372
commissions				
commission financière	5	3	2	30
commission immobilière et d'urbanisme	5	6	2	60
commission technique	5	4	2	40
commission de police du feu	5	4	2	40
commission de salubrité publique	5	1	2	10
commission de naturalisation	5	4	2	40
comité école	11	10	2	220
commission structure parascolaire	6	4	2	48
commission des relations publiques	6	4	1.5	36
délégués au conseil intercommunal théâtre régional	1	2	1.5	3
commission intercommunales de la bibliothèque	1	2	1.5	3
délégués au conseil régional du cercle scolaire	3	3	1.5	13.5
délégués au conseil intercommunal de la step	4	2	1.5	12
Conseil SEHB	1	2	1.5	3
délégués au conseil général de la paroisse	6	2	1.5	18
délégués au comité directeur de la Step	1	8	2.5	20
total		103		596.5

« Il faut compter environ 4 à 5 séances du Conseil général par an qui prennent environ 3 heures avec la préparation. Donc chaque Conseiller général qui va se faire élire doit compter environ 15 heures pour le Conseil général. Mais ce n'est pas cela l'essentiel du travail car lorsque vous êtes membre du Conseil il y a toutes les commissions et il en existe une quinzaine pour notre commune. Elles génèrent au total environ 600 heures de travail pour une trentaine de personnes. Donc vous allez passer en plus une vingtaine d'heures dans les commissions, ce qui représente le double des heures consacrées au Conseil général. Il s'agit d'un effort d'au moins 1 heure par semaine en moyenne. »

Conseil communal: heures de vacation par semestre

	moyenne	2010-S2	2011-S1	2011-S2	2012-S1
Wittwer	162	174	169	163	141
Monnat A.	138	117	133	151	150
Jacot R.	46	40	59	38	48
Colin L.	81	110	117	43	53
Nussbaum	123	129	111	146	107

	moyenne	2012-S2	2013-S1	2013-S2	2014-S1	2014-S2	2015-S1	2015-S2	2016-S1
Colin L.	62	66	28	57	96	0	0	0	0
Nussbaum	120	137	109	141	142	95	103	113	
Degrauwe	186	84	121	161	96	270	224	266	269
Gardon	86	55	61	123	78	77	107	103	
Weibel	79	65	74	99	90	87	67	73	
Perret	85				3	76.5	86	92	
	618	406	392	581	506	605	587	647	

« En ce qui concerne le Conseil communal, puisqu'il y a plusieurs postes vacants, j'ai montré la moyenne des heures que les Conseillers communaux dans le passé y ont consacrées par semestre. Dans la législature 2008-2012, la moyenne pour un Conseiller communal va de 162 heures à 46 heures par semestre. Dans cette législature cette moyenne va de 186 heures à 62 heures. Donc on voit la charge de Conseiller communal en vacations auxquelles il y a lieu d'ajouter 170 heures pour les séances du Conseil communal (42 séances à 4 heures). La charge d'un Conseiller communal varie en fonction des dicastères dont il a la responsabilité et cette charge n'est pas forcément équilibrée ou distribuée ou alors il y en a qui travaille beaucoup plus vite que d'autres. »

Dicastères Environnement et finances

	2014	2014	2015	2015	2015	2015	2016	2016	moyen ne	MOYENNE SEM
effort par fonction	juin- aout	sept- nov	dec-fev	mars- mai	juin-au	sept- nov	dec-fev	mars- juin		
eau	89	46	50	31	56	36	25	23	44	3
finances	15	72	42	33	29	34	30	21	34	3
fusion	4	3	6	21	57	30	72	83	34	3
présidence	20	22	22	21	13	12	5	13	16	1
	127	143	119	105	155	112	131	132	128	10
H/sem	10	11	9	8	12	9	10		10	
detail Finance	15	72	42	33	29	36	30	21	35	3
CDC	8	21	20	10	9	13	11	13	13	1
commune	7	52	22	24	21	24	19	8	22	2

« Pour les dicastères environnement et finances, qui se libèrent et j'en suis désolé M. Raymond Vuillomenet, l'effort dans le temps de 2014 à 2016 est variable, par exemple pour l'eau il passe de juin 2014 à mars 2016 de 89 heures à 23 heures. Il peut donc être constaté des fluctuations importantes au sein d'un dicastère. De même pour les finances en juin 2014, 72 heures et en mars 2016 21 heures, la période de juin 2014 correspondant certainement à l'établissement de la planification financière. En ce qui concerne la fusion, au début très peu, 4 heures et à la fin cela monte jusqu'à 83 de mars à juin 2016. Donc une charge très importante pour la fusion mais qui devrait diminuer pour la prochaine législature. Pour la présidence, il faut compter environ 20 heures par trimestre. Pour les finances un aspect important est le CDC. Il s'agit de la Conférence des directeurs communaux sous l'égide de l'Association des communes neuchâteloises. Un tiers de mon temps des finances y a été consacré. Je pense que c'est important que les Conseillers communaux s'engagent à ce niveau car les grandes décisions s'y prennent. C'est là que le Conseil d'Etat consulte les communes et après vous pouvez remplir tous les formulaires que vous voulez mais les dés sont déjà jetés dans les CDC. C'est le dernier moment pour les communes pour influencer les décisions. Aujourd'hui Gorgier est sous-représenté à ce niveau. La Béroche dispose de 10 représentants et Gorgier en disposait d'un seul. J'espère que dans la législature suivante les candidats au Conseil communal ne seront pas trop frileux et qu'ils se présenteront aussi pour participer activement à ces CDC où nous sommes informés bien à l'avance de ce qui va se passer, ce qui permet ensuite de planifier les choses à l'avance. »

Critères pour un Conseiller communal.

- Disponible

- Compétences

- Indépendance

« Un bon Conseiller communal doit être disponible, donc il faut que vous élisiez des gens qui ont du temps. Moi je n'en n'aurai plus donc je serai un mauvais Conseiller communal dans le futur. Choisissez des gens qui ont des compétences car vous recevez régulièrement des dossiers de 60 pages pour lesquels vous avez 15 jours pour répondre. Ils sont rédigés dans le français de l'administration cantonale avec de nombreuses références donc ce n'est pas aisé de lire. Donc il faut quelqu'un qui ait le temps, la compétence et la patience pour lire l'écrit et surtout le non écrit. Par exemple, pour la péréquation financière il a été simulé l'effet sur une année mais il est indiqué que le système sera pérenne au moins 5 ans, donc il faut poser la question pour les années 2, 3 et 4. L'indépendance est très importante et un bon Conseiller communal doit œuvrer dans l'intérêt de la commune et plus longtemps vous êtes Conseiller communal, plus cela devient difficile parce que vous traitez avec des fournisseurs parce que si et vous faites des compromis. C'est pour cela que dans la convention de fusion j'ai œuvré pour demander la limitation du mandat de Conseiller communal à 3 législatures. Ce qui n'a pas été fait en 8 ans ne sera jamais fait.

Dossiers en souffrances au Conseil communal

- Règlement communal
- Règlement de Police
- Finalisation système de control interne.
- Finalisation planification tarification eau sur 15 ans- Gorgier.
- Finalisation planification tarification eau sur 15 ans- SEHB.
- Signature du plan des zones de captage.
- Parkings veille route
- Roncinier
- Réévaluation Patrimoine administratif

« Malgré le bon travail du Conseil communal il reste des dossiers en souffrance pour les successeurs. Les règlements de la commune et de la police n'ont pas été mis à jour, de même que le système de contrôle interne doit être établi. Les planifications tarifaires de l'eau sur 15 ans pour Gorgier et le SEHB restent à finaliser, un jet ayant été fait qui permet de conserver le prix de vente actuel si la tarification en vigueur subsiste. Néanmoins, il faudra discuter dans la prochaine législature s'il est juste que les propriétaires de résidence secondaire ne paient presque rien et si cette situation pourrait être rééquilibrée. Un point déjà en souffrance de la législature précédente est la signature du plan des zones de captage. J'ai essayé de le faire mais le problème est que la fenêtre de temps est passée et que les gens qui étaient impliqués dans le dossier sont partis et les successeurs ne voulaient plus changer quoi que ce soit. Le canton va revoir la taille des zones de captage qui sont beaucoup trop grandes aujourd'hui. Reste à faire le parking de la Vieille-Route et M. Frédy NUSSBAUM a expliqué que l'affectation d'un bout du terrain doit être changée, un autre bout du terrain doit être vendu et le troisième bout doit être, dans le cadre du PDR, valorisé pour éviter de perdre de l'argent dans le patrimoine financier. Pour Roncinier, nous sommes presque au bout du traitement des oppositions mais il reste tout de même du travail dont le plus grand sera de présenter le dossier au Conseil général et de négocier avec le promoteur sa part aux infrastructures. Attention, vous pourrez perdre facilement 1 million dans ce dossier si vous n'élisez pas un Conseiller communal très compétent pour négocier avec le promoteur. Finalement il reste le patrimoine administratif à réévaluer en raison du MCH2. A ce sujet, j'ai donné à la commission financière un règlement qui reste à finaliser. »

Les moins : la démocratie sous utilisée.

- Sujets à l'unique appréciation du CC

- Les discussions au conseil général et dans les commissions

- Cohérence des décisions du conseil général.

- Les intercommunales

« Je me suis lancé dans la politique parce que j'avais du temps et que je voulais comprendre la démocratie. La démocratie suisse me fascine et je voulais la vivre de l'intérieur. Je suis quelque part déçu qu'elle soit sous utilisée. Premièrement, des sujets sont laissés à l'unique appréciation du Conseil communal, ce que je ne trouve pas normal. Le Conseil communal a signé un plan de développement régional (PDR) sans qu'aucune commission ne soit consultée. Nous sommes en plein droit et je me pose tout de même des questions sur la démocratie. Je regrette aussi les discussions au Conseil général et dans les commissions où je devrais plutôt dire le manque de discussions. Vous venez tous avec votre petit papier, vous lisez votre texte et il n'y a pas d'échange. Je regrette profondément que vous ne soyez pas ouverts aux idées des autres partis, peu importe lequel, pour pouvoir ensemble venir à une meilleure décision. Je n'ai que rarement vu qu'un groupe revienne sur ce qu'il a préparé à l'avance. Je pense qu'il y aurait intérêt dans la gouvernance de la commune d'avoir des débats beaucoup plus âpres pour chercher un consensus dans lequel on cherche l'apport et les idées de chacun des partis, peu importe quel parti. L'autre chose que je trouve étonnante, c'est la cohérence des décisions du Conseil général ou le manque de cohérence. Vous voulez la baisse d'impôt et les investissements. Messieurs, il faut choisir car on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. La dernière déception est les intercommunales, j'ai rarement vu des organismes aussi peu efficaces et aussi peu conscients de la valeur de l'argent. Nous sommes différentes communes qui vote pour ne pas faire peur aux autres et qui vote des sujets et des dépenses parfois injustifiées. »

Les plus :

- Jean-Claude Jacot
- Le groupe de travail bâtiment scolaires
- La commission relation publiques.
- Vive remerciements à tous ceux qui se sont engagés pour la commune.

« Un grand merci à Jean-Claude Jacot, car quand j'ai repris l'eau en 2012 le service se trouvait dans un état scandaleux. Jean-Claude a repris le rôle de fontainier et je suis content et fier qu'il soit autonome aujourd'hui. C'est quelqu'un qui mérite plus de considérations que celles qu'il reçoit. Je suis très content aussi de voir que la commission des locaux scolaires et parascolaires a très bien fonctionné, contrairement à ce que j'ai dit précédemment. Ce groupe incluait tous les partis et il prouve qu'ensemble, si vous échangez vos idées, vous arrivez à des solutions intéressantes. La meilleure commission de la commune est la commission des relations publiques. Il s'agit d'une commission composée uniquement de dames où il règne une amitié profonde entre elles que j'en suis ému. C'est vraiment beau à voir. Finalement, je remercie tous ceux qui sont d'accords avec moi et qui ne sont pas d'accords avec moi, cela n'a pas d'importance car nous sommes en démocratie, et tous ceux qui s'engagent pour la commune. C'est un effort important et j'espère que dans la législature suivante nous ferons mieux que dans celle qui se termine même si elle n'était pas mauvaise. Merci beaucoup. »

L'assemblée applaudit M. Marc DEGRAUWE.

Remerciements de M. Jean-Daniel DIVERNOIS

M. Jean-Daniel DIVERNOIS remercie chaque personne du Conseil général, du Conseil communal, de l'administration pour tout ce qui a été fait. Il pense que nous avons à Gorgier notre façon de ne pas avoir de grands débats lors des séances officielles et de les avoir lors des séances de préparation des groupes. Les débats se déroulant toujours de manière constructive et respectueuse, il en remercie chacune et chacun.

Remerciements de Mme la présidente Laurence TRAVOSTINO

Mme la présidente Laurence TRAVOSTINO déclare :

« Mesdames et Messieurs,

Avant de clôturer ce dernier Conseil général, je tiens à remercier M. Charmillot pour son aide précieuse pendant mon année de présidence. J'espère que j'ai su m'en montrer digne et que j'ai été à la hauteur de ce poste.

Ce fût une année magnifique et très enrichissante pour moi. Merci à tous de m'avoir accordé votre confiance.

Parmi les nombreux dossiers traités pendant cette législature 2012-2016, il y a eu notamment :

- *la rénovation de la fontaine de la rue du Centre*
- *la rénovation du terrain de beach-volley*
- *la création de nouvelles places de parc*
- *les travaux d'entretien du réservoir du château*
- *la rénovation de la place de jeux de Moulin*
- *les travaux des mesures M6, M7 et M8 du PGEE*
- *la rémunération des membres du Conseil général et des commissions*
- *la réduction de l'effectif du Conseil général*
- *l'achat de l'ancienne Poste*
- *l'étude de faisabilité de la salle de gymnastique*
- *la création d'un quai de bus à la gare*

pour ne citer que quelques-uns

Dans quelques jours auront lieu les élections communales et une nouvelle législature va commencer. Comme je fais partie du GIC, j'espère que la motion pour la demande de baisse du coefficient fiscal passera car c'est un juste retour des choses pour nos concitoyens. J'espère aussi que le dossier de la salle de gymnastique continuera d'avancer. Les enfants sont notre avenir, il faut donc leur donner les moyens d'avancer dans de bonnes conditions.

Pour les personnes qui ne se représentent pas aux élections, merci d'avoir participé aux débats et d'avoir amené vos idées. Je vous souhaite une bonne continuation sur le chemin de votre vie

Mesdames et Messieurs, je vous propose de nous retrouver dans quelques instants autour d'un verre pour marquer la fin de cette législature. Bonne fin de soirée à tous. »

La parole n'étant plus demandée, Mme Laurence TRAVOSTINO, présidente, lève la séance à 21h52.

Le rédacteur

Le/la président-e

Le/la secrétaire

J.-P. Charmillot



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par M. Daniel PRINCIPI, doyen de l'assemblée

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 31 mai 2016
2. Nominations (par mesure de simplification, les termes sont inscrits au masculin mais il va sans dire que les nominations sont ouvertes indifféremment aux hommes et aux femmes)
 - 2.1. Bureau du Conseil général, soit :

1 président
1 vice-président
1 secrétaire
2 questeurs
 - 2.2. Conseil communal 5 membres
 - 2.3. Commission financière 5 membres ¹
 - 2.4. Commission de police du feu 7 membres
 - 2.5. Commission de salubrité publique 4 membres
(un cinquième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)
 - 2.6. Commission de naturalisation 5 membres ²
 - 2.7. Commission technique 5 membres
 - 2.8. Commission immobilière 5 membres

¹ Obligatoirement membres du Conseil général

² Obligatoirement membres du Conseil général

2.9. Commission d'urbanisme	5 membres
2.10. Commission des relations publiques	6 membres
2.11. Commission parascolaire	6 membres
2.12. Commission des locaux scolaires et parascolaires	12 membres
2.13. Conseil régional du cercle scolaire régional Les Cerisiers (un troisième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	2 membres
2.14. Conseil intercommunal du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la Béroche (un cinquième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	4 membres
2.15. Conseil intercommunal du Syndicat des eaux de la Haute Béroche (SEHB) (un deuxième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	1 membre
2.16. Conseil intercommunal du Syndicat du théâtre régional de Neuchâtel (un deuxième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	1 membre ³
2.17. Conseil général de Paroisse	6 membres ⁴
2.18. Association RUN « Région La Béroche » (le Conseil communal fait partie in corpore de cette représentation)	1 membre ⁵
2.19. Comité de l'association RUN « Région La Béroche » (un deuxième membre sera nommé par et au sein du Conseil communal)	1 membre ⁶

³ Obligatoirement membre du Conseil général

⁴ Obligatoirement membres du Conseil général

⁵ Obligatoirement membre du Conseil général qui n'en est pas la ou le président-e)

⁶ Obligatoirement membre du Conseil général

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2016

Appel

M. le président Daniel PRINCIPI déclare que c'est avec beaucoup de plaisir et un grand honneur qu'il ouvre cette séance constitutive du Conseil général.

Il est procédé à l'appel qui fait constater la présence de tous les membres du Conseil général, à l'exception de Mme Nicole VAUTHIER, MM. Marc DEGRAUWE, Christian GUINCHARD, excusés et M. Serge CHRISTEN, non excusé.

Procès-verbal de la séance du 31 mai 2016

M. Alain KNEUSS déclare :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai fait une demande à l'administration pour avoir l'enregistrement de la séance, comme dans une précédente séance on nous avait dit que c'était public et qu'on pouvait nous l'envoyer. Ça fait plus de 2 semaines et je n'ai toujours pas de réponse donc je ne vais pas l'approuver car il me semble que ce n'est pas complet et à la fin dans mes remarques ce n'est pas non plus complet. J'ai fait une demande pour la rue de la Vieille-Route et toutes mes remarques, demandes et réponses n'ont pas été notées. J'aimerais bien que l'on écoute la bande et que l'on corrige, s'il vous plaît. »

M. le président Daniel PRINCIPI demande à l'administrateur communal d'en prendre note.

Extrait de l'enregistrement audio de l'intervention de M. Alain KNEUSS concernant la rue de la Vieille-Route sous le point « Divers » lors de la séance du Conseil général du 31 mai 2016 :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est juste au sujet de la Vieille-Route, est ce que les travaux sont terminés ? C'est ma première question. Je vois aussi que pour la Vieille-Route on avait parlé de places de parc, ça avait été voté en bas de la Vieille-Route, j'aimerais savoir où on en est dans l'avance des travaux, je sais qu'il y avait des petits problèmes. Et puis aussi et si c'est terminé on voit qu'il n'y a toujours pas de passage piétons pour traverser, pour couper la rue de Combamare et si c'est fini il n'y a pas de pavés comme on en avait parlé et dans le bas de la Vieille-Route il y a des pavés pour délimiter un peu le chemin des piétons même s'il y a peu de circulation, quand on prend la partie supérieure de la Vieille-Route il n'y a plus de pavé. C'est ma question est-ce que c'est fini ? Et si c'est fini pourquoi ? »

« Juste pour les pavés, je veux être sûr d'avoir bien compris, c'est les habitants de la rue qui ne désiraient pas cette bordure de pavés parce que ce n'était pas un trottoir, c'était juste marqué au sol. Donc on peut s'opposer à des marquages de route devant chez nous. »

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. le président Daniel PRINCIPI met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2016.

Au décompte du vote il est constaté qu'il manque 3 voix, les anciens Conseillers communaux n'ayant pas voté.

M. Christian KNEUSS demande si les anciens Conseillers communaux ont le droit de voter sur l'approbation de ce procès-verbal en affirmant qu'ils sont juges et parties. Il pense qu'ils n'ont pas le droit de participer à ce vote car ils sont encore en poste maintenant, puisque le nouveau Conseil communal n'a pas encore été élu.

Après consultation auprès de l'administrateur communal, M. le président Daniel PRINCIPI confirme que les anciens membres du Conseil communal sont bel et bien, en ce moment, membres du Conseil général et que c'est bien aux membres du Conseil général à qui il est demandé d'approuver ou de refuser le procès-verbal de la séance du 31 mai 2016.

M. Christian KNEUSS conteste cet élément en indiquant qu'ils étaient Conseillers communaux lors de la séance en question.

M. Daniel PRINCIPI confirme que pour le moment ils sont Conseillers généraux.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2016 est approuvé par 23 voix contre 1 et 2 absents.

2. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL (1 PRESIDENT(E), 1 VICE-PRESIDENT(E), 1 SECRETAIRE ET 2 QUESTEURS)

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose la candidature de Mme Véronique SCHUMACHER pour la présidence.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. le président Daniel PRINCIPI déclare élue Mme Véronique SCHUMACHER à la présidence du Conseil général. Sous les acclamations elle prend la direction des délibérations en déclarant :

« *Mesdames et Messieurs,*

C'est un honneur pour moi de commencer cette nouvelle législature. Après avoir siégé comme Conseillère générale durant 2 législatures, de 1996 à 2004, je reviens volontiers me mettre au service de notre commune. L'engagement volontaire en politique ne séduit plus beaucoup de citoyens mais les dossiers de cette législature sont importants, que ce soit en matière fiscale, en rénovation et en construction de nos bâtiments scolaires et finalement la fusion. Certes, nous ne serons pas toujours unanimes sur ces différents sujets et je souhaite vivement que cette législature se déroule dans les meilleures conditions et dans le simple respect de la démocratie. Nous passons donc à l'élection d'un vice-président. »

Après un malentendu quant au parti à qui revient la vice-présidence, Mme Sylvie NOIRAT, au nom du PSV, propose la candidature de M. Alain ISCHI pour ce poste.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

M. Jean-Christophe BIGNENS, au nom du GIC, propose la candidature de M. Alain KNEUSS au poste de secrétaire.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

Pour les postes de questeurs, vu que traditionnellement les membres les plus jeunes assument cette fonction, Mme Catarina LAGARES et M. Nicolas BAUME font part de leur candidature.

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

3. NOMINATION DU CONSEIL COMMUNAL (5 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	CATTILAZ Séverine NUSSBAUM Frédy
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	PERRET Alain DEL RIO François
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	VAUTHIER Nicole

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation puis la présidente prononce une suspension de séance afin de permettre au nouveau Conseil communal de se constituer.

A la reprise des délibérations, Mme la présidente Véronique SCHUMACHER annonce la nouvelle composition du bureau du Conseil communal :

Président M. Frédy NUSSBAUM
Vice-président M. Alain PERRET
Secrétaire Mme Nicole VAUTHIER

A la demande de M. René JACOT, Mme la présidente Véronique SCHUMACHER informe que le Conseil communal n'a pas procédé à la répartition des dicastères, en l'absence de Mme Nicole VAUTHIER. Cette répartition sera faite lors de la prochaine séance du Conseil communal.

4. NOMINATION DE LA COMMISSION FINANCIERE (5 MEMBRES)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	JACOT René KNEUSS Christian
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	LAGARES Carmen
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	DEGRAUWE Marc PRINCIPI Daniel

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

5. COMMISSION DE POLICE DU FEU

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	SCHNEITER Jean-Thierry KNEUSS Christian GUILLAUME Marcel
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	ISCHI Alain MONNIN Eric
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	SCHUMACHER Véronique DIVERNOIS Jean-Daniel

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

6. COMMISSION DE SALUBRITE PUBLIQUE

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	BIGNENS Jean-Christophe HUGUENIN Charles-Philippe
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	ISCHI Alain
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	BAUME Nicolas

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

7. COMMISSION DE NATURALISATION

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
BIGNENS Jean-Christophe	Intérêts communaux	KNEUSS Alain BERGAMIN Jean
LAGARES Carmen	Socialiste - Les Verts	NOIRAT Sylvie
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	SCHUMACHER Bernard CHARMILLOT Corinne

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

8. COMMISSION TECHNIQUE

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	JACOT Jean-Pierre GUINCHARD Jean-Paul
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	MONNIN Eric
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	SCHUMACHER Bernard PROCACCI Gregory

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

9. COMMISSION IMMOBILIERE

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	GLARDON Aldo BERGAMIN Jean
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	MICHEL Jean-Philippe
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	PRINCIPI Daniel PORRET Michel

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

10. COMMISSION D'URBANISME

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	GEHRET Jacques-André WEIBEL Cédric
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	LAGARES Carmen
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	GUINCHARD Christian DIVERNOIS Jean-Daniel

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

11. COMMISSION DES RELATIONS PUBLIQUES

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	GUINCHARD Mary-France DONZE Laurence
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	REIFT Jacques
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	CHARMILLOT Corinne PERRET Fabienne

Cinq candidatures ayant été annoncées, la nomination d'un sixième membre sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

12. COMMISSION PARASCOLAIRE

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	DONZE Laurence TABARKI Mohamed CHRISTEN Serge
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	LAGARES Catarina
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	PROCACCI Gregory SCHUMACHER Bernard

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

13. COMMISSION DES LOCAUX SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	TRAVOSTINO Laurence BIGNENS Jean-Christophe WEIBEL Cédric GLARDON Aldo KNEUSS Alain
LAGARES Carmen	Socialiste - Les Verts	LAGARES Catarina NOIRAT Sylvie MONNIN Eric
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	PROCACCI Gregory SCHUMACHER Bernard PRINCIPI Daniel CHARMILLOT Corinne

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

14. CONSEIL REGIONAL DU CERCLE SCOLAIRE REGIONAL LES CERISIERS

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	TRAVOSTINO Laurence
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	SCHUMACHER Véronique

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommées sont élues par acclamation.

15. CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA BEROCHE

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	BIGNENS Jean-Christophe GUINCHARD Jean-Paul
LAGARES Carmen	Socialiste - Les Verts	NOIRAT Sylvie
SCHUMACHER Bernard	Libéral-Radical	DIVERNOIS Jean-Daniel

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

16. CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE BEROCHE (SEHB)

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	BIGNENS Paul

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

17. CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT DU THEATRE REGIONAL DE NEUCHATEL

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	REIFT Jacques

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

18. CONSEIL GENERAL DE PAROISSE

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	SCHNEITER Jean-Thierry JACOT Jean-Pierre GUILLAUME Marcel
NOIRAT Sylvie	Socialiste - Les Verts	MICHEL Jean-Philippe
DIVERNOIS Jean-Daniel	Libéral-Radical	GUINCHARD Christian DIVERNOIS Jean-Daniel

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

19. ASSOCIATION RUN « REGION LA BEROCHE »

Aucune candidature n'ayant été annoncée, la nomination d'un représentant sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

20. COMITE DE L'ASSOCIATION RUN « REGION LA BEROCHE »

Portes paroles	Partis politiques	Candidats
KNEUSS Alain	Intérêts communaux	BERGAMIN Jean

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

La parole n'étant plus demandée, Mme Véronique SCHUMACHER, présidente, lève la séance à 21h00.

Le rédacteur

La présidente

Le secrétaire

J.-P. Charmillot

V. Schumacher

A. Kneuss



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Véronique SCHUMACHER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 27 juin 2016
2. Adoption de la convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus
3. Proposition du Groupe des Intérêts Communaux du 24 juin 2015 concernant la modification du coefficient fiscal communal
4. Nomination d'un représentant¹ à l'association RUN « Région La Béroche »
5. Nomination d'un membre à la commission des relations publiques
6. Communications du Conseil communal
7. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC	Groupe des Intérêts Communaux
PLR	Parti Libéral - Radical
PSV	Parti Socialiste - Les Verts

¹ Obligatoirement membres du Conseil général mais qui n'en est pas la présidente

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2016

Appel

28 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absent, excusé : M. GUINCHARD Christian

2 sièges sont vacants.

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2016

M. Alain KNEUSS fait remarquer que sa demande de la dernière fois a été en partie répondue et qu'il manque toutefois la réponse de M. Aldo GLARDON.

Extrait de l'enregistrement audio de la réponse de M. Aldo GLARDON à l'intervention de M. Alain KNEUSS concernant la rue de la Vieille-Route sous le point « Divers » lors de la séance du Conseil général du 31 mai 2016 :

« Bien écoutez, les pavés dans la partie du haut il a été décidé de ne pas les mettre, c'est comme ça. Le chemin est fait et nous n'allons pas recommencer à creuser pour mettre des pavés. Le passage à piétons, nous avons une demande du Service des ponts et chaussées qui nous interdit de mettre un passage à piétons. Donc aujourd'hui ce n'est pas un passage à piétons qui est illégal que l'on peut mettre car il n'y a pas la visibilité nécessaire par rapport aux nouvelles normes sur la circulation pour avoir un passage à piétons. Des contrôles de vitesse ont été faits et si l'on met un passage à piétons aujourd'hui il est illégal. S'il arrive un accident sur ce passage à piétons, on se retourne contre la commune. Donc aujourd'hui c'est aux gens qui traversent la route de faire attention et comme il n'y a pas de passage à piétons, ils sont responsables. Nous sommes en train d'avancer et de voir pour couper un peu une haie pour amener plus de visibilité. Si cela suffit, on pourra faire un passage à piétons. Autrement il faudra peut-être mettre des feux ou faire un gendarme couché. Ça on ne le sait pas, on doit l'étudier et on se bagarre un peu avec ça. On est en train d'en parler et on en parle assez. Maintenant encore une chose, la Vieille-Route est un chemin piétonnier avant tout. Donc est-ce que c'est vraiment nécessaire de faire un trottoir sur un chemin qui est piétonnier ? Ce n'est pas encore une zone 20 mais il n'y a normalement pas de circulation sur cette Vieille-Route à part les bordiers. On en a discuté et c'est vrai le bas les gens ont accepté qu'il y ait des pavés qui marquent un trottoir, il a juste un petit bout depuis chez M. Verdon jusque vers le haut qui n'est pas autorisé à circuler. La partie de l'autre côté, la plus grande partie, depuis le parking du milieu on ne peut pas descendre mais seulement monter. On en a discuté et pris les décisions dans ce sens. »

Aucune autre remarque n'étant formulée, Mme la présidente Véronique SCHUMACHER met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016 qui est approuvé par 26 voix et 1 abstention.

2. ADOPTION DE LA CONVENTION DE FUSION ENTRE LES COMMUNES DE BEVAIX, FRESENS, GORGIER, MONTALCHEZ, SAINT-AUBIN-SAUGES ET VAUMARCUS

M. Alain KNEUSS au nom du GIC demande que le vote ait lieu à bulletin secret, au vu de l'enjeu du scrutin.

M. Alain ISCHI pour sa part demande que cette votation ait lieu par appel nominal, comme le permet le règlement général de commune à l'article 3.34.

Mme la présidente Véronique SCHUMACHER met au préalable au vote la demande du GIC qui est refusée par 13 voix contre, 12 voix pour et 2 abstentions.

La demande de M. Alain ISCHI devant être faite par au moins 5 membres de l'assemblée, Mme la présidente Véronique SCHUMACHER demande au PSV de confirmer que la demande émane du groupe. Il est constaté par un vote à main levée que les 7 membres du PSV soutiennent la demande du vote par appel nominal.

Mme la présidente Véronique SCHUMACHER confirme que le vote aura lieu par appel nominal.

M. Alain KNEUSS demande une suspension de séance de 5 minutes. Il est 20h09 et la séance est suspendue.

La séance reprend à 20h14.

Au nom du PLR, M. Bernard SCHUMACHER déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 18 octobre 2011, je demandais à l'exécutif alors en place de chercher une autre alternative à la demande de crédit qui nous était proposée, soit une dépense proche de Fr. 300'000.- pour finaliser une étude de fusion bérochale.

Crédit refusé d'une voix, 11 contre 10 avec 2 abstentions.

Le temps nous a donné raison. Aujourd'hui, 5 ans après, l'étude est bouclée, la convention est prête et cela n'a coûté que quelques indemnités fixées dans la compétence des exécutifs pour remercier les personnes qui se sont engagées dans ces travaux préparatoires à la fusion.

Comme l'avaient demandé plusieurs Conseiller généraux à l'époque, il faut connaître l'avis de la population avant d'investir plus en études, analyses, évaluations et j'en passe.

C'est donc l'heure de donner la voix aux citoyennes et citoyens de la Béroche et de Bevaix.

Ce projet est bien ficelé, d'une taille réaliste qui permettra la mise en place d'un exécutif semi-professionnel. La gestion de nos petits prés carrés n'est bientôt plus possible pour des miliciens. Certes, à Gorgier, grâce à une situation financière aujourd'hui enviable, cela ne pose pas de problème.

Mais de quoi sera fait demain ? Notre canton est au plus mal et cela nous concerne tous, doit tous nous concerner. Les communes riches devront immanquablement faire de plus gros efforts en faveur des régions moins favorisées. Alors ensemble définissons et défendons une région forte en unissant nos atouts.

Il est indispensable de savoir ce que la population veut : continuer seul en subissant le dictat d'un Etat, l'obligation d'appliquer des règles pour lesquelles nous n'avons pas pu donner notre avis, continuer sans pouvoir faire entendre sa voix. Ou ensemble former une collectivité importante, proche des 10'000 habitants, pouvant aussi imposer ses vues sur le développement de la Grande Béroche.

C'est à l'unanimité que le groupe PLR soutiendra cette convention de fusion.

M. Alain KNEUSS annonce que le GIC, après discussion, laisse la liberté de vote.

Au nom du PSV, M. Jacques REIFT déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui ce point est très important pour notre région car on traite d'un sujet moderne et nécessaire pour que, notre, nos, villages continuent à acquérir les outils nécessaires pour affronter l'avenir ! Là certaines personnes pourront dire oui mais non on ne veut pas de ça ! etc..

Mais ce soir il faut bien être conscient que l'on ne va pas dire oui à la fusion, et que demain matin la nouvelle commune sera née ! Non ce soir on doit et c'est le devoir de chacun et chacune d'entre nous d'être conscient que l'on est arrivé à un niveau où notre vote n'aura pour but que de donner la parole à la population de nos 6 villages et qu'il serait inadmissible qu'une poignée de personnes empêche nos citoyens et citoyennes à se prononcer. Et ne l'oublions pas, seul le souverain a le droit de décider, de dire oui.

Le groupe PSV en regard des électeurs, estime à l'unanimité que nous devons accepter cette convention.

M. Jean-Christophe BIGNENS reconnaît que le groupe du COPIL a eu beaucoup de travail, qu'il a beaucoup travaillé et qu'il a fait un travail remarquable. Il indique que le COPIL a été aidé par des groupes de travail et qu'il a fait partie d'un de ces groupes de travail, celui des Autorités. Ce groupe de travail avec quelques membres du COPIL ont trouvé des solutions mais le COPIL, une fois qu'il a eu connaissance du résumé du travail de ce groupe, n'a pas suivi ces propositions. M. Jean-Christophe BIGNENS le regrette et relève que les membres du COPIL n'ont pas un avis unanime.

La parole n'étant plus demandée et après lecture de l'arrêté il est procédé au vote par appel nominal :

Monsieur	Ischi	Alain	oui
Monsieur	Kneuss	Alain	non
Monsieur	Baume	Nicolas	oui
Madame	Lagares	Catarina	oui
Monsieur	Bergamin	Jean	oui
Monsieur	Bignens	Jean-Christophe	non
Madame	Charmillot	Corinne	oui
Monsieur	Christen	Serge	non
Monsieur	Degrauwe	Marc	oui
Monsieur	Divernois	Jean-Daniel	oui
Monsieur	Gehret	Jacques	non
Monsieur	Gardon	Aldo	oui
Monsieur	Guillaume	Marcel	oui
Monsieur	Guinchard	Jean-Paul	oui
Monsieur	Jacot	Jean-Pierre	oui
Monsieur	Jacot	René	non
Monsieur	Kneuss	Christian	non
Madame	Lagares	Carmen	oui
Monsieur	Michel	Jean-Philippe	oui
Monsieur	Monnin	Eric	oui
Madame	Noirat	Sylvie	oui
Monsieur	Principi	Daniel	oui
Monsieur	Procacci	Gregory	oui
Monsieur	Reift	Jacques	oui
Monsieur	Schneiter	Jean-Thierry	non
Monsieur	Schumacher	Bernard	oui
Monsieur	Weibel	Cédric	oui

L'arrêté est accepté par 20 oui contre 7 non.

3. PROPOSITION DU GROUPE DES INTERETS COMMUNAUX DU 24 JUIN 2015 CONCERNANT LA MODIFICATION DU COEFFICIENT FISCAL COMMUNAL

M. Jean-Pierre JACOT déclare que le GIC maintient sa proposition.

M. Marc DEGRAUWE déclare que le PLR a étudié la demande et qu'il est favorable à une baisse d'impôt, pour autant qu'elle se justifie. Il s'agit d'un sujet délicat car les impôts doivent être suffisamment hauts pour garantir le développement de la commune et d'un autre côté suffisamment bas afin de garantir une bonne gestion. Par ailleurs les contraintes comptables doivent être respectées, comme le règlement financier de la commune et la législation cantonale. La proposition du GIC ne paraît pas adéquate au PLR. En effet l'effet rétroactif n'est pas accepté par l'Etat et donc les impôts 2015 et 2016 ne peuvent plus être changés. En outre, le taux proposé est trop élevé pour l'année 2017, puisque la réserve pour la recapitalisation de prévoyance ne pourra être dissoute, par conséquent une baisse beaucoup plus élevée devrait être possible. Pour l'année 2018 et les suivantes le taux proposé est certainement trop contraignant et il est prématuré de le fixer avant de connaître le report des charges du canton vers les communes. Pour ces raisons, le PLR demande au Conseil communal, avant la votation populaire du 27 novembre 2016 sur la fusion, de proposer un budget 2017 avec une baisse d'impôt d'au moins 25 points, ce qui est conforme à la convention de fusion votée au point précédent et ce qui respecte les points précédemment évoqués. Le PLR refuse la proposition du GIC.

Mme Sylvie NOIRAT déclare que le PSV refuse la proposition du GIC.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est refusé par 14 non, 11 oui et 2 abstentions.

4. NOMINATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION RUN « REGION LA BEROCHE »

Mme Sylvie NOIRAT, au nom du PSV, propose la candidature de M. Alain ISCHI.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES RELATIONS PUBLIQUES

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, propose la candidature de M. Jean BERGAMIN.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Bâtiment parascolaire

M. Frédy NUSSBAUM informe que la transformation du bâtiment du parascolaire est pratiquement terminée, ceci en respectant le crédit alloué et les exigences pour les bâtiments publics.

7. DIVERS

Bâtiment parascolaire

M. Jean-Pierre JACOT demande si la barrière en treillis autour du bâtiment sera changée.

M. Frédy NUSSBAUM répond par l'affirmative.

Débarcadère

M. Bernard SCHUMACHER déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 22 septembre 2015 nous débattions sur le changement de barrière du débarcadère. Bien qu'opposé à ce changement, la commission technique a opté pour une variante plutôt esthétique et je trouve le résultat obtenu satisfaisant. La commission avait aussi décidé et accepté le maintien des deux échelles. Fort est de constater que l'échelle située près du bout du débarcadère n'a pas été remise.

Notre débarcadère a aussi une fonction de place de jeu de notre plage. De nombreuses personnes se sont plaintes, suite à cette suppression, les enfants doivent nager plus loin pour remonter plonger depuis le débarcadère, ce qui s'avère pénible et finalement dangereux pour les petits qui tentent de faire aussi bien que les plus grands. Finalement, ce sont les mêmes parents qui ont apporté une échelle en aluminium et qui repartaient en fin de journée avec l'échelle sous le bras. Aujourd'hui elle est attachée au débarcadère.

Mesdames, Messieurs, nous pouvons tout de même être meilleurs avec nos infrastructures au profit de la population. Il serait inacceptable d'entendre que c'est une nouvelle fois une décision d'un bureau d'ingénieur qui juge la situation hors norme ou d'une autorité qui ne veut pas assumer une décision prise en commission.

Je demande aux noms des utilisateurs de notre plage et j'en fais partie, la remise en place de l'échelle qui était existante.

Je vous remercie. »

M. Frédy NUSSBAUM déclare que le Conseil communal est aussi sensible aux demandes de la population et qu'il a fallu mettre les barrières du débarcadère en conformité pour qu'elles ne fassent pas office d'échelle et créent ainsi un danger. Par conséquent, le bureau d'ingénieur n'a pas remis l'échelle de manière volontaire et il se décharge sur le souhait du Conseil communal de maintenir ou pas l'échelle en question. Donc la barrière est changée pour éviter qu'elle fasse office d'échelle et le Conseil communal installerait une échelle artificielle ! Le Conseil communal en est à cette réflexion, il est sensible aux souhaits de la population mais il ne veut pas prendre la responsabilité seul. Il analysera la situation afin de déterminer si les normes de sécurité sont respectées.

Nouvelle salle de classe

M. Alain KNEUSS, constatant qu'une nouvelle salle de classe a été aménagée dans l'ancien appartement du concierge, demande d'être informé des coûts totaux de cet aménagement puisqu'il n'y pas eu d'information au Conseil général. Il précise qu'il juge positif d'avoir exploité une surface disponible pour répondre au besoin d'une nouvelle salle de classe.

M. Alain PERRET informe que cet aménagement est dans les compétences financières du Conseil communal. A ce jour toutes les factures n'ont pas été reçues, les aménagements ayant été réalisés ces deux derniers mois (ouverture de deux parois pour créer une grande salle, pose de barreaux, rafraîchissement des murs et du sol).

Rue des Prises

M. Alain KNEUSS fait remarquer que les automobilistes qui ne sont pas de la région et qui veulent monter à la montagne sont perdus en raison de la fermeture de la rue des Prises, pour cause de travaux. Il demande s'il est possible d'améliorer la signalisation en mettant en place une déviation par la rue du Château, par exemple.

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il a pris acte de la demande.

Rue de la Gaine

M. Alain KNEUSS constate qu'une place de parc a été supprimée à la rue de la Gaine 11. Il comprend qu'il fallait faire quelque chose pour empêcher le stationnement hors cases. Il pense qu'il y a eu une mauvaise communication et il en déjà parlé au Conseil communal. Il en a aussi parlé à quelques habitants de cette rue qui ont été surpris car il n'a jamais été vu que les voitures parkées à cet endroit gênaient la sortie d'une habitation. Il relève que cette rue a été mise en zone de rencontre 20 km/h et il serait regrettable qu'elle soit élargie au niveau visuel en supprimant des places de parc. Il souhaite, comme les habitants de la rue de la Gaine, que les places de parc soient remises.

Mme Séverine CATTILAZ explique que la place en question a été supprimée suite aux plaintes des propriétaires qui sont gênés pour sortir de leur propriété. Elle indique qu'elle a repris ce dossier avec une information lui indiquant qu'à l'époque une croix interdisant le stationnement a été supprimée suite à des travaux. Par conséquent une entreprise a été mandatée pour marquer cette croix. Cette opération a montré qu'il manquait quelques mètres pour faire une place supplémentaire, pour des questions de distance. Prochainement toutes les places de parc de la rue de la Gaine vont être marquées correctement et, à cette occasion, Mme Séverine CATTILAZ verra s'il est possible de remettre la place supprimée.

M. Alain KNEUSS indique qu'il ne parlait pas d'une place supplémentaire. Mme Séverine CATTILAZ répond que c'est bien le cas.

Passage piétons rue de la Vieille-Route – rue de Combamare

Suite à la rentrée des classes, M. Christian KNEUSS se déclare étonné que le passage piétons du croisement de la rue de la Vieille-Route et de la rue de Combamare n'ait pas été marqué. Il informe qu'il a eu peur il n'y pas longtemps car des enfants à la sortie de l'école traversent la rue de Combamare. Il relève qu'il craint que le jour où un automobiliste renverse un enfant, cet automobiliste fasse au moins 5 ans de prison, en raison de Via Secura et il se demande qui est responsable. Comme le passage piétons n'est plus signalé il n'y a plus de prévention pour l'automobiliste et les enfants sont protégés. Il demande que quelque chose soit fait car les enfants descendent au grand galop.

Mme Séverine CATTILAZ répond que le Conseil communal est conscient de la situation et qu'il attend impatiemment depuis longtemps qu'un propriétaire taille sa haie pour permettre de disposer de la visibilité nécessaire pour que l'Etat autorise le marquage du passage piétons. A ce jour l'Etat n'autorise pas ce marquage car la distance minimum de visibilité n'est pas respectée et la commune est responsable en cas d'accident.

M. Christian KNEUSS demande qu'elle est la distance de visibilité requise. Mme Séverine CATTILAZ répond 35 mètres selon l'article de la loi. M. Christian KNEUSS fait remarquer qu'en ville les distances entre les places de stationnement et les passages piétons ne sont pas autant élevées.

M. Marc DEGRAUWE demande s'il n'est pas possible que la commune coupe la haie. Mme Séverine CATTILAZ répond qu'elle envisage cette solution puisque le propriétaire a été sommé de le faire et qu'il n'a pas respecté le dernier délai.

La parole n'étant plus demandée, Mme Véronique SCHUMACHER, présidente, lève la séance à 20h40.

Le rédacteur

La présidente

Le secrétaire

J.-P. Charmillot

V. Schumacher

A. Kneuss



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Véronique SCHUMACHER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016
2. Budget 2017
 - a) Budget de l'exercice 2017
 - b) Plan financier et des tâches 2018-2020
 - c) Détermination du coefficient fiscal pour l'année fiscale 2017 uniquement
3. Demande de crédit de Fr. 70'000.- concernant la participation financière communale à l'extension du réseau à haut débit de télécommunication à la région des Prises
4. Demande d'augmentation de la dotation du personnel de conciergerie
5. Communications du Conseil communal
6. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PSV Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2016

Appel

26 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés : Mme Sylvie NOIRAT
MM. Jacques GEHRET, Jacques REIFT et Jean-Thierry
SCHNEITER

1 siège est vacant.

Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du lundi 5 septembre 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET 2017, PLAN FINANCIER ET DES TACHES 2018-2020 ET DETERMINATION DU COEFFICIENT FISCAL POUR L'ANNEE FISCALE 2017 UNIQUEMENT

M. Alain KNEUSS, au nom du GIC, déclare que son groupe fait une proposition d'amendement. Il déclare :

« *Proposition d'amendement du groupe des intérêts :*

Politiquement et financièrement il est aberrant d'offrir une baisse de 25 points d'impôts. La baisse qui nous est proposée intervient dans l'urgence uniquement en raison de la votation sur la fusion. A défaut d'urgence, donc de fusion, notre politique financière eut été différente, c'est pourquoi nous préconisons une baisse beaucoup plus légère de 7 points mais qui serait maintenue dans le temps. Cette baisse durable est un facteur d'attractivité pour notre commune et permet aussi et surtout d'éviter un effet rebond qui pourrait avoir un effet très négatif pour les citoyens avec des revenus moyens et modestes au moment du rattrapage lors de la remontée brutale du coefficient. Afin de permettre une autre solution en cas d'échec à la fusion le groupe des intérêts propose un amendement à l'article 1er qui deviendrait :

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté du Conseil général fixant le coefficient d'impôt, du 22 août 2002, est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

Article 1er : En cas de fusion des communes de La Grande Béroche l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 30 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 44 pour l'année 2017 seulement. Si les électeurs refusent la fusion lors de la votation du 27 novembre 2017 ledit coefficient est fixé à 62 points dès le 1^{er} janvier 2017 et pour une durée indéterminée.

Cette solution permet aussi de ne pas favoriser d'une manière excessivement élevée les contribuables qui prendront domicile à Gorgier le 1^{er} janvier 2017 alors qu'ils n'ont absolument pas participé au bénéfice réalisé aux comptes 2014. Enfin une baisse modérée et durable est nettement plus égalitaire socialement et profitera à l'ensemble des citoyens. Une baisse massive sur une seule année avantagerait principalement les personnes avec de hauts revenus. »

A la demande de M. Marc DEGRAUWE, Mme la présidente Véronique SCHUMACHER informe que l'amendement sera discuté après avoir passé en revue le budget, mais avant le vote des arrêtés.

M. Alain ISCHI déclare, au nom du PSV, que son groupe fait une proposition d'amendement. Il déclare :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Après une très longue et difficile discussion dans sa séance de préparation, le PSV s'était finalement résolu à accepter le budget, tel que présenté ce soir, mais à vrai dire sans conviction profonde ni unanimité naturelle. Nous avons l'impression que, face à une situation exceptionnelle (à savoir une rentrée fiscale inattendue arrivée en plein processus de fusion), nous (et pas seulement nous !) perdions de notre clairvoyance et agissions n'importe comment dans l'urgence. Le seul point sur lequel nous arrivions à nous mettre d'accord était qu'une baisse du coefficient fiscal était une manière équitable de faire un geste financier envers les citoyens de notre commune.

Les jours passant, nous n'avons pas cessé de retourner notre insatisfaction dans tous les sens, incommodés que nous étions par la pression et la précipitation dans laquelle nous vivons tous depuis plusieurs mois en raison de la votation populaire de dimanche. Or, la pression et la précipitation n'ont jamais aidé quiconque à prendre des décisions sensées.

Dans le même temps, nous nous sommes de plus en plus sentis pris en otages entre deux groupes politiques qui s'affrontent sur deux scénarios de baisse du coefficient fiscal, dont la finalité égoïste est au fond de se débarrasser d'une rentrée fiscale exceptionnelle afin de la soustraire au pot commun en cas de fusion, chacun de ces groupes tentant , avec plus ou moins d'insistance, de nous attirer dans leur camp.

C'est vrai. Un simple calcul mathématique permet de comprendre que nous avons ce soir le redoutable mais aussi enviable rôle d'arbitre. Tant qu'à faire, nous souhaitons jouer ce rôle de manière active, en proposant une alternative qui pourrait ramener un peu de sérénité dans la période tendue que nous vivons.

*Nous proposons donc à votre appréciation l'amendement suivant du budget 2017 : **Ne dissolvons pas maintenant la provision que nous avons constituée pour recapitaliser « prévoyance.ne » et corrigeons le budget en conséquence ! Et ne modifions pas maintenant le coefficient fiscal !***

Notre proposition d'amendement comporte évidemment le « risque » entre guillemets de voir cet argent passer dans la corbeille de la mariée si la fusion des 6 communes de la Grande Béroche est acceptée dimanche. En tant que socialistes et verts, c'est un risque que nous pouvons parfaitement assumer.

Si la fusion est refusée, notre proposition d'amendement comporte le grand avantage de nous permettre de prendre le temps, en 2017, de réfléchir calmement à ce que nous voulons faire de cet argent. Nous pourrions alors décider de dissoudre tout ou partie de la provision, de l'affecter à un projet pour notre village ou éventuellement de baisser le coefficient fiscal dans des limites raisonnables qui nous permettent de tenir le coup sur la durée tout en continuant à investir dans différentes infrastructures utiles et nécessaires.

Nous espérons bien sûr que notre proposition recueille votre aval. Que comme nous, vous pensiez qu'il y a sûrement mieux à faire avec 2 millions que baisser les impôts. Dans le cas contraire, le PSV reviendra à sa première décision et acceptera le budget, tel que présenté ce soir, en admettant l'adage « à situation exceptionnelle, remède exceptionnel » et aussi en pensant que la commission financière a accepté ce budget à l'unanimité.

Je vous remercie. »

Le budget est ensuite passé en revue et amène les interventions suivantes :

A la ligne 44 « revenus financiers » du compte de résultat, M. Marc DEGRAUWE demande s'il s'agit bien du bénéfice de la vente des terrains de Roncinier, ce que confirme M. Alain PERRET. Il relève que de son point de vue le montant de moins Fr. 2'290'000.- est comptablement erroné puisqu'une partie du bilan est dissoute. Pour lui mathématiquement c'est juste mais d'un point de vue présentation comptable ce n'est pas correcte.

M. Alain PERRET répond que les modifications du bilan ne sont pas traitées au niveau du budget.

Page 4, 36110.04 : M. Alain KNEUSS demande s'il s'agit bien du Syndicat intercommunal des pompiers volontaires du Littoral, ce que lui confirme M. Alain PERRET.

Page 8, 36120.06 et 36360.21 : M. Bernard SCHUMACHER s'interroge au sujet du soutien apporté au théâtre de Neuchâtel pour un montant de Fr. 26'900.- alors que le soutien à la troupe de théâtre de la région n'est que de Fr. 3'000.-. Il demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de cesser le soutien au théâtre de Neuchâtel puisque seulement 12 communes y participent et que la péréquation financière vise à soutenir les villes et communes de plus de 10'000 habitants qui assument des charges d'infrastructures régionales. Il estime qu'au final notre commune soutien deux fois ce théâtre, une fois avec une participation financière et une fois au travers de la péréquation financière.

Page 9, 36360.00 : M. Christian KNEUSS demande dans quelle rubrique est placée la ludothèque. M. Alain PERRET indique qu'elle est placée dans la rubrique « Loisirs ».

Page 12, 36120.10 : M. Jean-Christophe BIGNENS demande ce que signifie « GSR ». M. Alain PERRET répond qu'il s'agit du guichet social régional.

Concernant le plan financier et des tâches, M. Marc DEGRAUWE indique que la colonne 2017 est fautive puisqu'il y a des dépenses courantes moins des recettes qui donnent un résultat négatif, ce qui n'est pas possible. Le résultat est correct mais il aurait fallu indiquer la dépense réelle.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS demande que le PSV précise en quoi consiste l'amendement qu'il propose et indique que le PLR demande une suspension de séance une fois cette précision apportée.

Mme Nicole VAUTHIER indique que l'amendement du PSV consiste à ne pas dissoudre la provision de « prévoyance.ne » dans le budget 2017 et en parallèle de ne pas modifier le coefficient fiscal.

M. Christian GUINCHARD demande s'il est possible de dissoudre la provision de « prévoyance.ne » dans un futur exercice comptable.

M. Alain PERRET répond que la provision doit être dissoute au moment où l'autorité à connaissance du fait qu'elle n'est plus nécessaire.

M. Alain KNEUSS se déclare surpris que la provision soit dissoute alors que le Service des communes recommande de la maintenir.

M. Alain PERRET confirme que le Service des communes permet la dissolution intégrale de la provision.

Il est 20h35 et une suspension de séance de 10 minutes est accordée.

La séance reprend à 20h45.

Mme la présidente Véronique SCHUMACHER donne lecture de l'amendement du PSV :

« Proposition d'amendement du budget 2017

Le PSV demande au Conseil communal de réintégrer dans le budget la provision dissoute et de corriger le budget en conséquence. Le coefficient fiscal demeure à 67 points. »

M. Christian GUINCHARD déclare que le PLR ne peut pas soutenir cet amendement car il craint que la dissolution de la provision ne puisse pas être différée dans le temps. Il indique que cette provision risque d'être bloquée jusqu'à la fin des discussions sur la recapitalisation de « prévoyance.ne » ce qui va encore durer de nombreuses années.

Mis au vote, l'amendement du PSV est refusé par 20 non et 5 oui.

Ensuite l'arrêté concernant le budget 2017 est mis au vote et il est accepté par 21 oui et 4 non.

M. Marc DEGRAUWE déclare que le PLR comprend le but de l'amendement du GIC mais qu'il ne peut pas le soutenir puisqu'il n'est pas possible de dissoudre la provision tranche par tranche et que la dissolution sans une utilisation immédiate de son produit entraîne son versement à la fortune.

M. Alain KNEUSS répond que le GIC ne propose pas d'utiliser cette provision tranche par tranche et qu'il s'agit uniquement de l'utiliser dans le temps plutôt qu'en une seule fois.

Après lecture, l'amendement du GIC est mis au vote et est refusé par 14 non et 11 oui.

Ensuite l'arrêté concernant la modification du coefficient d'impôt communal sur les personnes physiques est mis au vote et il est accepté par 14 oui, 9 non et 2 abstentions.

3. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 70'000.- CONCERNANT LA PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE A L'EXTENSION DU RESEAU A HAUT DEBIT DE TELECOMMUNICATION A LA REGION DES PRISES

Mme Corinne CHARMILLOT déclare qu'elle se récusé concernant le traitement de ce point, conformément à l'article 2.2 du règlement général de commune.

Mme la présidente Véronique SCHUMACHER demande si d'autres membres du Conseil général souhaitent se récusé.

M. Jean-Christophe BIGNENS, au nom du GIC, remercie le Conseil communal d'avoir présenté cette demande de crédit et déclare que le GIC l'accepte.

M. Jean-Philippe MICHEL déclare que le PSV accepte la proposition.

Pour le PLR, M. Bernard SCHUMACHER déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La demande de crédit qui nous est proposée nous interpelle sur 2 points.

1. *La politique regrettable, contestable de Swisscom qui prend à sa charge l'équipement uniquement des zones fortement urbanisées (cela fait juste du bien de le dire).*
2. *Notre aménagement du territoire avec ces zones d'habitations satellites, qui ne peuvent pas toujours prétendre à une égalité de traitement, comme stipulé dans le rapport qui nous est présenté (ceci au même titre que les fermes ou habitations isolées).*

Malgré ces remarques, il nous paraît judicieux de saisir l'opportunité pour réaliser cette amélioration « haut débit ». Le coût, bien que pas prévu dans notre plan d'investissements, n'est pas excessif, compte tenu des travaux à réaliser.

Réaliser ces travaux ultérieurement engendrerait inmanquablement des frais supplémentaires.

Le Groupe PLR acceptera dans sa majorité cet investissement au profit des habitations éparses de notre commune.

Je profite également de signaler que la commission technique a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité à la condition que les routes refaites ces deux dernières années ne soient pas rouvertes, Swisscom ayant été averti des réalisations des travaux dans notre commune. Nous n'accepterons pas de travaux sur ces nouvelles routes.

Je vous remercie. »

Avant de passer au vote de l'arrêté, Mme la présidente Véronique SCHUMACHER réitère sa demande pour savoir si d'autres membres du Conseil général souhaitent se récuser. Elle donne lecture de l'article 2.2 du règlement général de commune :

*Incompatibilités
b) relatives*

2.2 ¹*Aucun membre du Conseil communal, du Conseil général ou d'une commission ne peut assister à une discussion, ni prendre part à une décision dans laquelle il aurait un intérêt ou qui concernerait:*

- a) *une personne à laquelle il est ou a été uni par le mariage,*
- b) *une personne à laquelle il est ou a été lié par un partenariat enregistré fédéral ou cantonal,*
- c) *une personne avec laquelle il mène de fait une vie de couple,*

d) *un de ses parents ou alliés jusqu'au troisième degré inclusivement.*

²*Les cas de récusation sont soumis à l'appréciation de l'autorité à laquelle appartient le membre récusable, qui statue en son absence.*

³ *La présente disposition n'est pas applicable lors d'une élection.*

Sur cette base Mme la présidente Véronique SCHUMACHER indique que les propriétaires de biens immobiliers dans la région des Prises ont un intérêt et qu'ils devraient se récuser.

Après discussion et explication, il est décidé de soumettre à l'appréciation du Conseil général ce cas de récusation. Par 1 oui, 20 non et 4 absentions, le Conseil général décide que les propriétaires de biens immobiliers dans la région des Prises ne sont pas récusables.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est accepté par 24 oui et 1 non.

4. DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA DOTATION DU PERSONNEL DE CONCIERGERIE

Mme Catarina LAGARES, au nom du PSV, déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le PSV se rend compte que le déménagement de la structure parascolaire dans l'ancien bâtiment de la poste et que l'ouverture de 2 classes supplémentaires a augmenté le temps de travail. Cependant, nous ne sommes pas convaincus que 20% d'augmentation soit absolument nécessaire. Nous laisserons donc la liberté de vote. »

M. Jean-Daniel DIVERNOIS déclare que le PLR accepte cette proposition, en demandant au Conseil communal de bien étudier cette augmentation du temps de travail et les nouvelles charges qui en découlent.

M. Jean-Paul GUINCHARD déclare que le GIC accepte la demande.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est accepté par 23 oui, 1 non et 1 abstention.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Projet de nouvelle salle de gymnastique

Mme Nicole VAUTHIER informe que le Conseil communal a décidé de faire poser des gabarits pendant une journée, à la demande de riverains, afin de permettre de se rendre compte de son impact visuel.

M. Aldo GLARDON demande que ces gabarits soient posés au moins une semaine afin que tout le monde puisse se rendre compte de l'impact. Cette demande est acceptée.

Rue des Prises – zone de rencontre 20 km/h

Mme Séverine CATTILAZ signale que la zone de rencontre est en fonction avec une signalisation provisoire.

Débarcadère – interpellation de M. Bernard SCHUMACHER lors du Conseil général du 5 septembre 2016

M. Frédy NUSSBAUM déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En réponse à l'interpellation de M. Bernard SCHUMACHER lors du Conseil général du 5 septembre 2016 concernant l'échelle artificielle fixée à l'extrémité du débarcadère nous avons continué les investigations et il en ressort les conclusions suivantes :

Service de la navigation : n'est pas opposé à l'échelle artificielle à l'extrémité du débarcadère pour autant que celui-ci soit mis « A BAN ».

BPA : la fonction d'un débarcadère n'est pas celle de l'accès à l'eau pour les baigneurs. Le propriétaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires et suffisantes pour assurer la sécurité des baigneurs en cas d'incitation par des équipements tels qu'escaliers d'accès, échelle, plage. Nous sommes d'avis que cela n'est pas compatible aux abords d'un débarcadère.

En résumé la plage n'est pas raisonnable aux abords d'un débarcadère.

Donc en conclusion, le Conseil communal ne souhaite pas se mettre dans l'illégalité et on ne pourrait pas se dégager d'une responsabilité en cas d'accident. »

Rue des Prises – ralentisseur de trafic

M. Frédy NUSSBAUM informe que le Conseil communal a été interpellé au sujet de la brutalité du ralentisseur de trafic installé au sud de la rue des Prises. Renseignement pris auprès de la direction des travaux, il indique que le ralentisseur est conforme aux normes permettant d'assurer son efficacité. Par ailleurs, toute modification de cet ouvrage est possible sur demande mais la responsabilité n'incombe plus à la direction des travaux.

6. DIVERS

Inauguration de la nouvelle morgue

M. Alain PERRET, en tant que Conseiller de paroisse, convie les membres du Conseil général à l'inauguration de la morgue le samedi 14 janvier 2017 à 10h.

Stationnement à la rue de la Gaine

M. Alain KNEUSS revient sur son intervention lors de la séance du 5 septembre 2016 concernant le stationnement à la rue de la Gaine. Il demande si le Conseil communal a pu voir ce qui pouvait être fait à ce sujet. Il indique avoir discuté avec différents riverains qui ne comprennent pas pourquoi il manque une place de parc.

Mme Séverine CATTILAZ confirme que l'entreprise chargée du marquage des places de parc a réalisé ce travail conformément aux normes. Elle précise qu'un endroit a été marqué par une croix jaune afin de rétablir une situation existante.

M. Alain KNEUSS regrette qu'une place de stationnement ait été supprimée alors qu'il en manque.

Fusion – comité de pilotage

M. Alain KNEUSS demande que les membres du Conseil général obtiennent le détail de l'utilisation des fonds mis à disposition du comité de fusion, pour mémoire Fr. 10.- par habitant soir au total environ Fr. 90'000.-.

M. François DEL RIO indique qu'il est prévu de communiquer, en toute transparence, sur l'utilisation de cette somme et que le solde non utilisé sera restitué aux communes.

M. Marc DEGRAUWE, en tant que président du CoPil, indique qu'environ la moitié de la somme à disposition a été utilisée et précise que la campagne pour la votation n'a pas été financée par ces fonds.

Ecole communale

M. Eric MONNIN demande s'il est possible de permettre aux enfants de rester dans le collège avant l'école et à la récréation en cas de mauvais et ainsi de ne pas rester sous la pluie.

Mme Séverine CATTILAZ répond par la négative car la capacité des couloirs du collège ne permet certainement pas d'accueillir tous les élèves, notamment pour des questions de sécurité. Elle précise que la cour du collège est équipée d'un grand couvert.

M. Eric MONNIN regrette cette situation puisqu'il appartient aux parents de payer les médicaments si les enfants sont malades.

Structure parascolaire

M. Eric MONNIN demande s'il est possible d'ouvrir la structure parascolaire après 14h00 le mercredi après-midi puisqu'il y a certainement des parents qui souhaiteraient que les enfants soient pris en charge plus longtemps.

Mme Séverine CATTILAZ indique que l'horaire est fixé en fonction des inscriptions des enfants et qu'il n'y a pas de demande pour accueillir des enfants après 14h00 le mercredi après-midi. Elle précise qu'il faut aussi tenir compte du personnel à disposition et qu'une ouverture élargie nécessite l'engagement de personnel supplémentaire.

M. Alain PERRET indique qu'il y a très peu d'inscriptions les mercredis et vendredis après-midi.

M. Eric MONNIN demande qu'un sondage soit fait au niveau des besoins des parents car il a entendu dire qu'il y avait peu de place disponible à la structure parascolaire.

Mme Séverine CATTILAZ répond que la commune répond aux normes imposées par l'Etat au niveau du nombre de places d'accueil.

M. Alain PERRET explique que l'augmentation du nombre de places d'accueil est un choix politique puisqu'il génère un coût pour la commune.

Coefficient fiscal

M. Christian GUINCHARD suggère d'informer la population sur la baisse du coefficient fiscal en la rendant attentive que cette baisse est valable une année seulement, ceci afin que les citoyens se montrent prévoyants pour 2018 lorsque le coefficient fiscal reviendra au taux actuel.

Rue de Combamare

M. Alain KNEUSS indique qu'il a constaté que le passage piéton en bas de la rue de la Vieille-Route a été marqué et modifié et demande s'il est maintenant définitif. Par ailleurs, il souhaite savoir ce qu'il advient du projet de parking dans la partie aval de la rue de la Vieille-Route.

Mme Séverine CATTILAZ confirme que le passage piéton, tel qu'il est marqué, est définitif et qu'il est conforme aux normes.

M. Frédy NUSSBAUM répond que le projet du parking avance mais qu'il nécessite un changement d'affectation de la parcelle concernée, ce qui prend du temps.

Déclaration de Monsieur le président du Conseil communal

M. Frédy NUSSBAUM déclare : "*Monsieur le président, Mesdames Messieurs,*

Nous arrivons au terme de notre dernier Conseil général pour l'année 2016. J'aimerais remercier, mes collègues du Conseil communal pour le travail effectué, pour leur assiduité aux séances. Je remercie également notre administrateur et ses collaboratrices, aux personnes qui entretiennent notre patrimoine, les bâtiments, les voies de communications, les forêts. Quel que soit notre domaine d'activités nous travaillons tous pour le même objectif, servir au mieux notre population.

Un tout grand merci aux personnes qui s'engagent pour l'intérêt public, l'étude des dossiers, le travail dans les commissions, leur apport d'idées et tout ceci dans une ambiance constructive et respectueuse. Merci pour l'énergie et le temps que vous consacrez pour que notre commune fonctionne selon nos attentes.

Les fêtes de fin d'année approchent, je vous propose que l'on ait une pensée pour les personnes qui sont dans le chagrin et que celles-ci trouvent les ressources nécessaires à gérer ces situations.

En conclusion, j'aimerais au nom du Conseil communal vous souhaiter à vous, à vos familles, à vos proches, de belles fêtes de fin d'année et tous mes vœux de bonheur, de santé et plein de bonnes surprises pour l'année 2017.

Vous êtes toutes et tous invités à partager le repas de fin d'année et ceci dans une ambiance conviviale.

Bon appétit et excellente soirée."

Déclaration de Madame la présidente du Conseil général

Mme Véronique SCHUMACHER déclare :

« *Mesdames, Messieurs,*

Nous voici à la fin de ce dernier Conseil général de l'année et dans exactement un mois, jour pour jour, nous serons, pour la majorité d'entre nous, autour d'une table familiale à partager le repas de Noël.

Une pause bienvenue après une année riche en événements. Avec sur le plan international, la guerre en Syrie, qui provoque des flux migratoires incontrôlables, les attentats en Belgique et à Nice, le Brexit, ou l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche.

Plus proche de nous, c'est notre canton qui nous inquiète. Avec la crise horlogère et les licenciements annoncés ces dernières semaines, entraînant dans son sillage l'industrie et les services qui sont également touchés. Avec le mécontentement de la fonction publique, enseignants en tête, qui subit les mesures d'économie prises par un gouvernement cantonal tenu de sortir notre canton de la très mauvaise situation financière dans laquelle il se trouve. Un gouvernement qui doit trouver des solutions pour éviter une nouvelle fois d'augmenter les rentrées, qui immanquablement passeront par une hausse d'impôts.

A Gorgier la situation est plus particulière. Les finances pour l'instant se portent bien, de beaux projets de développement d'infrastructures, comme la construction d'une nouvelle salle, se présentent bien. Mais nous nous trouvons à 3 jours d'une échéance importante pour l'avenir de toute une région. Par chance la campagne touche à sa fin. Les esprits se sont échauffés, les discussions ont occupé les cafés et les tables familiales. La presse a reflété les avis des pour comme ceux des contres. Qui a raison ? Qui dit juste ? Nous ne le saurons probablement jamais.

Ce que je sais, c'est que dimanche après-midi, quel que soit le verdict des urnes, la vie à Gorgier continuera et c'est ensemble que nous devons continuer à construire, à développer la région qui nous est chère. J'en appelle à la réconciliation, à la collaboration, au retour de la bonne entente, qui fait de Gorgier un village où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles de très belles fêtes de fin d'année.

Je lève la séance et je remercie le personnel communal pour l'organisation de la suite de la soirée.

Santé et bon appétit. »

La parole n'étant plus demandée, Mme Véronique SCHUMACHER, présidente, lève la séance à 21h30.

Le rédacteur

Le-a président-e

Le-a secrétaire

J.-P. Charmillot



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 19 JUIN 2017

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE COMMUNE

Séance ouverte à 20h00 par Mme Véronique SCHUMACHER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016
2. Demande d'autorisation pour effectuer au bouclage des comptes 2016 un préfinancement de Fr. 1'560'000.-
3. Comptes 2016 et rapport de la commission financière
4. Nomination de la commission financière¹ pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017
5. Nomination du bureau du Conseil général, à savoir :
 - 1 président(e)
 - 1 vice-président(e)
 - 1 secrétaire
 - 2 questeurs
6. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme en remplacement de M. Jacques-André GEHRET, démissionnaire
7. Nomination d'un membre au Conseil régional du cercle scolaire régional Les Cerisiers en remplacement de Mme Laurence TRAVOSTINO, démissionnaire

¹ 5 commissionnaires obligatoirement membres du Conseil général

8. Nomination de deux membres à la commission des locaux scolaires et parascolaires en remplacement de Mme Laurence TRAVOSTINO et de M. Alain KNEUSS, démissionnaires
9. Nomination d'un membre² à la commission de naturalisation en remplacement de M. Alain KNEUSS, démissionnaire
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PSV Parti Socialiste - Les Verts

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Félicitations

Mme la présidente Véronique SCHUMACHER félicite tous les Conseillers généraux qui ont obtenu un siège dans le législatif de la nouvelle commune de La Grande Béroche.

Appel

22 conseillers généraux répondent à l'appel.

Absents, excusés : Mmes Catarina LAGARES et Carmen LAGARES
MM. Serge CHRISTEN, Christian KNEUSS, Eric OPPLIGER,
Daniel PRINCIPI et Jean-Thierry SCHNEITER

Absent : M. Jean-Philippe MICHEL

1 siège est vacant.

Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du jeudi 24 novembre 2016 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

² Obligatoirement membres du Conseil général

2. DEMANDE D'AUTORISATION POUR EFFECTUER AU BOUCLEMENT DES COMPTES 2016 UN PREFINANCEMENT DE FR. 1'560'000.-

M. René JACOT déclare que le GIC accepte la demande à l'unanimité.

M. Marc DEGRAUWE déclare que le PLR accepte la demande à l'unanimité, tout en regrettant que le Service des communes n'ait pas accepté la constitution d'une provision concernant l'augmentation de la péréquation financière induite par les recettes fiscales extraordinaires.

M. Alain ISCHI déclare que le PSV accepte la demande à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le projet d'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3. COMPTES 2016 ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Alain PERRET introduit le sujet en indiquant qu'une erreur est survenue lors de l'envoi aux membres du Conseil général du rapport du Conseil communal (les montants figurants sous le détail par dicastère sont ceux d'une ancienne version du rapport). Il remet aux membres de l'assemblée un exemplaire corrigé du rapport et indique les modifications qui y ont été apportées. Le cahier des comptes 2016, sous sa nouvelle forme MCH2, est ensuite passé en revue.

M. Christian GUINCHARD demande que les différentes rubriques du cahier des comptes soient à l'avenir différenciées avec du papier en couleur.

Formation (page 6)

M. Marc DEGRAUWE demande une explication sur l'augmentation des coûts de l'enseignement.

Mme Séverine CATTILAZ répond que, comme mentionné dans le rapport du Conseil communal, il s'agit d'une augmentation des charges de personnel, d'une diminution des subventions et d'une augmentation des coûts des biens et services. Elle précise qu'il s'agit des chiffres qui sont donnés par le Cercle scolaire régional Les Cerisiers.

Caution

M. Jean-Daniel DIVERNOIS demande pourquoi la caution de 5 ans accordée le 18 octobre 2011 à la Paroisse temporelle de Saint-Aubin figure encore dans la liste des cautions. Il comprend qu'elle a été renouvelée puisqu'elle figure toujours dans cette liste.

M. Alain PERRET répond qu'elle n'a pas été renouvelée mais qu'elle figure encore dans la liste puisqu'il s'agit de la liste des cautions en vigueur en 2016.

M. René JACOT, au nom de la commission financière, rapporte que ladite commission s'est réunie les 30 mars et 15 mai 2017 afin d'examiner les comptes 2016. Suite à l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, la commission a posé beaucoup de questions qui ont toutes trouvé des réponses de la part des membres du Conseil communal. La commission financière accepte à l'unanimité les comptes 2016 et remercie l'administration communale et le Conseil communal.

M. Jean BERGAMIN, au nom du GIC, remercie le Conseil communal et toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne tenue des finances. Le GIC espère que les recettes fiscales exceptionnelles viennent encore embellir les prochains exercices. Il déclare que le GIC accepte les comptes 2016 à l'unanimité.

M. Marc DEGRAUWE déclare que le PLR accepte les comptes 2016 à l'unanimité en remerciant tous ceux qui ont contribué à leur tenue.

M. Alain ISCHI déclare que le PSV accepte les comptes 2016 et le rapport de la commission financière à l'unanimité. Il félicite ladite commission pour la précision et la rigueur avec lesquelles a été effectué le traitement de ce lourd dossier.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. NOMINATION DE LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE DU 1ER JUILLET 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

M. Cédric WEIBEL, au nom du GIC, propose les candidatures de MM. René JACOT et Jean-Pierre JACOT.

M. Jean-Daniel DIVERNOIS, au nom du PLR, propose les candidatures de MM. Marc DEGRAUWE et Daniel PRINCIPI.

M. Eric MONNIN, au nom du PSV, propose la candidature de Mme Carmen LAGARES.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée et les prénommés sont élus par acclamation.

5. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Au nom du PSV, Mme Sylvie NOIRAT déclare :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Avant de commencer ces nominations, notre groupe le PSV, tient à vous faire savoir que nous ne sollicitons pas de poste au bureau du Conseil général. En effet, M. Alain ISCHI actuel vice-président, ne désire pas devenir président et après discussion avec les autres membres de notre parti, personne ne souhaite se présenter, faute de temps.

Le groupe PSV compte peu de membre et nous sommes encore fragilisés par la démission d'un de nos membres, M. Jean-Philippe MICHEL. Par conséquent, et après avoir personnellement appelé les autres chefs de groupes pour les prévenir, nous voterons bien évidemment pour les personnes qui nous seront présentées.

En vous remerciant pour votre compréhension. »

Pour la présidence, M. Jean-Daniel DIVERNOIS propose pour le PLR la candidature de Mme Véronique SCHUMACHER.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

Pour la vice-présidence, M. Cédric WEIBEL propose pour le GIC la candidature de M. Jean-Pierre JACOT.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

Pour le poste de secrétaire, M. Cédric WEIBEL propose pour le GIC la candidature de Mme Laurence DONZE.

Aucune autre proposition n'étant formulée, la prénommée est élue par acclamation.

Mme Catarina LAGARES et M. Nicolas BAUME, étant les plus jeunes membres de l'assemblée, sont désignés comme questeurs.

6. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'URBANISME

M. Aldo GLARDON, au nom du GIC, propose la candidature de M. René JACOT.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

7. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL REGIONAL DU CERCLE SCOLAIRE REGIONAL LES CERISIERS

M. Aldo GLARDON, au nom du GIC, propose la candidature de M. Charles-Philippe HUGUENIN.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

8. NOMINATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DES LOCAUX SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

M. Aldo GLARDON, au nom du GIC, propose les candidatures de M. Charles-Philippe HUGUENIN et M. Eric OPPLIGER.

Aucune autre proposition n'étant formulée, les prénommés sont élus par acclamation.

9. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION

M. Aldo GLARDON, au nom du GIC, propose la candidature de M. Jean-Paul GUINCHARD.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Structure parascolaire

Mme Séverine CATTILAZ informe que la directrice de la structure parascolaire a démissionné au 31 juillet 2017 et qu'elle sera remplacée dès le 1^{er} août 2017 par Mme Sophianne VUILLEUMIER, en tant que responsable du site. Elle précise que cette dernière habite Chez-le-Bart.

Nouveau parking de la rue de la Vieille-Route

Au sujet du crédit voté en 2014 pour la création de places de parc, M. Frédy NUSSBAUM informe qu'une solution a été trouvée pour ex-matriculer un droit de superficie (droit distinct et permanent) ce qui permettra d'avancer dans ce dossier et de le finaliser.

Plan de quartier de Roncinier

M. Frédy NUSSBAUM informe que le Conseil communal travaille sur le dossier conformément aux exigences du Service de l'aménagement du territoire et que toutes les servitudes ont pu être inscrites au registre foncier. Il indique que le dossier avance et qu'il devrait, dans un futur proche, être présenté au Conseil général.

Vallon de l'Argentine

Mme Nicole VAUTHIER informe que le sentier de l'Argentine, comme cela a été relaté dans la presse, a été remis en état. L'intervention, considérée comme une urgence, a été réalisée par la protection civile dans le cadre d'un cours de répétition. Une deuxième intervention, nécessitant une demande à la confédération, aura lieu l'année prochaine pour consolider et améliorer la totalité du passage.

Place de pique-nique de Moulin

Mme Nicole VAUTHIER informe qu'un point d'eau a été installé à la place de pique-nique de Moulin.

Bancs, tables et jeux

Mme Nicole VAUTHIER informe que le remplacement des tables, des bancs et des jeux usagés sur le territoire communal est en cours.

Plage de Chez-le-Bart - Wifi

Mme Nicole VAUTHIER informe que le réseau Wifi public sera opérationnel ces prochains jours à la plage de Chez-le-Bart.

11. DIVERS

Emission radiophonique« Bille en tête »

M. Bernard SCHUMACHER souhaite tirer un grand coup de chapeau à M. Nicolas BAUME qui a fait rayonner toute la région dans l'émission radiophonique « Bille en tête » sur la radio romande. Il invite les membres de l'assemblée à réécouter cette émission.

Accès à la cour du collège

M. Jean BERGAMIN demande comment et quand sera finalisé l'accès à la cour d'école.

M. Frédy NUSSBAUM explique que ce dossier préoccupe le Conseil communal et que les différents aménagements envisagés ne donnent pas satisfaction. Il indique qu'il s'agit de tenir compte de diverses contraintes, notamment de celle liée à la sécurité des élèves.

Kermesse scolaire

Vu que cette année la kermesse scolaire se tiendra au bord du lac en profitant de l'infrastructure de la fête des cerises, M. Jean BERGAMIN demande si les forains seront toujours présents pour cette kermesse.

M. Frédy NUSSBAUM répond qu'il s'agit d'un élément qui est propre à l'organisation de la société de l'Helvétienne.

M. Jean-Paul GUINCHARD informe que les forains démontent leur manège le lundi qui suit la fête des cerises puisqu'il faut libérer le parking de la place du port.

Comité d'école

M. Jean BERGAMIN constate qu'il y a de moins en moins de personnes qui s'impliquent bénévolement dans l'organisation de la kermesse scolaire. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de lancer un appel aux bonnes volontés.

Mme Séverine CATTILAZ répond que le comité d'école se préoccupe de cette situation et explique qu'un appel aux parents d'élèves sera fait par un courrier expliquant la situation.

Forêt du Devens

M. Christian GUINCHARD informe qu'il a constaté en se promenant dans la forêt du Devens (à 500 mètres de la place de pique-nique, côté Gorgier) la présence d'un triopan indiquant une manifestation (à priori de chanoines), ainsi que d'avoir entendu des bruits de tambour. Il se déclare très ouvert mais s'inquiète de savoir si la situation est sous contrôle puisqu'il a compté la présence d'une vingtaine de véhicules dont certains immatriculés à l'étranger.

M. Frédy NUSSBAUM répond que le Conseil communal n'est pas au courant de cette situation et qu'il procédera aux contrôles nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, Mme Véronique SCHUMACHER, présidente, lève la séance à 20h39.

Le rédacteur

La présidente

La secrétaire

J.-P. Charmillot

V. Schumacher

L. Donzé



COMMUNE DE GORGIER

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 7 DECEMBRE 2017

**A LA ROUVRAIE A BEVAIX
(dans le bâtiment sis sur le territoire communal de Gorgier)**

Séance ouverte à 19h00 par Mme Véronique SCHUMACHER, présidente

Ordre du jour :

1. Appel et procès-verbal de la séance du 19 juin 2017
2. Nomination d'un membre¹ au Conseil général de Paroisse en remplacement de M. Jean-Philippe MICHEL, démissionnaire
3. Communications du Conseil communal
4. Divers

Abréviations utilisées dans le présent
procès-verbal pour désigner les partis
politiques :

GIC Groupe des Intérêts Communaux
PLR Parti Libéral - Radical
PSV Parti Socialiste - Les Verts

¹ Obligatoirement membre du Conseil général

1. APPEL ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2017

Ouverture de la séance

Mme la présidente Véronique SCHUMACHER déclare :

« Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur l'administrateur, Mesdames, Messieurs les membres de l'administration et employés communaux, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur ou plutôt la lourde tâche d'ouvrir ce dernier Conseil général de la commune de Gorgier-Chez-le-Bart.

Dernier conseil, qui sur décision de l'exécutif, se tient à la limite de notre territoire et je n'étais pas sûre que nous siégerions sur Gorgier. Il y avait beaucoup de probabilité que ce soit sur la commune de Bevaix, dans tous les cas nous y mangerons. Je suis rassurée, nous sommes bien à Gorgier. Ce bâtiment, particularité de la Rouvraie, est bien sur le territoire communal de Gorgier-chez-le-Bart.

Mais, finalement, nous sommes sur le territoire de la future Grande Béroche.

A 24 jours de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune nous ne nous formaliserons pas sur cette situation un peu cocasse. C'est là un symbole pour notre avenir proche. Bravo ! Monsieur le président du Conseil communal.

Autre paradoxe ce soir, en ma qualité de présidente, d'origine valaisanne comme vous le savez tous, c'est à moi qu'il appartiendra de conclure et de refermer le livre d'histoire de la commune de Gorgier-Chez-le-Bart.

C'est une preuve d'ouverture de vivre ensemble, sur un territoire où les limites, les frontières s'estompent. Il est indispensable d'apprendre à vivre avec son voisin, avec ses forces, ses faiblesses, ses différences que nous devons dès le 1^{er} janvier mettre en commun pour construire l'avenir de toute une région.

Il est temps de passer à l'ordre du jour. Et je donne la parole à Monsieur Charmillot pour l'appel. »

Appel

25 Conseillers généraux répondent à l'appel.

Excusés : MM. Christian KNEUSS et Jean-Thierry SCHNEITER

Absent : M Serge CHRISTEN

3 sièges sont vacants.

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

Concernant le point « Forêt du Devens », à la dernière page, Mme Nicole VAUTHIER signale que M. Christian GUINCHARD a parlé de chaman et non pas de chanoine.

La remarque ayant été notée, le procès-verbal de la séance du lundi 19 juin 2017 ne fait l'objet d'aucune autre remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL GENERAL DE PAROISSE EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-PHILIPPE MICHEL, DEMISSIONNAIRE

Mme Sylvie NOIRAT, au nom du PSV, propose la candidature de M. Eric MONNIN.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le prénommé est élu par acclamation.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Structure parascolaire

Mme Séverine CATTILAZ informe que Mme Sophianne VUILLEUMIER de Chez-le-Bart dirige la structure parascolaire depuis le 1^{er} août 2017, ceci à l'entière satisfaction du Conseil communal, des parents d'élèves et de l'équipe pédagogique.

Plan de quartier de Roncinier

M. Frédy NUSSBAUM fait un bref historique de ce dossier, duquel il ressort qu'en 2004 la volonté est apparue de valoriser et rendre constructible ce quartier. Les services de l'Etat ont imposé un plan directeur de quartier qui a été établi pour ensuite déboucher sur l'établissement d'un plan de quartier intégrant toutes les précisions y relatives. S'agissant d'un quartier difficile à urbaniser en raison des accès qui sont relativement lourds avec de nombreuses normes à respecter, il a été finalement possible de rendre un dossier acceptable par tous les partenaires. A la suite de la mise à l'enquête publique, quatre oppositions ont été à traiter, ce qui a pris énormément de temps pour trouver des solutions qui conviennent et satisfassent chacune des parties. Ensuite de quoi toutes les promesses de servitudes ont dû être passées par actes authentiques ce qui a pris aussi du temps. Finalement, il reste à demander un crédit au Conseil général pour la construction des infrastructures d'équipement du quartier mais au préalable il y a lieu de conclure des contrats d'équipements avec les différents propriétaires fonciers. Le Conseil communal tient à finaliser ces contrats d'équipements afin de protéger la commune d'un point de vue financier puisque ces contrats déterminent qui paie quoi. En conclusion, M. Frédy NUSSBAUM indique que le dossier est à bout touchant et qu'une séance doit encore avoir lieu le mardi 12 décembre 2017.

Remerciements aux membres des commissions

M. Frédy NUSSBAUM remercie les membres du Conseil général qui ont participé à des commissions en apportant leurs idées et en étant déterminés à trouver des solutions. Il remercie aussi toutes les entreprises qui ont participé aux projets de la commune, aussi bien dans des projets majeurs que mineurs.

Nouvelle salle de gymnastique

Mme Nicole VAUTHIER informe que le projet se trouve dans la phase de traitement des oppositions, qu'une séance de conciliation s'est déroulée mardi 5 décembre 2017 et qu'elle n'a pas abouti. Le dossier est transmis à la nouvelle commune pour la suite à donner aux oppositions. Elle indique que la construction de cette salle a été mise au budget des investissements de La Grande Béroche.

Vallon de l'Argentine

Mme Nicole VAUTHIER informe que le sentier de l'Argentine, qui a connu un éboulement au printemps 2016, sera rénové au mois de juin 2018 dans le cadre d'un cours de la protection civile.

Mobilier urbain – bancs publics

Mme Nicole VAUTHIER informe que les bancs publics usagés seront remplacés progressivement par la nouvelle commune, en les harmonisant, dans la mesure du possible, avec ceux des autres communes.

Remerciements

A titre personnel, Mme Nicole VAUTHIER remercie les membres du Conseil général pour leur confiance. Elle indique avoir eu énormément de plaisir à assumer sa fonction et avoir beaucoup appris durant ces 18 mois. Ses remerciements vont aussi à tous les employés de la commune.

Finances

M. Alain PERRET informe le Conseil général que les dossiers financiers ont été transmis au Conseil communal de La Grande Béroche.

Plan directeur sectoriel de la gare et plan spécial de Combamare

M. François DEL RIO informe qu'il s'agit de dossiers complexes pour lesquels il faut établir des cahiers des charges (un par secteur). Ces cahiers des charges seront transmis ces prochains jours à l'Etat. Ces plans ont été établis en parallèle du plan directeur régional qui donne le fil rouge en matière d'aménagement du territoire pour la Béroche.

Présentation de l'organisation de La Grande Béroche au 1^{er} janvier 2018

M. François DEL RIO présente au Conseil général différentes informations concernant l'organisation de la nouvelle commune, notamment en terme de localisation des services, des horaires d'ouverture des guichets et d'organisation des prestations offertes à la population.

Remerciements

Mme Séverine CATTILAZ remercie les membres du Conseil général pour leur participation agréable et constructive aux nombreux Conseils généraux, les employés communaux ainsi que le Comité d'école qui reste en place, comme dans toutes les autres communes. Dans la continuité de cet excellent état d'esprit, elle souhaite que des volontaires se fasse connaître pour participer à l'Assemblée villageoise qu'il s'agira de mettre en place.

4. DIVERS

Allocution de M. Alain PERRET, président du Conseil communal

« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les commissionnaires, chers employés communaux, chers collègues du Conseil communal.

Au terme de cette fin d'année 2017, marquée par la fusion des 5 communes nous entourant, à quelques jours de la naissance de La Grande Béroche, je tiens à vous exprimer les remerciements du Conseil communal pour la confiance témoignée et notre considération pour tout le travail accompli en cette année charnière au sein du législatif, des commissions et de la part des employés communaux.

Cette dernière séance de la commune de Gorgier, en tant qu'entité indépendante, m'offre le privilège et le plaisir de vous remercier, chers collègues du Conseil communal, pour votre engagement en faveur de notre commune, pour nos échanges courtois et constructifs lors de nos nombreuses séances.

Un remerciement tout spécial à M. Frédy NUSSBAUM pour les 13 ans et demi passés au sein du Conseil communal.

Le rythme soutenu et le temps consacré aux nombreuses séances concernant la fusion nous ont mis à genoux, mais cela était important afin d'aiguiller au mieux ce train qui se retrouvera sur les rails dans quelques jours !

L'administration n'a d'ailleurs pas été en reste de surcharge de travail pour fournir documents, règlements, etc. en plus de quelques séances intercommunales ! Merci à eux. Merci aux concierges, aux employés des travaux publics, à la bibliothécaire, aux employés de la structure d'accueil.

Merci à vous tous qui avez fait de Gorgier la mariée que l'on peut être fier de mener à l'autel de La Grande Béroche.

Une page se tourne, un chapitre plutôt, après des dizaines et des dizaines de législatures différentes, nuancées par des sensibilités et des rapports de force jamais identiques, il conviendra maintenant d'unir nos forces, d'identifier, d'harmoniser, d'équilibrer, de répartir, et finalement d'arbitrer en essayant de trouver le dénominateur commun entre les intérêts des habitants de La Grande Béroche.

J'ai envie de dire, et cela se vérifiera, l'union fait la force !

2018, c'est aussi pour le village de Gorgier, un port, une salle de spectacle au bord du lac, etc. Pour d'autres villages comme Fresens et Montalchez plusieurs plages et ports.

Une prison pour 6 villages et pourquoi pas un palmier à la Pointe du Grain ?

La commune de Gorgier est un des endroits, entre lac et montagne, où il fait bon vivre ! le village de Gorgier restera un des plus beaux lieux de domicile du canton, j'en suis sûr.

A la veille de cette fusion c'est à nous de nous investir au sein des différentes commissions de La Grande Béroche, à nous de continuer à œuvrer avec le comité d'école, les associations villageoises, à faire en sorte qu'il y ait toujours au village, la St-Nicolas, la fête des cerises et j'en passe !

Tourner une page, un chapitre, nous invite à écrire les chapitres suivants avec l'encre de nos valeurs et de nos engagements.

Paolo Coelho a dit :

« La seule chose qui puisse empêcher un rêve d'aboutir, c'est la peur d'échouer ! »

Encore merci à vous tous pour votre engagement.

Je profite de vous souhaiter au nom du Conseil communal, d'agréables fêtes de fin d'année en compagnie de vos familles et de vos proches.

L'heure avance, et afin que le côté festif de la soirée se rapproche, je passe maintenant la parole à madame notre dernière présidente du législatif, Madame Schumacher.

Bonne soirée à vous tous, chers Belins. »

Allocution de Mme Véronique SCHUMACHER, présidente du Conseil général

« Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur l'administrateur, Mesdames, Messieurs les membres de l'administration et employés communaux,

Une porte se ferme sur la commune de Gorgier-Chez-le-Bart mais pas sur notre village. Nous serons toujours des Belins, et dans quelques jours une porte s'ouvrira sur une nouvelle commune.

Le monde change et il change rapidement ! Que penserait un habitant de Gorgier du 12^e, 13^e ou 18^e siècle s'il était parmi nous ce soir ? J'imagine qu'il serait effrayé, désorienté car il ne reconnaîtrait pas grand-chose. La nature, le paysage, la vie de notre village ont changé et ça changera encore. Plus de maisons, plus de routes, plus de personnes, plus de technologie. Rien que pour nous en un peu plus de 50 - 60 ans beaucoup de choses ont changé ; le collège des Cerisiers, la prison, les tunnels en dessous, les routes et les nombreuses constructions, la disparition de la ferme du château, et bien d'autres changements. Il est quelque fois bon de relire quelques archives et en me prêtant à ce petit exercice deux trois choses ont tout de même retenu mon attention.

Dans les années 1700 l'assemblée communale détient tous les pouvoirs et représente l'autorité suprême. Elle est formée des communiens et il semble que déjà il n'y ait pas toujours assez de nombre présent et que la communauté étant assemblée en petit nombre, a renvoyé prendre ses résolutions à une autre fois. Les premiers comptes rendus de l'assemblée communale apparaissent en 1737 et en 1750 a eu lieu le premier recensement de la population.

En décembre 1821, il y a 196 ans, la commune a décidé que l'étage de la maison de commune serait destiné à l'instruction des enfants, en deux parties, l'une pour les garçons séparément des filles et l'une pour les filles séparément des garçons, avec chacune leur entrée distincte, ceci pour l'ordre et la décence.

Aujourd'hui, le conseil de l'époque doit bien rire et se moquer de notre actualité.

En 1828 il y avait déjà 130 enfants et en 1830 une école est ouverte aux Ouches-Dessus pour permettre aux enfants des Prises d'aller à l'école car durant les hivers rigoureux ils ne pouvaient pas se rendre à Gorgier. Aujourd'hui, tous vont à l'école à Gorgier ; un coup de lame, un peu de sel et Jean-Christophe conduit tout ce petit monde au Point-Virgule et à midi des repas chauds sont servis au Trait-d'Union.

En 1867, il y a encore une école à Chez-le-Bart. On y lit que « la maison d'école bien peu spacieuse et mal ordonnée, les salles sont basses et le bâtiment se trouve entre deux routes fréquentées »

Aujourd'hui ce constat s'appliquerait à notre vétuste salle de gym. Osons espérer que le projet de nouvelle salle de sport verra bientôt le jour. Et que nous aussi nous laisserons une trace visible de notre développement villageois au service des générations futures.

Et on apprend dans le règlement général de commune de 1898 que la commission des comptes est désignée au scrutin secret par le Conseil général, chaque année.

Nouvelles technologies, nouvelles formations, mobilité, disparition de métiers, fermeture de commerces, de la poste, plus de boulangerie, plus de laiterie, disparu l'épicerie des Guinchard, le Central, le coiffeur Bolle, la Coop, et j'en passe.

Au passage, merci à Gibus et au kiosque de tenir le coup.

Oui, bien sûr que l'habitant de Gorgier des siècles passés serait effrayé mais celui du 20^{ème} siècle certainement aussi. Et vous ? L'avenir vous fait un peu peur aussi ?

Nous devons nous y faire et de gros changements arriveront immanquablement ; le quartier de Roncinier verra probablement enfin le jour. La population de Gorgier augmentera encore, engendrant de nouvelles infrastructures nécessaires à la vie de notre village.

Bien sûr nous sommes plus rassurés quand nous savons où nous allons. On n'aime pas tellement que les choses changent. Mais ici en Suisse, à Gorgier, dans notre petit village, qui évolue gentiment, bien calé entre la Roche Devant et le lac, nous sommes encore à une échelle humaine. Nous avons encore des valeurs et nous tenons à les garder. Ce sera toujours à nous, à vous de vous y engager.

Mais nous devons aller de l'avant avec La Grande Béroche, nous devons nous adapter, qu'on le veuille ou non et nous devons avoir confiance en l'avenir.

Ces changements c'est pour nos enfants, petits-enfants. Oh ! Tout ne se fera pas facilement. Il y aura des contents, des mécontents, des points positifs et d'autres négatifs mais nous devons nous dire qu'ensemble nous serons plus forts, que nous pourrons donner notre avis et que l'on nous écouterà, (enfin j'ose l'espérer), dans ce canton où nous avons une belle carte à jouer. L'actualité cantonale n'est pas rose et j'encourage les nouveaux élus de La Grande Béroche à rester vigilants, prudents pour ne pas entraîner le village de Gorgier dans une spirale financière comme celle qui se déroule dans certaines communes du canton. Nous avons fait des promesses à la population, à vous de les tenir.

Comme je l'ai déjà dit nous devons être positifs, nous devons avoir confiance en l'avenir.

Je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles de très belles fêtes de fin d'année.

Et pour marquer l'histoire d'un symbole fort je vous demande de vous lever et nous concluons par des applaudissements nourris pour rendre un hommage marqué et pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin par leur engagement professionnel et politique à la prospérité de notre commune au cours des siècles.

Toutes et tous nous vous remercions pour le travail accompli.

Vive Gorgier-Chez-le-Bart et longue vie à La Grande Béroche. »

La parole n'étant plus demandée, Mme Véronique SCHUMACHER, présidente, lève la séance à 19h50.

Le rédacteur

La présidente

La secrétaire

J.-P. Charmillot

V. Schumacher

L. Donzé